



Rapport Financier  
Annuel  
2008





# Rapport Financier Annuel 2008

<b>I. DÉCLARATION DE CONFORMITÉ</b>	<b>03</b>
<b>II. RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>	<b>04</b>
<b>Introduction</b>	<b>05</b>
<b>A. Faits marquants du Groupe en 2008</b>	<b>06</b>
1) Évolutions et innovations dans l'offre de produits et services du Groupe	06
2) Évolutions des partenariats, des alliances et des participations du Groupe	06
3) Autres éléments	07
<b>B. Résultats sociaux Macif</b>	<b>08</b>
1) Activité de la Macif	08
2) Opérations financières	10
3) Frais généraux et résultats	10
4) Changement de méthode	11
5) Proposition d'affectation du résultat	11
6) Fonds propres – ratios réglementaires	11
<b>C. Activités des principales entités du Groupe (entités intégrées globalement)</b>	<b>12</b>
1) Pôle dommages	12
2) Pôle épargne	12

3) Pôle santé / prévoyance	13
4) Pôle gestion d'actifs	14
a) Actifs mobiliers	14
b) Actifs immobiliers / fonciers	15
<b>D. Activités des autres entités du Groupe</b>	<b>16</b>
1) En France (sociétés mises en équivalence)	16
a) Activités d'assurance	16
b) Activités financières	17
c) Activités de services à la personne	18
2) À l'international	18
a) En Belgique	18
b) En Espagne	18
c) Au Portugal	19
d) En Pologne	19
e) En Grèce	19
<b>E. Résultats consolidés du groupe Macif en normes IFRS</b>	<b>20</b>
1) Périmètre de consolidation	20
2) Activité	20
3) Résultats	22
4) Éléments financiers	26
5) Solvabilité	27
<b>F. Événements postérieurs à la clôture de l'exercice</b>	<b>29</b>
<b>G. Gestion et facteurs de risques</b>	<b>30</b>
1) Le dispositif de contrôle interne	30
a) Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration	30
b) Les procédures de contrôle interne mises en place par la Macif	30
2) Facteurs de risques	31
a) Les risques assurance	31
b) Les risques de marché	32
c) Les risques opérationnels	33
3) Suivi des risques postérieurs à la clôture	34
a) Examen de la sinistralité exceptionnelle postérieure à l'inventaire	34
b) Examen de la sinistralité courante postérieure à l'inventaire	34
<b>H. Perspectives</b>	<b>35</b>
<b>I. Rapport sur la Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE)</b>	<b>36</b>
1) Préambule	36
2) Contexte 2008	37
3) Enjeux et stratégie	38
a) Les responsabilités d'un assureur mutualiste	38
b) Le socle de l'engagement du Groupe	40
c) La démarche et l'organisation du groupe Macif	41

4) Activités du Groupe en 2008	45
a) L'intégration de la RSE dans les offres et les services du Groupe	45
b) L'intégration de la RSE dans les pratiques internes	52
c) Un engagement citoyen	56
5) Perspectives	59
6) Annexes du rapport RSE	60
a) Tableau d'indicateurs	60
b) Modes de consultation et de dialogue avec les parties prenantes du Groupe	71
c) Charte AFA	72
<b>J. Informations et indicateurs en matière de gouvernance</b>	<b>74</b>
1) Code de gouvernement d'entreprise	74
2) Composition et pouvoirs du conseil d'administration	74
3) Nom et pouvoirs du directeur général	75
4) Composition et rôle des Comités spécialisés	75
5) Mandats et fonctions des mandataires sociaux	76
6) Principes et règles arrêtés par le conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux et mandataires mutualistes	76
7) Rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux et mandataires mutualistes	76
8) Autres informations juridiques	76
9) Éventuelles limitations que le conseil d'administration apporte aux pouvoirs du directeur général	77
10) Annexes sur les informations et indicateurs en matière de gouvernance	78
a) Mandats et fonctions des mandataires sociaux de la Macif	78
b) Rapport du président du conseil d'administration à l'assemblée générale en application de l'article R.322-55-1 du code des assurances (exercice 2008)	84
<b>K. Informations complémentaires</b>	<b>93</b>
1) Tableau des délégations accordées par l'assemblée générale au conseil d'administration et utilisation de ces délégations	93
2) Point sur les publications légales	93
<hr/> <b>III. COMPTES SOCIAUX DE LA MACIF</b>	<hr/> <b>95</b>
<hr/> <b>IV. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX ET RAPPORT SPÉCIAL</b>	<hr/> <b>128</b>
<hr/> <b>V. COMPTES CONSOLIDÉS ÉTABLIS EN NORMES IFRS</b>	<hr/> <b>141</b>
<hr/> <b>VI. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS</b>	<hr/> <b>241</b>
<hr/> <b>VII. ORDRE DU JOUR ET TEXTE DES RÉOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE</b>	<hr/> <b>245</b>

# I. Déclaration de conformité

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Macif et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion compris dans le présent rapport financier présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Macif et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Gérard Andreck | président du conseil d'administration

# II. Rapport de gestion du conseil d'administration

Introduction	5
A. Faits marquants du Groupe en 2008	6
B. Résultats sociaux Macif	8
C. Activités des principales entités du Groupe (entités intégrées globalement)	12
D. Activités des autres entités du Groupe	16
E. Résultats consolidés du groupe Macif en normes IFRS	20
F. Événements postérieurs à la clôture de l'exercice	29
G. Gestion et facteurs de risques	30
H. Perspectives	35
I. Rapport sur la Responsabilité Sociale de l'Entreprise	36
J. Informations et indicateurs en matière de gouvernance	74
K. Informations complémentaires	93

# Introduction

## UN CONTEXTE ÉCONOMIQUE INSTABLE

Les turbulences financières apparues en 2007 se sont renforcées en 2008, entraînant dès le second semestre l'ensemble de l'économie mondiale dans une crise profonde. L'année se termine dans un environnement économique très instable qui affecte directement le marché de l'assurance.

La baisse du moral des ménages constitue une inconnue sur l'évolution de la consommation, dont l'assurance est directement et indirectement tributaire.

## LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE EN 2008

Après la forte croissance observée dans les années 2004-2006, l'année 2008 est en recul de 6,2 % et confirme la baisse amorcée en 2007. Cette situation est liée en grande partie au repli du marché des assurances de personnes (-8,7 %) et plus particulièrement à la diminution de la collecte en assurance-vie (-10,6 %).

En assurance dommages, la progression du chiffre d'affaires se poursuit et s'élève à 2,5 % en 2008, malgré la chute des immatriculations de véhicules et le recul des transactions immobilières constatés au second semestre. Après deux années de baisse et dans un marché toujours très concurrentiel, l'assurance automobile progresse à nouveau de 1,6 %. En assurance multirisques habitation, la croissance de 5 % s'explique en grande partie par les politiques tarifaires des assureurs.

## LE GROUPE MACIF SURMONTE LA CRISE

Dans cet environnement, la progression du chiffre d'affaires du groupe Macif en assurance non-vie des particuliers est supérieure au marché (2,9 % contre 2,5 %). En auto, la Macif bénéficie du ciblage pertinent des petits véhicules « plus propres et plus sûrs » qui correspondent à l'orientation de la consommation.

Le recul sur la collecte en assurance-vie est également inférieur à l'ensemble de la profession (-8,5 % contre -10,6 %). Les souscripteurs sont restés fidèles aux supports peu risqués proposés par le groupe Macif, l'encours de placement continuant à croître très sensiblement.

En santé et prévoyance, le chiffre d'affaires progresse de 11,6 %, le groupe Macif ayant largement profité de son bon positionnement concurrentiel.

Tout au long de l'année 2008, la Macif a accompagné ses sociétaires dans leurs évolutions vers une consommation plus responsable et plus économe en énergie grâce à ses produits adaptés et à un positionnement commercial et tarifaire incitatif.

# A. Faits marquants du Groupe en 2008

## 1) ÉVOLUTIONS ET INNOVATIONS DANS L'OFFRE DE PRODUITS ET SERVICES DU GROUPE

### *En dommages*

- Le premier semestre a été marqué par la commercialisation début avril d'un nouveau contrat habitation, intégrant en particulier des services et mesures en faveur de la prévention et du développement durable.
- La Macif a innové en proposant une première solution complète de géosécurisation embarquée, baptisée Sygé, accessible à tous, à travers un « bouquet » de services télématiques embarqués. Ce tout nouveau dispositif permet aux sociétaires d'accéder à bord de leur véhicule à des services tels que l'appel d'urgence en cas de problème ou d'accident, la mise sous surveillance du véhicule, une assistance géolocalisée en cas de panne ou d'accident.
- La Macif a également lancé le 18 juin Idmacif.fr, le premier distributeur automatique d'assurance automobile en ligne, offre exclusivement conçue pour Internet.

### *En épargne*

- En assurance-vie, la gamme Livret Vie s'est étoffée en début d'année d'un nouveau contrat, Livret Vie Option, élaboré par Mutavie afin de répondre à une demande du marché sur les contrats en unités de compte.
- En outre, Macif Gestion a lancé « Macif Sélection Développement durable », un fonds de fonds regroupant une sélection des meilleures expertises de gestion ISR (Investissement Socialement Responsable) et de développement durable disponibles sur le marché.

## 2) ÉVOLUTIONS DES PARTENARIATS, DES ALLIANCES ET DES PARTICIPATIONS DU GROUPE

### *En France*

#### **L'ALLIANCE MACIF - MAIF - CAISSE D'ÉPARGNE**

L'alliance stratégique, nouée en 2004 entre le groupe Caisse d'Épargne, la Macif et la Maif, a franchi une nouvelle étape avec d'une part l'entrée de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE) au capital de Socram Banque et d'autre part, l'entrée de la Macif et de la Maif à hauteur de 40 % (dont 25 % pour la Macif) au capital de GCE Assurances, la filiale d'assurance « non-vie » du groupe Caisse d'Épargne.

Socram, qui a reçu l'agrément bancaire du Comité des Etablissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement (CECEI) et est devenue Socram Banque au 1<sup>er</sup> janvier 2009, mettra en oeuvre l'offre bancaire à destination des sociétaires des deux mutuelles partenaires. Le réseau Macif commercialisera sa propre offre bancaire à partir de 2009.

Enfin, un accord concernant la gestion des sinistres sur les produits de protection juridique de GCE Assurances a été signé le 16 avril 2008, la Macif gérant également pour compte de GCE Assurances depuis mai 2008, certains de ses sinistres graves en IARD.

### *À l'international*

#### **EN ALGÉRIE**

Un protocole de partenariat stratégique a été signé le 8 avril 2008 entre la Macif et la SAA (Société Nationale d'Assurance), visant notamment à créer des filiales communes en Algérie ou en France, sous quelles que formes juridiques que ce soit dans les domaines de l'assurance-vie et non-vie, et à organiser une coopération dans des domaines tels que la formation, la gestion de portefeuilles d'assurance (production, sinistres, réseau) ou l'informatique.

Dans le cadre de cet accord, le conseil d'administration de la Macif a autorisé la constitution d'une structure commune en assurances de personnes.



### 3) AUTRES ÉLÉMENTS

#### INCIDENCE DE LA CRISE FINANCIÈRE

L'exercice 2008 aura été marqué par la survenance d'une crise financière et économique très brutale. La forte volatilité des valeurs sur les marchés actions et l'écartement des *spread* de taux ont généré de fortes corrections de valeurs sur les places financières.

Dans ce contexte, le groupe Macif a comptabilisé, au 31 décembre 2008, une baisse de la juste valeur de ses actifs financiers pour un montant total de 404,963 millions d'euros. Ce montant correspond à une moins-value latente, enregistrée principalement sur les portefeuilles actions et OPCVM.

Par ailleurs, une attention particulière a été apportée aux dépréciations durables. Les critères utilisés sont décrits dans les principes comptables (§5.4 de l'annexe aux comptes consolidés). Ils s'appuient notamment, pour les produits de taux, sur l'existence d'un risque de défaut avéré (défaut de paiement ou déclaration de faillite de l'émetteur) et, pour les produits actions, sur une approche multicritères (notamment l'existence d'une moins-value latente de plus de 30% ou pendant plus de 6 mois consécutifs). Les dépréciations constatées à la clôture de l'exercice 2008 s'élèvent à 353,987 millions d'euros. Elles ont été comptabilisées au 1<sup>er</sup> euro. En complément de ces dépréciations, et compte tenu du caractère exceptionnel de l'environnement financier, certaines lignes d'actifs (actions et OPCVM actions) ont fait l'objet, à titre prudentiel, de dépréciations complémentaires pour un montant total de 73,420 millions d'euros. L'ensemble des dépréciations dotées au titre de l'exercice 2008 s'élève donc à 427,407 millions d'euros.

Au global, l'impact de la crise financière sur les fonds propres (groupe et minoritaires) s'élève au 31 décembre 2008 à -369,377 millions d'euros.

#### CESSION DES ACTIFS IMMOBILIERS DE MARSEILLE GRAND LITTORAL SAS ET LESSEPS PROMOTION

Suite à la signature de la promesse de vente en décembre 2007, l'actif immobilier des sociétés Marseille Grand Littoral SAS et Lesseps Promotion a fait l'objet d'une cession pour un montant de 385,840 millions d'euros. L'impact sur le résultat net du Groupe s'élève à +227,237 millions d'euros. Les actifs concernés avaient été présentés au 31 décembre 2007 dans les rubriques actifs et passifs destinés à être cédés.

#### PROJET D'ENTREPRISE

L'année 2008 a été largement occupée par la poursuite des travaux de réflexion et d'élaboration du nouveau Projet d'entreprise qui fixe les orientations stratégiques du groupe Macif à horizon 2015.

L'avant-dernière étape importante de ce processus collectif et participatif s'est matérialisée par la validation du conseil d'administration du 2 décembre 2008 du projet de texte qui a été soumis aux amendements puis au vote des représentants des sociétaires réunis en congrès le 6 février 2009.

#### CRÉANCE DE CARRY BACK

Au 31 décembre 2008, du fait de la situation fiscale déficitaire du groupe d'intégration fiscale Macif, il a été décidé d'opter pour le carry back afin de constater, pour la fraction du déficit du groupe reporté en arrière, une créance globale de 20,011 millions d'euros.

#### DÉPRÉCIATION DE L'ÉCART D'ACQUISITION DE MACIFILIA

À l'ouverture de l'exercice 2008, l'écart d'acquisition de Macifilia s'élevait à 19,220 millions d'euros en valeur nette comptable. Compte tenu des résultats déficitaires de Macifilia, un test de dépréciation a été réalisé afin de déterminer la valeur recouvrable de l'écart d'acquisition constaté. Sur la base des prévisions de flux de trésorerie actualisés, la valeur de l'écart d'acquisition a été intégralement dépréciée.

#### CONTRÔLE FISCAL

En 2008, la Macif a fait l'objet d'un contrôle fiscal qui a porté sur les exercices 2005 et 2006. Ce redressement, non encore mis en recouvrement, ne paraissant pas juridiquement fondé compte tenu des avis d'experts recueillis, il a été constitué une provision pour risques minimale à la clôture de 2,011 millions d'euros.

# B. Résultats sociaux Macif

## 1) ACTIVITÉ DE LA MACIF

Avec 4 753 670 sociétaires actifs au 31 décembre, la Macif enregistre en 2008 un développement net de 16 600 sociétaires. Il s'agit du développement le plus faible depuis ces dix dernières années (avec la période 2000-2002).

La progression du sociétariat s'établit à 0,4 % contre 1,6 % en 2007.

Cette évolution est proche de celle du nombre de contrats Macif au 31 décembre 2008 qui s'élève à 14 733 941 contrats, soit une augmentation de 0,6 % par rapport à 2007.

Ces chiffres s'inscrivent dans un contexte marqué par un recul sensible du marché global de l'assurance en France.

Le nombre d'affaires nouvelles en 2008 s'élève à 288 456 contre 312 908 en 2007, soit une baisse de 7,8 %, et les radiations subissent une très forte hausse de 19,7 %, qui s'explique, entre autres, par un niveau 2007 relativement bas. Le taux de radiations est de 5,6 % en 2008 comparé à 4,7 % en 2007.

Les cotisations émises de l'exercice atteignent 2,627 milliards d'euros, soit une hausse de 2,4 % contre une évolution de 1,0 % en 2007.

Les cotisations acquises atteignent 2,611 milliards d'euros et augmentent de 2,2 % par rapport à 2007, soit à un rythme légèrement inférieur à l'évolution des cotisations émises.

Sur les principaux contrats, les évolutions suivantes sont constatées :

### **Contrats auto / deux-roues**

L'année 2008 est marquée par une progression de 0,7 % des souscriptions nettes de résiliation, ce qui porte le nombre de véhicules assurés au 31 décembre à 5 686 990.

En 2008, le nombre de véhicules 2 roues assurés est en hausse de 1,7 %.

Les cotisations acquises auto augmentent globalement de 0,7 % contre une baisse de 1,3 % en 2007 et atteignent plus d'1,689 milliard d'euros.

Le rapport sinistres sur cotisations se dégrade en 2008 et s'établit à 78,3 %, contre 77,3 % l'année précédente, en raison principalement de la hausse du coût moyen global.

### **Contrats pour l'habitation**

#### **CONTRATS HABITATION-MVP**

Pour assurer les résidences principale ou secondaire, la Macif propose le contrat habitation, baptisé MVP (Multigarantie vie privée) pour l'ancienne gamme.

Comme pour l'auto, le taux de développement est relativement faible en 2008, en progression de 0,6 % avec un nombre de contrats qui s'établit à 3 500 742 unités.

Le montant des cotisations acquises s'élève à 466,441 millions d'euros, en hausse de 6,2 % en 2008, sous l'effet principalement des évolutions tarifaires.

Le rapport sinistres sur cotisations s'améliore, à 82,9 % contre 86,4 % en 2007, dans un contexte de hausses des tarifs et d'une légère augmentation de la charge sinistres.

#### **SNO (SOCIÉTAIRE NON OCCUPANT)**

Le contrat SNO est un produit adapté aux sociétaires qui donnent en location un logement.

Le nombre d'affaires nouvelles enregistré sur l'exercice écoulé reste soutenu, en augmentation de 4,1 %, soit un taux identique à celui de 2007, ce qui représente, au 31 décembre 2008, 410 492 contrats. Ainsi, la croissance du portefeuille, conjuguée à une évolution moyenne de tarifs de 4,9 %, génère une hausse du montant des cotisations acquises de 8,3 % qui atteint 36,302 millions d'euros. L'évolution de la charge des sinistres de 5 % est compensée par la hausse des cotisations acquises et permet d'améliorer le rapport sinistres sur cotisations en 2008 : 73,5 % contre 75,8 % en 2007.

#### **PREM'S**

PREM'S a été conçu pour les étudiants ou les apprentis qui s'installent dans leur premier studio ou deux pièces.

Avec une hausse de 0,5 % du volume de souscriptions sur l'ensemble de l'année écoulée, 103 131 contrats sont en cours au 31 décembre 2008.

Les cotisations acquises, en progression de près de 6,6 %, s'établissent à 3,524 millions d'euros.

La charge des sinistres atteint 5,408 millions d'euros, ce qui conduit à un rapport sinistres sur cotisations de 153,5 % contre 70,4 % en 2007. Écrêté d'un sinistre exceptionnel de 2,2 millions d'euros, ce ratio atteint 89,1 %.

### **Contrats adaptés aux activités professionnelles et sociales**

Des contrats sont destinés aux professionnels ainsi qu'aux structures syndicales et associatives :

#### **MAP (MULTIGARANTIE ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE)**

Les contrats MAP s'adressent aux commerçants, artisans, entrepreneurs et professions libérales.

Avec 64 079 contrats à la clôture de l'exercice, en diminution de 1,3 %, le montant des cotisations acquises augmente de 1,7 % pour atteindre 34,676 millions d'euros, conséquence principalement d'un ajustement tarifaire en 2008.

Le rapport sinistres sur cotisations s'améliore et s'établit à 80,3 %, lié en particulier à la baisse de la fréquence et à une évolution modérée du coût moyen.

#### **MAS (MULTIGARANTIE ACTIVITÉ SOCIALE «VIE ASSOCIATIVE»)**

Le contrat MAS est un produit d'assurance adapté aux activités et membres d'associations, de comités d'entreprise et de clubs sportifs.

Avec une hausse de 4,2 % du volume de souscriptions par rapport à 2007, 68 790 contrats sont en cours au 31 décembre 2008.

Les cotisations acquises augmentent globalement de 4,8 % contre 1,9 % en 2007 et atteignent 13,585 millions d'euros. Cette évolution est due à l'augmentation du portefeuille et aux ajustements tarifaires.

En raison principalement d'un sinistre important évalué à 2 millions d'euros, la charge des sinistres augmente fortement et impacte le rapport sinistres sur cotisations qui se dégrade à 53,7 %, contre 39,4 % en 2007. Néanmoins, le contrat conserve un résultat équilibré.

### **Contrats RPFA (Régime de Prévoyance Familiale Accident)**

Le contrat RPFA est destiné à couvrir toute la famille en cas d'accident de la vie privée.

Avec 4 073 820 contrats à la clôture de l'exercice, en progression de seulement 0,1 % par rapport à 2007, le montant des cotisations acquises s'élève à 181,845 millions d'euros en 2008 contre 170,225 millions d'euros en 2007, soit une hausse de 6,8 %.

La charge des sinistres de l'exercice s'élève à plus de 88 millions d'euros, soit une diminution de 0,6 % par rapport à 2007. Il en résulte une amélioration du rapport sinistres sur cotisations qui s'établit à 48,4 %, contre 52,0 % en 2007.

### **Autres contrats**

#### **CONTRATS VAC (CARAVANING)**

Conçu dans le cadre des activités de campeurs caravaniers, ce produit couvre la responsabilité civile, la caravane, son contenu ainsi qu'une assistance en cas de problème.

Les cotisations acquises baissent de 0,2 %, à 10,038 millions d'euros, en lien avec la diminution de 1,2 % du nombre de contrats qui atteignent 200 403 unités.

En raison de l'augmentation de la charge sinistres, le rapport sinistres sur cotisations se dégrade et passe de 67,9 % en 2007 à 77,7 % en 2008.

#### **NAVIGATION DE PLAISANCE**

Élaboré pour permettre d'assurer aussi bien une planche à voile, une barque, qu'un voilier ou un bateau à moteur, le nombre de contrats Navigation de plaisance représente 68 220 unités, soit une légère baisse de 0,7 % par rapport à 2007.

Les cotisations acquises diminuent de 0,3 % par rapport à 2007 pour un montant de 9,108 millions d'euros.

La charge de sinistres s'améliore légèrement et génère ainsi un très léger recul de 0,2 point du rapport sinistres sur cotisations, qui s'établit à 73,7 %.

### **Catastrophes naturelles**

S'agissant des catastrophes naturelles et de la garantie « tempête et événements climatiques » auto, le coût total des sinistres s'élève à 33,446 millions d'euros (contre 31,447 millions d'euros en 2007), dont 17,091 millions d'euros en catastrophes naturelles et 16,355 millions d'euros en « tempête et événements climatiques » auto.

Le taux de sinistres global se dégrade donc à 34,1 % des cotisations acquises au lieu de 33,1 % l'an passé.

La garantie « tempête et événements climatiques » auto prise seule s'améliore et atteint un rapport sinistres sur cotisations de 71,8 % contre 83,7 % en 2007.

**Assistance****ASSISTANCE DÉPLACEMENT**

L'ensemble de l'activité assistance déplacement des contrats Macif représente 306 681 dossiers et augmente de 3,3 % en 2008, conséquence comme en 2007 du développement de l'assistance « Panne 0 Km avec ou sans véhicule de remplacement ».

Cette évolution engendre une hausse du coût des sinistres de 4,9 % en 2008 contre 4,5 % en 2007.

**ASSISTANCE HABITATION (HORS IMH)**

La gestion de l'assistance habitation étant déléguée au GIE IMH (Inter Mutuelles Habitat) depuis juillet 2007, le nombre de dossiers ouverts s'élève à 3 644, soit une baisse de 69,7 % par rapport à 2007.

**SERVICE HABITATION (IMH)**

Les services Habitation développés sur l'année 2008 par le GIE IMH (Inter Mutuelles Habitat) sont déclinés comme suit :

- 4 085 services d'assistance sans sinistre,
- 2 529 services d'assistance suite à un sinistre,
- 14 766 services d'assistance avec sinistre et réparation en nature,
- 49 963 services réparation en nature,
- 35 542 propositions de téléchiffrage habitation.

**ASSISTANCE DOMICILE**

L'assistance domicile progresse de nouveau en 2008 avec un volume de dossiers ouverts en hausse de 3,4 %, avec 4 248 dossiers ouverts contre 4 108 en 2007.

L'assistance scolaire représente 29,5 % de l'assistance domicile.

**INFORMATIONS JURIDIQUES ET VIE PRATIQUE**

Le nombre d'appels traités en 2008 est de 110 922, contre 107 889 en 2007.

**2) OPÉRATIONS FINANCIÈRES****Évolution des marchés**

L'année 2008 aura été celle de la crise financière. Il en est résulté une forte baisse des marchés actions et un élargissement des spreads de crédit. Sous l'effet du ralentissement économique, les prix des matières premières ont très sensiblement reculé, en particulier le pétrole, ce qui a pesé sur les indices de prix.

**Placements**

Les placements de la Macif, exprimés en valeur nette comptable, atteignent plus de 5,120 milliards d'euros fin 2008 contre 4,980 milliards d'euros fin 2007, soit une augmentation de 2,8 %, inférieure à celles enregistrées en 2007 et en 2006, qui étaient respectivement de 4,1 % et de 4,5 %.

La hausse des taux d'intérêt à court terme liée à la dislocation du marché interbancaire et la hausse des spreads sur les échéances plus longues expliquent le côté inhabituel de la politique d'investissement : augmentation des placements de trésorerie de 134 millions d'euros dont la part est passée de 2,9 % à 5,5 % du portefeuille entre le début et la fin de l'année ; à l'inverse, le pourcentage des obligations et titres assimilés est revenu de 69,9 % fin 2007 à 65,1 % fin 2008, avec un désinvestissement net de 155,1 millions d'euros.

La part des actions a été légèrement augmentée (7,9 % en fin d'année contre 7 % en début d'année). La part des ressources consacrées aux investissements stratégiques a été plus forte que les années précédentes. Cette partie des placements représentait 13,1 % du total des actifs fin 2008 contre 9,9 % fin 2007. Parmi les opérations les plus significatives, il faut noter la prise de participation de 25 % dans GCE Assurances (100 millions d'euros), la participation à l'augmentation de capital d'OFI Instit (20 millions d'euros), le rachat d'actions Socram à la MAAF (20 millions d'euros), les souscriptions aux augmentations de capital et/ou avances en compte courant de Macifilia (55 millions d'euros), d'Idmacif (11 millions d'euros) et de Macifin' (23 millions d'euros). Il faut également mentionner la cession de l'actif immobilier des sociétés Marseille Grand Littoral SAS et Lesseps Promotion, qui a permis de dégager une plus-value après impôts de 227,237 millions d'euros.

Les revenus courants du portefeuille ont fortement progressé, passant de 172,9 millions d'euros en 2007 à 246,7 millions d'euros en 2008 ; si l'on retire de ce dernier chiffre les 70 millions d'euros d'acompte sur dividendes versé par Marseille Grand Littoral SAS, la progression n'est que de 2,2 %. Le niveau de moins-values nettes réalisées de 86,3 millions d'euros s'explique d'une part par les provisions pour dépréciation durable passées dans l'exercice (78,3 millions d'euros) et d'autre part par des cessions en moins-value réalisées en fin d'année. L'effondrement des marchés actions a entraîné une forte réduction des plus-values latentes sur cette classe d'actifs (251 millions d'euros fin 2007 ; 33 millions d'euros fin 2008). Sur l'ensemble des placements, les plus-values latentes sont passées de 1,074 milliard d'euros fin 2007 à 639 millions d'euros fin 2008.

**3) FRAIS GÉNÉRAUX ET RÉSULTATS****Frais généraux**

Le montant global des frais généraux, net des commissions des filiales, qui s'élèvent à 709,858 millions d'euros, montre une évolution de la charge de 4,52 %, sensiblement supérieure à celle de 2007, du fait notamment d'une réduction du commissionnement du réseau Macif par Mutavie.

Les frais généraux globaux s'établissent ainsi à 26,78 % des cotisations acquises, contre 26,25 % en 2007.

### Résultat technique

Le compte de résultat technique 2008 fait ressortir un solde positif de 12,552 millions d'euros contre 130,890 millions d'euros en 2007.

Concernant le ratio combiné, il ressort pour 2008 à 104,66 % contre 102,51 % en 2007.

Compte tenu :

- d'un résultat exceptionnel négatif de -35,039 millions d'euros,
  - et d'un produit « Impôt sur les sociétés » de 31,996 millions d'euros, du fait principalement de la constatation d'un carry back,
- le résultat net 2008 se solde par un excédent de 34,805 millions d'euros (contre 103,805 millions d'euros en 2007).

## 4) CHANGEMENT DE MÉTHODE

Un changement dans les modalités d'évaluation de la provision pour frais de gestion a été réalisé sur l'exercice 2008, dont les circonstances sont décrites dans l'annexe aux comptes sociaux.

L'incidence se traduit par la constatation d'un supplément de charges de 14,410 millions d'euros.

## 5) PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Au vu des éléments qui précèdent, il est proposé à l'assemblée générale l'affectation suivante du résultat :

Solde « Report à nouveau » à l'ouverture de l'exercice (créditeur)	4 622 726,90 €
Excédent de l'exercice	34 804 936,08 €
Réserve de sécurité (la portant à 519 millions d'euros)	39 000 000,00 €
Report à nouveau (créditeur)	427 662,98 €

**39 427 662,98 €    39 427 662,98 €**

## 6) FONDS PROPRES – RATIOS RÉGLEMENTAIRES

Au 31 décembre 2008, les fonds propres de la Macif ont enregistré une variation positive nette de 38,967 millions d'euros, soit une hausse de 4 %.

En conséquence, le total des capitaux propres ressort à 990,844 millions d'euros.

L'ensemble des éléments constitutifs de la marge au 31 décembre 2008 s'élève à plus de 1,972 milliard d'euros, soit 384 % du montant réglementaire, contre 467 % en 2007 du fait de la baisse sensible des plus values latentes des actifs financiers.

Les éléments de marge du bilan correspondant aux fonds propres « durs » représentent 180 % du besoin de marge réglementaire pour 2008, contre 176 % fin 2007.

# C. Activités des principales entités du Groupe (entités intégrées globalement)

## 1) PÔLE DOMMAGES

### MACIFILIA

#### Activités

Filiale IARD de la Macif spécialisée dans les risques d'entreprises, les pertes pécuniaires, la panne mécanique et les groupes ouverts, Macifilia totalise à la clôture de l'exercice 588 977 assurés, soit une diminution de 145 480 assurés par rapport au 31 décembre 2007, conséquence de la résiliation de deux contrats relatifs à la couverture de bénévoles.

L'exercice 2008 se caractérise en outre par le démarrage de l'activité Idmacif à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2008, la poursuite du développement en Panne mécanique avec une croissance de 30,6 %, la baisse d'activité sur l'assurance des entreprises de transport, des flottes de véhicules et des dommages automobiles et la diminution du nombre d'assurés en Loyers Impayés.

Au 31 décembre 2008, le portefeuille de contrats a généré un montant de primes acquises de 114,4 millions d'euros, en légère baisse de 1,5 % par rapport au montant de fin 2007.

Au cours de l'exercice écoulé, Macifilia a enregistré 73 333 sinistres. La charge des sinistres 2008, hors frais de gestion, s'élève à 79,7 millions d'euros, soit un taux de sinistres égal à 69,7 % des primes acquises, contre 71,2 % en 2007.

#### Résultat

Macifilia termine l'exercice avec un déficit de 18,841 millions d'euros, inférieur aux prévisions. Ce résultat intègre 15,7 millions d'euros d'éléments exceptionnels et non récurrents.

### THEMIS

#### Activités

THEMIS, détenue par Macifilia directement à hauteur de 99,99 % de son capital, assure le risque Protection juridique.

Au 31 décembre 2008, THEMIS dénombrait 3 913 contrats, contre 4 014 contrats au 31 décembre 2007.

Les primes acquises ressortent pour un montant de 1,9 million d'euros et une charge sinistres hors frais de gestion de 1 million d'euros, soit un rapport sinistres sur cotisations de 51,6 % en 2008, contre 54,3 % au 31 décembre 2007.

#### Résultat

Le bénéfice net de l'exercice 2008 s'établit à 0,198 million d'euros, contre 0,068 million d'euros en 2007.

## 2) PÔLE ÉPARGNE

### MUTAVIE

#### Activités

**Encaissement** | Le marché de l'assurance-vie enregistre une baisse de 10,6 %, avec un chiffre d'affaires de 122,6 milliards d'euros à fin 2008 contre 136,4 milliards d'euros l'année précédente. Les supports en unités de compte ont été particulièrement touchés avec un recul des versements de 42 %.

Mutavie, filiale de la Macif depuis 1979 spécialisée sur les contrats d'épargne assurance-vie, a enregistré 1,746 milliard d'euros d'encaissement en 2008, dont 1,659 milliard d'euros au titre du sociétariat de la Macif.

Du fait de sa part de marché infime sur les supports en unités de compte, Mutavie suit la tendance du marché mais amortit la baisse, en recul seulement de 8,5 % par rapport à 2007, qui avait été une année exceptionnelle en termes de chiffre d'affaires.

Sa stratégie commerciale, axée sur la commercialisation de masse du contrat Livret Vie, support en euros, a été particulièrement en phase avec le marché cette année, les épargnants recherchant, avant tout, la sécurité pour leur épargne.

**Sorties** | Les sorties ont progressé de 20,2 % par rapport à l'an passé, pour atteindre 1,302 milliard d'euros, dont 1,253 milliard d'euros au bénéfice des sociétaires de la Macif.

Cette augmentation est à relativiser car les sorties représentent 10,8 % de l'épargne gérée du début d'exercice, soit 0,8 point d'augmentation par rapport à 2007.

**Épargne gérée** | L'épargne gérée par Mutavie représente 12,710 milliards d'euros au 31 décembre 2008 (dont 12,143 milliards d'euros issus des sociétaires Macif), en progression de plus de 6,5 % par rapport à 2007, alors que les encours sur le marché stagnent. L'épargne gérée a ainsi augmenté de 772,5 millions d'euros.

Le contrat Livret Vie représente à lui seul 61 % de l'épargne gérée (31 % pour le contrat Actiplus) et son poids continue à progresser d'année en année.

**Les souscripteurs et souscriptions** | Mutavie dénombre 867 990 souscripteurs au 31 décembre 2008 (dont 849 813 souscripteurs Macif), en croissance de 6,8 % par rapport à 2007. Le nombre de souscriptions est de 987 050, dont 77 % de Livret Vie, 12 % d'Actiplus et 7 % de multisupports.

Le taux d'équipement des sociétaires Macif augmente de 0,84 point, ce qui le porte à 12,96 % fin 2008 contre 12,12 % fin 2007.

#### Résultats

Le résultat de l'exercice se solde par un excédent de 25,707 millions d'euros, contre 48,784 millions d'euros à la clôture de l'exercice 2007.

### 3) PÔLE SANTÉ / PRÉVOYANCE

#### MACIF-MUTUALITÉ

##### Activités

Une réflexion de fond a été initiée en 2008 et se poursuit en 2009, de manière transversale sur les trois métiers de la mutuelle, régie par les dispositions du Livre II du Code de la Mutualité, que sont la santé individuelle, la prévoyance individuelle et les assurances de personnes collectives, la Smip et l'ICIRS Prévoyance étant associées sur ce dernier.

L'objectif est d'asseoir l'offre et d'affirmer la position de la mutuelle, selon un cadre reposant sur les valeurs du Groupe.

Macif-Mutualité a dans cette optique créé une union de représentation, instance issue des nouveaux statuts de la FNMF, à laquelle la Smip a décidé d'adhérer.

Au 31 décembre 2008, Macif-Mutualité compte 363 824 adhérents titulaires d'un contrat santé et 575 614 adhérents titulaires d'un contrat de prévoyance.

796 241 personnes sont adhérentes via la souscription d'un contrat individuel et 143 197 le sont par l'intermédiaire d'un contrat collectif.

Le nombre de sociétaires Macif couverts par un contrat santé individuelle assurés par Macif-Mutualité au 31 décembre 2008 est de 246 240. En prévoyance individuelle, on dénombre 477 321 sociétaires Macif.

#### Résultats

Globalement, les cotisations brutes acquises de l'exercice s'élèvent à plus de 381 millions d'euros (soit 14,6 % de progression), dont 311,7 millions d'euros en non-vie (complémentaire santé, garanties en cas d'incapacité et arrêt de travail) et 69,3 millions d'euros en vie (garanties en cas de décès).

Sur les 3 activités principales, les cotisations ont progressé de la manière suivante :

- en santé individuelle, les cotisations acquises passent de 181,3 à 215,8 millions d'euros en 2008, en hausse de 19 %,
- en prévoyance individuelle, les cotisations acquises évoluent de 60,1 à 66,4 millions d'euros en 2008, soit une augmentation de 10,4 %,
- et en assurances de personnes collectives, les cotisations acquises atteignent 99,7 millions d'euros et progressent de 8,6 millions d'euros, en raison de la fusion absorption de la MICIRS au 1<sup>er</sup> janvier 2008 par Macif-Mutualité.

La charge des sinistres affectés à l'exercice 2008 s'élève à 283,5 millions d'euros, dont 253,4 millions d'euros en non-vie et 30,1 millions d'euros en vie.

Les produits financiers nets de l'exercice atteignent 16,9 millions d'euros à la fin de l'année, soit une baisse de 2,2 millions d'euros par rapport à 2007.

Le résultat 2008 fait ressortir un excédent de 11 millions d'euros.

La marge de solvabilité constituée par la mutuelle atteint 176,1 millions d'euros et le taux de couverture de l'exigence de marge ressort à 243 % (261 % en 2007) avec prise en compte de l'ensemble des éléments admissibles.

#### SMIP

##### Activités

La Smip, mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité, couvre les risques de dommages corporels liés à des accidents ou à la maladie.

Au 31 décembre 2008, elle comptabilise 108 392 contrats.



**Résultats**

Les cotisations nettes de réassurance s'établissent à 72 millions d'euros contre 67,2 millions d'euros en 2007 en évolution de 7,1 % et la charge des prestations ressort à 57,6 millions d'euros, contre 56,2 millions d'euros en 2007, soit une hausse de 2,5 %.

Le résultat de l'exercice est de 4,492 millions d'euros contre 3,556 millions d'euros en 2007, soit une progression de 26,3 %.

Au 31 décembre 2008, les fonds propres s'élèvent à 38,9 millions d'euros, en augmentation de 13 % et portent ainsi le taux de couverture de la marge de solvabilité à 282 % en 2008 contre 264 % en 2007.

**ICIRS PRÉVOYANCE****Activités**

L'ICIRS Prévoyance est une institution de prévoyance régie par le code de la sécurité sociale et propose des garanties santé, décès, incapacité et invalidité aux salariés d'entreprises.

Succédant à une année 2007 qui a vu s'initier les premières collaborations opérationnelles entre l'ICIRS Prévoyance et Macif-Mutualité, l'exercice 2008 a marqué la consolidation des relations des deux entités. À ce titre, en 2008, Macif-Mutualité a confié une délégation de gestion à l'ICIRS Prévoyance.

Par ailleurs, l'activité réalisée dans le cadre de l'appartenance d'ICIRS Prévoyance aux Unions GNP et OCIRP (Accords de branche et placements de rentes OCIRP) connaît une croissance de plus de 11 % entre 2007 et 2008, confirmant le potentiel de ce positionnement.

**Résultats**

Le montant des cotisations brutes atteint 6,694 millions d'euros en 2008, en retrait de 15 % d'un exercice à l'autre sous l'effet de résiliations de fin d'année. Les cotisations de la branche non-vie (76 % des cotisations encaissées) reculent de 12 %, celles rattachées à la branche vie (24 % des cotisations encaissées) de 25 %.

L'exercice 2008 présente un résultat net débiteur de 1,583 million d'euros en raison notamment de l'importante augmentation des frais généraux de l'institution et de charges non récurrentes estimées à près de 0,9 million d'euros.

**4) PÔLE GESTION D'ACTIFS****a) Actifs mobiliers****MACIF GESTION**

Agréée par l'Autorité des Marchés Financiers en 1997 en qualité de société de gestion de portefeuille, Macif Gestion est une filiale détenue à 100 % par le groupe Macif.

Elle propose aux investisseurs et aux distributeurs une large gamme de solutions d'investissements en gestion directe ou en sélection de fonds. Macif Gestion a notamment été parmi les premiers gestionnaires français à proposer une gamme complète de fonds d'investissements socialement responsables (ISR).

Macif Gestion gère 28 fonds communs de placement dont 11 Fonds Communs de Placement d'Entreprise et plusieurs mandats de gestion : 22 de ces fonds sont gérés sur des critères d'investissement socialement responsable et de développement durable.

Dans un contexte financier mondial marqué par une baisse généralisée des marchés boursiers de l'ordre de 40 %, le chiffre d'affaires de Macif Gestion s'établit au 31 décembre 2008 à 7,86 millions d'euros, difficilement comparable à celui de l'année 2007, puisqu'il intègre pour la première fois le mandat de gestion Macif Mutavie Finance, en année pleine.

La répartition du chiffre d'affaires se présente comme suit :

- gestion de fonds : 6,08 millions d'euros
- gestion de mandat : 1,78 million d'euros

À la fin de l'exercice, les actifs sous gestion se montaient à 1,460 milliard d'euros contre 1,990 milliard d'euros en début de période.

L'année écoulée a été marquée par la revue de la gamme d'OPCVM et la refonte des processus de gestion, préalables à l'ouverture de l'offre à une clientèle d'investisseurs extérieurs au Groupe.

La création d'un site Internet, ainsi que des actions (presse, manifestations professionnelles) de notoriété, ont permis de commencer à mettre en œuvre cette démarche d'ouverture.

Le résultat dégagé en 2008 est de 1,25 million d'euros, contre 1,18 million d'euros l'année précédente.

**OFI PRIVATE EQUITY CAPITAL**

OFI Private Equity Capital est une société d'investissement cotée sur NYSE Euronext Paris. Elle est positionnée sur le marché du LBO (leveraged buy-out) small cap (sociétés valorisées entre 15 et 75 millions d'euros), principalement sur des sociétés ayant déjà vécu une première étape de structuration lors d'un LBO primaire ou d'une introduction en bourse.



OFI Private Equity Capital a clôturé l'exercice 2008 avec un actif net réévalué (économique) de 96,9 millions d'euros, soit 16,37 euros par action. Au 31 décembre 2008, la société détenait un portefeuille de dix participations dans des entreprises non cotées pour un prix de revient de 137,3 millions d'euros, valorisé 136,3 millions d'euros et de deux participations dans des sociétés cotées. Son endettement net s'élève à 36,1 millions d'euros composé d'obligations à 5 ans d'échéance pour 30 millions d'euros, d'une dette bancaire de 15 millions d'euros et d'un portefeuille de trésorerie de 9,2 millions d'euros.

Le chiffre d'affaires consolidé d'Ofi Private Equity Capital ressort à 268,9 millions d'euros en 2008, contre 63,6 millions d'euros en 2007. Le résultat consolidé ressort avec une perte de 27,9 millions d'euros en 2008 contre un bénéfice de 3,8 millions d'euros en 2007.

Ce résultat provient d'une perte exceptionnelle liée à la dépréciation des actifs de l'une des participations (Groupe Grand Sud Soho) pour un montant de 27,8 millions d'euros. Le chiffre d'affaires proforma sur 12 mois hors Groupe Grand Sud Soho est de 326,1 millions d'euros et le résultat net proforma de 9,7 millions d'euros.

### MACIF PARTICIPATIONS

Filiale de la Macif, cette société a pour vocation de prendre et de gérer des participations financières, notamment dans des structures de l'économie sociale dont elle peut ainsi soutenir et accompagner le développement.

L'exercice écoulé a été marqué par des prises de participations dans France Domicile, Finorpa Mezzanine et la Sopac.

Soumise aux variations des résultats de ses participations, Macif Participations a dégagé en 2008 un résultat bénéficiaire de 0,567 million d'euros, contre un résultat déficitaire de 0,676 million d'euros en 2007.

### **b) Actifs immobiliers / fonciers**

En 2008, les turbulences nées de la crise bancaire et financière ont atteint l'ensemble de l'économie.

Après deux années exceptionnelles, tant en terme de volume d'investissement que de niveau de loyer, le marché de l'immobilier d'entreprise a été à son tour affecté.

Le durcissement des conditions d'octroi du crédit a particulièrement frappé le marché de l'investissement avec une chute de 54 % des montants engagés (13 milliards d'euros) par rapport à 2007 (28 milliards d'euros).

La pression à la baisse sur les loyers exercée par les preneurs a été accompagnée d'un recours plus important aux mesures d'accompagnement dans le cadre des négociations de plus en plus dures. Cette pression devrait s'accroître en 2009 au regard de la dégradation de l'environnement économique.

Les taux de rendement ont augmenté fin 2008 atteignant plus de 6 % pour les immeubles « prime ». Les investisseurs institutionnels redeviennent actifs avec le repli des anglo-saxons et la nécessité d'investir en fonds propres.

La victoire trop tôt annoncée de la financiarisation de l'économie a cédé la place au retour des fondamentaux immobiliers mettant en exergue la dérive du modèle précédent.

### MARSEILLE GRAND LITTORAL

L'exercice 2008 a été marqué par la signature le 18 mars de la vente des volumes composant ce centre commercial, détenus par Marseille Grand Littoral SAS et sa filiale Lesseps Promotion, pour un prix de 385,840 millions d'euros, dégageant une plus-value nette de 227,237 millions d'euros. Un acompte sur dividendes de 70 millions d'euros a été versé en 2008.

### COMPAGNIE FONCIÈRE MACIF

Dédiée aux placements immobiliers et particulièrement dans l'économie sociale, cette filiale affiche, en 2008, un résultat positif en baisse à 1,9 million d'euro, compte tenu de provisions pour restructuration d'immeubles, correspondant notamment à l'Hôpital Jean Rostand à Ivry-sur-Seine loué à l'Assistance Publique.

### FONCIÈRE DE LUTÈCE

La société Foncière de Lutèce s'attache principalement à développer, entretenir et valoriser son patrimoine immobilier, en y réalisant des travaux ou aménagements dans une optique de développement durable.

Il n'a été procédé à aucune acquisition en 2008, compte tenu des prix élevés pratiqués sur le marché et des incertitudes économiques. L'exercice 2008 affiche des performances significatives puisque les loyers progressent de 5 % et le résultat est en hausse de 21 % à plus de 6,304 millions d'euros.

### SIEM

La Société Immobilière d'Exploitation de la Macif a vocation à gérer le parc immobilier nécessaire aux activités de la Macif et des filiales du groupe, qu'il s'agisse des immeubles tertiaires, des points d'accueil ou encore des Macitels.

L'année écoulée a été caractérisée par des acquisitions de biens immobiliers permettant de répondre aux besoins de développement du groupe à Tours, Vendin-le-Vieil, Niort et Clisson.

Le dynamisme de l'activité de la société fait ainsi ressortir des loyers en progression de 22 % à environ 27,5 millions d'euros.

Le résultat enregistre un solde positif de 1 million d'euros.

# D. Activités des autres entités du Groupe

## 1) EN FRANCE (SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE)

### a) Activités d'assurance

#### GROUPE IMA

Véritable groupe international, IMA est structuré en 19 entités distinctes réparties sur le continent européen et le Maghreb, toutes rattachées à IMA S.A., société holding du Groupe.

Les volumes majeurs de l'activité du Groupe IMA sont constitués par l'assistance apportée aux assurés des mutuelles actionnaires (dont Macif, Maif, Matmut, SMACL, MAPA, AMDM, ...) dans le cadre d'un ou de plusieurs contrats d'assurance souscrits. Parmi les garanties de ces contrats figure l'assistance, sous-traitée à IMA GIE, qui intervient alors en « prestation de services ».

Malgré le départ de la Maaf, le dynamisme du Groupe IMA lui a ainsi permis de générer en 2008 un chiffre d'affaires de quelque 424 millions d'euros, en hausse de près de 7 % par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat 2008 du Groupe IMA s'élève à 5,042 millions d'euros.

Dans le cadre des garanties d'assistance prévues dans des contrats d'assurance du groupe Macif (Macif, Macifilia, Macif-Mutualité), le champ d'intervention d'IMA recouvre l'assistance déplacement, en France et à l'étranger, l'assistance à domicile (santé et scolaire) ainsi que l'assistance habitation.

La Macif et IMA sont associés dans le développement de nouveaux services et prestations proposés aux sociétaires : depuis 2008, un nouveau service particulièrement innovant a été lancé, fruit de cette collaboration : Sygé.

Au plan industriel, 2008 a été marquée par la première année pleine d'activité de la structure spécialisée mise en place au sein du groupe IMA pour prendre en charge l'activité assistance mais aussi une partie de l'activité de réparation dans le domaine habitation.

Ainsi, l'ensemble des 11 régions Macif a intégré le dispositif Modalités d'Indemnisation des Sinistres IRD et confié des missions au GIE Inter Mutuelles Habitat (IMH).

Les Téléchiffrages (TC), Réparations en Nature (REN) et Assistances réparation en Nature (ARN) représentent 96 % de l'activité d'IMH, toutes mutuelles membres du GIE confondues.

En 2008, au titre des différentes garanties, IMA a ouvert 343 224 dossiers d'assistance pour la Macif, pour une charge sinistre totale (sinistres payés et provisions nets de recours) de plus de 77 millions d'euros.

#### ALTIMA

Créée en 2000 à l'initiative des principales mutuelles françaises, ALTIMA œuvre essentiellement en partenariat avec des réseaux d'apporteurs d'affaires.

En 2002, ALTIMA a élargi son champ d'intervention avec l'assurance habitation.

Le nombre de contrats en cours au 31 décembre 2008 est de 58 513 (dont 55 755 contrats auto) en légère baisse de 1,3 % par rapport à 2007.

Cependant, la production nouvelle, composée principalement de véhicules neufs, s'est orientée vers des véhicules de petites tailles, comme l'ensemble du marché automobile. Les primes acquises s'élèvent à 29,921 millions d'euros en 2008 contre 32,216 millions d'euros en 2007.

Le résultat net de l'exercice présente un solde positif de 1,632 million d'euros, sous l'effet notamment de la réassurance de ses actionnaires.

#### GCE ASSURANCES (GROUPE CAISSE D'ÉPARGNE)

Écureuil Assurances IARD, devenue GCE Assurances depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2008, est la compagnie d'assurance « non-vie » du Groupe Caisse d'Épargne, détenue à 60 % par la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne, les 40 % restant étant détenus par la Macif (25 %) et la Maif (15 %).

GCE Assurances couvre l'ensemble des métiers d'assurance pour les particuliers et les professionnels : l'assurance dommages, les assurances parabancaires, l'assurance santé.

Sur les anciens produits commercialisés par GCE Assurances (auto, habitation, Garantie des Accidents de la Vie), la production de l'année 2008 s'est maintenue sensiblement au même niveau malgré les difficultés économiques du second semestre.

GCE Assurances a continué à constituer efficacement un portefeuille d'assurés en santé avec plus de 40 000 contrats vendus en 2008. Le développement de GCE Assurances se fait dans des conditions de bon équilibre technique.

Les alliés de GCE Assurances, Macif et Maif, ont poursuivi en 2008 la mise en place des collaborations prévues dans le domaine de l'assurance et tout particulièrement la gestion déléguée de sinistres graves, le soutien technique étant effectué par la Macif.

GCE Assurances travaille dorénavant avec un système d'informations sinistres largement partagé avec la Macif.

Le résultat de GCE Assurances s'élève à 14,7 millions d'euros pour 413,8 millions d'euros de cotisations émises.

## **b) Activités financières**

### **SOCRAM BANQUE**

Socram, la Société de Crédit des Mutuelles d'Assurance, a connu en 2008 une année exceptionnelle marquée à la fois par une activité en forte progression malgré une conjoncture qui s'est dégradée et par une mutation avec la mise en chantier d'un projet d'élargissement de l'offre aux produits bancaires (comptes, moyens de paiement, épargne) destinés aux sociétaires.

Socram a ainsi réussi, en 2008, à conforter sa position sur le marché national du crédit à la consommation.

Le groupe Macif reste le premier distributeur des crédits de Socram (avec 62 % des financements octroyés). Malgré une consommation qui ralentit en France et un marché automobile stagnant, l'activité crédit consommation de la Macif a progressé de 24,6 % en 2008.

Le taux d'équipement des sociétaires Macif a légèrement progressé (3,69 contrats de financement en cours pour 100 sociétaires contre 3,58 à fin 2007).

#### **Les crédits automobiles et assimilés :**

- Avec la campagne « véhicules plus propres et plus sûrs », le nombre de crédits automobiles distribués par le Groupe a augmenté de 75 % pour les véhicules neufs et de 17 % pour les véhicules d'occasion,
- Si le financement des deux roues a poursuivi sa progression de l'ordre de 5 %, en revanche le financement des véhicules de loisirs a chuté de près de 20 %,
- Au global, les crédits automobiles et assimilés constituent 82 % des prêts distribués par la Macif.

#### **Les autres crédits à la consommation :**

- L'activité des prêts personnels poursuit son développement régulier à hauteur de 4,5 % en 2008 : cette activité représente en 2008, plus de 10 % des crédits octroyés par la Macif et constitue un axe de diversification de l'offre financière pour les sociétaires,
- Les prêts travaux pour l'habitat ont aussi sensiblement progressé de plus de 50 %, après un repositionnement tarifaire,
- Les autres types de prêts (apprentissage de la conduite, crédits jeunes, réparation...) sont en stagnation.

Malgré des conditions de refinancement rendues difficiles par la crise financière internationale, la société a dégagé un résultat net positif de 11 millions d'euros.

#### **Un projet de mise en œuvre d'une offre bancaire**

Dans le cadre de sa stratégie et de son partenariat avec le Groupe Caisse d'Épargne et la Maif, le groupe Macif a choisi Socram comme plateforme de sa future offre bancaire à destination de ses sociétaires.

Socram, avec l'assistance et l'expertise de ses partenaires, a donc mis en œuvre un important projet et a été rebaptisée Socram Banque, suite à l'obtention de l'agrément de la part des autorités réglementaires pour se transformer en banque de détail à destination des sociétaires.

À travers un mandat d'Intermédiaire en Opération de Banque (IOB), la Macif pourra ainsi proposer des comptes à vue, des moyens de paiement et de l'épargne réglementée ou libre.

### **OFI INSTIT**

Détenu à parité par la Macif et la Matmut, OFI Instit est l'actionnaire majoritaire d'OFI Asset Management.

OFI Asset Management, principal acteur indépendant du marché de la gestion d'actifs pour compte de tiers, propose aux investisseurs français et européens un large spectre de solutions d'investissement.

Les encours gérés par le groupe OFI (ex OFIVALMO) s'élevaient à 17,3 milliards d'euros fin 2008, dont 2,3 milliards d'euros apportés par la société ADI, nouvellement acquise par le groupe OFI, contre 17,4 milliards d'euros fin 2007. Hors ADI, l'évolution des encours doit s'apprécier en tenant compte d'un effet baisse des marchés pour 2,8 milliards d'euros et d'une collecte nette de 0,4 milliard d'euros.

Le chiffre d'affaires consolidé d'OFI Asset Management s'élève à 67,6 millions d'euros en 2008 à comparer à 93,3 millions d'euros en 2007. Le résultat consolidé s'établit à 4,8 millions d'euros en 2008 contre 12,9 millions d'euros en 2007.

### **c) Activités de services à la personne**

#### **SÉRÉNA**

Séréna est un opérateur national de services à la personne visant à répondre aux besoins des particuliers, en organisant l'intervention de personnel à leur domicile.

Séréna est la filiale commune, depuis 2006, des Groupes Caisse d'Épargne, Macif, Maif et Mgen.

Les services à la personne ont en effet été lancés en 2006, mais cette nouvelle offre commerciale a véritablement démarré pour la Macif seulement en 2007, à l'issue de sa mise à disposition dans l'ensemble des points d'accueil.

2008 est donc le premier exercice qui puisse être pertinemment comparé à l'exercice précédent. Ainsi, le nombre de souscriptions s'élève à 16 676 en 2008, soit deux tiers de plus qu'en 2007.

Les prestations réalisées en 2008 représentent un volume de 118 460 heures (en hausse de 64 % par rapport à 2007).

Cette progression importante ne suffit cependant pas à atteindre l'objectif. Le recours à l'emploi direct reste prédominant dans le secteur, les enseignes nationales comme Séréna totalisant seulement 5 % du marché.

En 2008, la politique commerciale a été révisée en profondeur pour répondre au double objectif d'installation d'une approche besoins et de réduction des coûts de fonctionnement. L'offre de services à la personne a ainsi évolué avec la mise en place de packs en 2008 (notamment soutien scolaire et jardinage) qui sera achevée en 2009.

Le chiffre d'affaires de Séréna progresse sensiblement en 2008 et s'élève à la clôture de l'exercice à 23,342 millions d'euros, contre 12,397 millions d'euros en 2007.

Le résultat reste déficitaire à hauteur de 10,250 millions d'euros, contre un déficit de 10,587 millions d'euros un an plus tôt.

## **2) À L'INTERNATIONAL**

Dans un contexte économique difficile en fin d'année 2008, les résultats de l'activité internationale ont continué dans leur ensemble à évoluer de façon satisfaisante malgré quelques difficultés rencontrées par certaines des participations de la Macif.

### **a) En Belgique**

#### **VIVIUM - ENTITÉ NON CONSOLIDÉE**

Vivium appartient au groupe belge P&V, présent dans le secteur de l'assurance depuis 100 ans.

Exclusivement orienté vers le monde du courtage, Vivium propose un éventail complet de solutions d'assurance-vie et non-vie pour les particuliers, les indépendants, les PME et les entreprises.

Afin de consolider les fonds propres du Groupe P&V, la Macif a souscrit pour un montant de 7,5 millions d'euros, à l'émission de TSDI (Titres Subordonnés à Durée Indéterminée) émis par P&V, cette dernière ayant souscrit aux TSDI émis par Vivium.

### **b) En Espagne**

Le chiffre d'affaires 2008 des entités IARD (Atlantis Seguros) et assurance de personnes (Atlantis Vida) du groupe Atlantis s'établit à 57,24 millions d'euros.

La légère croissance enregistrée de 1 %, s'accompagne d'une perte de 2,025 millions d'euros liée principalement à un besoin de réajustement d'actifs au sein de l'entité IARD, Atlantis Seguros.

Le conseil d'administration du groupe Atlantis a décidé en juillet 2008 de lancer une série d'actions structurantes afin de corriger le déséquilibre des résultats constatés ces dernières années. Ce plan d'actions a pour objectif le positionnement et la rentabilité de ce groupe dans un contexte économique particulier affectant ce marché.

#### **ATLANTIS SEGUROS – ENTITÉ CONSOLIDÉE**

L'activité IARD du groupe Atlantis a repris cette année le chemin de la croissance avec un chiffre d'affaires de 39,69 millions d'euros, en augmentation de 4 %.

Le résultat affiche cependant une perte de 2,63 millions d'euros.

**ATLANTIS VIDA – ENTITÉ CONSOLIDÉE**

L'encaissement en assurance-vie d'Atlantis Vida a subi une diminution de 5,27 % à 17,54 millions d'euros.

Malgré cela, la société dégage un résultat positif du double de celui constaté en 2007 à 0,612 million d'euros.

**c) Au Portugal****SAGRES – ENTITÉ NON CONSOLIDÉE**

L'exercice 2008 de cette société d'assurance IARD se solde par une baisse de l'encaissement de 49,1 millions d'euros en 2007 à 38,4 millions d'euros au 31 décembre 2008.

Le résultat affiche un solde négatif de 6,6 millions d'euros.

Ces chiffres sont le reflet d'une situation de marché difficile notamment sur le marché automobile, alliée à des incertitudes stratégiques rencontrées par l'entité en 2008.

Face à cette situation, l'entreprise a obtenu le soutien du groupe Macif ; les besoins en refinancement ont abouti le 31 décembre 2008 à la signature d'un accord prévoyant entre autre une augmentation de la participation de la Macif indirectement, via la holding PARTISAGRES. Une fois l'accord finalisé, le groupe Macif deviendra aux cotés d'acteurs de l'économie sociale portugaise et de certains membres d'Euresa, l'actionnaire majoritaire de cette société.

Ce nouveau positionnement permettra d'assainir la société et de créer les conditions d'un développement accentué.

**d) En Pologne****TUW TUW – ENTITÉ NON CONSOLIDÉE**

Par l'intermédiaire d'Euresa, la Macif a participé en 1992 à la création de la mutuelle Tuw Tuw, société d'assurance IARD, première mutuelle du marché polonais.

Cette compagnie est spécialisée dans les risques des particuliers en zone rurale et plus particulièrement en responsabilité civile automobile ainsi que sur le risque agricole.

Elle continue sa forte progression constatée ces dernières années avec des cotisations émises en hausse de 30,75 % à taux de change constant, pour un montant de 45,334 millions d'euros.

Le groupe Macif continue à lui apporter son aide technique et financière ; il a ainsi souscrit à l'augmentation de son capital à hauteur de 1,5 million d'euros augmentant ainsi sa participation à 38,08 %.

Ce renforcement financier permet à Tuw Tuw d'envisager son développement sur de nouvelles classes d'affaires mais également vers de nouvelles zones géographiques.

Le résultat s'améliore de 30,87 % à 1,184 million d'euros.

**MACIF ZYCIE TUW – ENTITÉ NON CONSOLIDÉE**

Macif Zycie Tuw est née de la volonté du Groupe d'avoir une entité d'assurance de personnes en Pologne en complément des activités IARD de Tuw Tuw.

La société toujours en cycle de démarrage, continue sa croissance au niveau national avec un encaissement proche des prévisions escomptées et une relation prometteuse avec des banques du milieu coopératif polonais.

Le volume des cotisations émises, constitué essentiellement de contrats prévoyance, a pratiquement doublé à taux de change constant et s'élève ainsi à 0,906 million d'euros.

Bien qu'en légère amélioration par rapport au budget, le résultat est déficitaire à hauteur de 0,797 million d'euros. Avec une sinistralité maîtrisée, ces pertes proviennent principalement des frais généraux.

**e) En Grèce****SYNETERISTIKI – ENTITÉ NON CONSOLIDÉE**

Société d'assurance sous forme mixte (IARD et assurance de personnes) fondée par le milieu coopératif grec, Syneteristiki continue sa tendance positive de développement avec un volume de cotisations émises de 35,304 millions d'euros représentant une progression de 8 %.

La branche automobile (responsabilité civile et dommage auto), avec 75,39 % des cotisations et une croissance de 6,13 %, reste la principale activité de la société.

La partie assurance de personnes, qui représente 8,02 % des cotisations, se distingue plus particulièrement avec une progression de 21,64 % dopée par un rapprochement de la société avec le réseau des banques coopératives.

Syneteristiki affiche un résultat net positif de 64 000 euros.

# E. Résultats consolidés du groupe Macif (en normes IFRS)

Tous les chiffres de la présente section sont exprimés en milliers d'euros, arrondis au millier d'euros le plus proche.

## 1. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Au 31 décembre 2008, le périmètre de consolidation rassemble 118 structures réparties sur 4 secteurs d'activité : Dommages – Épargne – Santé & Prévoyance – Autres activités.

	31 déc. 08	31 déc. 07
Consolidation par intégration globale	108	113
Consolidation par mise en équivalence	10	8
<b>TOTAL</b>	<b>118</b>	<b>121</b>

Les principales variations de périmètre enregistrées au cours de l'exercice portent sur l'entrée de la société GCE Assurances dans le périmètre de consolidation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008 et la variation du pourcentage de détention du groupe Macif dans la société Socram (de 42,13% à 45,31%). Les autres mouvements ne génèrent pas d'impact significatif.

	Cotisations acquises brutes	Résultat opérationnel courant	Réserves Groupe	Résultat net Groupe	Capitaux propres Groupe
GCE Assurances			2 642	3 806	6 448
Socram			-13 246		-13 246
Autres sociétés		-2	-702	-236	-938
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>-2</b>	<b>-11 306</b>	<b>3 570</b>	<b>-7 736</b>

## 2. ACTIVITÉ

Les cotisations acquises du groupe Macif (après élimination des opérations Intragroupes) s'élèvent à 4 963 566 K€ contre 5 018 820 K€ l'exercice précédent, soit un recul de l'activité de 1,1%.

	31 déc. 08		31 déc. 07		Variation	
	K€	%	K€	%	K€	%
<b>Dommages</b>	<b>2 771 429</b>	<b>55,8%</b>	<b>2 710 237</b>	<b>53,9%</b>	<b>61 192</b>	<b>2,3%</b>
Auto	1 853 224	37,3%	1 843 005	36,7%	10 219	0,6%
Habitation	547 672	11,0%	509 100	10,1%	38 572	7,6%
Autres assurances de biens	370 533	7,5%	358 132	7,1%	12 401	3,5%
<b>Épargne</b>	<b>1 741 434</b>	<b>35,1%</b>	<b>1 904 551</b>	<b>38,0%</b>	<b>-163 117</b>	<b>-8,6%</b>
<b>Santé &amp; Prévoyance</b>	<b>450 703</b>	<b>9,1%</b>	<b>404 032</b>	<b>8,1%</b>	<b>46 671</b>	<b>11,6%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 963 566</b>	<b>100,0%</b>	<b>5 018 820</b>	<b>100,0%</b>	<b>-55 254</b>	<b>-1,1%</b>

Ce léger repli masque des évolutions très contrastées entre les différents secteurs d'activité du groupe :

**En Dommages** | les cotisations acquises ressortent à 2,771 milliards d'euros, en hausse de 2,3 %.

Le contrat auto représente 37,3 % des cotisations acquises du groupe contre 36,7 % en 2007. Sur les contrats Macif, qui représentent 94% du chiffre d'affaires de la branche, cette progression s'appuie principalement sur :

- le développement du portefeuille lié à la croissance du nombre de sociétaires de 0,7% et au renforcement de la diversification au sein de la gamme des produits dommages,
- l'évolution différenciée de la cotisation moyenne (stable en auto et moins de 6% en habitation).

**En Épargne** | dans un environnement économique et financier plutôt défavorable (inversion de la courbe des taux, repli des marchés boursiers, difficulté des ménages à épargner...), la collecte du groupe Macif atteint 1 741 434 K€, en repli de 8,5 %. Les supports

en euros représentent 93 % des encaissements dont 80 % pour le seul contrat Livret Vie. Le taux d'équipement du sociétariat Macif est de 13 % fin décembre 2008 contre 12,1 % fin décembre 2007.

**En Santé & Prévoyance** | les cotisations ressortent à 450 703 K€, en progression de plus de 11 % par rapport à la même période de l'exercice précédent.

**Autres** | le chiffre d'affaires réalisé par les structures hors assurance reste peu significatif à l'échelle du Groupe. Il représente 59 752 K€, en hausse de près de 11 246 K€. Ce chiffre d'affaires est principalement constitué par les loyers facturés par la société Foncière de Lutèce et la production vendue de la société Lesseps Promotion.

Les cotisations acquises du groupe Macif sont présentées sur une seule zone géographique : la France. Il n'y a pas à ce jour d'autre zone géographique significative. Le détail par entité pour les activités assurances est présenté ci-dessous :

	31 déc. 08	31 déc. 07	Var°	%
Macif	2 655 324	2 592 943	62 381	2,4 %
Macifilia	114 195	115 845	-1 650	-1,4 %
Thémis	1 910	1 449	461	31,8 %
<b>Dommages</b>	<b>2 771 429</b>	<b>2 710 237</b>	<b>61 192</b>	<b>2,3 %</b>
Mutavie	1 741 434	1 904 551	-163 117	-8,6 %
<b>Épargne</b>	<b>1 741 434</b>	<b>1 904 551</b>	<b>-163 117</b>	<b>-8,6 %</b>
Macif-Mutualité	366 944	323 014	43 930	13,6 %
Smip	77 065	73 012	4 053	5,6 %
Icirs	6 694	8 006	-1 312	-16,4 %
<b>Santé &amp; prévoyance</b>	<b>450 703</b>	<b>404 032</b>	<b>46 671</b>	<b>11,6 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 963 566</b>	<b>5 018 820</b>	<b>-55 254</b>	<b>-1,1 %</b>

### 3. RÉSULTATS

Dans un contexte financier défavorable, le résultat net part du groupe affiche une bonne résistance à 99 579 K€ contre 102 335 K€ l'exercice précédent.

	31 déc. 08	31 déc. 07	Var°	%
<b>Primes acquises</b>	<b>4 963 566</b>	<b>5 018 820</b>	<b>-55 254</b>	<b>-1,1%</b>
Charges des prestations des contrats	-4 373 558	-4 975 156	601 598	
Solde de réassurance	-60 117	-49 819	-10 298	
Frais d'acquisition & d'administration	-472 150	-431 382	-40 768	
Autres produits et charges	-115 218	-124 226	9 008	
<b>Solde technique</b>	<b>-57 477</b>	<b>-561 763</b>	<b>504 286</b>	<b>89,8%</b>
Produits financiers nets - Hors juste valeur	319 726	787 939	-468 213	
Produits financiers nets - Mise en juste valeur	-389 667	-18 575	-371 092	
<b>Produits financiers nets</b>	<b>-69 941</b>	<b>769 364</b>	<b>-839 305</b>	<b>-109,1%</b>
			-	
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>-127 418</b>	<b>207 601</b>	<b>-335 019</b>	<b>-161,4%</b>
Autres produits et charges opérationnels	229 328	-55 449	284 777	
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>101 910</b>	<b>152 152</b>	<b>-50 242</b>	<b>-33,0%</b>
Autres produits et charges	-2 331	-49 817	47 486	
<b>Résultat net Groupe</b>	<b>99 579</b>	<b>102 335</b>	<b>-2 756</b>	<b>-2,7%</b>

Cette relative stabilité s'appuie sur la succession d'événements très significatifs mais de sens opposé. Cela concerne notamment :

- la plus-value enregistrée lors de la cession des actifs immobiliers détenus par les sociétés Marseille Grand Littoral SAS et Lesseps Promotion (cession des lots de volume détenus par chacune de ces filiales dans le centre commercial Marseille Grand Littoral). L'impact sur le résultat net s'élève à +227 237 K€.

	Marseille Gd Littoral SAS	Lesseps Promotion	TOTAL
Prix de cession	364 582	21 258	385 840
<b>Valeur nette comptable des actifs cédés</b>	<b>105 758</b>	<b>5 543</b>	<b>111 301</b>
<b>Plus-value brute</b>	<b>258 824</b>	<b>15 715</b>	<b>274 539</b>
Impôt	41 891	5 411	47 302
<b>Plus-value nette</b>	<b>216 933</b>	<b>10 304</b>	<b>227 237</b>

- les dépréciations durables des actifs financiers : les dépréciations constatées sur les actifs financiers sont en forte progression au 31 décembre 2008. L'impact sur le résultat net est de -236 270 K€.



	31 déc. 08	31 déc. 07
Dommages	- 136 149	- 23 445
Épargne	- 277 705	- 64 342
Santé & Prévoyance	- 12 491	- 931
Autres	- 1 062	- 868
<b>VARIATION DES DÉPRÉCIATIONS DURABLES SUR LES PLACEMENTS FINANCIERS</b>	<b>- 427 407</b>	<b>- 89 586</b>
Participation aux bénéfices différée	170 634	3 316
Impôts différés	20 503	772
<b>IMPACT SUR LE RÉSULTAT NET</b>	<b>- 236 270</b>	<b>- 85 498</b>

- les variations de juste valeur par résultat : l'impact de la juste valeur se répartit sur plusieurs lignes du compte de résultat notamment en raison de la constatation des droits des assurés (participation aux bénéfices différée) et de la fiscalisation des retraitements. Il s'élève à - 94 627 K€ sur le résultat net.

	31 déc. 08			31 déc. 07		
	Avant Juste Valeur	Juste Valeur	Après Juste Valeur	Avant Juste Valeur	Juste Valeur	Après Juste Valeur
Cotisations acquises	4 963 566	0	4 963 566	5 018 820	0	5 018 820
Charges des prestations (hors PB sur juste valeur)	- 4 620 738	0	- 4 620 738	- 4 987 328	0	- 4 987 328
<b>Marge brute</b>	<b>342 828</b>	<b>0</b>	<b>342 828</b>	<b>31 492</b>	<b>0</b>	<b>31 492</b>
Charges/produits nets des cessions en réass.	- 60 117	0	- 60 117	- 49 819	0	- 49 819
<b>Marge nette</b>	<b>282 711</b>	<b>0</b>	<b>282 711</b>	<b>- 18 327</b>	<b>0</b>	<b>- 18 327</b>
Frais d'acquisition et d'administration des contrats	- 472 150	0	- 472 150	- 431 382	0	- 431 382
Autres charges et produits opérationnels courants	- 115 218	0	- 115 218	- 124 226	0	- 124 226
<b>Marge technique</b>	<b>- 304 657</b>	<b>0</b>	<b>- 304 657</b>	<b>- 573 935</b>	<b>0</b>	<b>- 573 935</b>
Produits des placements nets de charges	319 726	- 389 667	- 69 941	787 939	- 18 575	769 364
Participation différée sur juste valeur	0	247 180	247 180	0	12 172	12 172
<b>Marge financière</b>	<b>319 726</b>	<b>- 142 487</b>	<b>177 239</b>	<b>787 939</b>	<b>- 6 403</b>	<b>781 536</b>
Autres produits et charges opérationnels	229 328	0	229 328	- 55 449	0	- 55 449
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>	<b>244 397</b>	<b>- 142 487</b>	<b>101 910</b>	<b>158 555</b>	<b>- 6 403</b>	<b>152 152</b>
Charges de financement	- 30 274	0	- 30 274	- 16 466	0	- 16 466
Quote-part dans les résultats des entreprises MEE	3 905	- 1 276	2 629	- 1 775	678	- 1 097
Impôts sur les résultats	- 22 627	49 136	26 509	- 32 441	2 259	- 30 182
<b>RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ</b>	<b>195 401</b>	<b>- 94 627</b>	<b>100 774</b>	<b>107 873</b>	<b>- 3 466</b>	<b>104 407</b>
Intérêts des minoritaires	1 567	- 372	1 195	2 071	0	2 071
<b>RÉSULTAT NET (Part du Groupe)</b>	<b>193 834</b>	<b>- 94 255</b>	<b>99 579</b>	<b>105 802</b>	<b>- 3 466</b>	<b>102 335</b>

PB = Participation aux bénéfices différée  
MEE = Mise en équivalence

Une analyse plus détaillée de la rubrique « marge financière » est proposée ci-dessous :

	31 déc. 08			31 déc. 07		
	Avant Juste Valeur	Juste Valeur	Après Juste Valeur	Avant Juste Valeur	Juste Valeur	Après Juste Valeur
Dommages	73 589	-129 610	-56 021	228 053	-7 957	220 096
Épargne	230 323	-260 282	-29 959	536 327	-10 776	525 551
Santé & Prévoyance	8 008	225	8 233	22 066	159	22 225
Autres	7 806		7 806	1 493	-1	1 492
<b>PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES</b>	<b>319 726</b>	<b>-389 667</b>	<b>-69 941</b>	<b>787 939</b>	<b>-18 575</b>	<b>769 364</b>

	31 déc. 08			31 déc. 07		
	Avant Juste Valeur	Juste Valeur	Après Juste Valeur	Avant Juste Valeur	Juste Valeur	Après Juste Valeur
Dommages			0			0
Épargne		247 180	247 180		12 172	12 172
Santé & Prévoyance			0			0
Autres			0			0
<b>PB DIFFÉRÉE SUR JUSTE VALEUR</b>	<b>0</b>	<b>247 180</b>	<b>247 180</b>	<b>0</b>	<b>12 172</b>	<b>12 172</b>

	31 déc. 08			31 déc. 07		
	Avant Juste Valeur	Juste Valeur	Après Juste Valeur	Avant Juste Valeur	Juste Valeur	Après Juste Valeur
Dommages	73 589	-129 610	-56 021	228 053	-7 957	220 096
Épargne	230 323	-13 102	217 221	536 327	1 396	537 723
Santé & Prévoyance	8 008	225	8 233	22 066	159	22 225
Autres	7 806	0	7 806	1 493	-1	1 492
<b>MARGE FINANCIERE</b>	<b>319 726</b>	<b>-142 487</b>	<b>177 239</b>	<b>787 939</b>	<b>-6 403</b>	<b>781 536</b>

Le compte de résultat peut également être analysé par secteur d'activité. Les quatre premières colonnes du tableau ci-dessous détaillent les contributions des secteurs d'activité au résultat du Groupe avant élimination des opérations intragroupes (opérations réalisées entre les différents secteurs).

	Dommages	Épargne	Santé & Prév	Autres	Intragroupe	TOTAL
<b>Primes acquises</b>	<b>2 771 429</b>	<b>1 746 072</b>	<b>456 776</b>	-	<b>- 10 711</b>	<b>4 963 566</b>
Charges prestat° des contrats	- 2 371 415	- 1 642 989	- 363 220	-	4 066	- 4 373 558
Solde de réassurance	- 61 350	691	- 1 502	-	2 044	- 60 117
Frais de gestion	- 399 091	- 40 024	- 60 055	-	27 020	- 472 150
Autres produits et charges	- 73 749	- 12 619	- 29 853	25 496	- 24 493	- 115 218
<b>Marge technique</b>	<b>- 134 176</b>	<b>51 131</b>	<b>2 146</b>	<b>25 496</b>	<b>- 2 074</b>	<b>- 57 477</b>
Prod. fin. nets - Hors juste valeur	76 771	234 662	8 139	7 869	- 7 715	319 726
Prod. fin. nets - Juste valeur	- 129 610	- 260 282	225	-	-	- 389 667
<b>Produits financiers nets</b>	<b>- 52 839</b>	<b>- 25 620</b>	<b>8 364</b>	<b>7 869</b>	<b>- 7 715</b>	<b>- 69 941</b>
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>- 187 015</b>	<b>25 511</b>	<b>10 510</b>	<b>33 365</b>	<b>- 9 789</b>	<b>- 127 418</b>
Autres produits & charges op.	- 25 247	3 171	- 364	245 806	5 962	229 328
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>- 212 262</b>	<b>28 682</b>	<b>10 146</b>	<b>279 171</b>	<b>- 3 827</b>	<b>101 910</b>
Autres produits et charges						- 2 331
<b>Résultat net Groupe</b>						<b>99 579</b>

**En Dommages** | plus précisément pour les contrats Macif qui représentent 94% de l'encaissement, les résultats 2008 sont marqués par une sinistralité maîtrisée sur l'ensemble des produits. La sinistralité brute sur la survenance 2008 reste stable (le ratio sinistres sur cotisations est de 75%), elle résulte de l'amélioration très nette sur le contrat habitation (ratio sinistres sur cotisations de 82,9% contre 86,4% en 2007) et d'une légère dégradation sur le contrat automobile (ratio sinistres sur cotisations de 78,3% contre 77,3% en 2007). Sur ce contrat, la baisse de fréquence ne suffit pas à compenser la hausse de la charge liée principalement à des sinistres lourds sur la garantie responsabilité civile, hausse déjà amorcée en 2007.

En 2008, la baisse du TME (Taux Moyen des emprunts d'État) impacte fortement le solde des rentes qui s'élève à -43 millions d'euros. De même, le solde déficitaire de réassurance (-60 millions d'euros) s'explique principalement par une sinistralité climatique de faible intensité et une reprise de provisions sur la branche catastrophes naturelles. Enfin, sur les antérieurs, le solde de liquidation présente un boni net de 63 millions d'euros.

Sur le périmètre des contrats Macif, l'ensemble de ces éléments participe à la dégradation du ratio combiné de la branche dommages, qui passe de 102,5% en 2007 à 104,6% en 2008.

**En Épargne** | la collecte nette (cotisations acquises nettes des retraits effectués par les épargnants) ressort à 430 835 K€, en repli de 47%. Le taux de sortie (retraits des épargnants rapportés à l'épargne gérée de début de période) est de 10,85% au 31 décembre 2008. Les produits financiers nets s'inscrivent en net repli après prise en compte de la juste valeur des actifs financiers. Le résultat opérationnel s'élève à 28 682 K€ contre 45 213 K€ au 31 décembre 2007.

**En Santé & Prévoyance** | le développement de l'activité s'accompagne d'une légère dégradation de la sinistralité. Les charges des prestations des contrats ressortent à 363 220 K€ en progression de près de 13% par rapport à l'exercice précédent. Le résultat opérationnel s'élève à 10 146 K€ contre 29 190 K€ l'exercice précédent. Le secteur **Autres** rassemble principalement les sociétés immobilières et financières du groupe Macif. Le résultat opérationnel de l'exercice 2008 s'élève à 279 171 K€. Il est marqué par la cession des actifs immobiliers détenus par les sociétés Marseille Grand Littoral et Lesseps Promotion.

Les autres produits et charges dont le solde ressort à - 2 331 K€ regroupent la charge de financement et l'impôt sur les résultats. La charge de financement s'élève à 30 274 K€ en progression de 13 808 K€. L'impôt sur le résultat est un produit d'impôt de 26 509 K€, compte tenu de l'option du Groupe pour le carry back et de la prise en compte des impôts différés actif sur la mise en juste valeur.

## 4. ÉLÉMENTS FINANCIERS

À l'actif, les placements financiers des entreprises d'assurance s'établissent à 16 491 441 K€ soit près de 77 % du total du bilan. Sur ce poste, l'impact de la mise en juste valeur représente -446 099 K€ au 31 décembre 2008 contre 125 786 K€ l'exercice précédent.

	31 déc. 08	31 déc. 07	Var°	%
Coût amorti brut	17 301 144	16 883 114	418 030	2,5 %
Dépréciation	- 363 604	- 32 255	- 331 349	NS
Coût amorti net	16 937 540	16 850 859	86 681	0,5 %
Réévaluation	- 446 099	125 786	- 571 885	NS
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>16 491 441</b>	<b>16 976 645</b>	<b>- 485 204</b>	<b>- 2,9 %</b>

NS = Non significatif

La répartition des placements entre les différents supports est marquée par un net repli des OPCVM au profit notamment des produits de taux. Les produits de taux restent largement majoritaires avec près de 86,1% du total des placements financiers des entreprises d'assurance.

	31 déc. 08		31 déc. 07	
	K€	%	K€	%
Actions	447 897	2,7 %	461 548	2,7 %
Obligations	14 203 247	86,1 %	14 061 002	82,8 %
Opcvm	1 725 733	10,5 %	2 390 895	14,1 %
Autres	1 886	0,0 %	1 544	0,0 %
Prêts	112 678	0,7 %	61 656	0,4 %
<b>TOTAL</b>	<b>16 491 441</b>	<b>100,0 %</b>	<b>16 976 645</b>	<b>100,0 %</b>

Les placements sont principalement valorisés en juste valeur, et notamment en juste valeur par les réserves.

	31 déc. 08	31 déc. 07	Var°	%
Actifs disponibles à la vente (AFS)	15 385 922	15 798 716	- 412 794	- 2,6 %
Actifs détenus à des fins de transaction (TRADING)	240 993	355 514	- 114 521	- 32,2 %
Actifs évalués en juste valeur en contrepartie résultat (FVO)	751 848	760 759	- 8 911	- 1,2 %
Prêts	112 678	61 656	51 022	82,8 %
<b>TOTAL</b>	<b>16 491 441</b>	<b>16 976 645</b>	<b>- 485 204</b>	<b>- 2,9 %</b>

Au passif, les provisions techniques relatives aux contrats d'assurance s'élèvent à 18 033 725 K€ soit 84 % du total bilan au 31 décembre 2008. Elles sont en progression de 952 869 K€, principalement en raison de la capitalisation de l'épargne des sociétaires dans les provisions mathématiques du secteur Épargne et du rechargement des provisions pour sinistres à payer du secteur Dommages (provision pour frais de gestion notamment).

	31 déc. 08	31 déc. 07	Var°	%
Provisions d'assurance-vie	12 534 689	11 668 809	865 880	7,4%
Provisions pour cotisations non acquises	721 592	707 623	13 969	2,0%
Provisions pour sinistres à payer	3 558 798	3 393 940	164 858	4,9%
Provisions pour participation aux bénéfices	69 025	153 773	-84 748	-55,1%
Autres provisions techniques	1 039 618	968 074	71 544	7,4%
Provisions techniques en unité de compte	110 003	188 637	-78 634	-41,7%
<b>TOTAL</b>	<b>18 033 725</b>	<b>17 080 856</b>	<b>952 869</b>	<b>5,6%</b>

## 5. SOLVABILITÉ

Les fonds propres du Groupe s'élèvent à 1 558 798 K€, en progression de 35 949 K€.

	31 déc. 08	31 déc. 07	Var°	%
Fonds d'établissement	213 952	209 334	4 618	
Primes	-	-	-	
Réserve de réévaluation	65 941	123 276	-57 335	
Autres réserves	1 176 468	1 088 290	88 178	
Résultats cumulés	2 858	-386	3 244	
Résultat de l'exercice	99 579	102 335	-2 756	
<b>Fonds propres groupe</b>	<b>1 558 798</b>	<b>1 522 849</b>	<b>35 949</b>	<b>2,4%</b>

Cette variation s'explique par :

- le résultat net du Groupe pour 99 579 K€,
- la réduction de 57 335 K€ de la réserve de réévaluation qui enregistre les variations de juste valeur des placements de la catégorie AFS (Available For Sale),
- les droits d'adhésion à hauteur de 4 618 K€.

	Capital	Primes	Réserve de réévaluation	Autres réserves	Résultat Groupe	TOTAL
<b>Situation à la clôture au 31 déc. 2007</b>	<b>209 334</b>	<b>-</b>	<b>123 276</b>	<b>1 087 904</b>	<b>102 335</b>	<b>1 522 849</b>
Actifs disponibles à la vente			-104 431			-104 431
PB différée			17 616			17 616
Impôts exigibles et différés			29 480			29 480
Autres réserves						-
<b>Revenus net reconnus en cap. propres</b>		<b>-</b>	<b>- 57 335</b>			<b>- 57 335</b>
Résultat net					99 579	99 579
<b>Total des produits &amp; pertes reconnus</b>		<b>-</b>	<b>- 57 335</b>		<b>99 959</b>	<b>42 244</b>
Droits d'adhésion	4 618					4 618
Affectation du résultat				102 335	-102 335	-
Variations du périmètre				-13 942		-13 942
Autres variations				3 029		3 029
<b>Situation à la clôture au 31 déc. 2008</b>	<b>213 952</b>	<b>-</b>	<b>65 941</b>	<b>1 179 326</b>	<b>99 579</b>	<b>1 558 798</b>

Au 31 décembre 2008, les dettes de financement représentent 23 % des fonds propres groupe contre 23,8 % l'exercice précédent. Elles sont constituées à hauteur de 72,6 % par des passifs subordonnés émis afin de renforcer la solidité financière du groupe Macif.

	31 déc. 08		31 déc. 07	
	K€	%	K€	%
Dettes subordonnées	260 578	72,6 %	252 477	69,6 %
Dettes envers les entreprises bancaires	91 130	25,4 %	103 026	28,4 %
Autres dettes de financement	6 993	2,0 %	7 181	2,0 %
<b>TOTAL</b>	<b>358 701</b>	<b>100,0 %</b>	<b>362 684</b>	<b>100,0 %</b>
Fonds propres groupe	1 558 798		1 522 849	
<b>Ratio (Dettes de financement / Fonds propres groupe)</b>		<b>23,0 %</b>		<b>23,8 %</b>

Conformément au code des assurances, la marge de solvabilité ajustée du groupe Macif est déterminée sur la base des comptes consolidés établis en normes françaises. Au 31 décembre 2008, elle ressort à 2 171 860 K€ contre 2 279 617 K€ en 2007. Ce léger repli ne traduit pas les évolutions importantes dans les modalités de couverture du besoin de marge réglementaire.

La marge avec les seuls fonds propres durs s'élève à 1 629 691 K€ en 2008 contre 1 488 712 K€ en 2007. Le taux de couverture est de 141 % contre 137 % en 2007. Cette progression s'appuie sur la croissance des fonds propres admis en couverture. En revanche, le poids des plus-values latentes est en forte réduction, en raison du repli des places financières observé en 2008.

	31 déc. 08		31 déc. 07	
	K€	%	K€	%
Besoin de marge	1 155 961	100,0 %	1 087 714	100,0 %
Fonds propres durs	1 629 691	141,0 %	1 488 712	136,9 %
Passifs subordonnés	258 330	22,3 %	250 342	23,0 %
Plus-values latentes	27 012	2,3 %	290 221	26,7 %
Rappel de cotisations	256 827	22,2 %	250 342	23,0 %
<b>TOTAL</b>	<b>2 171 860</b>	<b>187,9 %</b>	<b>2 279 617</b>	<b>209,6 %</b>

# F. Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

## **Partenariats**

Les groupes Macif, Maif et Matmut ont signé une lettre d'intention en vue de renforcer leur coopération au sein d'un nouveau pôle mutualiste sur le marché français de l'assurance et des services financiers. Ce rapprochement prendrait la forme juridique d'une Société de Groupe d'Assurance Mutuelle (SGAM) à laquelle chacun des partenaires serait affilié et dont la constitution pourrait être effective d'ici la fin de l'année 2009.

### **UNE RÉPONSE MUTUALISTE AUX ENJEUX ÉCONOMIQUES ET SOCIÉTAUX ACTUELS**

Partenaires de longue date et membres du GEMA, les groupes Macif, Maif et Matmut collaborent d'ores et déjà dans de nombreux domaines (assistance, gestion d'actifs, crédit à la consommation...).

Ce projet de rapprochement traduit la volonté partagée de pérenniser le modèle mutualiste et de favoriser le rayonnement de l'économie sociale en se structurant pour accroître la capacité d'innovation et de développement. Les trois mutuelles d'assurance engagées dans cette alliance se donnent ainsi les moyens d'apporter des réponses mutualistes innovantes aux attentes et aux préoccupations sociétales des concitoyens.

### **UNE SGAM, SYMBOLE D'UNE DÉMARCHÉ DE COHÉSION**

Cette alliance se traduirait par la création d'une Société de Groupe d'Assurance Mutuelle (SGAM) structure juridique qui permet de préserver l'identité, l'autonomie et le mode de fonctionnement de chacun des trois groupes tout en instaurant entre eux une solidarité financière.

Dans un environnement concurrentiel de plus en plus tendu et face à des exigences réglementaires croissantes, l'objectif de cette SGAM serait de renforcer les positions respectives de chaque mutuelle d'assurance et de favoriser leur développement en s'appuyant sur la solidité de ce nouvel ensemble.

La mise en œuvre de ce rapprochement s'envisage dans le respect de la souveraineté des trois mutuelles d'assurances. Chacune dispose d'une marque forte caractérisée par une grande proximité avec ses sociétaires et ses salariés, et par une richesse culturelle s'appuyant sur son propre référentiel de valeurs. Approche originale d'alliance, la SGAM préservera ainsi l'identité de ses affiliés, leurs spécificités, leurs valeurs, leur stratégie et leur autonomie.

Dans le respect des systèmes de gouvernance propre à chaque entité et des autorités de contrôle, des réflexions approfondies vont être menées afin de définir les champs de coopération, les modalités de la solidarité financière, le mode de gouvernance et les organes de direction de la future SGAM. Ce processus d'organisation devrait être finalisé fin 2009, avec la constitution effective de l'entité et la signature des actes d'affiliation.

La création de ce pôle mutualiste par les groupes Macif, Maif et Matmut, sera soumise à la consultation et à l'approbation des instances sociales de chaque mutuelle et à la consultation des autorités réglementaires compétentes.

## **Projet Banque**

Le conseil d'administration a marqué son accord pour la signature d'un mandat d'Intermédiaire en Opération de Banque (Mandat IOB) avec Socram Banque, et ce, afin de permettre l'exercice et la mise en place d'une nouvelle activité bancaire proposée aux sociétaires de la Macif.

## **À l'international**

- Au Portugal, la Macif a acquis le 24 mars 2009 les actions de PARTISAGRES détenues par la Fondation Oriente. La Macif se retrouve actionnaire majoritaire de PARTISAGRES (près de 75 %) qui détient elle-même près de 51 % du capital de SAGRES,
- En Algérie, la Macif a constitué depuis le 31 mars 2009, une société de conseil, détenue à 100 % et prenant la forme d'une SARL. Cette société a vocation à faire du conseil en matière d'assurance, d'organisation, de système d'information et en formation,
- En Tunisie, la Macif a constitué depuis janvier 2009, une société de conseil, détenue à 100 % et prenant la forme d'une SARL. Cette société a vocation à faire du conseil en matière d'assurance, d'organisation, de système d'information et en formation. L'objectif est de nouer un partenariat avec différentes mutuelles tunisiennes en vue de la mise en place d'une société commune en assurance-vie.

# G. Gestion et facteurs de risques

## 1) LE DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE

### **a) Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration**

Les règles actuelles de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration, et plus généralement de la gouvernance de la Macif, sont inscrites dans :

- les statuts de la Macif dont la dernière version date du 13 décembre 2005,
- une charte adoptée en congrès par les délégués des sociétaires le 19 juin 2004,
- le règlement intérieur du conseil d'administration modifié par le conseil d'administration du 26 septembre 2006 afin de préciser notamment les termes de la limitation de pouvoirs du directeur général en matière de gestion financière,
- des décisions du conseil d'administration du 16 juin 2008 portant sur l'élection du Président.

Les règles de convocation du conseil d'administration sont déterminées dans le règlement intérieur. Le calendrier des réunions ordinaires est arrêté par le conseil d'administration dans sa séance d'octobre et ne peut être modifié par ses membres qu'à la majorité des voix. Des séances supplémentaires peuvent être arrêtées en cours d'année.

Toute documentation utile, sous forme de rapports, de notices ou de statistiques, doit être envoyée dans les meilleurs délais et au plus tard en même temps que la convocation.

Pour information, le conseil d'administration s'est réuni en 2008 à 9 reprises (10 jours de réunion).

Le registre de présence fait apparaître une forte assiduité des administrateurs aux séances du Conseil (plus de 95 % de taux de présence).

### **b) Les procédures de contrôle interne mises en place par la Macif**

La mise en place d'un dispositif de contrôle interne formalisé, normé et homogène au sein du Groupe est fondamentale pour l'activité opérationnelle et pour le succès à long terme de la Macif dans le cadre des futures obligations au titre du dispositif Solvabilité II.

Le groupe Macif a fait le choix de retenir la définition et les référentiels issus du COSO Report (Committee of Sponsoring Organisation of the Treadway Commission). Aussi pour le groupe Macif, le contrôle interne est un processus mis en œuvre sous le contrôle du conseil d'administration, par la direction générale et l'ensemble du personnel du Groupe, destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- la réalisation et l'optimisation des opérations,
- la fiabilité des informations financières,
- la conformité aux lois et réglementations en vigueur.

La déclinaison organisationnelle du contrôle interne mis en place au sein du groupe Macif associe logiquement la gouvernance, les dirigeants et les salariés ; il recouvre le contrôle « permanent » et le contrôle « périodique ». Tous ces acteurs concourent à la mise en œuvre progressive d'un dispositif global de contrôle interne efficace.

#### 1. LE COMITÉ D'AUDIT GROUPE

Ce Comité, qui a été créé par une décision du conseil d'administration du 3 novembre 2005, est en particulier attentif au suivi de la mise en œuvre du contrôle interne et veille à l'implémentation des activités de maîtrise des risques.

Le Comité d'audit Groupe se réunit de façon régulière pour émettre des avis et recommandations au conseil d'administration dans les domaines du contrôle des comptes, du contrôle interne, de l'audit interne et de la maîtrise des risques.

#### 2. LA DIRECTION DE L'AUDIT INTERNE GROUPE

Elle a pour mission d'apprécier la qualité du système de contrôle interne mis en œuvre dans le Groupe à travers des contrôles périodiques.

Elle est mandatée dans ses missions par le directeur général (dont elle dépend hiérarchiquement), ou à la demande du Comité d'audit Groupe.

Elle rapporte au directeur général et au Comité d'audit Groupe et préconise des améliorations du système de contrôle interne.

La direction de l'audit interne Groupe s'est engagée au cours de cet exercice dans une démarche de certification de ses pratiques au regard du référentiel de normes professionnelles éditées par l'Institut Français de l'Audit et du Contrôle Interne (IFACI).



### 3. LA DIRECTION DU MANAGEMENT DES RISQUES ET DU CONTRÔLE INTERNE GROUPE

La direction du management des risques et du contrôle interne Groupe regroupe depuis 2007 l'ensemble des services en charge des questions de risques et de contrôles.

Elle a notamment la responsabilité de l'élaboration, de la construction, du déploiement du dispositif et de la démarche méthodologique de contrôle interne au sein du groupe Macif.

La direction du management des risques et du contrôle interne Groupe :

- définit les règles méthodologiques du contrôle interne,
- organise et anime les travaux,
- s'assure de l'application de la politique de contrôle interne et de son homogénéité,
- coordonne la mise en évidence des risques et favorise la mise en œuvre des solutions les plus adaptées pour les réduire,
- s'assure de la sensibilisation et de la formation des acteurs.

Le dispositif de contrôle interne a été établi afin de répondre à cinq objectifs majeurs :

- répondre aux obligations découlant de Solvabilité II (pilier 2),
- mutualiser les bonnes pratiques et harmoniser les processus,
- sécuriser et améliorer les modes de fonctionnement du groupe Macif,
- participer à la pérennité du savoir,
- inscrire la dimension « risques et contrôles » dans la culture d'entreprise.

Dans la logique du référentiel COSO choisi par le groupe Macif, le dispositif de contrôle interne est basé sur les fondamentaux incontournables suivants :

- l'élaboration d'une documentation précise et exhaustive permettant de définir l'organisation de l'entreprise au travers de ses différents processus, ainsi que les référentiels internes et externes applicables,
- la définition des rôles et responsabilités de chaque collaborateur de l'entreprise dans les processus,
- l'évaluation des risques susceptibles de remettre en cause les objectifs du Groupe,
- la définition et la mise en place d'activités de contrôle,
- l'évaluation du dispositif de contrôle interne mis en œuvre au travers de l'autoévaluation, de la conception et de la réalisation effective de contrôles,

- l'identification des défaillances du dispositif de contrôle interne,
- la définition et la mise en œuvre des plans d'actions relatifs aux défaillances constatées si nécessaire,
- l'élaboration et l'alimentation régulière d'une base « incidents » permettant un retour d'expérience sur le dispositif de contrôle interne, ainsi qu'une validation de la modélisation des impacts possibles liés aux risques définis.

Sur cette base et en prévision d'un déploiement progressif, le groupe Macif a poursuivi les travaux de construction de son système de contrôle interne avec différents projets :

- établissement d'un référentiel des risques et des contrôles avec le support du cabinet Deloitte,
- acquisition d'un outil de management du contrôle interne auprès de l'éditeur Enablon,
- mise en œuvre d'une cartographie des risques majeurs,
- établissement de la méthodologie Groupe,
- réalisation de missions ciblées en matière de maîtrise des risques.

### 4. UN RÉSEAU DE CONTRÔLE INTERNE ORGANISÉ

Les travaux réalisés s'appuient sur la Commission de contrôle interne qui a fixé les rôles et responsabilités des différents acteurs du contrôle interne, à commencer par les correspondants contrôle interne dans chacune des entités.

## 2) FACTEURS DE RISQUES

### a) Les risques assurance

La typologie de risques, commune aux différentes activités du groupe Macif, se décline comme suit :

#### RISQUE DE PRIME

Le risque de prime peut se traduire par une tarification insuffisante et / ou une sélection inadaptée.

Le risque de tarification est apprécié a priori dans le cadre d'analyses techniques. Il est également suivi a posteriori par des études de rentabilité par contrat.

Le risque de sélection s'appréhende au travers de procédures de souscription assorties de règles rigoureuses et de suivis du portefeuille.

**OFFRE ET EXPOSITION**

L'approche produits dans sa conception peut être garante d'une bonne maîtrise des risques. L'offre Macif se caractérise par des produits accessibles, adaptés et transparents qui constituent indéniablement un élément de maîtrise.

**RISQUE DE PROVISIONNEMENT**

Le risque de provisionnement découle de deux sources : la fluctuation des sinistres autour de leur valeur moyenne d'une part et la mésestimation du niveau absolu des provisions techniques d'autre part.

Ce risque affecte principalement les branches IARD.

Le risque d'évaluation est suivi grâce à l'utilisation de diverses méthodes statistiques et actuarielles pour effectuer les évaluations des provisions pour sinistres à payer : celles-ci sont constatées dès leur déclaration ou leur survenance et des provisions complémentaires pour sinistres survenus mais non encore déclarés ou survenus mais insuffisamment provisionnés sont également constatées.

Le risque d'éventuelles dérives des provisions techniques est suivi : la Macif reste particulièrement attentive à l'évolution de la sinistralité corporelle, en raison de la sensibilité de son activité aux garanties Responsabilité Civile. Elle prend en compte ces dérives dans l'estimation de ses engagements futurs.

En épargne, le risque de provisionnement est limité car aucun contrat ne prévoit d'engagement au-delà d'un an.

**RISQUE DE CATASTROPHE**

Le risque de catastrophe représente le risque de dérive brutale de la sinistralité à la suite de :

- la réalisation d'un sinistre d'intensité exceptionnelle,
- l'accumulation de sinistres causée par un seul événement ou plusieurs sur un même exercice,
- la dérive de fréquence.

La politique de réassurance constitue un élément important de gestion des activités d'assurance du Groupe et du pilotage de ses risques.

Une direction dédiée assure, en collaboration avec les entités du Groupe, les conditions d'étude, d'évaluation des risques et de placement des protections. Les simulations principales, établies par un courtier en réassurance indépendant, permettent de mesurer les impacts potentiels d'événements majeurs sur la solvabilité de l'entreprise et montrent que le Groupe dispose de programmes protecteurs qui traduisent une aversion aux risques.

**RISQUE DE RACHAT**

Le risque de rachat correspond, pour le secteur épargne, au risque engendré par une remontée des taux d'intérêts générant des sorties importantes. Il ressort des observations une bonne qualité du portefeuille fidélisé et une maîtrise des projections.

En cas de rachats massifs, le risque de liquidité pourrait apparaître. Pour y faire face, un suivi des flux du passif (encaissements – sorties) et des flux de l'actif (trésorerie et flux obligataires) est effectué de manière récurrente.

**RISQUE DE LONGÉVITÉ**

Le risque de longévité correspond à une dérive de la sinistralité liée au fait que la mortalité théorique, retenue dans le provisionnement des rentes versées en cas de vie, peut être inférieure à la mortalité réelle des rentiers.

Ce risque est suivi grâce à l'analyse annuelle des soldes de liquidation des rentes et des études de comparaison entre mortalités observées et théoriques : aucune sur-mortalité significative n'est constatée aujourd'hui.

**b) Les risques de marché**

La crise financière n'est pas restée sans conséquences sur la valeur des actifs du Groupe. Elle s'est en effet traduite par une baisse des prix de l'immobilier, un effondrement des marchés d'actions et une dislocation des marchés de crédit. Les spreads de crédit ont atteint des niveaux inconnus et, sur certains produits de taux, la notion de prix a même perdu son sens. Bien que détenteurs de titres de crédit du secteur financier, le groupe Macif n'a pas été touché par les faillites bancaires autrement que par des détentions indirectes et marginales via des OPCVM.

La crise a par contre eu des effets directs sur la valeur des actifs : les plus-values latentes sont passées de 1,309 milliard d'euros fin 2007 à 347 millions d'euros fin 2008 ; les actions qui étaient en plus-value de 535 millions d'euros fin 2007 étaient en moins-value de 158 millions d'euros fin 2008.

Les risques de marché sont liés aux variations des prix des actifs qui dépendent eux-mêmes du comportement des taux d'intérêt, des marchés des actions et de l'immobilier.

Les considérations actif-passif expliquent que les portefeuilles du Groupe soient principalement constitués d'obligations ou de titres assimilés ; dans ce domaine, l'accent est mis sur la qualité des émetteurs. Les actions sont destinées à fournir un complément de rentabilité, mais leur part est limitée compte tenu de leur risque. L'immobilier présente l'avantage de fournir des cash-flows réguliers et d'être en partie décorrélié des marchés financiers. La part de trésorerie est réduite mais elle permet d'améliorer la liquidité de l'ensemble.

La qualité des actifs fait l'objet d'un suivi permanent et différencié selon leur nature.

En la matière, la gestion des risques de marché s'appuie sur un processus décisionnel qui intègre un comité de gestion actif-passif, une définition de la politique d'allocation d'actifs placée sous la responsabilité du Comité stratégique et financier Groupe, une allocation tactique d'actifs associée à un reporting financier.

Les principaux facteurs de risques de marché, communs aux activités vie et non-vie concernent :

### LE RISQUE DE TAUX

Ce risque traduit l'impact sur les instruments financiers des mouvements de hausse ou de baisse des taux d'intérêt du marché. Le groupe Macif met en œuvre des analyses de sensibilité afin d'estimer son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt.

### LE RISQUE DE BAISSÉ DES MARCHÉS ACTIONS

L'exposition du groupe Macif est relativement faible. La part réduite des actions cotées dans le total des actifs investis ainsi que la forte dispersion des émetteurs permettent de réduire les risques.

Par ailleurs, des processus internes de revue des performances garantissent une surveillance protectrice.

### LE RISQUE DE CHUTE DES COURS DE L'IMMOBILIER

Les investissements immobiliers procurent au portefeuille global d'actifs une possibilité de diversification qui présente l'avantage d'une faible corrélation avec le marché financier.

Des règles prudentielles de diversification géographique et d'expertises complètent opérationnellement la gestion des risques.

### LE RISQUE DE CHANGE

Le risque de change est lié à l'absence de congruence entre la devise d'un actif et la devise de son financement au passif. Le groupe Macif est très faiblement exposé à ce risque car les placements des activités d'assurance sont essentiellement réalisés en euros et les passifs d'assurance relèvent de la même zone.

### LES RISQUES DE CRÉDIT

Ces risques se caractérisent par le défaut potentiel d'une contrepartie à honorer ses engagements.

Deux grandes catégories de risques font l'objet d'un suivi spécifique en fonction de leur nature :

- un premier risque est susceptible d'affecter les portefeuilles de placement. La gestion et la maîtrise du risque d'insolvabilité s'appuient alors sur la fixation de seuils d'encours par catégories de notation et par une politique de dispersion d'actifs par émetteur et secteur pour chaque classe de risques,

- un second risque concerne l'incapacité des réassureurs à honorer leurs créances nées d'opérations de cession. Des critères de sélection et de dispersion des réassureurs avec, en particulier, l'exigence d'une notation financière minimale assortie de la mise en œuvre d'un compte d'instrument financier nanti, limitent l'exposition de la Macif.

Ces risques de marché sont détaillés dans l'annexe 8 « gestion des risques » de la partie IV « comptes consolidés établis en normes IFRS » du présent rapport.

### c) Les risques opérationnels

Le risque opérationnel se définit comme le risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance de procédures, de personnes, de systèmes ou de la résultante d'événements extérieurs. Concernant la classification des risques opérationnels, le groupe Macif a retenu les catégories issues de Bâle II.

Dans le cadre du déploiement du contrôle interne, le groupe Macif a décidé de mettre en œuvre en 2008 une politique volontariste en choisissant d'entreprendre l'élaboration d'une cartographie des risques majeurs au niveau de l'ensemble des entités du Groupe (en commençant par la Macif) sur une période de 2 ans.

La cartographie des risques majeurs est donc pour les risques majeurs :

- un outil d'identification et d'évaluation,
- un outil d'organisation du suivi et du traitement,
- un outil d'aide à la prise de décision qui constitue, de plus, un pilier fondamental dans la construction et la mise en place de son système de contrôle interne.

La méthode retenue dans le cadre du projet de cartographie des risques majeurs s'est articulée autour de différentes étapes :

- définition d'une arborescence des processus :
  - macro processus, processus, sous processus.
- identification des risques majeurs :
  - en groupe de travail sur chacun des processus
- évaluation / cotation des risques majeurs selon deux axes :
  - l'impact / la gravité : les conséquences de la réalisation de ce risque sur l'activité,
  - la fréquence : sa probabilité de survenance.

Dans le cadre de ce dispositif général, ressortent par processus différentes dimensions de risques dont :

### LES RISQUES RÉGLEMENTAIRES, JURIDIQUES ET FISCAUX

La direction juridique assume les missions de gestion juridique, veille réglementaire et conseil auprès des différentes directions métiers. Le contrôle de la conformité est exercé en matière de gouvernance, d'opérations de structurations mais aussi sur l'activité des entités du Groupe.

**LES RISQUES D'ORGANISATION ET DE PROCESSUS**

La déclinaison des grands processus d'activité par les différentes directions métiers du Groupe permet d'identifier les zones de risques et d'associer les éléments de leur maîtrise.

La certification de procédures concourt également à la mise en œuvre d'une politique de maîtrise des risques.

**LES RISQUES SYSTÈMES D'INFORMATION ET TÉLÉCOMMUNICATION**

Une cartographie des risques majeurs permet de fixer les plans d'action sur les domaines sensibles et la sécurité des systèmes d'information a été confiée à la direction Management des risques et contrôle interne.

**LES RISQUES SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX**

La gestion de risques sociaux vise à prévenir les conflits sociaux et à attirer au sein du groupe Macif les compétences nécessaires à la bonne qualité de service pour les sociétaires. La mise en place en janvier 2007 d'un nouveau contrat social est un vecteur positif sur un marché en mutation.

Les risques environnementaux sont relativement marginaux au sein du groupe Macif en raison du caractère peu polluant des activités qui y sont exercées. Pour autant, le Groupe souhaite prendre une part active dans la protection de l'environnement. C'est ainsi qu'en 2008 a été poursuivi, au sein du Groupe, un Bilan Carbone®, piloté par la direction de la Responsabilité Sociale et Environnementale.

**3) SUIVI DES RISQUES POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE**

Au regard de l'activité de la Macif, un suivi particulier est exercé sur la sinistralité exceptionnelle en assurances dommages et responsabilité civile ainsi que sur l'évolution des tendances de la sinistralité courante.

Postérieurement à la clôture au 31 décembre 2008, les observations suivantes peuvent être formulées :

**a) Examen de la sinistralité exceptionnelle postérieure à l'inventaire****LA SINISTRALITÉ CLIMATIQUE ET CATASTROPHES NATURELLES**

Ce début d'exercice est caractérisé par la survenance de deux tempêtes majeures :

**La tempête Klaus :**

Après avoir causé de sérieux dommages en Espagne, la tempête Klaus a balayé l'ensemble des départements du sud-ouest de la France à partir de la deuxième moitié de la nuit du 23 au 24 janvier et pendant toute la journée du 24 janvier 2009.

Son intensité, exceptionnelle, était comparable à celle des deux tempêtes de décembre 1999. Les vents ont en effet atteint des

niveaux comparables à ceux de la deuxième tempête de décembre 1999 qui avait frappé le sud du pays, et au cours de laquelle des rafales de 175 à 198 km/h avaient été observées.

Météo-France a, au cours de cet épisode, placé 9 départements en vigilance rouge, le niveau de danger maximum. C'était la première fois depuis la mise en place de la Vigilance météorologique que le niveau rouge était activé pour une tempête (phénomène « vents forts »).

Les estimations pour le marché des dégâts occasionnés par Klaus varient grandement en fonction de l'organisme communicant :

- Fédération Française des Sociétés d'Assurance : 1,2 milliard d'euros,
- EQUECAT : entre 800 millions d'euros et 2,5 milliards d'euros,
- RMS : entre 1 milliard d'euros et 1,8 milliard d'euros,
- AIR : entre 350 et 700 millions d'euros.

Au 26 mars 2009, le nombre de sinistres IRD et auto enregistrés à la Macif s'élève à 49 133 pour un coût total estimé à titre indicatif de 55 millions d'euros.

**La tempête Quinten :**

Mardi 10 février 2009, une tempête a affecté toute la moitié nord de la France. De nombreux départements ont été placés en vigilance orange pour cause de vents violents. L'intensité de cette tempête n'est toutefois pas comparable avec les tempêtes de décembre 1999 et de janvier 2009. Il s'agit cette fois d'une tempête hivernale plus « classique » mais de forte intensité.

Au 26 mars 2009, le nombre de sinistres IRD et auto enregistrés à la Macif s'élève à 17 184 pour un coût total estimé à titre indicatif de 20 millions d'euros.

La politique de la Macif en matière de réassurance étant toujours prudente, une grande partie de la charge afférente à ces deux événements sera imputée aux réassureurs au travers des différents traités conclus pour 2009.

**LA SINISTRALITÉ EXCEPTIONNELLE EN MATIÈRE DE RESPONSABILITÉ CIVILE**

Aucun événement significatif n'est à signaler.

**LA SINISTRALITÉ EXCEPTIONNELLE EN MATIÈRE D'ASSURANCE DOMMAGES AUX BIENS**

Aucun événement significatif n'est à signaler.

**b) Examen de la sinistralité courante postérieure à l'inventaire**

Cet examen réalisé dans une décomposition produits et garanties permet, au 28 février 2009, d'observer une dégradation des coûts moyens par rapport à la période antérieure de comparaison dans le domaine des garanties matérielles automobile.

Ce constat est globalement observé pour les produits habitation et la garantie des accidents de la vie.

# H. Perspectives

## **Projet d'entreprise**

- L'année 2009 sera marquée par le déploiement progressif du Projet d'entreprise du groupe Macif adopté par les représentants des sociétaires réunis en congrès le 6 février 2009.

Le texte voté définit des ambitions et 3 axes stratégiques pour la période 2010-2015 qui se traduisent en 19 plans d'action, dont le contenu précis sera soumis au comité stratégique Groupe et au conseil d'administration de novembre 2009.

Inscrites dans un environnement en mutation, les ambitions du groupe Macif s'articulent autour de l'accompagnement des sociétaires tout au long de leur parcours de vie, de la nécessité d'être un acteur pertinent sur le marché globalisé des services et de la réussite de la diversification en répondant à des besoins fondamentaux.

Le premier axe stratégique vise la création de la valeur sociale, véritable fil conducteur qui relie les valeurs du groupe, son identité, ses métiers et ses actions sociétales et qui doit s'appuyer sur l'efficacité économique. Outre, la mise en œuvre d'une relation d'accompagnement, la sécurisation des parcours de vie et l'instauration de liens avec et entre les sociétaires et les parties prenantes, le groupe entend également participer à la transformation sociale.

Le deuxième axe traite de l'évolution de la gouvernance et de la structuration du Groupe au regard de la diversification croissante des activités et de l'objectif de développement de la complémentarité de ses offres de produits et services.

Le troisième axe concerne l'optimisation du positionnement du Groupe en IARD, le renforcement de la performance de l'organisation technique et la montée en puissance des activités hors IARD : santé et prévoyance, services à la personne, services bancaires et financiers. Enfin, la recherche de rapprochements structurels, d'alliances et de coopérations ainsi que le développement à l'international constitueront un cadre de travail privilégié.

## **Projet Banque et Alliance avec le groupe Caisse d'Épargne**

- 2009 verra également la mise en œuvre opérationnelle de la nouvelle activité bancaire ; ce projet s'inscrit pleinement dans la stratégie du groupe Macif qui complètera ainsi sa gamme de produits et services pour répondre de manière globale aux besoins réels de ses sociétaires. Au-delà, cette nouvelle offre contribue à introduire dans le monde bancaire certaines règles du modèle économique et social que le groupe entend continuer à faire rayonner, celui de l'économie sociale. La mise en œuvre de cette nouvelle activité s'appuie sur l'alliance avec la Maif et le groupe Caisse d'Épargne, ce dernier apportant son savoir-faire en matière de services bancaires. L'année 2009 verra en outre se poursuivre en particulier le partenariat avec GCE Assurances, filiale d'assurance non-vie du groupe Caisse d'Épargne.

## **Partenariat avec la Maif et la Matmut**

- Évoqué précédemment, le projet de rapprochement de la Macif, de la Maif et de la Matmut, via la création possible d'une société de groupe d'assurance mutuelle (SGAM), pourrait être effectif d'ici la fin de l'exercice 2009. Un nouveau pôle mutualiste pourrait être ainsi créé, respectueux des identités et de la gouvernance de ses membres et porteur de synergies. Cela pourrait concerner en particulier l'innovation et l'amélioration de la compétitivité au bénéfice des sociétaires des trois mutuelles d'assurance. Dans cette perspective, outre la consultation des instances sociales, les représentants des sociétaires de la Macif seront appelés à se prononcer sur ce projet.

# I. Rapport sur la Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE)

## 1) PRÉAMBULE

Le présent document est le premier rapport sur la Responsabilité Sociale et Environnementale du groupe Macif. Il est intégré au rapport financier notamment en vue de satisfaire aux dispositions de l'article L 225-102-1 du code de commerce.

Ce rapport s'inscrit dans le prolongement des précédents rapports mutualistes de l'entreprise, portant sur les exercices 2005, 2006 et 2007. Ils ont été conçus avec l'objectif de rendre compte des actions témoignant de la mise en œuvre des engagements du Projet mutualiste du groupe Macif (2005) et de l'attachement de celui-ci à être acteur d'une économie humaniste, solidaire et responsable. La Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE) est, selon la définition du Livre Vert de la Commission européenne, l'intégration volontaire par les entreprises des critères sociaux et environnementaux dans leurs stratégies et opérations commerciales. La RSE est donc la traduction du concept de développement durable, et de ses trois piliers – économique, social, environnemental – au monde de l'entreprise.

Le rapport RSE 2008 du groupe Macif a été bâti selon trois axes principaux :

- établir une première **cartographie des enjeux** en matière de RSE d'une entreprise mutualiste dont l'activité porte sur l'assurance de biens et de personnes et les services financiers. Cette cartographie guide la rédaction du rapport, avec la volonté d'expliquer comment le groupe Macif s'engage et agit au regard de ses enjeux de responsabilité sociale,
- rendre compte de la façon dont le groupe Macif, dans la définition de sa stratégie et dans la conduite de ses activités, intègre ses **parties prenantes**, dimension importante de la responsabilité sociale. Sociétaires, délégués de sociétaires, salariés, partenaires, fournisseurs et sous-traitants, acteurs de l'économie sociale, territoires... représentent le fil rouge de ce rapport et en influencent l'organisation,
- s'attacher à démontrer progressivement en quoi les résultats des actions menées par l'entreprise répondent aux **engagements** pris par celle-ci et sont en phase avec les principaux référentiels normatifs et volontaires en matière de RSE. C'est notamment l'objet du tableau de correspondance (voir annexes) qui établit la cohérence entre les indicateurs de performance, les engagements de la profession (charte Développement durable de l'Association Française de l'Assurance), les dispositions de la loi NRE de 2001 (Nouvelles Régulations Économiques) et les lignes directrice de la Global Reporting Initiative (GRI).

## 2) CONTEXTE 2008

L'année 2008 a notamment été marquée par la poursuite du Grenelle de l'Environnement, qui a réuni des représentants du gouvernement, d'associations professionnelles – dont l'Association Française de l'Assurance (AFA) – et d'Organisations Non Gouvernementales.

Le projet de loi Grenelle 1, adopté en octobre 2008, comporte un certain nombre d'éléments qui pourraient significativement impacter l'activité de la Macif, tant dans son organisation interne que dans son offre. En effet, les principales dispositions, soumises à l'adoption par le Parlement des modalités d'application, se focalisent principalement sur l'habitat et la construction, les transports, la santé et la prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux dans la conduite des organisations et des entreprises. Gérard Andreck, président de la Macif, a été convié à participer aux travaux du Comité Opérationnel 20 « Bâtiments existants », en sa qualité de président de la Commission développement durable de l'AFA. Ainsi, le groupe Macif organise sa veille et ses réflexions afin de pouvoir répondre aux évolutions réglementaires et sociétales en la matière et de faire avancer son engagement.

La dynamique du Grenelle a également influé sur les travaux des membres des deux grandes familles de l'assurance en France, la Fédération Française des Sociétés d'Assurance (FFSA) et le Groupement des Entreprises Mutuelles d'Assurance (GEMA), rassemblés au sein de la commission développement durable de l'AFA. Les professionnels de l'assurance ont rencontré experts, fédérations professionnelles, associations et ONG, pour mieux appréhender les enjeux de responsabilité sociale et environnementale

liés à leur cœur de métier. Ces consultations et réflexions ont abouti à l'adoption, par les deux familles, d'une charte d'engagement de l'assurance (voir annexes) que ce rapport cite et s'efforce de mettre en perspective par rapport aux actions du groupe Macif.

L'année 2008 a par ailleurs été marquée par la crise financière et économique. Les excès d'une logique de maximisation des profits, poussée jusqu'à l'absurde, ont contribué à la prise de conscience du caractère non soutenable de mécanismes financiers sans éthique ni gardes fous.

Cette situation réactualise, de façon brutale, la nécessité de réfléchir aux finalités de l'activité économique et aux conditions de sa pérennisation.

Dans ce contexte, le modèle économique et de gouvernance retenu par les entreprises de l'économie sociale revêt une actualité et, peut-être, une modernité dont il appartient à chacune d'elles, et donc également au groupe Macif, de démontrer la pertinence.

En effet, la crise actuelle génère surtout des conséquences difficiles pour un nombre grandissant de citoyens et de familles devant faire face à l'incertitude et aux aléas de la vie. Or, dans sa relation avec ses parties prenantes, et spécifiquement avec ses sociétaires, adhérents et clients, ses partenaires et ses collaborateurs, le groupe Macif s'est, depuis de nombreuses années, efforcé de faire vivre la notion de solidarité.

Le modèle et les mécanismes concrets évoqués dans ce rapport illustrent la contribution du groupe Macif à un monde plus responsable, plus solidaire, plus humain.

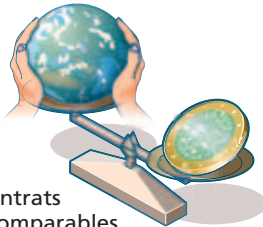


### 3) ENJEUX ET STRATÉGIE

#### a) Les responsabilités d'un assureur mutualiste

## Les enjeux de RSE du groupe MACIF

#### Proposer des produits responsables et solidaires



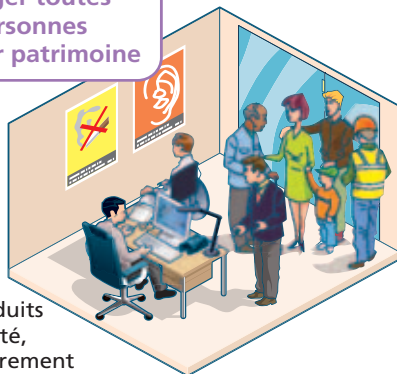
- Proposer des contrats clairs, lisibles et comparables
- Proposer des produits et services répondant réellement aux besoins des personnes
- Développer les produits partage et les produits d'Investissement Socialement Responsable

#### Aider à prévenir les situations à risque



- Sensibiliser les personnes à un comportement responsable en toute situation
- Inciter à l'utilisation responsable des biens par la mise à disposition de dispositifs de sensibilisation

#### Protéger toutes les personnes et leur patrimoine



- Offrir des produits de qualité, financièrement accessibles à tous
- Mutualiser les risques pour rendre l'assurance accessible aux plus fragiles

#### Aider le sociétaire à vivre son engagement



- Inciter à l'achat et à la rénovation de biens moins polluants et plus sûrs par des réductions tarifaires et des extensions de couverture
- Encourager le sociétaire à réduire les impacts environnementaux de son véhicule et de son logement par des conseils adaptés

#### Protéger sans discrimination et préparer l'avenir

AVIS SUR LES PRODUITS

#### Implication des sociétaires et de leurs représentants élus dans la gouvernance du groupe MACIF



#### Gérer nos ressources humaines de manière responsable



- Favoriser la diversité, l'égalité des chances et l'insertion professionnelle
- Assurer la formation de tous
- Offrir de bonnes conditions de travail (rémunération, avantages, ergonomie...)
- Rendre nos collaborateurs acteurs du développement durable en les sensibilisant

#### Gérer nos bureaux de manière écologique



- Améliorer l'efficacité énergétique de nos installations et optimiser nos consommations de papier et d'eau
- Réduire trier et recycler les déchets
- Construire et rénover nos bâtiments selon des normes de Haute Qualité Environnementale
- Promouvoir l'écomobilité auprès de nos salariés

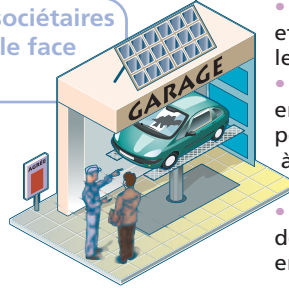




**Accompagner l'évolution des besoins**

- Adapter les conditions des contrats aux accidents de la vie, aux seniors et aux personnes en situation de handicap
- Proposer des services d'accompagnement spécifiques aux personnes fragilisées

**Epauler les sociétaires et leur famille face à un sinistre**



- Indemniser équitablement et le plus rapidement possible les sociétaires
- Mettre en œuvre la solidarité entre sociétaires pour leur permettre de faire face à une situation exceptionnelle non assurable
- Mettre en place des systèmes de médiation transparents en cas de litige

**Gérer les sinistres et les incidents de manière humaine**



- Accompagner les victimes de dommages corporels dans leurs démarches
- Apporter un soutien psychologique et matériel aux victimes et à leur famille

**Répondre aux besoins du sociétaire et à leur évolution**

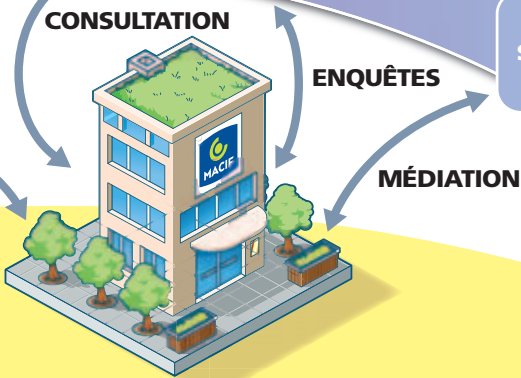


**Encourager le recours à des prestataires responsables en cas de sinistre**

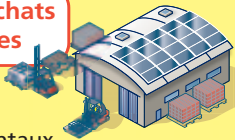


- Privilégier les techniques et les produits de réparation des dommages matériels respectueux de l'environnement
- Recourir à des prestataires qui offrent à leurs salariés des conditions de travail décentes

**Accompagner et soutenir le sociétaire face à un sinistre**



**Faire des achats responsables**



- Intégrer des critères environnementaux et sociaux dans les processus d'achat et de sous traitance
- Entretien des relations équilibrées avec nos fournisseurs : indépendance, délais de paiement et clarté des processus de sélection
- Accompagner nos fournisseurs dans une démarche de responsabilité sociale

**Gérer de manière responsable les fonds et provisions**



- Intégrer des critères environnementaux et sociaux dans la gestion d'actifs
- Éviter l'investissement dans des paradis fiscaux
- Réduire l'investissement dans des outils spéculatifs

**Contribuer au développement économique et social de nos territoires**

- Favoriser l'emploi local
- Soutenir l'Economie Sociale et Solidaire
- S'engager à travers notre Fondation d'entreprise et des actions locales de solidarité



**b) Le socle de l'engagement du Groupe****LE PROJET MUTUALISTE AU CŒUR DE L'ENGAGEMENT DU GROUPE**

Le Projet mutualiste du groupe Macif formalise l'ensemble des valeurs, des règles morales et des principes d'action qui manifestent l'authenticité de la Macif. Approuvé en juin 2005, il rappelle l'exigence première de la Macif, au-delà de son efficacité économique : celle de rester fidèle aux concepts d'humanisme, de solidarité et de responsabilité.

Enjeux	Thèmes	Engagements
Un développement durable au service du sociétaire et au bénéfice de la collectivité	<b>Sociétaires</b>	Ne proposer que des services répondant à des besoins socialement ressentis, à des prix justes Être attentif à la question du surendettement Éviter dans toute la mesure du possible les exclusions Mutualiser autant que possible les risques
	<b>Salariés</b>	Imprégner la gestion sociale des valeurs mutualistes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• attention portée aux organisations syndicales</li> <li>• politique favorisant l'égalité des chances</li> <li>• communication soutenue avec les collaborateurs</li> </ul> Formation mutualiste des collaborateurs qu'ils intègrent dans l'exercice de leur mission
	<b>En tant qu'assureur</b>	En tant qu'assureur : <ul style="list-style-type: none"> <li>• dépasser la procédure d'indemnisation et développer des mesures d'accompagnement</li> <li>• privilégier les techniques de réparation des dommages matériels respectueuses de l'environnement et recourir à des prestataires dont les salariés ont des conditions sociales décentes</li> </ul> En qualité d'entreprise : <ul style="list-style-type: none"> <li>• faire appel à des fournisseurs ayant une politique sociale et environnementale exigeante</li> <li>• retenir pour ses locaux des critères environnementaux</li> <li>• contracter, chaque fois qu'il est possible, avec des fournisseurs appartenant à l'économie sociale</li> <li>• faire appel à des structures d'insertion</li> </ul> Privilégier les investissements socialement responsables pour la gestion de ses actifs comme pour son offre de produits financiers
Un mode de gouvernance participatif	<b>Sociétaires au cœur du projet</b>	Élection par les sociétaires des représentants qui désignent les membres des instances démocratiques régionales et nationales et représentent la Macif dans tous les organes des filiales
	<b>Représentation pluraliste des sociétaires</b>	Sociétaires : possibilité de former une liste Conseil d'administration : engagement à présenter, dans chaque région de vote, une liste représentative de la diversité du sociétariat : <ul style="list-style-type: none"> <li>• professionnels indépendants et employeurs</li> <li>• représentants salariés issus des confédérations syndicales</li> <li>• militants d'entreprises de l'économie sociale</li> </ul>
	<b>Rôle des délégués</b>	Expression des besoins des sociétaires Participation à la définition des politiques correspondantes et vigilance sur leur mise en œuvre
	<b>Culture du débat et consensus</b>	Promotion en interne d'une culture du débat et de la recherche permanente de l'intérêt général
Le groupe Macif, au cœur de la société	<b>Pérennité des principes</b>	Manifestation de la vie démocratique par : <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'entretien d'un lien avec les sociétaires</li> <li>• l'affirmation du principe de régionalisation</li> <li>• le respect de règles de gouvernance</li> </ul>
	<b>Engagement en faveur de l'économie sociale</b>	Renforcer l'ancrage de l'économie sociale en : <ul style="list-style-type: none"> <li>• mettant en réseau ses acteurs</li> <li>• veillant à ce que les législations ne soient pas façonnées uniquement pour les sociétés de capitaux</li> <li>• renforçant les liens avec les organismes institutionnels</li> </ul>
	<b>Solidarité</b>	Prolonger la solidarité mutualiste par une solidarité d'action entre les diverses institutions relevant de l'économie sociale
	<b>Prévention des risques</b>	Dépasser la mission d'assurance et inscrire la prévention des risques au cœur de la stratégie
	<b>Implication dans la société</b>	Encourager l'engagement social des acteurs du Groupe (sociétaires, délégués, salariés)

## LE GROUPE MACIF À L'ÉCOUTE DE SES PARTIES PRENANTES

Le Projet mutualiste du groupe Macif montre l'importance accordée par l'entreprise à ses différentes parties prenantes. Dans ses pratiques, l'entreprise s'efforce d'intégrer les outils permettant le dialogue et la prise en compte de leurs attentes.

La culture et l'histoire de la Macif ont abouti à des modes plus ou moins institutionnalisés de consultation et de dialogue, qui sont brièvement décrits dans le tableau « Modes de consultation et de dialogue avec les parties prenantes du Groupe » (voir annexes), avec quelques exemples concrets. Ce premier exercice de cartographie n'entend pas être exhaustif.

## LES TEXTES QUI ENGAGENT LE GROUPE

La spécificité du Groupe s'enracine dans un ensemble de textes à portée plus large : ces textes structurent sa démarche et l'engagent, comme d'autres acteurs de la profession.

### La charte développement durable de l'AFA, une avancée significative en termes de RSE

En raison de leur utilité sociale et économique, les assureurs occupent une position privilégiée pour promouvoir le développement durable. Forte de cette conviction, la charte développement durable de l'AFA (Association Française de l'Assurance), publiée début 2009, affirme la dynamique de toute la profession de l'assurance. Ce document structure son engagement dans le développement durable autour de cinq objectifs majeurs, objectifs que les assureurs doivent se fixer dans leurs activités :

- se positionner en tant qu'acteurs responsables du développement durable
- contribuer à la lutte contre le changement climatique, ses conséquences et plus généralement à la préservation de l'environnement
- accompagner le développement économique, participer à la réduction des vulnérabilités sociales et contribuer à une protection sociale durable
- favoriser une politique d'investissements responsables
- développer leur fonctionnement dans un cadre environnemental et social responsable

La charte décline ces engagements en 20 objectifs (voir annexes). Le groupe Macif a la volonté de traduire ces engagements en actes, et ainsi de démontrer la conviction partagée que l'assurance est un réel vecteur de diffusion du développement durable au sein de la société.

### Le rapport Andreck : « La démocratie, principe de gouvernement des mutuelles du GEMA »

La démarche globale du Groupe en termes de gouvernance s'inscrit dans le cadre des règles que se fixent les mutuelles du GEMA (Groupement des Entreprises Mutuelles d'Assurance). Elles sont en particulier formalisées dans le rapport « La démocratie, principe de gouvernement des mutuelles du GEMA », connu sous le nom de « Rapport Andreck ».

Ces règles concernent particulièrement les modalités de fonctionnement démocratique et de gestion mutualiste de l'entreprise. En les suivant, le groupe Macif réaffirme sa différence vis-à-vis des sociétés par actions et sa fidélité à un mode de gouvernement démocratique et partagé.

### « Nos valeurs partagées » : un engagement partagé en tant que membre d'EURESA

Le groupe Macif, en sa qualité de membre d'EURESA (rassemblement d'assureurs européens de l'économie sociale) est également imprégné des valeurs identitaires de ce Groupement. Ces valeurs communes et fondatrices ont été traduites en 2002 dans un document intitulé « Nos valeurs nous engagent » sur lesquelles s'appuie l'ensemble des sociétés membres d'EURESA. Ces valeurs (primauté de la personne, liberté d'adhésion individuelle ou collective, participation des assurés et des parties prenantes à la vie de l'entreprise, solidarité, juste répartition des excédents, satisfaction des besoins réels des assurés) réaffirment le fondement de l'économie sociale.

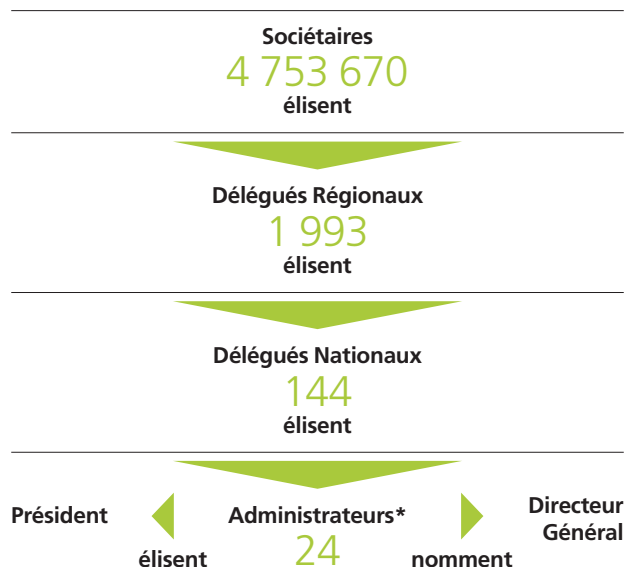
EURESA produira son premier rapport RSE en 2009, dans le cadre des réflexions menées dans le groupe de travail développement durable, piloté par la Macif.

## c) La démarche et l'organisation du groupe Macif

### LES SOCIÉTAIRES AU CŒUR DE LA GOUVERNANCE

#### Les élections

Les sociétaires sont au cœur de la gouvernance de la Macif d'assurance et décident de ses orientations stratégiques par l'intermédiaire des délégués qui les représentent dans les instances de gouvernance de la Macif et de ses filiales. Dans ce mode de gestion participatif réside une des différences essentielles avec une compagnie d'assurance classique : les sociétaires sont décisionnaires par l'intermédiaire de leurs représentants, les délégués.



\*auxquels s'ajoutent 4 administrateurs élus par les salariés.

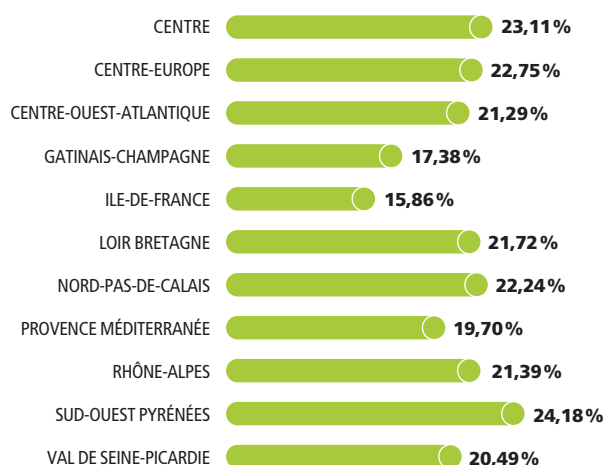
L'équilibre politique des listes présentées par le conseil d'administration de la Macif s'appuie sur une répartition des sièges avec :

- 25 % de professionnels indépendants et employeurs (commerçants sédentaires, commerçants non sédentaires, professions libérales, chefs d'entreprise et artisans),
- 60 % de représentants salariés issus des confédérations syndicales reconnues représentatives au plan national (CGT, CFDT, CFTC, FO, CFE-CGC),
- 15 % de militants de l'économie sociale issus des mouvements coopératifs, associatifs et mutualistes.

Les délégués régionaux sont élus par les sociétaires et s'expriment en leur nom lors des assemblées régionales annuelles.

En 2008, le taux de participation au vote était de 20,28 % (avec 89,7 % des votants papier et 10,2 % de votants Internet).

#### Taux de participation aux élections des délégués 2008 par régions :



#### Le conseil d'administration

Les délégués régionaux élisent les délégués nationaux, chargés eux-mêmes de l'élection des administrateurs. Le conseil d'administration est ainsi composé de 24 administrateurs élus et de 4 administrateurs élus représentants les salariés de la Macif. En 2008, l'âge moyen des 28 membres est de 55 ans (contre 58 ans en 2007). Le renouvellement du conseil d'administration a donc permis un léger rajeunissement de ses membres tandis que le nombre de femmes reste stable entre 2007 et 2008 avec 5 administratrices. 9 administrateurs en sont à leur premier mandat en 2008.

Dans le prolongement du « Rapport Andreck », le conseil d'administration est assisté dans ses fonctions par des Comités spécialisés, dont l'objet et la composition ont été actualisés en 2006. Au nombre de 5 (Comité d'audit Groupe, Comité Groupe des élections et de sélection des principaux dirigeants, Comité Groupe des indemnités et des rémunérations, Comité stratégique financier Groupe, Comité Groupe du partenariat), ceux-ci ont un rôle de conseil et d'assistance du conseil d'administration en amont de ses prises de décision.

*Le comité des Sages, composé de 10 membres, est une spécificité du groupe Macif pour une gouvernance éthique et transparente. Sa compétence s'exerce au niveau du Groupe et s'étend à toutes questions affectant la morale des affaires, l'éthique mutualiste et la déontologie interne. Le comité des Sages présente chaque année un rapport d'activités devant l'assemblée générale de la Macif. En 2008, le comité des Sages a validé les professions de foi des listes candidates aux élections des délégués et l'adoption du code de déontologie de Macif Gestion.*

#### Former et informer les élus des sociétaires

Pour accompagner chaque élu dans ses fonctions, l'aider à comprendre son rôle et à définir ses responsabilités, la Macif s'est dotée en 2005 d'une structure dédiée, Campus.

Campus propose des modules adaptés à chaque niveau de responsabilité (délégué régional, délégué national, administrateur) et notamment des actions de formation des élus aux principes de gouvernance de l'entreprise et au partage des valeurs et enjeux stratégiques du Groupe.

Au total, 279 élus de la Macif et de Macif-Mutualité ont bénéficié d'une formation Campus en 2008, pour un total de 2 793 heures. Des outils d'informations sont en outre régulièrement mis à disposition des délégués, avec tout d'abord « Le Lien », lettre d'information remise aux délégués après chaque réunion du conseil d'administration. Les délégués ont également à leur disposition un espace Internet dédié ([www.delegates-macif.com](http://www.delegates-macif.com)) : le site extranet des délégués. Ce site, dont le nombre de connexions enregistrées est en hausse par rapport à 2007, a été en partie refondu en 2008 suite à une enquête de satisfaction menée en ligne auprès des délégués.

#### La proximité, principe directeur

Un des principes forts qui anime également la gouvernance de la Macif réside dans la proximité.

Pour favoriser ce principe, le groupe Macif est organisé en 11 régions depuis 1987. Grâce aux 11 comités régionaux, aux 109 commissions régionales, et à de multiples réunions d'informations locales, les délégués participent pleinement et régulièrement à la gouvernance du groupe Macif.

Les 11 comités régionaux, composés d'administrateurs, de délégués nationaux et de représentants des salariés, ont pour mission d'assurer l'administration des régions, par délégation du conseil d'administration et en son nom. Les directeurs régionaux sont chargés de l'exécution de ses décisions.

Les Commissions régionales se réunissent pour réfléchir et travailler sur des sujets spécifiques, comme par exemple, les actions de prévention, ou dans certaines régions, les questions liées au développement.

2008 a été la première année pleine d'exercice des Commissions de gestion spéciales de Macif-Mutualité, outil de proximité pour porter la démarche du groupe Macif en matière d'assurance de personnes, faire remonter les attentes et les aspirations des adhérents et assurer la continuité de la représentation des mutuelles ayant été absorbées par Macif-Mutualité. Une action de formation à destination des membres des Commissions de gestions spéciales, « Participer à une commission de gestion spéciale », portant sur la protection sociale et le fonctionnement de Macif-Mutualité, a été organisée en 2008, un an après la création de ces Commissions (taux de participation moyen de 70 %, taux global d'appréciation de 8,2/10).

Dans les régions, des actions régulières (réunions de délégués, conférences, mailings...) permettent de faire vivre la relation aux sociétaires. Les réunions sociétaires / délégués sont une occasion privilégiée pour les sociétaires de découvrir la Macif sous un angle différent ou d'aborder des enjeux spécifiques (risque de dépendance, prévention routière chez les jeunes conducteurs ou chez les seniors...). Des conférences traitant par exemple d'enjeux liés au métier du groupe Macif, à sa dimension mutualiste, à l'économie sociale et solidaire ou au développement durable sont également organisées en présence de délégués.

Enfin, tout groupe de délégués peut émettre un vœu, destiné à faire évoluer les pratiques du groupe Macif, qui sera discuté au cours de l'assemblée régionale. Le vœu peut éventuellement être mis en œuvre en région ou même au niveau national. Dans ce dernier cas, différentes étapes de validation s'enchaînent pendant un an en interne auxquelles le conseil d'administration est associé depuis 2009, d'une part en amont pour décider de mettre ou non à l'étude les vœux à portée nationale, et d'autre part en aval pour valider les projets de réponse apportés dans le cadre des assemblées régionales. Au total, 11 vœux ont été portés et étudiés au niveau national en 2008, sur des sujets variés, allant de la relation aux sociétaires à la prise en compte de la fidélité en passant par les publications Macif.

### **LE PROJET D'ENTREPRISE, « UN ACTE DE DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE OÙ TOUS LES INTÉRESSÉS PEUVENT DONNER LEUR AVIS »**

*Gérard Andreck | président du groupe Macif*

*Illustration représentative de l'approche participative qui anime le groupe Macif, le projet d'entreprise, mené en 2008 à partir d'une réflexion collective, a permis de définir les orientations stratégiques et politiques du Groupe pour la période 2010-2015.*

*Le Projet d'entreprise a mobilisé pendant 18 mois sociétaires, représentants de sociétaires, salariés et partenaires sociaux. Un nombre quasi égal de sociétaires (1183) et de collaborateurs en interne (1196) y ont participé. Deux sites Internet, 75 commissions et 2 500 pages de notes de réflexion ont permis d'accompagner et de rendre compte du Projet d'entreprise.*

*Voté par les élus de sociétaires rassemblés en congrès le 6 février 2009, le texte du Projet d'entreprise s'accompagne d'une série de plans d'actions opérationnels validés par le conseil d'administration de la Macif en mars 2009.*

### **L'INTÉGRATION DE LA RSE DANS L'ORGANISATION DU GROUPE**

#### **L'évaluation de la responsabilité sociale du groupe Macif**

Vigéo, agence de notation extra financière européenne, mesure les performances des organisations (entreprises, administrations, collectivités) dans le domaine de la responsabilité sociale. Vigéo identifie également les facteurs de risques et d'opportunité associés aux enjeux de responsabilité sociale.

Le groupe Macif a sollicité Vigéo en 2006 et lui a confié l'analyse de ses politiques, de ses process et l'évaluation de ses résultats en matière de responsabilité sociale sur l'ensemble de son périmètre. Les six domaines de la responsabilité sociale ont été évalués : les ressources humaines, les droits humains, le gouvernement d'entreprise, les relations aux clients et aux fournisseurs, l'environnement et l'engagement sociétal.

Les évaluations ont été conduites au sein de la maison mère, de l'établissement siège, des onze régions et des trois principales filiales ; l'ensemble ayant produit les évaluations consolidées du Groupe présentées en août 2007.



<b>Droits humains</b>	<b>3-</b>	<b>↗</b>
<b>Ressources humaines</b>	<b>3</b>	<b>↗</b>
<b>Environnement</b>	<b>2-</b>	<b>→</b>
<b>Clients fournisseurs</b>	<b>2+</b>	<b>↗</b>
<b>Engagement sociétal</b>	<b>4</b>	<b>↗</b>
<b>Gouvernement d'entreprise</b>	<b>3-</b>	<b>↗</b>
<b>4 Avancé   3 Probant   2 Amorcé   1 Non tangible</b>		

L'évaluation de Vigéo du groupe Macif.

L'analyse de Vigéo a en particulier fait ressortir l'effet d'entraînement de la maison mère dont l'engagement favorise la maîtrise des risques au sein des filiales.

Les conclusions de Vigéo indiquent également que si le Groupe est engagé vis-à-vis de ses principales parties prenantes (ses sociétaires, ses collaborateurs et la société civile dans son ensemble), il doit encore poursuivre l'effort entrepris pour intégrer dans ses processus les critères de performance sociale et environnementale. Ont ainsi notamment été identifiées en 2006 des marges de progrès dans la formalisation d'engagements objectifs et mesurables, dans la gestion d'actifs ou encore dans la relation aux prestataires et fournisseurs. Ce dernier point explique l'évaluation portée au domaine composite "clients/fournisseurs", en dépit d'une appréciation très favorable sur la relation entretenue par le groupe avec ses sociétaires.

La Macif doit enfin faire face à de nouveaux enjeux de responsabilité sociale et développer son action, par exemple, dans le domaine de l'environnement.

Au final, selon Vigéo, l'organisation mutualiste du groupe Macif est un atout notamment grâce au rôle joué par les élus des sociétaires.

**Une structuration progressive des dispositifs de décision, de déploiement et d'appropriation de la RSE**

En 2008, les instances dirigeantes du Groupe ont validé l'objectif de constitution d'un comité de pilotage RSE, permettant de donner du sens et de la cohérence à la démarche RSE de la Macif.

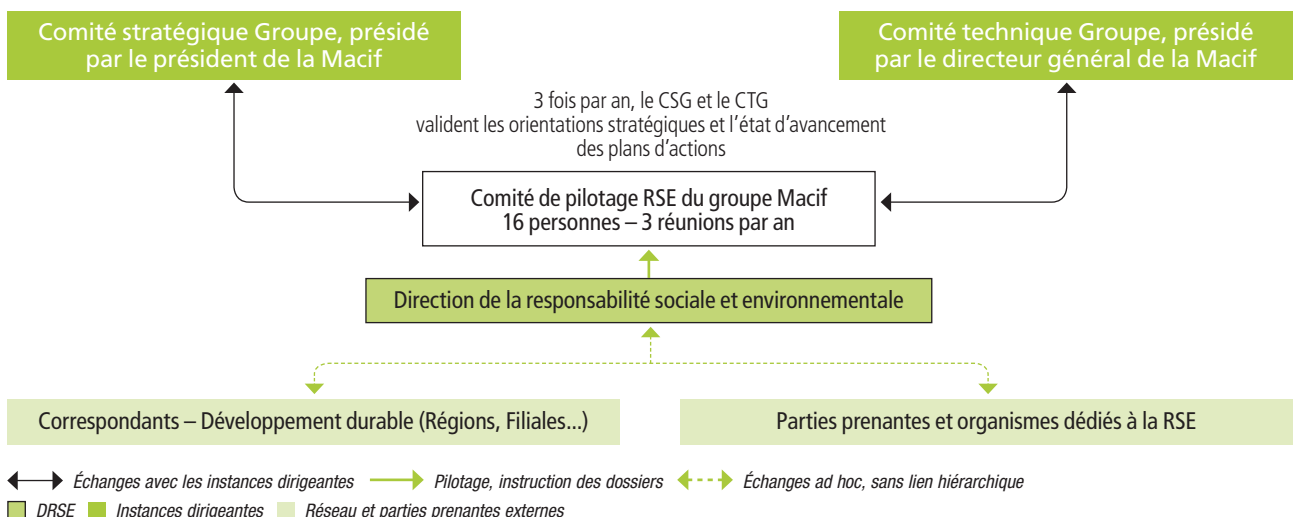
Ce comité a pour mission de participer à la définition des enjeux et des axes prioritaires tout en assurant le lien avec les engagements du groupe Macif. Il analyse également l'état d'avancement des plans d'actions et valide le reporting fait aux instances dirigeantes. L'un des objectifs du comité de pilotage RSE pour 2009 est de proposer une déclinaison Macif de la charte d'engagement de l'AFA.

Le comité de pilotage RSE est composé :

- de cinq représentants des Régions Macif, par ailleurs membres des Comités Groupe Stratégiques Métiers
- d'un représentant des 4 principales filiales (Macif-Mutualité, Macif Gestion, Macifilia et Mutavie)
- d'un représentant des principales directions Métiers directement impactées dans leur fonctionnement par les enjeux RSE

Le comité de pilotage – dont la constitution témoigne de la volonté de l'entreprise d'ancrer la prise en compte des enjeux de RSE dans ses métiers – se réunit trois fois par an, en amont des reporting effectués auprès des instances.

Enfin, le groupe Macif a pris en compte de manière volontaire une partie des recommandations de l'Institut Français des Administrateurs (IFA) qui portent sur le principe d'une revue régulière des enjeux RSE par le conseil d'administration dans la conduite de l'entreprise (cf. rapport « Les administrateurs de sociétés cotées et la responsabilité sociale de l'entreprise », IFA). Ainsi, à partir de 2009, le reporting en matière de RSE est présenté trois fois par an au comité stratégique Groupe et au Comité technique Groupe.



### Une entité opérationnelle dédiée

Afin de participer à la formalisation de la stratégie RSE du Groupe, de veiller à sa mise en œuvre et d'en assurer le reporting, le pôle « développement durable et vie mutualiste », créé en février 2006, est devenu une direction dédiée en juillet 2008 : la direction de la responsabilité sociale et environnementale (DRSE).

Constituée de 5 personnes, cette direction s'appuie également sur un réseau de personnes-relais dans les régions, filiales et directions du Groupe. Cette année, la moitié des principales filiales (Mutavie et Macif-Mutualité) et 4 des 11 Régions ont nommé des correspondants développement durable. Par ailleurs, chaque région est dotée de correspondants Bilan Carbone®, Diversité et Egalis (démarche handicap).

### L'introduction de critères RSE dans les critères d'évaluation des cadres dirigeants

Pour que la démarche se déploie, les valeurs de responsabilité sociale doivent se traduire de manière concrète et être portées et incarnées à tous les niveaux. C'est pourquoi l'évaluation des cadres dirigeants du groupe (environ 80 personnes) comporte à présent un objectif individualisé sur l'un des champs de la RSE : dimension économique et responsable dans la relation aux sociétaires et fournisseurs, dimension sociale (diversité, santé au travail...) et dimension environnementale (optimisation de la gestion des consommables, réduction de l'impact environnemental des déplacements domicile-travail...). L'année 2008 a vu la mise en place de ce système, avec la diffusion d'exemples d'objectifs opérationnels, d'indicateurs de performance ou de leviers d'action. Une première évaluation pourra être présentée en 2009.

## 4) ACTIVITÉS DU GROUPE EN 2008

### a) L'intégration de la RSE dans les offres et les services du Groupe

En qualité d'assureur mutualiste, le groupe Macif encourage les comportements responsables de ses 4,7 millions de sociétaires à travers une gamme d'offres de produits et de services intégrant la prise en compte d'enjeux environnementaux, sociaux ou solidaires.

### INCITER LES SOCIÉTAIRES À DES COMPORTEMENTS PLUS RESPONSABLES

#### Transports

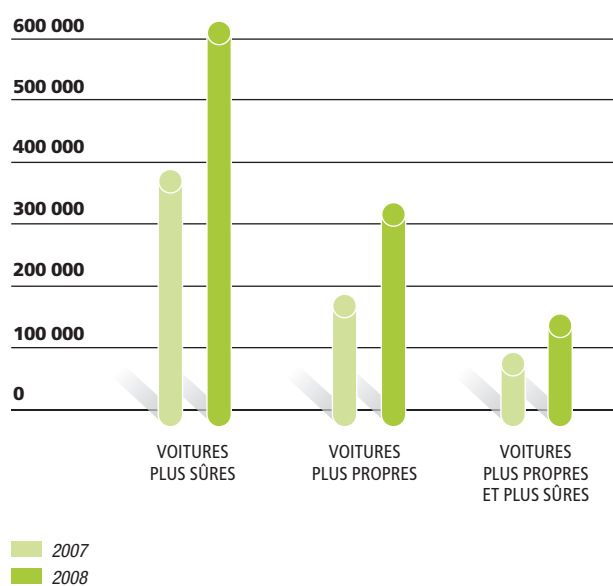
#### Intégrer les enjeux climatiques et de sécurité dans les contrats d'assurance 4 roues et 2 roues |

Le groupe Macif s'est engagé en faveur d'une mobilité durable et responsable en lançant en 2006 « Voitures plus propres et/ou plus sûres », prime d'assurance réduite pour les véhicules moins polluants (émettant moins de 130g de CO<sub>2</sub>/km depuis 2008 afin d'être notamment en cohérence avec le seuil retenu pour l'attribution du bonus écologique par le gouvernement) et/ou équipés de certains dispositifs de sécurité.

En 2008, cette mesure de réduction tarifaire est renforcée en faveur des petits véhicules, type petites citadines, considérés comme moins polluants par la Macif.

L'évolution des contrats voitures plus propres (+ 93 %), voitures plus sûres (+ 56 %) et voitures plus propres et plus sûres (+ 120 %) entre 2007 et 2008 est significative (voir schéma).

#### Évolution du volume de contrats voitures plus propres et plus sûres 2007/2008



Les deux roues participent également de cette dynamique avec le dispositif « Moto plus sûre », réduction tarifaire pour les motos et scooters équipés de freins ABS ou de deux roues directrices à l'avant. Par ailleurs, « Sygé », nouveau bouquet de services embarqués dans le véhicule, a été développé cette année. Il permet la réalisation d'appels d'urgence automatique et une assistance géolocalisée, contribuant ainsi à une meilleure réactivité lors d'accidents graves, en particulier en cas de perte de connaissance.

**Accompagner le développement des véhicules et modes de transport de demain** | Le groupe Macif a choisi d'apporter son expertise d'assureur responsable aux côtés notamment du pôle de compétitivité MTA (Mobilité et Transports Avancés) et de la fédération du co-voiturage FEDUCO.

- L'acquisition d'expertises nécessaires à l'appréhension de nouvelles technologies se développe au sein du Pôle de compétitivité MTA. La Macif, membre depuis 2007, siège au conseil d'administration de MTA depuis 2008. Ce Pôle a notamment pour vocation d'initier des projets structurants en recherche, développement et expérimentation autour de la thématique des véhicules hybrides et électriques et de celle des biocarburants et matériaux d'origine végétale.
- Le groupe Macif est également impliqué dans les travaux de FEDUCO, la fédération du co-voiturage, pour notamment nourrir la réflexion des opérateurs de co-voiturage sur les enjeux de responsabilité et de couvertures des risques.

L'engagement de la Macif se traduit également dans le développement d'offres assurantielles adaptées à des modes de déplacement complémentaires :

- En partenariat avec Vectrix, le groupe Macif propose depuis cette année 20 % de réduction sur la cotisation d'assurance de ce nouveau maxi scooter électrique,
- Depuis 2008, la Macif est notamment l'assureur du réseau de l'économie sociale France Autopartage, qui fédère des structures d'autopartage dans 10 villes en France. Le Groupe a réalisé un contrat et des services sur mesure adaptés aux spécificités de l'auto partage,
- Grâce à son contrat Régime de Prévoyance Familiale Accident (RPFA), le groupe Macif assure les familles dans leurs déplacements privés et sur les trajets domicile/travail et domicile/école, et ce pour tous les types de transport éco-mobile utilisés : vélo, co-voiturage, autopartage, transports en commun, Pédibus.

**Être acteur d'une mobilité durable** | La sensibilisation du grand public aux enjeux de la mobilité est un axe important de l'activité du groupe Macif.

- Le site [www.roulonspourlavenir.com](http://www.roulonspourlavenir.com) propose un ensemble de simulateurs permettant d'évaluer la performance environnementale de son véhicule actuel ou futur. Le taux élevé de fréquentation du site, avec une moyenne de 18 700 visiteurs par mois en 2008, montre l'intérêt des citoyens pour ces problématiques nouvelles.

L'actualisation de l'Annuaire de l'Éco-mobilité, réalisée en collaboration avec l'Ademe (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) et le CERTU (Centre d'Études et de Recherche sur le Transport Urbain), a permis cette année d'ajouter de nouvelles références et d'affiner leur sélection, par zones régionales et par modes de transport (206 partenaires au total). Enfin, sur ce site, la Macif propose également un service de co-voiturage accessible au plus grand nombre, basé sur l'expertise de Greencove, leader du secteur.

- Le baromètre Macif de la mobilité durable a été réalisé pour la deuxième année consécutive par Opinion Way, en collaboration avec le Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire.

L'intérêt des Français pour la mobilité durable est confirmé en 2008 : en effet, la majorité des automobilistes déclare avoir essayé de moins utiliser sa voiture pour ses déplacements et affiche plutôt une volonté de poursuivre sur cette voie (avec de fortes nuances selon le lieu de résidence). Les Français placent les pouvoirs publics en tête des acteurs essentiels du développement de la mobilité durable, tout en étant également attentifs au rôle que peuvent jouer des acteurs privés comme les opérateurs de transport, les constructeurs automobiles ou les assureurs.

### **Habitat**

Le contrat habitation de la Macif a été amélioré en 2008, avec la volonté d'intégrer plus de garanties innovantes pour couvrir les biens du logement et plus de dispositifs de prévention des risques domestiques. Il a également intégré des mesures incitatives en faveur d'une amélioration de l'efficacité énergétique du logement, deuxième secteur le plus générateur de gaz à effet de serre en France, avec les transports.

Ces mesures relèvent de trois dynamiques :

- Assurantielle :

Le contrat habitat Macif couvre désormais, sans surcoût, les risques associés aux équipements d'énergie renouvelable (les pompes à chaleur, petites éoliennes, chauffe eaux solaires thermiques, panneaux photovoltaïques...) et aux récupérateurs d'eau.

- Incitative financièrement :

Pour les sociétaires désirant réaliser un diagnostic de performance énergétique (DPE) – obligation réglementaire à la vente et à la location – un service spécifique est proposé à un tarif compétitif depuis septembre 2008, grâce à la mise à disposition d'un réseau de prestataires qualifiés et agréés par l'entreprise.



L'achat d'équipements d'énergie renouvelables et les travaux d'amélioration énergétique sont encouragés par le groupe Macif à travers une offre de crédit attractive. Sont concernées toutes les installations donnant droit à des crédits d'impôts en 2008.

– Pédagogique :

Un site Internet interactif dédié ([www.mon-toit-et-moi.com](http://www.mon-toit-et-moi.com)) et un guide remis sur demande livrent des informations et des conseils en matière de développement durable et de prévention dans l'habitat. Différentes animations sont également proposées sur le site, permettant de comprendre de manière interactive et pédagogique ces enjeux. L'éco-scan par exemple permet de voir en perspective les différentes installations d'une maison considérée comme « écologique » grâce à une loupe virtuelle.

Un CD-Rom, disponible dans tous les points d'accueil Macif, détaille de manière simple et compréhensible les conditions générales du contrat, et propose un argumentaire pédagogique autour de la prévention et du développement durable.

### DÉVELOPPER L'ACCESSIBILITÉ AUX PRODUITS ET SERVICES DU GROUPE

Au-delà de ses prestations d'assurance, le groupe Macif propose des dispositifs témoignant de son engagement en faveur de plus de solidarité, en développant l'accessibilité de ses produits et services.

#### Favoriser l'accès aux soins et lutter contre l'exclusion

La branche assurances de personnes du Groupe, avec Macif-Mutualité, agit en faveur de l'accès aux soins du plus grand nombre, indépendamment des ressources et du niveau de vie du sociétaire. C'est ainsi qu'est promu l'accès à une complémentaire santé pour les plus démunis, qu'il s'agisse des bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle (CMU) ou de ceux qui sont juste au dessus du seuil et qui peuvent ainsi bénéficier de l'Aide à la Complémentaire Santé (ACS).

L'année 2008 a été marquée par le déploiement de la prestation « Réduction Solidarité Prévoyance », qui vise à faciliter l'accès aux contrats de prévoyance des personnes présentant un risque aggravé avec une prise en charge par Macif-Mutualité d'une partie de la surprime définie dans le cadre du processus d'acceptation médicale.

En parallèle, un important effort de réduction des délais d'acceptation lors d'une procédure d'avis médical a été réalisé. Plus de 80 % des demandes d'assurance sont traitées en moins de 5 jours à compter de la réception des documents fournis par le sociétaire. Cet engagement est mensuellement suivi dans le cadre de la certification ISO 9001 des activités de gestion des contrats prévoyance. Le taux d'acceptation, en constante progression, a atteint 83 % en 2008.

#### La prestation solidarité chômage et les Fonds de solidarité

##### • Prestation chômage

La Macif a mis en place pour ses sociétaires la « Prestation Chômage », qui permet de prendre en charge, sans diminution de la couverture d'assurance, 99 % des cotisations des sociétaires en situation de chômage ou de perte significative de revenus. Les conditions d'intervention sont les suivantes : être sociétaire Macif depuis au moins 3 ans, avoir moins de 65 ans, être au chômage depuis 10 mois et avoir une baisse de revenus du foyer fiscal de 40 % minimum. Si le sociétaire n'a pas retrouvé de travail au bout d'un an, et que sa situation financière reste inchangée, la prestation chômage peut être reconduite pour une seconde année consécutive.

Fin 2008, ce dispositif a mobilisé 2,74 millions d'euros, pour 4 605 sociétaires ayant un dossier chômage actif, soit 1 387 dossiers de moins que l'année passée. Un groupe de travail a été constitué sous l'égide du conseil d'administration de la Macif en vue d'apporter des améliorations au dispositif en place.

##### • Fonds de solidarité

En cas de dommages matériels ou corporels résultant d'un événement non assurable ou non couvert par un contrat de la Macif, le groupe Macif a créé des Fonds de solidarité : le Fonsomacif.

Le versement de ce secours exceptionnel est évalué et attribué au cas par cas par chacune des 11 associations régionales qui gèrent les fonds de solidarité. En 2008, 1,94 million d'euros a été versé par l'ensemble des fonds de solidarité des 11 régions Macif, ce qui représente 2 000 sociétaires secourus.

Dans la même lignée, Macif-Mutualité est également dotée d'un Fonds d'action sociale ayant pour objet de permettre l'attribution de secours exceptionnels. Le montant global de l'aide accordée est de 110 073 euros en 2008. À partir de 2009, un nouveau dispositif régionalisé sera mis en place pour suivre ce fonds d'action sociale.

**Des dispositifs et contrats sur mesure**

- L'insertion par l'emploi et le logement
  - Insertion par l'emploi

Le groupe Macif mène avec l'Adie (Association pour le développement de l'initiative économique) et Axa une expérience de micro-assurance depuis 2007. La création d'un ensemble de produits spécifiques a permis de sécuriser l'activité d'entrepreneurs initialement exclus des systèmes bancaires et assurantiels traditionnels. Ces produits sont particulièrement adaptés aux besoins de ces entrepreneurs, avec par exemple, des garanties adaptées et des tarifs simplifiés. Au total, sur quatre régions testées, on compte plus de 600 contrats en portefeuille et 572 souscriptions au titre de 2008.

Coopérer pour entreprendre et l'Union des couveuses sont deux réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise composés majoritairement de demandeurs d'emploi. La Macif a créé des contrats qui permettent d'assurer ces structures ainsi que les entrepreneurs hébergés. 36 coopératives et 31 couveuses sont assurées au total, soit 3 000 / 3 500 entrepreneurs.

- Insertion par le logement

L'accord cadre tripartite FAPIL (Fédération des Associations pour la Promotion et l'Insertion par le Logement)/Maif/Macif (2001) prévoit une déclinaison opérationnelle en plusieurs volets assurantiels, parmi lesquels la garantie « loyers impayés », outil de sécurisation pour le propriétaire permettant le maintien du locataire dans son logement. Elle joue dès lors que l'impayé est supérieur à 300 euros et court sur une période de 36 mois pour un maximum de 18 loyers impayés. Dans le cadre de l'accompagnement, les structures gestionnaires se chargent du recours. En 2008, 145 770 personnes ont bénéficié de cette garantie.

- L'aide aux aidants

En complément du Contrat Autonomie Macif (2 387 contrats en 2008), qui permet d'accompagner la perte d'autonomie et de favoriser le maintien à domicile, le Groupe accorde une attention particulière aux aidants.

Un site dédié ([www.aveclesaidants.fr](http://www.aveclesaidants.fr)), portail d'informations et de conseils sur le sujet, a été mis en place (4 500 internautes abonnés à sa newsletter, 435 000 visites depuis 2007). En 2008, le premier forum de discussion a été lancé sur le site, avec l'intervention de professionnels expérimentés pour répondre aux questions.

Macif-Mutualité a mené une enquête nationale avec l'Ifop auprès des aidants non professionnels de personnes en perte d'autonomie pour mieux connaître leur situation et leurs besoins. Les résultats (80 % des aidants se disent peu ou mal informés, 49 % ont un revenu inférieur à 2 000 euros/mois, 63 % s'investissent quotidiennement sur une durée moyenne de 4 ans) ont conforté l'ambition du groupe Macif de promouvoir le lien social et de lutter contre l'isolement des personnes.

- Les travailleurs saisonniers

Le groupe Macif a lancé en 2008 un pack d'assurance pour les travailleurs saisonniers adapté aux petits budgets. Le contrat Pleine Santé Macif permet de bénéficier de remboursements rapides et adaptés et couvre les biens des travailleurs saisonniers sans frais supplémentaires en cas de changement d'adresse.

**Egalis, la démarche handicap du Groupe**

Depuis 2003, le groupe Macif s'est engagé dans une démarche de renforcement de l'accessibilité à l'assurance des personnes en situation de handicap. Inscrite dans le temps, elle a été cette année rendue plus lisible grâce à la création d'un identifiant : Macif Egalis.



- Une accessibilité globale

Des moyens de communication sont conçus spécifiquement et mis à disposition des personnes en situation de handicap :

- pour les personnes malvoyantes (services proposés en collaboration avec HandiCaPZéro) : traduction en braille, en caractères agrandis, en audio de la documentation assurance Macif, réponses en braille des courriers reçus en braille, numéro Vert pour accéder à tous les services proposés par HandiCaPZéro et ses partenaires, formulaires Internet (<http://nonvoyants.macif.fr>)

- pour les personnes sourdes et malentendantes : des conseillers formés à la langue des signes, des points d'accueil équipés de boucles magnétiques, de Web Cam, une assistance par SMS et un site Internet dédié ([www.macifsourds.com](http://www.macifsourds.com))

- pour les personnes à mobilité réduite : un état des lieux de l'ensemble des points d'accueil a permis de chiffrer à 60 % le nombre de points d'accueil Macif disposant d'équipements facilitant l'accessibilité des personnes en situation d'handicap. Un engagement a été pris de porter ce chiffre à 80 % des points d'accueil pour 2010.

- Des contrats ou garanties spécifiques

En collaboration avec l'Association des Maîtres Guides d'Aveugles, un contrat spécifique a été créé par Macifilia pour les chiens guides d'aveugles en 2008, avec des garanties en termes de santé et d'assistance, des avantages à la souscription (ni questionnaire médical, ni certificat vétérinaire, ni âge limite pour le chien) et des tarifs entre 120 et 156 euros TTC /an selon l'âge du chien.

Le groupe Macif couvre également dans le cadre d'autres contrats le remboursement des prothèses auditives, la garantie des fauteuils roulants, la couverture des cannes blanches et télescopiques, des loupes.

### Le projet de Recherche Action à Mantes-La-Jolie : innover socialement

Dans le cadre du partenariat entre le groupe Macif et la Chaire Entrepreneurat Social de l'ESSEC, une recherche action a été initiée cette année sur la communauté d'agglomération de Mantes-en-Yvelines.

Il s'agit de mieux comprendre les enjeux de ce territoire et les besoins des populations qui y résident. L'objectif est de faire évoluer les perceptions, les pratiques et éventuellement d'adapter les produits et les services. Pour cela, l'approche retenue diffère d'une étude de marché classique. Elle consiste à appliquer la méthode BOP (« Base of the Pyramid » : base de la pyramide), Son principe est de co-construire avec des acteurs locaux et les habitants un diagnostic et les solutions qui correspondent étroitement à leurs besoins. Cette méthode résolument participative explore des domaines aussi divers que la prévention des risques, les mobilités, le logement et la sécurisation des parcours de vie. C'est la première fois en France que cette méthode est expérimentée.

L'Essec ainsi que différents laboratoires de recherche déterminent le cadre scientifique de cette expérimentation.

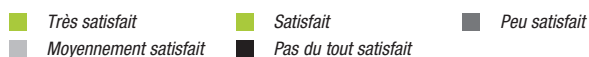
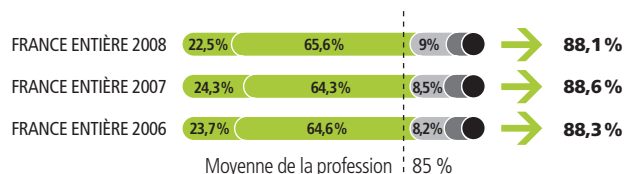
Lancée en 2008, la recherche action devrait se concrétiser en 2009, pour s'achever en 2010.

### DES DISPOSITIFS D'ÉCOUTE EN FAVEUR DES SOCIÉTAIRES

#### La qualité de service : mesure de la perception

En 2008, une nouvelle enquête qualité a permis de mesurer l'évolution de la satisfaction des sociétaires de la Macif en matière d'assurance dommages. La satisfaction globale est bonne (88,1 %) et stable depuis 3 ans. Le taux de recommandation reste également excellent (92,3 %).

#### Taux de satisfaction globale des sociétaires Macif en 2008



Les sociétaires du groupe Macif s'estiment satisfaits par la qualité de l'accueil, les conseils et la prise en compte de leurs préoccupations. Afin de pérenniser la démarche d'amélioration continue du groupe Macif, la politique qualité a été présentée en 2008 auprès des 6 000 salariés en contact quotidien avec les sociétaires au cours d'une demi-journée. Cette formation a été jugée satisfaisante par la majorité des salariés.

En 2009, des plans d'actions seront mis en œuvre en régions afin de réduire les délais d'attente et d'améliorer le niveau de service en matière de gestion de sinistres et de réclamations. En effet, plus de la moitié des réclamations concernent la gestion des sinistres.

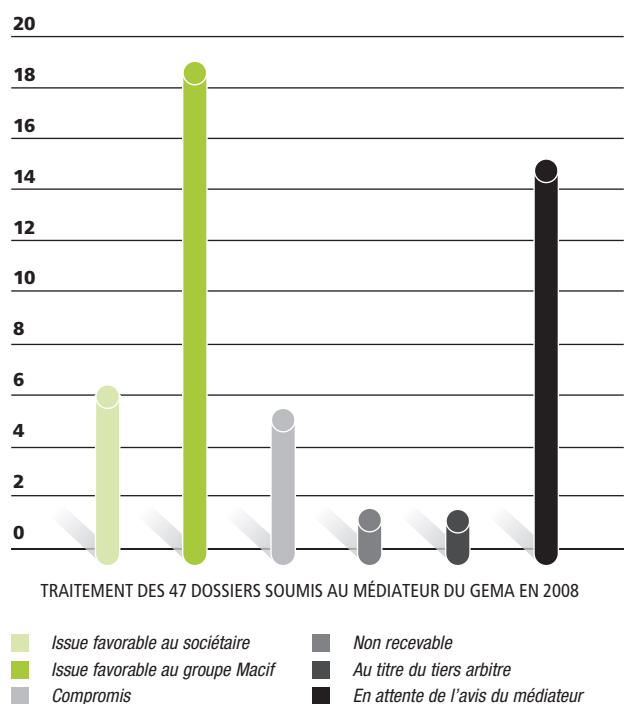
À noter : dans le cadre du contrat habitation 2008 du groupe Macif, des engagements qualité ont pour la première fois été publiés auprès des sociétaires.

#### La médiation

Si la procédure interne de traitement des réclamations laisse le sociétaire insatisfait, ce dernier a la possibilité de saisir le médiateur du GEMA, le professeur Durry.

Sa mission, trouver une issue à l'amiable à un litige persistant entre le sociétaire et le groupe Macif, est exercée en toute indépendance et en toute équité, afin de rendre un avis final qui s'impose au groupe Macif.

En 2008, 47 dossiers ont été soumis au Professeur Durry, avec un délai moyen de traitement de 3 mois.



## **PROPOSER UNE ÉPARGNE ET DES SERVICES FINANCIERS RESPONSABLES ET SOLIDAIRES**

### **Une offre transparente et accessible en épargne et assurance-vie**

La filiale d'assurance-vie du groupe, Mutavie, élabore des produits pour permettre au plus grand nombre d'accéder à l'épargne assurance-vie dans les meilleures conditions, grâce à des contrats de qualité proposés avec de faibles frais et gérés en toute transparence. C'est ainsi que Livret Vie Option, contrat créé en 2008, est le premier contrat multisupport sans frais sur versements, véritable innovation sur ce marché.

Par ailleurs, Actiplus *option* a obtenu en 2008 le prix de la Transparence afin de récompenser le caractère exceptionnel de l'absence de frais de gestion du contrat notamment.

De plus, suite à 5 trophées d'Or de 2002 à 2006, un trophée d'Argent en 2007, Actiplus, le contrat sécuritaire de Mutavie, reçoit un trophée d'Or cette année. La hausse de son rendement, son accessibilité et l'absence de frais de gestion sont soulignées.

Enfin, les contrats multi supports de Mutavie proposent à tous d'accéder aux supports ISR (Investissement Socialement Responsable) gérés par Macif Gestion, dans des conditions très avantageuses : l'investissement est possible dès 30 euros par mois.

### **Un acteur engagé en faveur de l'Investissement Socialement Responsable**

#### **• L'offre**

À travers sa société de gestion, Macif Gestion, la Macif propose des investissements socialement responsables (dits ISR) conciliant performance économique, équité sociale et protection de l'environnement. Le montant total des encours gérés par Macif Gestion au 31 décembre 2008 s'élevait à 1,460 milliard d'euros, avec environ 50 % de cette somme consacrée à l'ISR.

### **DÉFINITION**

*L'ISR rassemble toutes les démarches d'intégration de critères extra-financiers aux divers modes de gestion financière. Il peut s'agir :*

*– de fonds constitués d'actions ou d'obligations répondant à une double sélection, financière et extra financière. Y figurent compagnies et/ou Etats les plus performants sur des critères environnementaux, sociaux ou de gouvernance (ESG). On parle d'approche best in class lorsque les entreprises sont comparées au sein d'un même secteur (on ne compare pas une banque et une entreprise pharmaceutique par exemple).*

*– de fonds d'exclusion : plus répandus dans les pays anglo-saxons, ils excluent, pour des raisons éthiques, certains secteurs comme l'armement, le jeu, le tabac ou des entreprises en raison de leur activité ou de leur présence dans des pays litigieux...*

*– de l'engagement actionnarial : il consiste, pour les investisseurs, à exiger des entreprises une politique de responsabilité sociale et environnementale plus forte via un dialogue direct et/ou l'exercice des droits de vote en assemblées générales.*

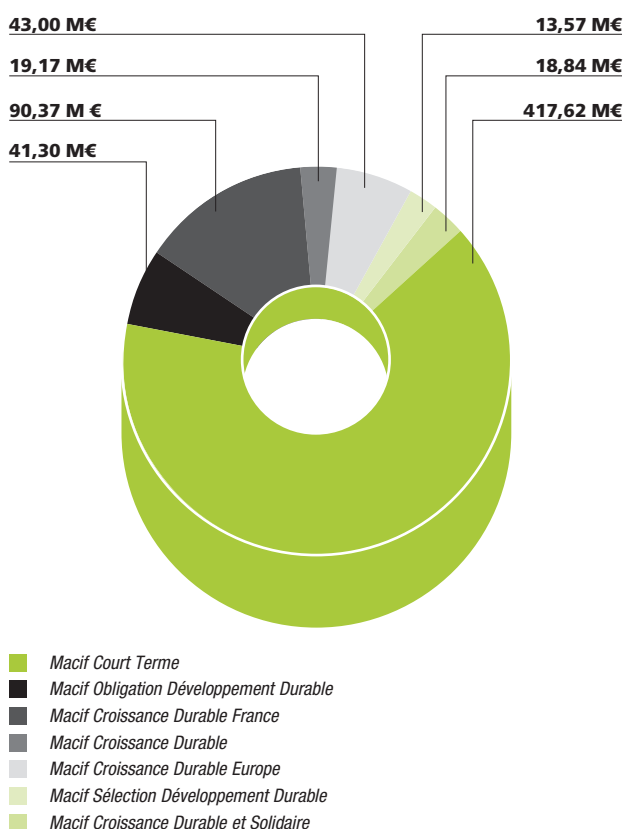
*– de fonds thématiques, investis dans des entreprises dont l'activité contribue au développement durable au sens large (production d'énergie renouvelable mais aussi industriels traditionnels en pointe sur les questions d'efficacité énergétique, en passant par des secteurs comme la gestion de l'eau et des déchets ou la santé).*

Les fonds actions se basent sur une approche Best in Class, qui permet de sélectionner, au sein d'un même secteur, les entreprises les mieux évaluées en termes de critères extra financiers. Afin de répondre à cette approche, Macif Gestion a pondéré de manière différenciée chaque enjeu dans chaque secteur.

Les fonds de taux, qui se composent d'obligations et de dettes d'entreprises ou d'États de l'OCDE, sont gérés différemment. Plutôt que de retenir l'approche best in class, Macif Gestion a choisi une approche absolue : les États et les entreprises sont tous classés en termes de responsabilité sociale et environnementale, et les gérants de ces fonds choisissent les dettes provenant des meilleures entreprises et États.

Nom du fonds	Type d'actifs	Montant fin 2008 (en millions d'euros)	Approche ISR retenue
Macif Court Terme	Fonds Monétaire Euro	417,62	Approche absolue et multithématique
Macif Obligation Développement Durable	Fonds Obligataire Euro	41,3	Approche absolue et multithématique
Macif Croissance Durable France	Fonds Actions France	90,37	Approche best in class multithématique
Macif Croissance Durable	Fonds Actions France	19,17	Approche best in class multithématique
Macif Croissance Durable Europe	Fonds Actions Euro	43	Approche best in class multithématique
Macif Sélection Développement Durable	Fonds de fonds	13,57	Combinaison de fonds gérés en best in class et de fonds thématiques (eau, énergie, environnement)
Macif Croissance Durable et Solidaire	Fonds Actions Euro	18,84	Approche Best in class, focus sur les performances en ressources humaines

**Montants des encours des fonds ISR de Macif Gestion (fin 2008)**



À noter :

– le fonds de fonds Macif Sélection Développement durable, avec un encours fin 2008 de 13,57 millions d'euros, combine des fonds sélectionnés selon une approche best in class (58 %), et des fonds thématiques favorisant l'environnement (22 %), l'énergie (11 %) et l'eau (9 %),

– le fonds Macif Croissance Durable et Solidaire accorde par ailleurs une place prépondérante aux questions de ressources humaines.

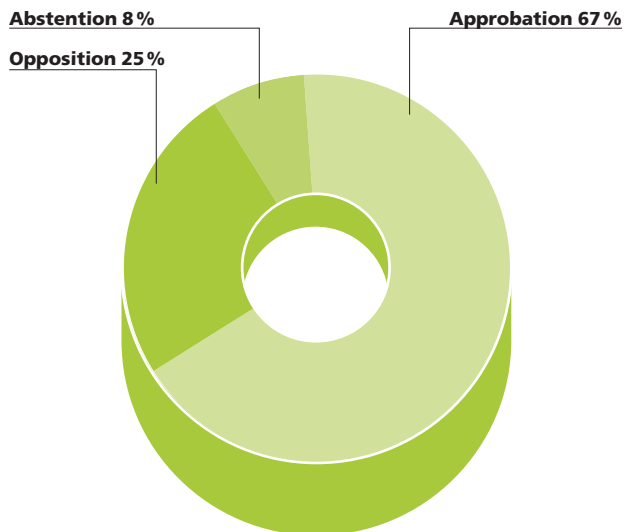
**• L'évaluation**

La filiale de gestion du groupe Macif est signataire depuis fin 2007 du « Carbon Disclosure Project » qui permet d'évaluer la prise en compte des impacts des changements climatiques dans la conduite des entreprises. Elle est également signataire des « Principes pour l'investissement Responsable » (début 2008). Cela démontre l'engagement de la société de gestion et nourrit ses analyses sur la compréhension des enjeux et les performances des entreprises. Macif Gestion s'appuie sur les compétences et les analyses de trois agences de notation extra financière complémentaires : Vigéo et Eiris, qui évaluent les entreprises sur toutes les thématiques liées au développement durable, et Innovest, qui propose une offre spécifique (le Maximiser Beta Carbone Europe), se focalisant sur les performances des entreprises en matière de consommation d'énergie et d'émission de carbone. À ce titre, un fonds de Macif Gestion a fait l'objet d'une notation carbone en 2008.

**• L'exercice des droits de vote**

Suivant les recommandations de l'AFG (l'organisation professionnelle représentative de l'industrie française de la gestion d'actifs financiers), l'engagement auprès des sociétés présentes dans les portefeuilles de Macif Gestion fait partie intégrante du processus d'investissement responsable.

En tant qu'actionnaire engagé, l'équipe participe donc aux votes des résolutions des assemblées générales des entreprises dans lesquelles les Fonds communs de placement gérés par la filiale de gestion possède une participation. Dans cette démarche, Macif Gestion s'appuie sur les analyses et les conseils de Proxinvest, société de conseil indépendante, spécialisée dans l'analyse des résolutions présentées aux assemblées. Ainsi, l'exigence de transparence et l'intervention du vote parfois critique de Macif Gestion contribuent à l'amélioration des standards de gouvernance et de RSE des sociétés en portefeuille.

**Positions exprimées :****Répartition des votes exercés (sur 2228 résolutions)****b) L'intégration de la RSE dans les pratiques internes****FAVORISER UNE GESTION RESPONSABLE DES RESSOURCES HUMAINES****Diversité et égalité des chances**

Inscrite au cœur du projet mutualiste, l'égalité des chances constitue un engagement fort du groupe Macif. Au-delà des obligations légales, la Macif cherche à promouvoir les meilleures pratiques en terme de diversité.

Suite à la création en 2006 d'un poste de responsable de la diversité, le groupe Macif a souhaité formaliser son ambition la même année en signant deux accords majeurs en termes de diversité : « Travailleurs Handicapés » et « Cohésion Sociale », engagements renforcés en 2007 par la signature de la « Charte de la diversité ».

**Les 3 principaux axes de la politique diversité du groupe Macif**

- Porter une attention particulière aux « seniors » : deux orientations structurent cet axe, le premier permet de faciliter la poursuite d'une dynamique de carrière, le second de gérer la transition entre activité professionnelle et la retraite. Dans ce cadre, des stages de préparation à la retraite sont proposés aux seniors de plus de 58 ans afin de les informer sur les démarches à effectuer pour leur future vie de retraités. En 2008, 28 salariés y ont participé au cours de 3 sessions. De plus, une enquête senior est réalisée tous les trois ans : cette année, l'enquête portait sur les attentes des populations seniors en termes de dynamique de carrière.

- Rechercher un équilibre plus juste entre les femmes et les hommes : l'accès des femmes aux postes à responsabilité est favorisé par la Macif. Pour favoriser l'évolution promotionnelle, des accompagnements de type coaching individuel sont notamment proposés de même que des formations centrées sur l'affirmation de soi. En outre, une évaluation précise de la place des femmes dans l'encadrement de l'entreprise est annuellement effectuée. (Voir le tableau de concordance pour plus de précisions en annexe).
- Maintenir une politique active de recrutement de personnes handicapées : une formation de relation clientèle en assurance a été mise en place, en partenariat avec l'IFPASS (Institut de Formation Professionnelle de l'Assurance), première formation qualifiante en assurance à destination des personnes handicapées. À l'issue de la validation de cette formation, les candidats pourront intégrer le groupe Macif sur des postes de conseillers ou de téléconseillers. C'est un exemple qui démontre la mobilisation du groupe Macif pour atteindre ses objectifs en terme de recrutement de personnes handicapées. (Voir le tableau de concordance pour plus de précisions en annexe).

**Conditions de travail**

Le groupe Macif poursuit en 2008 la mise en œuvre de sa politique de prévention de la santé au travail. Suite à l'audit Tabac lancé en 2007, des consultations individuelles de tabacologie et de conseils nutritionnels ont été proposés cette année aux salariés désireux d'arrêter de fumer.

La modernisation du Document Unique, document légal qui formalise par écrit les résultats de l'évaluation des risques de l'entreprise, marque également une grande étape, avec l'intégration des risques psychosociaux (stress, agressions, harcèlement...).

Enfin, une première enquête a été menée en 2008 par l'Observatoire Santé, Handicap et Travail, qui permettra de fournir un état des lieux détaillé des situations de travail susceptibles de générer des problèmes de santé ou de handicap et de mettre en place des actions pour améliorer la qualité de vie au travail des salariés.

**Formation**

Le groupe Macif porte une attention particulière à la formation de ses collaborateurs, dans un double souci d'efficacité et de professionnalisation. Chaque année, plus de 6 % de la masse salariale est investi afin de permettre à chaque collaborateur (trice) de pouvoir bénéficier de dispositifs leur permettant de mieux faire face aux évolutions de leurs métiers.



### **Promouvoir le développement durable auprès des fournisseurs et sous-traitants**

La politique d'achats du groupe Macif a marqué une nouvelle étape en 2008, avec l'élaboration d'un code de déontologie. Dans le processus d'appel d'offres, des critères sociaux et environnementaux ont été intégrés. Un questionnaire d'évaluation « développement durable » est, par exemple, soumis à tous les fournisseurs et sous-traitants.

L'absence de certifications concernant la protection de l'environnement devient un critère d'élimination pour certaines familles d'achats (comme le mobilier, les fournitures et l'impression). De même, les fournisseurs ne respectant pas certains principes, comme le respect des règles liées aux droits du travail ou la conformité avec les conventions de l'Organisation internationale du Travail sont disqualifiés. La mise en œuvre d'une dynamique d'amélioration continue sur la qualité des produits et services est également l'un des engagements du code de déontologie achats du groupe Macif. Les fournisseurs respectueux des normes environnementales – et bien entendu sociales – sont donc désormais privilégiés par le groupe Macif.

En interne, la direction des achats contribue à la minimisation des impacts de l'entreprise sur l'environnement (voir ci-dessous).

### **LIMITER L'IMPACT DES OPÉRATIONS DU GROUPE SUR L'ENVIRONNEMENT**

#### **Le Bilan Carbone® du groupe Macif**

Dans le cadre de ses pratiques internes, le groupe Macif s'engage progressivement sur la voie de la réduction de ses impacts environnementaux, et particulièrement des émissions de gaz à effet de serre. En témoigne notamment son adhésion en 2008 au Club Planète Gagnante de l'Ademe, plate-forme d'excellence, d'innovation et d'échanges en matière de réduction des impacts environnementaux.

Suite à la note mitigée de Vigéo sur l'engagement du Groupe en faveur de l'environnement, une attention particulière a été portée à l'évaluation de l'impact environnemental du Groupe. C'est pour répondre à cette exigence que le groupe Macif s'est inscrite dans la démarche du Bilan Carbone® (méthode de comptabilisation des gaz à effet de serre diffusée par l'Ademe). Le Bilan Carbone® permet de prendre conscience de la contribution du groupe Macif au changement climatique et de définir des leviers d'engagements et d'optimisation pertinents.

Le Groupe a lancé ce projet d'envergure fin 2007, qui s'est conclu début 2009. Toutes les régions du Groupe et trois de ses filiales ont réalisé leur Bilan Carbone®, soit 14 études consolidées (l'une étant toujours en cours).

Au-delà de la comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre, la volonté était de mobiliser localement les responsables métiers et les collaborateurs pour donner une forte visibilité au projet et permettre à la fois son appropriation et son inscription dans le temps. Chaque étude est gérée localement par un pilote et un comité de pilotage à composition variable. Ce comité comprend en général les responsables de la collecte, un représentant des salariés, les communicants et un représentant des élus des sociétaires.

L'étude, réalisé sur la Version 4 du Bilan Carbone®, porte sur les exercices 2006 et 2007. Les postes étudiés sont :

- Consommations énergétiques
- Fuite de gaz de climatisation
- Transports de personnes : salariés (domicile – travail et professionnels), élus des sociétaires, sociétaires (visites en points d'accueil) et experts IRD et auto (vers le garage ou le lieu du sinistre)
- Fret
- Déchets
- Amortissements : bâtiments, parking, flotte automobile, parc informatique (dont les émissions générées lors de la fabrication ou de la construction sont réparties sur une certaine durée comme les amortissements comptables)
- Matériaux et services entrants (papier, restauration, services bancaires...)
- Assemblées régionales

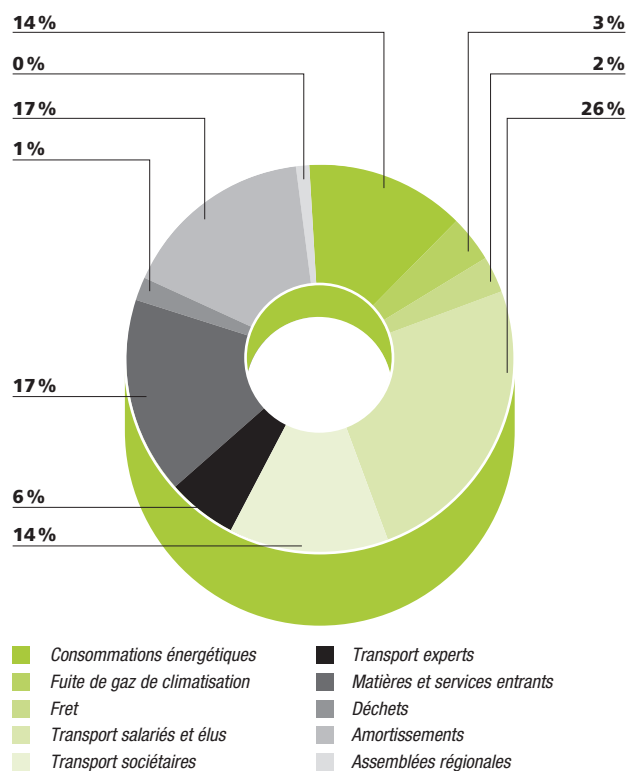
Ce choix de postes vise à faire ressortir la spécificité du métier d'assureur mutualiste (experts, sociétaires, déplacements des élus...). Toutefois, il n'intègre pas la gestion d'actifs ou l'activité des autres prestataires agréés, ce qui pourra faire l'objet d'une seconde phase du Bilan Carbone® du Groupe.

Au sein même du groupe Macif, afin de garantir la comparabilité et de permettre la consolidation transparente des études, la définition d'une approche méthodologique spécifique a été nécessaire. Un guide de déploiement, vade mecum des pilotes et des bureaux d'étude, a permis de définir un socle commun. Les modes de collecte ont été identifiés, ce qui, en l'absence d'antécédent ou de système dédié au reporting environnemental dans le Groupe, est une avancée importante. Ces efforts ont permis d'obtenir un niveau d'incertitude standard, qui se réduira avec le développement de la recherche sur l'impact carbone des produits et services.

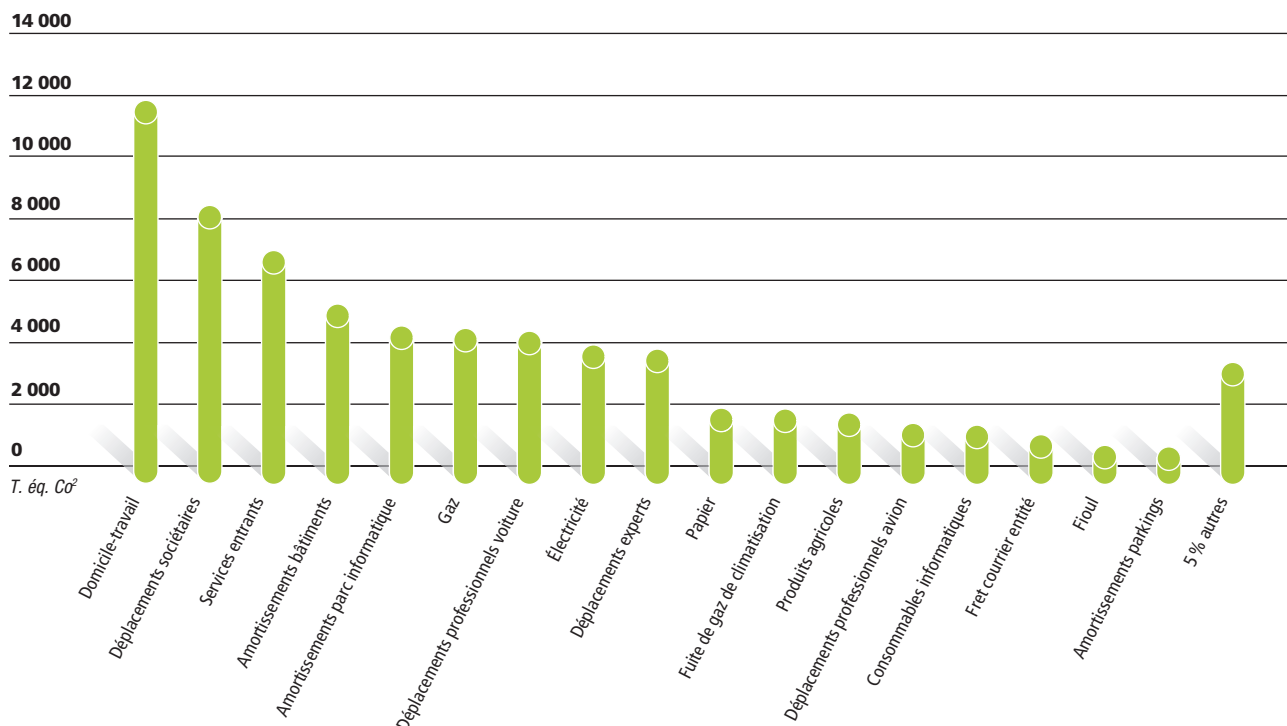
**Les résultats :**

En 2007, le groupe Macif a émis 62 819 tonnes équivalent CO<sub>2</sub>, soit 7,34 tonnes équivalent CO<sub>2</sub> (inclus Macif, Macifilia, Mutavie) par équivalent temps plein. À noter : la possibilité offerte par la méthode Bilan Carbone® de définir son propre périmètre d'étude rend inappropriée la comparaison directe des résultats entre entreprises.

**Bilan Carbone® 2007 groupe Macif - Répartition par grands postes**



**Bilan Carbone® 2007 groupe Macif - Répartition par sous-postes**





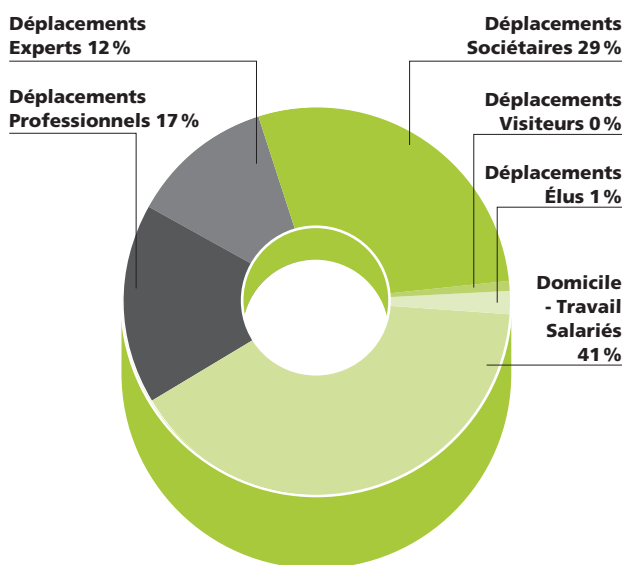
On note le poids important des déplacements de personnes et de la consommation énergétique des bâtiments. Ces résultats, en phase avec la typologie des émissions de gaz à effet de serre en France, résonnent tout particulièrement pour un assureur dommage dont l'activité s'exerce sur ces deux champs. Ces derniers feront l'objet de réglementation croissante afin de tenir les objectifs de la France de réduire par 4 ses émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2050. Que ce soit dans ses pratiques ou son métier, les transports et l'énergie seront donc des champs d'actions importants pour réduire l'impact environnemental du Groupe. Compte tenu de la concentration des émissions sur une quinzaine de principaux postes, la mise à jour du Bilan Carbone® sera réalisée sur ces items uniquement.

Des plans d'actions sont déjà lancés en région et nourrissent la définition d'orientations et d'objectifs stratégiques en cours de réflexion.

**Les transports de personnes**

135 millions de kilomètres ont été réalisés pour le groupe Macif représentant 29 451 tonnes équivalent CO<sub>2</sub> répartis ainsi :

**Déplacements - Tonnes équivalent CO<sub>2</sub>**  
**Bilan Carbone® consolidé Groupe 2007**



La part de l'auto dans les déplacements domicile-travail est très largement majoritaire, tandis que le train est favorisé pour les déplacements professionnels.

Déplacements professionnels	Km	Tonnes équiv. CO <sub>2</sub>
Voiture	51 %	82 %
Train	41 %	1 %
Avion	8 %	17 %

Au final, les émissions de CO<sub>2</sub> liées aux kilomètres réalisés en voiture sont élevées et laissent une marge de progrès.

C'est le cas, par exemple, des critères de sélection des véhicules de fonction des administrateurs et des cadres hors statuts définis en 2008. Ils portent sur les émissions de CO<sub>2</sub> (inférieures à 180 grammes/km) et la sécurité des véhicules. Ont également été définis des critères de prix et de provenance géographique des constructeurs (européens pour éviter des émissions de CO<sub>2</sub> superflues lors de leurs livraisons). 61 véhicules ont été commandés depuis juillet 2008, avec un taux d'émission moyen de 149,75g CO<sub>2</sub>/km, sensiblement inférieur au plafond autorisé.

Afin d'optimiser les transports des collaborateurs, des actions locales et concrètes ont été entamées en 2008, comme des plans de déplacements d'entreprise à Agen, Clermont Ferrand et Tours (Macif-Mutualité) ainsi qu'une sensibilisation accrue au co-voiturage auprès de tous les collaborateurs Macif. Ces plans d'actions ont vocation à être généralisés par la suite.

**La consommation énergétique**

Le groupe Macif a consommé 64 millions de kWh (61 % électricité et 39 % gaz), représentant 14 % des émissions de gaz à effet de serre. La part des autres sources d'énergie est faible.

**Le papier**

Le papier est un enjeu important pour une entreprise de service. Il représente le dixième poste d'émissions de gaz à effet de serre à la Macif. L'utilisation de papier recyclé (53% des achats de ramettes en 2008) ou issu de forêts gérées durablement se généralise dans la majorité des entités de la Macif ainsi que l'optimisation des achats de fournitures de bureaux grâce à l'ajout de produits recyclés au catalogue.

De plus, la réglementation promeut la sobriété. En effet, le Code de l'Environnement a mis en place une contribution financière pour toutes les structures émettrices d'imprimés. La Macif verse son éco-contribution à EcoFolio, un éco-organisme agréé par les Pouvoirs Publics qui redistribue les fonds aux collectivités locales selon un barème les incitant à collecter et recycler les papiers. Au titre de 2008, le groupe Macif a déclaré 1 044 tonnes d'imprimés, correspondant au paiement d'une éco contribution d'un montant de 36 524 euros H.T.

**IMPLIQUER LES COLLABORATEURS ET LES RENDRE ACTEURS DES ENGAGEMENTS DE L'ENTREPRISE**

Plusieurs actions ont été menées en interne pour sensibiliser les collaborateurs aux enjeux environnementaux et au changement climatique, ainsi qu'à la nécessité de faire évoluer leurs habitudes progressivement et en phase avec les processus de l'entreprise.

• **La semaine du Développement durable** a été l'occasion de multiplier les initiatives auprès des collaborateurs. Les régions se

sont particulièrement impliquées dans des démarches de sensibilisation, avec des articles et des affiches diffusés spécialement pour l'événement, des projections de films, des expositions et des menus biologiques.

Un livret à destination des salariés de cet immeuble parisien de l'établissement du siège social a notamment été diffusé dans le cadre de cet événement pour expliquer la démarche HQE® (Haute Qualité Environnementale) qui a inspiré la rénovation de l'immeuble (isolation efficace, optimisation de l'éclairage, du chauffage et de la climatisation, accessibilité pour personnes à mobilité réduite, choix spécifiques retenus pour l'aménagement et l'entretien, normes sociales imposées aux fournisseurs et sous traitants...).

- Lors de **la semaine de la mobilité européenne**, un guide intitulé « Ma mobilité, la Macif... et moi » expliquant les enjeux de la mobilité durable et rappelant les engagements du groupe a été envoyé aux 9 000 salariés et 2 000 élus du groupe Macif. Diverses animations ont été organisées pour les salariés en région : expositions temporaires, tests de vélos électriques, co-voiturage entre salariés. Les salariés du groupe, mais également le grand public, ont pu tester leur « éco-mobilité attitude » en répondant à un quiz accessible sur le site Internet [www.roulonspourlavenir.com](http://www.roulonspourlavenir.com).

Les dispositifs de sensibilisation ne sont pas à ce jour formalisés, laissant aux régions et entités du Groupe la liberté de prendre des initiatives. Tous les collaborateurs du groupe Macif ne sont donc pas nécessairement touchés par les opérations de sensibilisation en faveur du développement durable.

### **c) Un engagement citoyen**

#### **LA FONDATION MACIF**

La Fondation Macif a fêté ses quinze ans en 2008. Depuis sa création, elle s'est inscrite comme un acteur majeur du groupe Macif en promouvant sa volonté d'être socialement responsable. En effet, depuis 1993, la Fondation Macif a soutenu 2 200 structures de l'économie sociale, auxquelles elle a apporté au total plus de 17 millions d'euros. En 2008, 319 dossiers de subventions ont été acceptés, pour la somme de 2,11 millions d'euros.

La Fondation Macif a organisé en 2008 un concours « Économie sociale & diversité ethnique dans l'emploi », dont les lauréats nationaux sont : l'association Petit à Petit, qui œuvre pour l'intégration de la population gitane d'Arles et de Tarascon (prix national de 10 000 euros) et la SCIC « Féminin technique », qui se bat pour améliorer l'insertion professionnelle des femmes issues de l'immigration en Bourgogne (prix spécial de 5 000 euros). Dix structures ont par ailleurs reçu un prix régional pour leurs engagements ainsi que pour la qualité de leurs projets. La Fondation Macif est également partenaire du projet « Citoyenneté, Interculturalité, Dialogue », porté par le Pôle Européen des Fondations, dans le but de promouvoir les valeurs européennes comme la démocratie et la diversité culturelle. La Fondation porte en outre le projet de « Réseau international de Fondations de

l'économie sociale » initié dans le cadre des Rencontres du Mont-Blanc pour construire un espace d'échanges et un programme d'actions communes : en 2008, les travaux ont permis le rassemblement de fondations québécoises, qui laisse augurer l'émergence prochaine du pôle nord-américain de ce réseau international.

Enfin, dans la lignée de ses actions en faveur de la diversité, la Fondation Macif a soutenu la création du premier programme universitaire de niveau master en France consacré aux politiques de l'égalité et de la diversité à Sciences-Po Lille.

En 2009, la Fondation Macif poursuivra son chemin dans une toute nouvelle configuration, en devenant la Fondation d'entreprise du groupe Macif. Le nouvel objet social adopté dans le cadre de cette prorogation réaffirme la mission de la Fondation Macif, au service de l'intérêt général, et dans le prolongement de la responsabilité sociale du groupe Macif. Elle soutiendra désormais des initiatives en France et à l'international avec un nouvel objet social relevant de cinq thématiques : environnement, lutte contre l'exclusion, insertion par l'activité économique, accès à la connaissance et entreprendre autrement.

#### **LA PRÉVENTION**

Au-delà des contraintes légales ou réglementaires (sur la base de la convention État/Assureurs qui concerne ceux qui adhère au GEMA ou à la FFSA, obligation pour les assureurs de reverser annuellement au moins 0,5 % des cotisations RC auto en faveur de la sécurité routière), Macif Prévention a pour objectif de prévenir les risques, en mettant en œuvre une politique de prévention particulièrement active auprès des sociétaires, des élus, de ses salariés et du grand public tout au long de la vie et dans les gestes quotidiens. En 2008, avec un budget alloué aux actions de prévention de 4,8 millions d'euros, 1 600 actions de prévention ont été organisées en France (soit plus de 4 manifestations par jour) et 490 000 personnes ont été sensibilisées.

Cette année, Macif Prévention, la Commission de la Sécurité des Consommateurs et l'Institut National de la Consommation se sont mobilisés pour faire émerger les bases d'une véritable politique de prévention. Le livre blanc « Prévenir les accidents de la vie courante », issu de la réflexion engagée par les partenaires, a été remis au gouvernement français afin d'alerter et d'être force de proposition sur différents thèmes.

- **Prévention des accidents de la vie courante** : sachant que les enfants représentent 47 % des victimes accidentées, Macif Prévention a lancé en 2008 le premier livre sonore, « Les aventures de la Princesse Jaideuxcouettes et du Prince Moije au Royaume de Tintamarre », sur les dangers de la maison à destination des enfants de 3 à 7 ans. Véritable outil pédagogique, le livre a obtenu le Prix Stratégie de communication pour la réalisation du livre sonore dans la catégorie Livre d'entreprise.

- **Sécurité en mer** : premier assureur des plaisanciers en France, la Macif protège 69 000 d'entre eux, ce qui implique des devoirs. Depuis 1987, la sécurité en mer est l'un des axes majeurs de sa politique de prévention. Ses actions se traduisent par l'organisation de stages de voile proposés par l'école Macif Centre de Voile (environ 1800 stagiaires/an) et le soutien financier de la Société Nationale de Sécurité en Mer (320 000 euros en 2008),
- **Sécurité routière** : le groupe Macif a renouvelé l'opération « Un été sous le signe de la sécurité routière » en partenariat avec les Autoroutes du Sud de la France (ASF). Pendant l'été 2008, des animateurs Macif Prévention ont sensibilisé les automobilistes à la sécurité routière sur 8 aires d'autoroutes, grâce à la mise à disposition d'une voiture-tonneau et de la distribution de gilets de sécurité rétro-réfléchissant,
- **Prévention du suicide** : l'UNPS (Union Nationale pour la Prévention du Suicide) et le groupe Macif, partenaires depuis de nombreuses années, ont lancé en 2008 une initiative inédite : aller à la rencontre du public et l'inviter à devenir acteur de la prévention du suicide. À l'occasion des 12<sup>e</sup> Journées Nationales pour la Prévention du Suicide, les deux acteurs ont installé des espaces « Envie de la vie » à Paris et Brest. À noter, par ailleurs, la diffusion lors de cet événement du livret « Envie de la vie » édité en partenariat par l'UNPS et Macif Prévention ainsi que l'engagement de Fage (Fédération des Associations Générales Étudiantes) lors de cette action.

### LA PROMOTION DE LA CONSOMMATION RESPONSABLE

Le groupe Macif s'engage depuis quelques années à promouvoir la consommation responsable. Quelques exemples de partenariats illustrent cet engagement fort.

#### SOL

Le groupe Macif est l'une des quatre entreprises fondatrices de Sol, aux côtés du Crédit Coopératif, de la Maif, et de Chèque Déjeuner. Sol, la monnaie complémentaire de l'économie sociale, contribue à la formalisation d'une communauté d'acteurs engagés dans une démarche de solidarité et de Développement durable. En effet, grâce à une carte de paiement alternative, les « solistes » peuvent valoriser leurs achats responsables ou certaines formes de bénévolat. Une phase test a été lancée dans 5 régions en France, accompagnée d'opérations de sensibilisation type mailings ciblés envoyés par le groupe Macif. Suite à la fin du plan de financement européen Equal, la Macif a décidé fin 2008 de poursuivre le développement de l'initiative Sol (plus d'informations sur [www.sol-reseau.org/](http://www.sol-reseau.org/)).

#### Le point sur la table

Le Point sur la table ([www.lepointurlatable.fr/](http://www.lepointurlatable.fr/)) est une initiative de l'association nationale de consommateurs et d'usagers, la CLCV, bénéficiant du mécénat de Macif Prévention et de Macif-Mutualité. Grâce à ce site, la CLCV et le groupe Macif souhaitent apporter aux consommateurs un éclairage accessible et crédible sur l'alimentation. Le Point sur la table fournit des informations fiables et pratiques

sur ce sujet ainsi que des espaces de dialogue entre internautes et des débats avec les professionnels.

#### Mouvement Vraiment Durable

Le groupe Macif a participé en 2008 au lancement du « Mouvement Vraiment Durable » ([www.vraiment-durable.org](http://www.vraiment-durable.org)), présidé par Bettina Laville, dont l'objectif est de promouvoir le développement durable à travers les modes de consommation, afin d'offrir au citoyen consommateur les leviers nécessaires et l'information pour agir et peser sur la durabilité.

#### La consommation responsable dans les publications Macif

Le groupe Macif fait régulièrement la promotion des modes de consommation responsable et du commerce équitable dans les pages de Tandem, le magazine de la Macif à destination des sociétaires. Pour illustration, le numéro Tandem de septembre 2008 expliquait les enjeux des écolabels, comme AB ou NF Environnement, tout en présentant le site « Le point sur la table » (voir ci-dessus) pour guider les sociétaires vers une consommation plus responsable et plus citoyenne. La magazine biennuel Tandem Prévoyance et santé apporte de son côté des conseils avisés, avec par exemple la rubrique Mieux vaut prévenir, qui entend responsabiliser les adhérents sur des enjeux sanitaires et sociaux.

### DES PARTENAIRES AU SERVICE DE CAUSES D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Le groupe Macif a fait le choix de s'engager depuis de nombreuses années aux côtés de différentes causes d'intérêt général avec des partenaires partageant ses valeurs. Sans prétendre à l'exhaustivité, voici quelques exemples représentatifs de son engagement en France et à l'étranger en 2008.

#### • En France

– Le groupe Macif et la Ligue des droits de l'Homme

Sur la base de valeurs communes, le groupe Macif a conclu un partenariat en juin 2008 avec la Ligue des droits de l'Homme. Ce rapprochement permet de mutualiser les compétences, de mettre en place un dispositif de communication partagé et surtout de contribuer à la réflexion générale de la Macif sur son caractère sociétal. Macif-Mutualité a, pour sa part, apporté son soutien à une rencontre régionale de la Ligue ayant pour thème : « La lutte contre les violences faites aux personnes en situation de vulnérabilité ».

– Encourager l'engagement des sociétaires de la Macif

La rubrique « Espace Solidaire » de « Avantages et Services » a incité en 2008 les sociétaires du groupe Macif à verser des dons à trois associations : la Croix-Rouge Française, la SNSM (partenaire historique de la Macif qui œuvre pour les secouristes en mer) et l'Unicef.

– Des partenariats en faveur des personnes en situation de handicap  
En 2008, dans le cadre du partenariat du groupe Macif et de WebSourd, une phase test du Centre Relais Téléphonique permettant aux personnes sourdes d'utiliser le téléphone via une plate-

forme d'opérateurs relais en France, a été lancée auprès d'une dizaine de sociétaires volontaires.

D'autre part, le concours « Voir avec les Mains », lancé par la Fisaf (la Fédération nationale pour l'insertion des Sourds et des Aveugles en France), a permis de valoriser le talent artistique des personnes aveugles et malvoyantes. En tant que partenaire, le groupe Macif a remis le prix « coup de pouce sculpture ».

• **À l'international, sur le champ de la micro-assurance**

En France comme à l'international, le groupe Macif cherche à innover dans le secteur de la micro-assurance afin de créer en coopération avec ses partenaires des produits mutualistes d'assurance adaptés aux plus démunis. Le Groupe a poursuivi et intensifié ses initiatives en matière de coopération cette année, notamment en micro-assurance, en apportant un soutien financier et technique à différents partenaires à l'étranger. Deux projets méritent particulièrement d'être soulignés :

– Au Mali

En partenariat depuis 2002 avec Socodevi (réseau canadien d'entreprises coopératives et mutualistes qui partage son expertise avec ses partenaires dans les pays en développement afin de mettre en place et renforcer des activités génératrices de revenus), le groupe Macif appuie la création d'une mutuelle d'assurance-santé dans la région de Sikasso, à destination des populations villageoises en association avec des institutions de micro-crédit. L'année 2008 marque un tournant dans les relations entre les deux institutions avec le lancement effectif du projet Musars.

– En Inde

La Macif accompagne, en partenariat avec l'ONG française Inter Aide, la Mutuelle indienne UpLift, qui permet à 60 000 personnes vivant dans les quartiers pauvres de partager leurs frais de soins en cas d'hospitalisation pour simplement 2 euros par an et par personne. En 2008, cet accompagnement s'est traduit par des missions d'appui technique de cadres Macif auprès de l'équipe UpLift et d'Inter Aide afin de renforcer les pratiques de gestion et de garantir l'inclusion des plus pauvres dans le système.

– Sans oublier...

En 2008, une étude de faisabilité pour le lancement d'une mutuelle pour les habitants des quartiers pauvres de la ville de Port-au-Prince en Haïti avec l'ONG Entrepreneurs du Monde, ainsi que la réalisation d'études d'opportunités de soutien sur plusieurs pays qui pourraient aboutir à des projets concrets, par exemple au Sénégal, en relation avec la caisse Desjardins.

Enfin, le groupe Macif tient un rôle d'expert dans ses représentations institutionnelles, en participant régulièrement à des conférences sur le thème de la micro-assurance. La Macif est membre de l'organisation internationale Microinsurance Network et du Comité de Développement de l'ICMIF (Fédération International des assurances coopératives et mutualistes) qui travaille depuis quatre ans sur la problématique de la micro-assurance.

**Événements particuliers**

L'engagement sociétal du Groupe se traduit également par des actions de soutien à des créations artistiques et pédagogiques. Une part importante a été consacrée en 2008 à des films sur les champs de la prévention, de l'environnement et de l'économie sociale.

– C-Nario

L'organisation par Macif Prévention du concours de courts métrages C-nario en 2008 a permis aux jeunes de devenir acteurs de la prévention, en leur proposant de réaliser un film sur le thème des accidents de la route et de la vie courante.

116 films ont été reçus en 2008, soit près de deux fois plus qu'en 2007. Les films primés (« L'amitié passe par là » et « Surveillez vos enfants ») peuvent être visionnés sur le site Internet <http://c-nario.macif.fr> et seront exploités par Macif Prévention lors d'opérations de sensibilisation.

– Film Économie sociale

Le groupe Macif a lancé pour la deuxième année consécutive le Prix Macif du Film Économie Sociale. Le but : encourager le grand public à découvrir un modèle économique qui met en avant les valeurs de partage et de solidarité. Deux films (1<sup>er</sup> prix de 7 500 euros pour « Le beurre et l'argent du beurre », 2<sup>e</sup> prix de 5 000 euros pour « Les Fagor et les Brandt ») et un projet de films (Prix Coup de pouce de 5 000 euros pour « Resto sans parole ») ont été primés.

– Festival International du Film Écologique

Le 4<sup>e</sup> Festival International du Film Écologique s'est déroulé cette année à Bourges, avec comme principal partenaire le groupe Macif. La Macif a ainsi remis le Prix de l'arbre d'or 2008 au documentaire « Demain, un monde sans glace – un monde en sursis » de Thierry Piantanida et Frédéric Lossignol.

Cet événement a également permis au groupe Macif d'organiser et d'animer une conférence sur le thème de la mobilité durable, ainsi qu'une rencontre autour de la thématique « Économie Sociale, développement durable et innovation », à l'occasion du 15<sup>e</sup> anniversaire de la Fondation Macif, avec comme principal intervenant Jean-Marie Pelt, président de l'Institut Européen d'Écologie.

## 5) PERSPECTIVES

La poursuite de l'engagement du Groupe en matière de Développement durable et de responsabilité sociale se traduira notamment en 2009 par la déclinaison des engagements portés par la charte de la profession et leur traduction en une politique RSE du groupe Macif formalisée. Contribueront à la formalisation de cette politique l'adoption et la mise en œuvre des plans d'actions issus de la réalisation du Bilan Carbone®.

Ils porteront spécifiquement sur la définition d'objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, la mise en place d'un dispositif de pilotage et de reporting, des actions ciblées portant sur les principaux champs d'émission, au rang desquels le transport. Le Plan de Déplacement Entreprise (PDE) du groupe, initié par sa phase pilote début 2009, permettra notamment de mobiliser les collaborateurs de l'entreprise autour de cet enjeu et de continuer d'y apporter des réponses concrètes, en phase avec les activités et contraintes de la Macif.

En décembre 2008, le Rapport des Amis de la Terre « Assurances, changements climatiques garantis » a mis en exergue la faible prise en compte par les assureurs français des changements climatiques – et de la nécessité de contribuer à leur prévention et réduction – dans leur cœur de métier.

S'agissant du groupe Macif, ses produits et services, en particulier dans les domaines de l'automobile et de l'habitat, ont été évalués comme témoignant d'une prise de conscience de l'entreprise et accueillis favorablement par l'ONG. À l'instar de l'ensemble des sociétés d'assurances, le groupe Macif n'a toutefois pas encore traduit cet engagement dans sa politique de gestion d'actifs, poste dont les impacts environnementaux sont, de façon induite mais significative, les plus importants en volume dans le secteur financier.

Pour répondre en partie à cet enjeu et dans la continuité de sa volonté de promouvoir des modes de consommation responsable, le groupe Macif s'est engagé, aux côtés de ses partenaires la Maif, la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne et de l'Ademe, à procéder à l'étiquetage CO<sub>2</sub> et RSE de ses produits d'épargne.

Adossé aux pratiques de l'entreprise, visant à promouvoir des décisions d'investissement en faveur de plus de solidarité, cet engagement orientera favorablement la dynamique du groupe Macif en matière de RSE pour une meilleure évaluation des impacts sociaux, environnementaux et sociétaux liés aux décisions d'investissement et leur optimisation dans le temps.

*Le rapport RSE du groupe Macif est le produit d'une concertation continue avec nos parties prenantes.*

*Commentaires et suggestions sur la manière dont le groupe Macif conduit sa démarche de responsabilité sociale peuvent être adressés à : [RSE@macif.fr](mailto:RSE@macif.fr)*

## 6) ANNEXES DU RAPPORT RSE

### a) Tableau d'indicateurs

Le tableau d'indicateurs renvoie aux démarches d'évaluation suivantes

- **Global Reporting 2002 (GRI)** : grille d'indicateurs internationaux, élaborés dans le cadre du Programme des Nations-Unies pour l'Environnement (PNUE). Objectif : élaborer et diffuser les lignes directrices pour aider les entreprises à produire des rapports sur les dimensions économiques, sociales et environnementales de leurs activités, produits et services,
- **Loi sur les Nouvelles Régulations Économiques (NRE)** : votée en 2001, elle impose aux sociétés cotées de rendre public un reporting social et environnemental, et ainsi de fournir des informations non financières sur leurs activités,
- **Charte d'engagement de l'AFA** : publiée début 2009, elle affirme la dynamique de toute la profession de l'assurance et structure son engagement dans le développement durable autour de cinq objectifs majeurs (voir annexes).

Indicateurs Rapport RSE 2008	2007	2008	Article 116 loi NRE (modifiant le décret n° 67- 236)	GRI	AFA	PÉRIMÈTRE
<b>GOUVERNANCE</b>						
AU NIVEAU RÉGIONAL						
<b>Délégués</b>						
Nombre total de délégués	1 899	1 993	–	4.3	I.1	
% de femmes	NC	20,27%	–	LA13	V.4	
Âge du plus jeune délégué	NC	24 ans		LA13	V.4	
Nombre de nouveaux délégués	NC	138	–	4.3	V.4	
Âge moyen des délégués régionaux	NC	58 ans 1/2	–	LA13	V.4	
Nombre moyen de mandats des délégués régionaux	NC	4 mandats	–	–	I.1	10 / 11 régions Macif
Nombre de délégués régionaux formés	NC	168	–	4.4	V.4	
Nombre de commissions	104	109	–	4.4	I.1	
Nombre de réunions	NC	369	–	4.4	I.1	
Nombre de délégués réunis	NC	6 687	–	4.4	I.1	9 / 11 régions Macif
Taux de participation aux assemblées régionales	NC	78,04%	–	4.4	I.1	
AU NIVEAU NATIONAL						
<b>Administrateurs</b>						
Nombre de réunions du conseil d'administration	9	9	–	4.4	I.1	
Nombre d'administrateurs au CA	28	28	–	4.3	I.1	
Âge moyen	58 ans	55 ans	–	LA13	V.4	
Âge du plus jeune administrateur	42 ans	43 ans	–	LA13	V.4	
Âge de l'administrateur le plus âgé	68 ans	69 ans	–	LA13	V.4	
<b>Administrateurs élus</b>						
Nombre d'administrateurs élus	24	24	–	4.3	I.1	
Nombre d'administrateurs femmes	4	4	–	LA13	V.4	
% de femmes	16,60%	16,60%	–	LA13	V.4	
Nombre de mandats moyens	1 mandat : 6 administrateurs 2 mandats : 10 administrateurs 3 mandats : 4 administrateurs 4 mandats : 2 administrateurs 5 mandats : 2 administrateurs	1 mandat : 9 administrateurs 2 mandats : 8 administrateurs 3 mandats : 3 administrateurs 4 mandats : 2 administrateurs 5 mandats : 2 administrateurs	–	LA13	I.1	

Indicateurs Rapport RSE 2008	2007		2008		Article 116 loi NRE (modifiant le décret n° 67- 236)	GRI	AFA	PÉRIMÈTRE
<b>Administrateurs salariés</b>								
Nombre d'administrateurs salariés	4		4		–	4.4	I.1	
Nombre d'administrateurs salariés femmes	1		1		–	LA13	V.4	
% de femmes	25 %		25 %		–	LA13	V.4	
Âge moyen des administrateurs salariés	47 ans		48 ans		–	LA13	V.4	
Nombre de mandats moyens des administrateurs salariés	1 mandat : 4 administrateurs		1 mandat : 1 administrateur 2 mandats : 3 administrateurs		–	LA13	I.1	
<b>Élections</b>								
Pourcentage de participation aux élections	23,42 %		20,28 %		–	4.4	I.1	
<b>Assemblée générale</b>								
Taux de participation à l'AG	95 %		94 %		–	4.4	I.1	
<b>SITE INTERNET DES DÉLÉGUÉS</b>								
Nombre de connexions	3 195		4 484		–	4.16	I.2.	
<b>FORMATION</b>								
	Macif	Macif-Mutualité	Macif	Macif-Mutualité				
<b>Administrateurs</b>								
Administrateurs Macif-Mutualité	0	18	0	14	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148- 2- 6° du décret	LA10	V.4	
Construire une parole positive	8	1	2	2	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148- 2- 6° du décret	LA10	V.4	
Créer un consensus en réunion	7	1	3	1	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148- 2- 6° du décret	LA10	V.4	
Partager les pratiques	3	0	1	–	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148- 2- 6° du décret	LA10	V.4	
Nouveaux administrateurs	5	0	3	–	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148- 2- 6° du décret	LA10	V.4	
Participer aux comités d'audit	5	0	1	0	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148- 2- 6° du décret	LA10	V.4	
Total administrateurs	33	20	9	17	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148- 2- 6° du décret	LA10	V.4	
<b>Délégués</b>								
Construire une parole positive	–	–	9	–	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148- 2- 6° du décret	LA10	V.4	
Enjeux des normes comptables IFRS	0	0	134	–	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148- 2- 6° du décret	LA10	V.4	
Participer à une commission de gestion spéciale	0	0	–	101	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148- 2- 6° du décret	LA10	V.4	
Nouveaux délégués nationaux	0	0	6	–	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148- 2- 6° du décret	LA10	V.4	
Nombre de participants élus à la formation de formateurs mutualistes pour délégués régionaux et nouveaux salariés	24	0	3	–	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148- 2- 6° du décret	LA10	V.4	
Total délégués	–	–	152	101	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148- 2- 6° du décret	LA10	V.4	
<b>Total</b>								



Indicateurs Rapport RSE 2008	2007		2008		Article 116 loi NRE (modifiant le décret n° 67-236)	GRI	AFA	PÉRIMÈTRE
Total élus	57	20	161	118	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148-2-6° du décret	LA10	V.4	
Nombre heures formation	966 h	441 h	1 372 h	1 463 h	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148-2-6° du décret	LA10	V.4	

## ÉCONOMIQUE / SOLIDARITÉ / ACCESSIBILITÉ

### FONDS DE SOLIDARITÉ

Nombre de secours	2 059		2 000		Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148-2-8° du décret	-	III.2	
Montant des secours	2 013 961,27 euros		1 942 866,12 euros		Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148-2-8° du décret	-	III.2	

### FONDS D'ACTION SOCIALE

Montant de l'aide globale	116 687 euros		110 073 euros		Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148-2-8° du décret	-	III.2	
---------------------------	---------------	--	---------------	--	--	---	-------	--

### PRESTATION CHÔMAGE

Nombre de sociétaires ayant bénéficié de la prestation chômage	5992		4605		Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148-2-8° du décret	-	III.2	
Montant dépensé pendant l'année au titre de la prestation chômage	3 507 749 euros		2 748 091 euros		Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148-2-8° du décret	-	III.2	
Prise en charge moyenne par sociétaires	585		597		Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148-2-8° du décret	-	III.2	

### QUALITÉ

Taux de satisfaction global	88,60%		88,10%		-	PR5	-	
% de réponses écrites aux sociétaires obtenues dans les 15 jours	77,50%		90,70%		-	PR5	-	2007 : moyenne de 5 / 11 régions Macif

### MÉDIATION

Nombre de dossiers soumis	37		47		-	PR5		
Issus favorables aux sociétaires	6		6		-	PR5		
Issus favorables à la Macif	19		19		-	PR5		
Compromis	5		5		-	PR5		
Non recevable	5		1		-	PR5		
Tiers arbitre	0		1		-	PR5		
En attente de l'avis du médiateur	2		15		-	PR5		
Nombre de saisines	37		37		-	PR5		
Délai moyen de traitement d'un dossier	-		100 jours		-	PR5		
Interventions ACAM	-		18		-	PR5		

## SOCIAL

### RESSOURCES HUMAINES

UES Macif

#### Effectif CDI / CDD

Effectif CDI et CDD	8117		8767		Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148-2-1 <sup>a</sup> du décret	LA1	-	
---------------------	------	--	------	--	--	-----	---	--



Indicateurs Rapport RSE 2008	2007	2008	Article 116 loi NRE (modifiant le décret n° 67-236)	GRI	AFA	PÉRIMÈTRE
Dont effectif France	8028	8699	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148-2-1 <sup>a</sup> du décret	LA1	-	
Dont effectif Europe	31	35	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148-2-1 <sup>a</sup> du décret	LA1	-	
Dont effectif Hors Europe	27	33	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148-2-1 <sup>a</sup> du décret	LA1	-	
Effectif seniors CDI / CDD	3 881	4047	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148-2-1 <sup>a</sup> du décret	LA1	-	
% Cadres hommes	52,20 %	50,0 %	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148-2-7 <sup>o</sup> du décret	LA13	V.4	
% Cadres femmes	47,80 %	49,30 %	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148-2-7 <sup>o</sup> du décret	LA13	V.4	
% Employés hommes	29,00 %	27,50 %	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148-2-7 <sup>o</sup> du décret	LA13	V.4	
% Employés femmes	71,00 %	72,50 %	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148-2-7 <sup>o</sup> du décret	LA13	V.4	
<b>Effectif CDI Suspendus (avec % par motifs de suspension )</b>	136	153	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148-2-2 <sup>o</sup> du décret	LA1	-	
Maladie longue durée	41,91 %	54,25 %	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148-2-2 <sup>o</sup> du décret	LA1	-	
Congé parental	28,67 %	26,80 %	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148-2-2 <sup>o</sup> du décret	LA1	-	
Congé création entreprise	7,35 %	7,84 %	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148-2-2 <sup>o</sup> du décret	LA1	-	
Congé sabbatique	8,08 %	9,15 %	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148-2-2 <sup>o</sup> du décret	LA11	-	
Congé solidarité familiale	0 %	0,65 %	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148-2-2 <sup>o</sup> du décret	LA1	-	
Disponibilité non payée	0,70 %	1,31 %	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148-2-2 <sup>o</sup> du décret	LA1	-	
<b>Embauches et métiers</b>						
Embauches CDI et CDD	707	1 025	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148-2-1 <sup>a</sup> du décret	LA1	-	
CDI	384	450	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148-2-1 <sup>a</sup> du décret	LA1	-	
CDD	323	575	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148-2-1 <sup>a</sup> du décret	LA1	-	
Départs CDI (nombre démission et licenciement)	339	379	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148-2-1 <sup>a</sup> du décret	LA2	-	
Dont démissions	87	84	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148-2-1 <sup>a</sup> du décret	LA2	-	
Dont licenciements	34	85	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148-2-1 <sup>a</sup> du décret	LA2	-	
Nombre de stagiaires	366	413	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148-2-1 <sup>a</sup> du décret	LA1	-	

Indicateurs Rapport RSE 2008	2007	2008	Article 116 loi NRE (modifiant le décret n° 67- 236)	GRI	AFA	PÉRIMÈTRE
Nombre moyen mensuel des salariés des entreprises de travail temporaire	30,78	50,22	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148- 2- 1 <sup>a</sup> du décret	LA1	-	
Durée moyenne des jours en contrats des entreprises de travail temporaire	18,84	21,79	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148- 2- 1 <sup>a</sup> du décret	LA1	-	
<b>Promotions</b>						
Nombre de promotions	362	529	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148- 2- 3 <sup>o</sup> du décret	LA12	V.4	
% de salariés promus	4,50 %	6,03 %	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148- 2- 3 <sup>o</sup> du décret	LA12	V.4	
Taux de promotion sur l'effectif CDI par sexe						
Femme	4,30 %	5,99 %	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148- 2- 3 <sup>o</sup> du décret	LA13	V.4	
Homme	4,90 %	6,75 %	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148- 2- 3 <sup>o</sup> du décret	LA13	V.4	
Nombre de promotions d'un niveau employé vers niveau cadre	60	126	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148- 2- 3 <sup>o</sup> du décret	LA12	V.4	
Pourcentage d'employés promus dans une classe cadre	1,10 %	2,14 %	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148- 2- 3 <sup>o</sup> du décret	LA12	V.4	
Mobilité fonctionnelle (changement de fonction sans changement de niveau)	147	238	-	LA12		
<b>Handicap</b>						
Nombre de personnes en situation d'handicap	279	233	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148- 2- 7 <sup>o</sup> du décret	LA13	V.4	
% par sexe						
Femmes	1,54 %	1,54 %	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148- 2- 7 <sup>o</sup> du décret	LA13	V.4	
Hommes	1,84 %	1,12 %	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148- 2- 7 <sup>o</sup> du décret	LA13	V.4	
Taux de de personnes en situation d'handicap/effectif total	3,38 %	2,66 %	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148- 2- 7 <sup>o</sup> du décret	LA13	V.4	
Nombre de personnes en situation de handicap à la suite d'accidents du travail intervenus dans l'entreprise	7	7	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148- 2- 7 <sup>o</sup> du décret	LA13		
<b>Absentéisme</b>						
Taux d'absentéisme par cause						
Maladie	3,11 %	3,58 %	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148- 2- 2 <sup>o</sup> du décret	LA7	-	
Accidents travail / trajet	0,09 %	0,06 %	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148- 2- 2 <sup>o</sup> du décret	LA7	-	
Maternité / paternité	1,24 %	1,30 %	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148- 2- 2 <sup>o</sup> du décret	LA7	-	
Grève	0,04 %	0,05 %	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148- 2- 2 <sup>o</sup> du décret	LA7	-	
Congés autorisés / rémunérés	0,48 %	0,53 %	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148- 2- 2 <sup>o</sup> du décret	LA7	-	
Absentéisme de l'effectif CDI	5,08 %	5,66 %	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148- 2- 2 <sup>o</sup> du décret	LA7	-	
Nombre total de jours d'absence	141 899	162 713	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148- 2- 2 <sup>o</sup> du décret	LA7	-	

Indicateurs Rapport RSE 2008	2007	2008	Article 116 loi NRE (modifiant le décret n° 67-236)	GRI	AFA	PÉRIMÈTRE
Taux d'absentéisme global	5,08 %	5,66 %	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148-2-2° du décret	LA7	-	
<b>Formation</b>						
Masse salariale	296 452 450	319 336 344	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148-2-6° du décret	LA11	V.4	
Montant total des dépenses de formation	18 170 474 euros	17 375 061	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148-2-6° du décret	LA11	V.4	
% de la masse salariale consacrée à la formation	6,13 %	5,44 %	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148-2-6° du décret	LA11	V.4	Hors Macifilia
Participation aux sessions de formation	98 %	88,47 %	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148-2-6° du décret	LA10	V.4	
Nombre de salariés en contrat d'apprentissage	29	42	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148-2-6° du décret	LA10	V.4	
Nombre de salariés sous contrat de professionnalisation	24	34	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148-2-6° du décret	LA10	V.4	
<b>Droit individuel à la formation</b>						
Nombre de salariés ayant bénéficié d'un congé individuel de formation rémunéré par l'entreprise	30	10	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148-2-6° du décret	LA11	V.4	
Nombre de salariés ayant bénéficié d'un congé individuel non rémunéré par l'entreprise	34	35	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148-2-6° du décret	LA11	V.4	Hors Macifilia
Nombre de salariés auxquels a été refusé un congé individuel de formation	8	0	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148-2-6° du décret	LA11	V.4	
Nombre d'heures de formation	8 614 heures	11 019 heures	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148-2-6° du décret	LA10	V.4	
<b>Conditions de travail</b>						
Répartition selon la durée de travail :						
Temps plein	6 865	7 607	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148-2-2° du décret	LA1	-	
Temps partiel	1 252	1 160	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148-2-2° du décret	LA1	-	
<b>Accidents de travail et de trajet</b>						
Nombre d'accidents de travail avec arrêt	37	27	-	LA7	-	
Nombre de jours d'arrêts	1 367,11	806,00	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148-2-5° du décret	LA7	-	
Nombre d'incapacités permanentes signalées dans l'année	1	0	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148-2-5° du décret	LA7	-	
Nombre d'accidents mortels de travail et de trajet	0	0	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148-2-5° du décret	LA7	-	
Nombre d'accidents de trajets avec arrêt	36	55	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148-2-5° du décret	LA7	-	
Nombre d'accidents de travail dont est victime le personnel d'entreprises de travail temporaire	0	0	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148-2-5° du décret	LA7	-	
<b>Répartition des accidents par éléments matériels</b>						
Accidents liés à des risques graves	0	0	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148-2-5° du décret	LA7	-	
Accidents liés à des chutes avec dénivellation	17	16	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148-2-5° du décret	LA7	-	
Accidents occasionnés par des machines	2	2	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148-2-5° du décret	LA7	-	

Indicateurs Rapport RSE 2008	2007	2008	Article 116 loi NRE (modifiant le décret n° 67-236)	GRI	AFA	PÉRIMÈTRE
Accidents de circulation, stockage, manutention	30	17	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148-2-5° du décret	LA7	-	
Accidents occasionnés par des objets, masses, particules en mouvement accidentel	4	1	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148-2-5° du décret	LA7	-	
Autres cas	21	22	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148-2-5° du décret	LA7	-	
Maladie professionnelle	2	2	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148-2-5° du décret	LA7	-	
<b>Sécurité et hygiène</b>						
Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail : nombre de réunions du C.H.S.C.T.	109	95	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148-2-5° du décret	LA9	III.4	
Effectif formé à la sécurité dans l'année	375	570	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148-2-5° du décret	LA9	III.4	
Somme des dépenses de sécurité et d'hygiène effectuées dans l'entreprise	6 827 711 euros	7 596 664	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148-2-5° du décret	LA9	III.4	
Nombre de personnes exposées de façon habituelle et régulière à plus de 85 décibels à leur poste de travail	0	0	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148-2-5° du décret	LA9		
Nombre de personnes occupant des emplois à horaires alternants ou de nuit	0	0	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148-2-5° du décret	LA9		
Nombre de prélèvement, d'analyse toxique et mesures	52	42	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148-2-5° du décret	LA9		
Sommes des dépenses consacrées à l'amélioration des conditions de travail	6 784 752 euros	8 587 410	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148-2-5° du décret	LA9	V.4	
<b>Articulation entre la vie professionnelle et l'exercice de la responsabilité familiale</b>						
<b>Congés parentaux</b>						
Nombre de salariés ayant bénéficié de jours	100	271	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148-2-2° du décret	LA3		
Nombre de jours pris dans le cadre du congé paternité (11 jours)	1029	1 378	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148-2-2° du décret	LA3		
<b>Congés parentaux (avec suspension du contrat de travail)</b>						
Nombre de salariés	74	55	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148-2-2° du décret	LA3		
Femmes	72	54	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148-2-2° du décret	LA3		
Hommes	2	1	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148-2-2° du décret	LA3		
<b>Autres congés</b>						
Nombre de salariés ayant bénéficié tout au long de l'année de deux jours de repos hebdomadaires consécutifs	6 721	6 923	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148-2-2° du décret	LA3	-	
Nombre moyen de jours de congé annuel	34,56	non connu à ce jour	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148-2-2° du décret	LA3	-	Rapport entre le cumul des droits à congés payés annuels (26 jours normaux, ancienneté, bonifications et jours exceptionnels) et le nombre de salariés permanents

Indicateurs Rapport RSE 2008	2007	2008	Article 116 loi NRE (modifiant le décret n° 67- 236)	GRI	AFA	PÉRIMÈTRE
<b>Relations professionnelles</b>						
<b>Représentants du personnel</b>						
Nombre de réunions avec les représentants du personnel	1 100	1 121	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148- 2- 4° du décret	HR5		
Nombre de bénéficiaire d'un congé de formation économique, sociale et syndicale	171	185	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148- 2- 4° du décret	HR5		
<b>Différents concernant l'application du droit du travail</b>						
Nombre de recours à des solutions non juridictionnelles	4	5	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148- 2- 4° du décret	-		Sont comptabilisées toutes les saisines émanant des partenaires sociaux et portant sur un différend concernant l'application du droit du travail. Il s'agit de comptabiliser les désaccords exprimés sur la mise en oeuvre du droit du travail.
Nombre d'instances judiciaires engagées dans l'année	7	12	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148- 2- 4° du décret	-		Une procédure qui se poursuit sur plusieurs années n'a pas à être comptabilisée chaque année dans le bilan social, sauf en cas de changement de juridiction.
Nombre de mises en demeure et de procès verbaux de l'inspection du travail	1	0	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148- 2- 4° du décret	-		

## SOCIÉTAL

### PRÉVENTION

Budget annuel alloué aux actions de prévention	4,4 millions d'euros	4,8 millions d'euros	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148- 2- 8° du décret	-	III.4	
Nombre d'actions de prévention	1 600	1600	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148- 2- 8° du décret	-	III.4	
Nombre de personnes sensibilisées	490 000	490 000		-	III.4	
Nombre de pages prévention Internet vues	127 000	153 000		-	III.4	
Subvention accordée à la SNSM	318 136 euros	316 719 euros	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148- 2- 8° du décret	-	III.4	
Nombre de dépliants diffusés	300 000	500 000		-	III.4	
<b>Répartition par type de risque</b>						
Prévention routière	77 %	67 %	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148- 2- 8° du décret	-	III.4	
Prévention des accidents de la vie courante	8 %	15 %	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148- 2- 8° du décret	-	III.4	
Prévention du suicide	4 %	7 %	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148- 2- 8° du décret	-	III.4	
Prévention des risques nautiques	9 %	10 %	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148- 2- 8° du décret	-	III.4	
Autres actions de prévention	2 %	1 %	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148- 2- 8° du décret		III.4	

Indicateurs Rapport RSE 2008	2007	2008	Article 116 loi NRE (modifiant le décret n° 67- 236)	GRI	AFA	PÉRIMÈTRE
<b>Répartition des actions de prévention par type de public</b>						
Scolaire et étudiants	–	34 %				
Grand public	–	39 %				
Entreprises	–	27 %				
<b>FONDATION</b>						
Nombre de dossiers de subvention acceptés	279	316	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148- 2- 8° du décret	–	I.2	
Total des subventions versées (inclus les 12 prix du concours)	1 831 765 euros	2 111 000 euros	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148- 2- 8° du décret	–	I.2	
Montant moyen par dossier (tous types de dossiers confondus)	6 565 euros	6 650 euros	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148- 2- 8° du décret	–	I.2	

## ENVIRONNEMENT

ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (Méthode Bilan Carbone® Version 4)						Macif, Mutavie, Macifilia (2006/2007)
Énergie Interne	8 766 Teq.CO <sub>2</sub>	14 %	NC	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148- 3- 1° du décret	EN16 V.1	Électricité, gaz, fioul
Climatisation	1 592 Teq.CO <sub>2</sub>	3 %	NC	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148- 3- 1° du décret	EN16 V.1	
Fret	1 211 Teq.CO <sub>2</sub>	2 %	NC	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148- 3- 1° du décret	EN16 V.1	Amont et aval
Transport de personnes	29 451 Teq.CO <sub>2</sub>	47 %	NC	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148- 3- 1° du décret	EN16 V.1	Déplacements professionnels, déplacements domicile-travail, déplacements des élus de sociétés, déplacements des sociétés en points d'accueil, déplacements des experts IRD et auto, déplacements des visiteurs (tous modes)
Matières et services entrants	10 656 Teq.CO <sub>2</sub>	17 %	NC	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148- 3- 1° du décret	EN16 V.1	
Déchets	444 Teq.CO <sub>2</sub>	1 %	NC	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148- 3- 1° du décret	EN16 V.1	
Amortissements	10 469 Teq.CO <sub>2</sub>	17 %	NC	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148- 3- 1° du décret	EN16 V.1	
Événement	231 Teq.CO <sub>2</sub>	0 %	NC	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148- 3- 1° du décret	EN16 V.1	Assemblées annuelles
<b>Total</b>	<b>62 819 Teq.CO<sub>2</sub></b>	<b>100 %</b>	<b>NC</b>	<b>Art. 1<sup>er</sup> citant l'art. 148- 3- 1° du décret</b>		<b>Macif + Macifilia+Mutavie</b>
<b>ÉNERGIE</b>						
<b>Consommation électricité</b>						Chiffres issus du Bilan Carbone®
En kWh	44 385 359		NC	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148- 3- 1° du décret	– V.1	
En Teq. CO <sub>2</sub>	3 790 Teq.CO <sub>2</sub>		NC	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148- 3- 1° du décret	EN16 V.1	
<b>Consommation gaz</b>						Chiffres issus du Bilan Carbone®
En kWh PCI	20 089 323		NC	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148- 3- 1° du décret	– V.1	

Indicateurs Rapport RSE 2008	2007	2008	Article 116 loi NRE (modifiant le décret n° 67-236)	GRI	AFA	PÉRIMÈTRE
En Teq. CO <sub>2</sub>	4 209 Teq.CO <sub>2</sub>	NC	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148-3-1 <sup>o</sup> du décret	EN16	V.1	
<b>Consommation fioul (chauffage et groupe électrogènes)</b>						Chiffres issus du Bilan Carbone®
En L	2 111 386	NC	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148-3-1 <sup>o</sup> du décret	-	V.1	
En Teq. CO <sub>2</sub>	504 Teq.CO <sub>2</sub>	NC	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148-3-1 <sup>o</sup> du décret	EN16	V.1	
<b>Total consommation énergie (électricité + gaz)</b>						Chiffres issus du Bilan Carbone®
Total énergie en kWh	64 474 682	NC	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148-3-1 <sup>o</sup> du décret	-	V.1	
<b>TRANSPORT</b>						
<b>Transports de personnes consolidés</b>			Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148-3-1 <sup>o</sup> du décret			
Total en KM	136 988 686 km	NC	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148-3-1 <sup>o</sup> du décret	-	V.1	
Total en Teq. CO <sub>2</sub>	29 451, 10 Teq. CO <sub>2</sub>	NC	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148-3-1 <sup>o</sup> du décret	EN17	V.1	
<b>Déplacements domicile- travail des salariés</b>			Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148-3-1 <sup>o</sup> du décret	-	V.1	
Total en KM	52 302 552 km	38 %	NC		V.1	
Total en Teq. CO <sub>2</sub>	11 649 Teq. CO <sub>2</sub>	41 %	NC	EN17	V.1	
Marche à pied	0,60 %	NC	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148-3-1 <sup>o</sup> du décret	-	V.1	Estimation d'après sondages
Vélo	0,10 %	NC	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148-3-1 <sup>o</sup> du décret	-	V.1	
Bus	1,60 %	NC	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148-3-1 <sup>o</sup> du décret	EN17	V.1	
Train	1,70 %	NC	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148-3-1 <sup>o</sup> du décret	EN17	V.1	
Méto / tram	2,90 %	NC	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148-3-1 <sup>o</sup> du décret	EN17	V.1	
Moto (< et > 125cm <sup>3</sup> )	0,90 %	NC	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148-3-1 <sup>o</sup> du décret	EN17	V.1	
Voiture (essence et diesel)	92,30 %	NC	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148-3-1 <sup>o</sup> du décret	EN17	V.1	
<b>Déplacements professionnels</b>						
Total en KM	46 774 217 km	24 %	NC	-	V.1	
Total en Teq. CO <sub>2</sub>	5 094 Teq. CO <sub>2</sub>	17 %	NC	EN17	V.1	
Voiture (essence et diesel)	16 6000 729 km	51 %	NC	-	V.1	
Train	13 098 253 km	41 %	NC	-	V.1	
Avion	2 461 077 km	8 %	NC	-	V.1	
Autres	100 735 km	0 %	NC	-	V.1	Déplacements des dirigeants aux instances
<b>Déplacements des élus</b>			NC	EN17	V.1	Hors assemblées régionales
Total en KM	1 729 575 km	1 %	NC		V.1	

Indicateurs Rapport RSE 2008	2007		2008	Article 116 loi NRE (modifiant le décret n° 67-236)	GRI	AFA	PÉRIMÈTRE
Total en Teq. CO <sub>2</sub>	321 Teq. CO <sub>2</sub>	1%	NC			V.1	
Voiture (essence et diesel)	1 323 639 km	77%	NC	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148-3-1 <sup>o</sup> du décret	-	V.1	
Train	368 431 km	21%	NC	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148-3-1 <sup>o</sup> du décret	-	V.1	
Avion	20 225 km	1%	NC	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148-3-1 <sup>o</sup> du décret	-	V.1	
Autres	17 280 km	1%	NC	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148-3-1 <sup>o</sup> du décret	-	V.1	Déplacements des élus aux instances
<b>Déplacements des experts</b>			NC	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148-3-1 <sup>o</sup> du décret	EN17	V.1	
Total en KM	14 852 431 km	11%	NC	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148-3-1 <sup>o</sup> du décret			Macif Données issues du Bilan Carbone® d'après questionnaires à un panel d'experts.
Total en Teq. CO <sub>2</sub>	3 635 teq. CO <sub>2</sub>	12%	NC	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148-3-1 <sup>o</sup> du décret	EN17	V.1	
Part des km effectués par les experts auto		51%	NC	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148-3-1 <sup>o</sup> du décret	-	V.1	
Part des km effectués par les experts IRD		49%	NC	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148-3-1 <sup>o</sup> du décret	-	V.1	
Déplacements des sociétaires vers les points d'accueil			NC	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148-3-1 <sup>o</sup> du décret	-	V.1	Estimations
Total en KM	33 674 975 km	25%					Estimations
Total en Teq. CO <sub>2</sub>	8 645 Teq.CO <sub>2</sub>	29%					Estimations
<b>Déplacements des visiteurs</b>		1%	NC	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148-3-1 <sup>o</sup> du décret	-	V.1	Estimations
Total en KM	777 792 km	1%		Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148-3-1 <sup>o</sup> du décret			Estimations
Total en Teq. CO <sub>2</sub>	108 Teq.CO <sub>2</sub>	0,4%		Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148-3-1 <sup>o</sup> du décret			Estimations
<b>PAPIER</b>							
<b>Papier - total de ramettes achetées</b>			35 953 ramettes	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148-3-1 <sup>o</sup> du décret	EN1	V.1	Macif siège social + 11 régions + Macif-Mutualité + Macifilia
Ramettes A4 et A3 papier blanc ou couleur	-		35 953 ramettes	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148-3-1 <sup>o</sup> du décret	EN1	V.1	
Dont ramettes de papier recyclé	-		19 102 ramettes ( soit 53%)	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148-3-1 <sup>o</sup> du décret	EN2	V.2	
<b>Éco folio</b>							Campus, MPPM, Macifilia, MCV, Macif Évasion, GIE MMG, Macif-Mutualité, Mutavie
Nombre de tonnes d'imprimés déclarés	-		1 044 tonnes	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148-3-1 <sup>o</sup> du décret	EN1	V.1	
Montant de l'éco-contribution	-		36 524,37€ H.T.	Art. 1 <sup>er</sup> citant l'art. 148-3-4 <sup>o</sup> du décret	EN22	V.1	



**b) Modes de consultation et de dialogue avec les parties prenantes du Groupe**

Parties prenantes	Attentes	Modes de consultation - Outils d'information
Sociétaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Innovation</li> <li>• Rapport qualité/prix</li> <li>• Services proposés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enquêtes de satisfaction (baromètre 2008)</li> <li>• Traitement des réclamations (médiation)</li> <li>• Tandem, sites Internet, courriers</li> <li>• Projet d'entreprise</li> <li>• Vœux</li> <li>• Accessibilité de l'offre</li> <li>• Recherche action</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Transparence et respect des principes démocratiques</li> <li>• Informations sur les élus</li> <li>• Droit de vote</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élection des délégués (vote papier/internet)</li> <li>• Réunions sociétaires/délégués</li> <li>• Comités/commissions régionales/comités de gestion spéciales</li> <li>• Vœux</li> </ul>
Salariés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conditions de travail</li> <li>• Rémunérations équitables</li> <li>• Respect de la liberté syndicale</li> <li>• Soutien à l'engagement sociétal des collaborateurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Représentation syndicale/dialogue social</li> <li>• Mécanisme d'adoption des accords</li> <li>• Entretiens de progrès</li> <li>• Enquêtes</li> <li>• Service Entraide</li> <li>• Actions de sensibilisation</li> <li>• Promotion des mécanismes d'engagement solidaire et citoyen</li> </ul>
Fournisseurs Prestataires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Relations partenariales</li> <li>• Respect des clauses contractuelles et des délais de paiement</li> <li>• Clarté des procédures de référencement et des décisions d'achat</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect des règles du code de déontologie de la direction des achats</li> <li>• Choix de prestataires locaux et possible de l'économie sociale</li> <li>• Questionnaire développement durable</li> </ul>
Pouvoirs publics Autorités locales	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribution à des causes d'intérêt général</li> <li>• Proposition en matière de prévoyance et de dépendance</li> <li>• Transfert de savoirs et de compétences</li> <li>• Respect de la réglementation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prévention Macif (livret blanc)</li> <li>• Participation à des instances territoriales</li> <li>• Convention d'accidentologie</li> <li>• Contribution au régime des catastrophes naturelles et aux plans de prévention des risques</li> <li>• Publications thématiques (baromètre mobilité durable)</li> <li>• Éco-Folio</li> </ul>
Pairs Concurrents	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mutualisation des efforts de recherche sur les sujets émergents</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Engagement charte AFA et indicateurs associés</li> <li>• Présidence et participations aux travaux du GEMA</li> <li>• Implication dans EURESA</li> </ul>
Monde associatif Acteurs de l'économie sociale	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Partenariats, médiation, soutien</li> <li>• Engagement pour la protection de l'environnement, la promotion de la RSE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fondation Macif (concours, partenariats..)</li> <li>• Partenariats politiques</li> <li>• Sensibilisation en interne et auprès du grand public de la RSE (film Économie sociale)</li> </ul>
Planète	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Engagement pour la protection de l'environnement</li> <li>• Contribution à la prise de conscience générale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consultation des experts</li> <li>• Actions de sensibilisation des sociétaires, enquêtes plan de déplacement entreprise</li> <li>• Sites Internet du Groupe : Roulons pour l'Avenir, Mon Toit et Moi</li> <li>• Travaux du Club planète gagnante de l'Ademe</li> <li>• Travaux avec les associations et ONG (Rapport Amis de la Terre)</li> <li>• Travaux de la mission des Risques naturels</li> </ul>

## c) Charte AFA



Fédération  
Française  
des Sociétés  
d'Assurances

ASSOCIATION FRANÇAISE DE L'ASSURANCE



GEMA  
LES MUTUELLES  
D'ASSURANCE

### L'assurance, un vecteur de diffusion du développement durable au sein de la société.

Professionnels de la gestion des risques, acteurs de la préparation de l'avenir et du développement économique, les assureurs sont étroitement intégrés à tous les niveaux de l'organisation économique et sociale, notamment au niveau local et occupent ainsi une position privilégiée pour promouvoir les actions contribuant au développement durable, en raison :

- de leur utilité sociale et économique : donner la capacité à toutes les composantes de la société de se projeter dans l'avenir en organisant la protection des personnes, des actifs financiers, matériels et la continuité des activités économiques.
- de leur rôle : analyser le risque, le prévenir par des recommandations et l'inclusion de clauses de garantie (vol, incendie par exemple).
- de leur engagement à long terme : comprendre les mutations de notre société, les accompagner, investir à long terme pour couvrir les engagements contractés auprès des assurés.

### Les enjeux spécifiques du développement durable dans le secteur de l'assurance

#### ➤ Mettre à profit son expertise pour enrichir le débat public

Une des responsabilités principales de la Profession est de partager avec les décideurs politiques et la société civile sa compréhension approfondie des défis présents et à venir liés au changement climatique et sa capacité à trouver, du fait de son expérience de la mutualisation, des solutions pérennes économiquement tenables.

#### ➤ Amplifier la prise en compte des considérations environnementales, sociales et de gouvernance dans des produits et des services

Compte tenu de son rôle préventif, l'introduction de considérations environnementales, sociales et de gouvernance dans les produits et services d'assurance est un moyen pour la Profession de contribuer à l'émergence d'une société dont le modèle reposera davantage sur les principes du développement durable. Un ensemble d'enjeux a été identifié, sur la base de leur ampleur potentielle ou de leur urgence. Le changement climatique est une préoccupation première. Mais la Profession entend être présente également face aux pressions croissantes s'exerçant en matière de protection sociale.

- Contribuer à la lutte contre le changement climatique en favorisant la diffusion d'une culture anticipatrice et son corollaire : la capacité d'adaptation et d'atténuation.
- Participer à la réduction des vulnérabilités économiques et sociales via notamment le développement de la protection des risques de la vie, de la microassurance, ainsi que de la couverture des pertes d'exploitation, ou les actions tendant à repousser conventionnellement les limites de l'assurabilité des personnes souffrant de maladies chroniques.
- Participer à l'émergence et à la mise en œuvre de solutions aux défis de l'avenir liés à l'allongement de la vie humaine tels que les retraites mais aussi la protection vis-à-vis du risque de dépendance, la solidarité étant l'un des fondements de l'assurance.

#### ➤ Intégrer les défis présents et futurs dans la politique de gestion des actifs

Intermédiaire financier, la Profession de l'assurance fonde sa politique de gestion d'actifs sur l'impératif de sécurité à long terme. Confiant dans l'apport sur le long terme des analyses ISR, la Profession de l'assurance souhaite orienter dans la mesure du possible ses investissements dans des actifs responsables et/ou dans des domaines susceptibles de permettre à la société de relever les grands défis actuels. De même, la Profession entend favoriser la souscription des assurés dans ce domaine.

#### ➤ Agir au quotidien dans ses modes d'exploitation

Le secteur de l'assurance, bien que peu polluant, a pour devoir de réduire l'impact environnemental de son activité et de conforter son comportement responsable à l'égard de ses employés et de ses fournisseurs tout en agissant contre la corruption dans toutes ses formes.

## CHARTRE

Les assureurs et les réassureurs se fixent les objectifs suivants dans leur activité :

### **I. Se positionner en tant qu'acteurs responsables du Développement Durable**

1. Afficher leurs valeurs, leurs principes de gouvernance et leur déontologie
2. Affirmer leur rôle auprès de l'ensemble des parties prenantes (pouvoirs publics, ONG, consommateurs, collectivités territoriales, communauté européenne...).
3. Reconnaître au plus haut niveau l'importance de la responsabilité sociétale et l'intégrer à la politique de développement.
4. Informer des actions menées sur la base des engagements de la présente charte.

### **II. Contribuer à la lutte contre le changement climatique, ses conséquences et plus généralement à la préservation de l'environnement**

1. Soutenir la recherche sur le changement climatique et partager ses résultats avec la société civile et les décideurs politiques.
2. Promouvoir des mesures d'atténuation par le développement de produits d'assurance à valeur ajoutée environnementale et sensibiliser nos assurés et les autres parties prenantes à adopter des comportements écologiques vertueux.
3. Aider à l'adaptation au changement climatique en préconisant des démarches de réduction de la vulnérabilité aux risques de catastrophes naturelles.

### **III. Accompagner le développement économique, participer à la réduction des vulnérabilités sociales et contribuer à une protection sociale durable**

1. Assurer une veille sur la recherche technologique et scientifique et développer des produits adaptés et de nouveaux services ; jouer lorsque nécessaire un rôle d'alerte.
2. Participer à la réduction des vulnérabilités et à la prévention de l'exclusion par l'élargissement de l'accès à l'assurance.

3. Développer en partenariat avec la sphère publique des dispositifs de protection sociale soutenables dans la durée (dépendance, retraite, santé).
4. Promouvoir l'adoption de comportements responsables par la sensibilisation et la prévention des comportements à risque.

### **IV. Favoriser une politique d'investissements responsables**

1. Indiquer si et comment les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance sont pris en compte dans la gestion d'actifs.
2. Encourager la recherche et l'évaluation des liens entre les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, et la performance à long terme des entreprises et des Etats
3. Développer une offre de produits « ISR » et encourager leur commercialisation.
4. Favoriser le développement économique, en particulier par le financement des PME et des infrastructures.

### **V. Développer leur fonctionnement dans un cadre environnemental et social responsable**

1. Evaluer et réduire leurs impacts environnementaux et notamment les émissions de gaz à effet de serre (bilan des émissions de gaz à effet de serre...).
2. Intégrer des critères de développement durable dans la procédure de sélection et d'accompagnement des fournisseurs.
3. Inciter les acteurs de la chaîne à une démarche de développement durable (du produit jusqu'à l'expertise et la réparation, réseaux...).
4. Continuer à favoriser et à améliorer l'égalité professionnelle, la mixité, la diversité et la formation dans l'entreprise.
5. Sensibiliser et former les acteurs de la profession à l'adoption de comportements respectueux de l'environnement et de la société.

\*\*\*\*\*



# J. Informations et indicateurs en matière de gouvernance

## 1) CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Le conseil d'administration de la Macif a fait le choix, les 21 et 22 avril 2009, de ne pas adopter de code de gouvernement d'entreprise et notamment de ne pas se référer au code de gouvernement d'entreprise de l'Afep-Medef d'octobre 2008.

Cette décision a été prise en raison du caractère inadapté aux sociétés d'assurance mutuelles du code de l'Afep-Medef et de l'application depuis 2005 au sein du groupe Macif du rapport « Andreck » (La démocratie, principe de gouvernance des mutuelles du GEMA).

Les dispositions de ce rapport amènent le groupe Macif à respecter un certain nombre de principes tels que :

- la représentativité du sociétariat au sein du conseil d'administration (voir le point c du 3° du rapport RSE sur la partie « Les sociétaires au cœur de la gouvernance »),
- la dissociation des fonctions du président et du directeur général au sein de la Macif ainsi qu'au sein de ses principales filiales, certaines fonctionnant avec le système dualiste du directoire et conseil de surveillance,
- la mise en place de différents comités groupe (voir le point 4 ci-dessous sur la composition et le rôle des comités),
- la transparence relative à la rémunération des dirigeants et mandataires sociaux, très encadrée du fait de la structure de société d'assurance mutuelle, notamment par le code des assurances (aucune rémunération des administrateurs et des dirigeants salariés n'est liée de manière directe ou indirecte au montant des cotisations de la société, absence d'attribution de plans de stocks options, y compris dans les filiales). Il est renvoyé à cet égard aux points 6 et 7 ci-après ainsi qu'à l'annexe 2 du présent point J.

## 2) COMPOSITION ET POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

À la date de clôture des comptes, la composition du conseil d'administration était la suivante :

Région	Nom, Prénom	Date de naissance
<b>CENTRE</b>	<i>CARRAT</i> Jean-Claude	13/06/46
	MASSERET Jean	16/01/40
<b>CENTRE EUROPE</b>	<i>WEBER</i> André	04/06/45
	SCHWEINBERG Vincent	16/03/51
<b>CENTRE OUEST ATLANTIQUE</b>	<i>COUSIN</i> Daniel	02/12/50
	MONTARANT Alain	07/03/60
<b>GÂTINAIS CHAMPAGNE</b>	<i>DIALLO</i> Jean-Claude	27/11/47
	CERQUEIRA José	23/11/49
<b>ÎLE-DE-FRANCE</b>	<i>WEINSTOCK</i> Hélène	18/09/50
	ANDRECK Gérard	16/07/44
	DORIVAL Pascal	17/04/49
<b>LOIR BRETAGNE</b>	<i>PRIEUR</i> Thierry	05/10/56
	COLIN Jacques	03/04/47
<b>NORD PAS DE CALAIS</b>	<i>CREPEL</i> Dominique	30/10/46
	MAERTEN Josiane	09/11/39
<b>PROVENCE MÉDITERRANÉE</b>	<i>TUR</i> José	19/12/48
	COURBE-MICHOLLET Gérard	20/05/44
<b>RHÔNE-ALPES</b>	<i>VILLEMUS</i> André	28/06/50
	CARROBOURG Maurice	21/02/53
	QUILLON Annie	24/04/55
<b>SUD-OUEST PYRÉNÉES</b>	<i>BEUROIS</i> Marc	19/02/55
	SALVAYRE Michel	01/10/44
<b>VAL DE SEINE/PICARDIE</b>	<i>BLAISE-CAMUS</i> Marilène	19/06/53
	GAUTIER Jacques	26/10/39
<b>ADMINISTRATEURS ÉLUS PAR LES SALARIÉS</b>	BATUT Christian	17/03/50
	VALENTIN Thierry	13/08/61
	MESTRE Bruno	25/06/65
	FARDI Isabelle	30/11/65

Noms en italique : présidents régionaux.

Les attributions du conseil d'administration sont prévues à l'article 23 des statuts de la Macif :

- il détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre,
- sous réserve des pouvoirs expressément attribués à l'assemblée générale et dans les limites de l'objet social :
  - il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société,
  - il règle par ses délibérations les affaires qui la concernent,
  - il procède aux vérifications et contrôles qu'il juge opportuns,
  - il donne son autorisation préalable aux conventions dites réglementées.

D'une manière générale, tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par les lois, règlements et statuts en vigueur est de la compétence du conseil d'administration.

Le président du conseil d'administration, Gérard Andreck, organise et dirige les travaux de celui-ci et veille au bon fonctionnement des organes de la Macif.

### **3) NOM ET POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Depuis sa nomination par le conseil d'administration du 19 juin 2006, Roger Iseli assume les fonctions de directeur général de la Macif.

Conformément à l'article 28 des statuts de la Macif, le directeur général assure, sous l'autorité et la surveillance du conseil d'administration, la direction générale de la Macif qu'il représente dans ses rapports avec les tiers.

Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Macif et pour assurer sa gestion et son administration, dans le cadre des orientations et des limitations de pouvoirs fixées par le conseil d'administration.

Il exerce ses fonctions dans la limite de la réglementation en vigueur, des statuts et du règlement intérieur de la Macif et sous réserve des pouvoirs dévolus à l'assemblée générale et au conseil d'administration.

### **4) COMPOSITION ET RÔLE DES COMITÉS SPÉCIALISÉS**

Le conseil d'administration de la Macif a constitué en son sein les 5 comités suivants, intervenant en qualité de comités du groupe Macif :

- un Comité d'audit Groupe (CAG) composé de 5 administrateurs du groupe Macif, dont l'objet en synthèse est de produire des avis et/ou recommandations au conseil d'administration dans les domaines du contrôle des comptes (fiabilité des états financiers, efficacité des contrôles internes liés aux activités financières, sélection et fonctionnement du commissariat aux comptes), de l'audit interne et de la maîtrise des risques,
- un Comité Groupe des Élections et de Sélection des Principaux Dirigeants (CGESPD), composé de 7 administrateurs, dont l'objet est de proposer des règles applicables en termes de recevabilité des candidatures aux mandats électifs (profil des candidats, cumul et limitation des renouvellements de mandats) et de sélectionner les candidatures pour les mandats et fonctions de dirigeants exercés au sein du Groupe,
- un Comité Groupe des Indemnités et des Rémunérations (CGIR), composé du président et 3 administrateurs, dont l'objet est de formuler des propositions au conseil d'administration sur le dispositif et les niveaux d'indemnisation des mandataires mutualistes, administrateurs du Groupe et la rémunération des dirigeants du Groupe,
- un Comité stratégique Financier Groupe (CSFG), composé des présidents de la Macif, de Macifilia, de Macif-Mutualité, de Mutavie et de Macif Gestion et de 5 administrateurs, dont l'objet est d'élaborer, sur proposition du directeur financier, les grandes lignes de la politique de placements des sociétés d'assurance du Groupe en prenant en compte les éléments visés par l'article R. 336-2 du code des assurances, notamment les modalités de choix des intermédiaires financiers, la gestion actif-passif, la qualité des actifs et les opérations sur instruments financiers à terme,

- un Comité Groupe du Partenariat (CGP) composé du président du conseil d'administration et de 7 administrateurs, dont l'objet est :
  - d'alimenter, par ses réflexions et ses actions, la vie partenariale de la Macif autour de ses trois composantes :
    - les professionnels indépendants et employeurs,
    - les représentants salariés issus des confédérations syndicales,
    - les militants de l'économie sociale issus des mouvements coopératifs, associatifs et mutualistes,
  - d'assurer le suivi et l'évaluation des accords de partenariats existants,
  - d'être force de proposition pour le développement de nouveaux accords et en définir les contours,
  - de proposer les dotations financières à accorder aux partenaires et mesurer les résultats de cet engagement,
  - d'assurer la coordination avec les commissions régionales en charge des partenariats et veiller à la diffusion des meilleures pratiques.

## **5) MANDATS ET FONCTIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX**

En paragraphe 10.a) du présent point J.

## **6) PRINCIPES ET RÈGLES ARRÊTÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR DÉTERMINER LES RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES ACCORDÉS AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET MANDATAIRES MUTUALISTES**

Conformément aux termes de l'article R. 322-55-1 du code des assurances, l'assemblée générale est informée chaque année du montant des indemnités effectivement allouées et des frais remboursés aux administrateurs et aux mandataires mutualistes. Afin de pouvoir répondre à cette obligation et par volonté de transparence en la matière, le conseil d'administration a délégué au Comité Groupe des Indemnités et des Rémunérations le soin de :

- formuler des propositions sur le dispositif et les niveaux d'indemnisation des mandataires mutualistes et administrateurs de la Macif, de Macif-Mutualité et des filiales,
- proposer le dispositif et les niveaux de rémunération et avantages des présidents de la Macif, de Macif-Mutualité et des filiales,
- donner un avis sur le rapport présenté à l'assemblée générale.

## **7) RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES VERSÉS AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET MANDATAIRES MUTUALISTES**

Afin de se mettre en conformité avec l'article L. 225-37 du Code de commerce, modifié par la Loi n°2008-649 du 3 juillet 2008 (art. 26), et en application de la recommandation de l'Autorité des Marchés Financiers sur l'information à donner relative aux rémunérations des mandataires sociaux, il a été décidé d'aménager en conséquence le rapport du président du conseil d'administration à l'assemblée générale établi en application de l'article R. 322-55-1 du code des assurances.

Ledit rapport fait l'objet du paragraphe 10.b) du présent point J.

## **8) AUTRES INFORMATIONS JURIDIQUES**

L'organisation de la gouvernance au sein de la Macif repose naturellement sur le respect des dispositions légales et statutaires. Ainsi, il convient de rappeler que les administrateurs de la Macif sont élus pour une durée de 6 ans par les représentants des sociétaires réunis en assemblée générale.

Pour être éligible, les administrateurs doivent être sociétaires de la Macif à jour de leur cotisation ; si ces conditions venaient à ne plus être respectées en cours de mandat, l'intéressé perdrait sa qualité d'administrateur.

Ils sont rééligibles et renouvelés par tiers tous les 2 ans.

La limite d'âge est fixée à 70 ans.

En cas de faute grave, ils sont révoqués par l'assemblée générale. Les administrateurs sont tenus tout au long de leur mandat à un devoir de confidentialité, inhérent à leur fonction, et ont signé un engagement formel de respect des principes et obligations définis dans le code de déontologie des administrateurs des mutuelles du GEMA, qui intègre notamment un devoir de confidentialité.

## **9) ÉVENTUELLES LIMITATIONS QUE LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPORTE AUX POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Le règlement intérieur du conseil d'administration prévoit que la direction générale ne peut engager la Macif qu'après accord préalable du Bureau, tel que le conseil d'administration lui en aura donné délégation, dans les domaines suivants :

- les opérations immobilières de placements, réalisées directement par la Macif ou par l'intermédiaire d'une Société Civile Immobilière (les opérations des filiales immobilières sont contrôlées par leurs gouvernances spécifiques et n'entrent pas de ce cadre),
- les prises de participations dans des entreprises externes, lorsque le montant de l'opération dépasse 15 millions d'euros ou 10 % du capital, les fonds d'investissement, les OPCVM ne sont pas soumis à ces restrictions,
- la création ou l'abondement au capital de toute filiale ou sous-filiale, ainsi que des décisions essentielles auxquelles, en tant qu'actionnaire, elle devra souscrire,
- les engagements hors bilan significatifs de la Macif et des filiales dans lesquelles elle est l'actionnaire de référence, les cautions, aval ou garanties au nom de la société ne peuvent excéder annuellement 100 millions d'euros,

- les opérations de placements à moyens et longs termes affectés à des fonds régionaux visées à l'article 44 de la charte,
- les décisions substantielles prises dans le cadre du GEMA.

Les pouvoirs du directeur général sont également limités par un certain nombre de décisions qui relèvent du Comité national technique et du Comité technique Groupe, et ce, conformément aux articles 38 et 55 de la charte de la Macif et du Groupe. En outre, les pouvoirs étendus accordés aux directeurs régionaux et au directeur financier s'analysent en une limitation de pouvoir ou co-responsabilité.

## 10) ANNEXES SUR LES INFORMATIONS ET INDICATEURS EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE

### a) Mandats et fonctions des mandataires sociaux de la Macif

Administrateur Macif	Dénomination sociale	Forme juridique	Mandats et/ou fonctions	
ANDRECK Gérard	Altima	SA	Censeur	
	Atlantis Seguros (Espagne)		Administrateur	
	Atlantis Vida (Espagne)		Administrateur	
	Capa Conseil	SAS	Président du conseil de surveillance - Membre du conseil de surveillance	
	CCR (Caisse Centrale de Réassurance)	SA	Administrateur	Jusqu'en octobre 2008
	CEMM	SAS	Président du conseil d'administration	Depuis juillet 2008
	Cie Foncière de la Macif	SAS	Administrateur	RP Macif
	Domicours Holding	SAS	Administrateur	RP Macif jusqu'en novembre 2008
	Euresa Holding (Luxembourg)	SA	Administrateur	
	Foncière de Lutèce	SA	Administrateur	RP Macif
	GEMA	Groupement Assurances Mutuelles	Président	Depuis juillet 2008
	GPIM	SAS	Membre du conseil de surveillance	RP Macif
	IMA	SA	Vice-président - Membre du conseil de surveillance	
	Macif gestion	SA	Président du CA - Administrateur	Jusqu'au 31/12/2008
	Macifimo	SAS	Membre du comité d'orientation	
	Macif Participations	SA	Administrateur	RP Macif
	Macif SGAM	SGAM	Président du CA - Administrateur	
	Macif Zycie (Pologne)		Membre du conseil de surveillance	Jusqu'en juillet 2008
	Macifilia	SA	Administrateur	
	Macif-Mutualité	MUT	Administrateur	
	Maurel & Prom	SA	Administrateur	
	Mutavie	SA	Membre du conseil de surveillance	RP Macif
	OFI Asset Management	SA	Vice-président du CA - Administrateur	
	OFIMALLIANCE	SA	Administrateur	RP OFI Instit
	OFI SMIDCAP	SICAV	Président	
	OFI TRESOR	SICAV	Censeur	
	OFI INSTIT (ex OFI Net Épargne)	SA	Président du conseil d'administration - Administrateur	
OFI RES	SAS	Membre du comité de surveillance	RP Macif	
SCOR	SE	Administrateur	Depuis avril 08	
SEREN (Société d'Exploitation Ressou. Energ. Niv.)	SA	Administrateur		



Administrateur Macif	Dénomination sociale	Forme juridique	Mandats et/ou fonctions	
	SIEM	SAS	Membre du comité de direction	
	SIIL	SAS	Membre du comité de direction	
	Socram Banque	SA	Président du CA Administrateur	
<b>BATUT Christian</b> À compter du 16/06/08	Macif SGAM	SGAM	Représentant des salariés	Depuis le 17/06/08
<b>BEUROIS Marc</b>	Macif-Mutualité	MUT	Administrateur	
	SEEB	SARL	Gérant	
	Macif SGAM	SGAM	Administrateur	Depuis le 2/12/08
<b>BLAISE CAMUS Marilène</b>	Campus	GIE	Administrateur	
	Macif SGAM	SGAM	Administrateur	
<b>CARRAT Jean-Claude</b>	<b>Macif Participations</b>	<b>SA</b>	<b>Administrateur</b>	
	Macifin'	SAS	Membre du conseil de surveillance	Depuis le 19/11/08
	Macifilia	SA	Administrateur	
	Mutavie	SA	membre du conseil de surveillance	
	Macif SGAM	SGAM	Administrateur	
	Cie Foncière de la Macif	SAS	Administrateur	
	Macif-Mutualité	MUT	Administrateur	
	SIIL	SAS	Président	
<b>CARROBOURG Maurice</b>	CRESS Rhône-Alpes		Administrateur	
	Mutuelle d'Entreprise Schneider Electric	MUT	Administrateur	
	Macifin'	SAS	Administrateur	Depuis le 19/11/08
	GCE Assurances	SA	Administrateur	Depuis le 8/10/08
<b>CERQUEIRA José</b>	Pupilles de l'Enseignement Public (PEP 45)	Association	Administrateur	Secrétaire adjoint
	GEMA Prévention	Association	Vice-président	
	CALYXIS ex CEPR	Association	Administrateur	
	SANTE & TRAVAIL	UGM	Administrateur	
<b>COLIN Jacques</b>	Copest		Administrateur	
	Macif Participations	SAS	Administrateur	
	Macif-Mutualité	MUT	Administrateur	
	Mutavie	SA	Administrateur	
	ALTIMA sté d'assurance	SA	Membre du conseil de surveillance	Depuis le 9/10/08
	Cie Foncière de la Macif	SAS	Administrateur	
<b>COURBE MICHOLLET Gérard</b>	SIEM	SAS	Membre comité de direction	
	Macif-Mutualité	MUT	Administrateur	
	CPAM des Bouches du Rhône		Conseiller	
<b>COUSIN Daniel</b>	Macif-Mutualité	MUT	Administrateur	
	Macifin'	SAS	Membre du conseil de surveillance	Depuis le 19/11/08
	SMIP	MUT	Administrateur	

Administrateur Macif	Dénomination sociale	Forme juridique	Mandats et/ou fonctions
<b>CREPEL Dominique</b>	Caisse Solidaire Nord Pas de Calais	SA	Administrateur RP Macif Participation
	L'ARTESIENNE	SA SCOP	Administrateur
	Macif-Mutualité	MUT	Administrateur Jusqu'au 19/04/08
	Macif Participations	SA	Administrateur
	Macifilia	SA	Administrateur
	Mutavie	SA	Membre du conseil de surveillance Président conseil de surveillance
	UES L'UCIE	SAS	Administrateur du conseil des actionnaires RP Macif Participation
	FINORPA	SAS	Administrateur RP Macif Participation
	FINORPA MEZZANINE	SAS	Administrateur RP Macif Participation
	SCI CITE	SCI	Gérant
	SCI GLORIEUX	SCI	Gérant
	SCI STATIONS	SCI	Gérant
	SCI TONNOIR	SCI	Gérant
	SCI LEMAIRE	SCI	Gérant
	SCI L'ABREUVOIR	SCI	Gérant
	Macif SGAM	SGAM	Administrateur
	Macif ZYCIE (Pologne)		Membre du conseil de surveillance
	Cie Foncière de la Macif	SAS	Administrateur
	ESFIN	SA	Administrateur RP Macif
<b>DIALLO Jean-Claude</b>	Macifilia	SA	Administrateur
	Mutavie	SA	Membre du conseil de surveillance
	Macifin'	SAS	Vice-président du conseil de surveillance
	IDMacif	SAS	Membre du comité stratégique Depuis le 24/10/08
	Socram Banque Macif SGAM	SA SGAM	Administrateur Observateur Depuis le 11/12/08 Depuis le 2/12/08
<b>DORIVAL Pascal</b>	Chèque Domicile	SA	Membre du directoire
	QUALIDOM	UES	Président du conseil de surveillance
	SERENA	SA	Vice-président du conseil de surveillance
	Macifilia Macif SGAM	SA SGAM	Administrateur Administrateur
<b>FARDI Isabelle</b>	Macif SGAM <i>Observatoire des Métiers de l'Assurance</i>	SGAM	Représentante des salariés Administrateur
<b>GAUTIER Jacques</b>	Macifilia	SA	Administrateur
	DOMICOURS HOLDING	SAS	Administrateur
<b>LAFUT Patrice</b> Jusqu'au 21/10/08	Macifilia	SA	Administrateur
	Macif SGAM	SGAM	Administrateur Jusqu'au 21/12/08
<b>LIARD Pierre</b> Jusqu'au 16/06/08	Macif SGAM	SGAM	Représentant des salariés Jusqu'au 17/06/08
	ADERE Recyclage	SA	Administrateur

Administrateur Macif	Dénomination sociale	Forme juridique	Mandats et/ou fonctions	
<b>MAERTEN Josiane</b>	Macif-Mutualité	MUT	Vice-présidente	
	Macif Gestion	SA	Administrateur	
	Macifilia	SA	Administrateur présidente	
	Mutualité Française du Nord	MUT	Administrateur	
	UNMTI	MUT	Présidente	
	FNMF		Vice-présidente	
	THEMIS	SA	Administrateur	RP Macifilia
	Macif SGAM	SGAM	Administrateur	
<b>MASSERET Jean</b>	Macifilia	SA	Administrateur	
	ROD	SA	Président-directeur général	
	M.C.R Investissements	SARL	Gérant	
	SIEM	SAS	Administrateur	
	AGEPER		Administrateur	
	Macif SGAM	SGAM	Administrateur	
<b>MESTRE Bruno</b>	Campus	GIE	Administrateur Représentant des salariés	
	Macif SGAM	SGAM	Administrateur Représentant des salariés	
<b>MONTARANT Alain</b>	Macifilia	SA	Administrateur	
	IMA	SA	Membre du conseil de surveillance	RP Macifilia
	BLAMONT	SARL	Gérant	
	Macif SGAM	SGAM	Administrateur	
	Campus	GIE	Administrateur	
<b>PRIEUR Thierry</b>	Macif-Mutualité	MUT	Administrateur	
	Macifilia	SA	Administrateur	
	Mutavie	SA	Membre du conseil de surveillance	
	Macif SGAM	SGAM	Administrateur	Jusqu'au 2/12/08
	Macif Participations	SA	Membre du conseil de surveillance	
<b>QUILLON Annie</b>	Macifilia	SA	Administrateur	
	Campus	GIE	Administrateur	
	Macif SGAM	SGAM	Administrateur	Depuis le 17/06/08
<b>RABATEL Robert</b> Jusqu'au 16/06/08	Macif-Mutualité	MUT	Administrateur	
	Macifilia	SA	Administrateur	
<b>SALVAYRE Michel</b>	ATLANTIS SEGUROS	SA	Administrateur	
	MG	MUT	Président section Dale	
	Macif-Mutualité	MUT	Administrateur	
	Macifilia	SA	Administrateur	
<b>SCHWEINBERG Vincent</b>	Macif Services		Membre comité de pilotage	
<b>TUR José</b> Depuis le 21/10/08	Macif Gestion	SA	Administrateur	
	Macif SGAM	SGAM	Administrateur	Depuis le 02/12/08
<b>VALENTIN Thierry</b>	Campus	GIE	Administrateur	Depuis le 14/06/08

Administrateur Macif	Dénomination sociale	Forme juridique	Mandats et/ou fonctions	
<b>VILLEMUS André</b> Depuis le 16/06/08	IDMacif	SAS	Membre du comité stratégique	Depuis le 24/10/08
	Macif Gestion	SA	Administrateur	
	Macifilia	SA	Membre du conseil d'administration	Depuis le 26/06/08
	Macifin'	SAS	membre du conseil de surveillance	Depuis le 19/11/08
<b>WEBER André</b>	Macifilia	SA	Administrateur	
	Mutavie	SA	membre du conseil de surveillance	
	Macif Gestion	SA	Administrateur	RP Macif
	Macif ZYCIE	SA	Président du conseil de surveillance	
	Macif SGAM	SGAM	Administrateur	
	Macifin'	SAS	Président du conseil de surveillance	Depuis le 19/11/08
	GCE Assurances Socram Banque	SA SA	Administrateur Administrateur	Depuis le 11/12/08
<b>WEINSTOCK Hélène</b>	Macif-Mutualité	MUT	Vice-présidente	
	Macif SGAM	SGAM	Administrateur	
	Campus	GIE	Présidente	
	DOMICOURS HOLDING	SAS	Administrateur	
	SIFA	SA	Administrateur	RP Macif Participations
	SERENA	SAS	Membre du conseil de surveillance	

**MANDATS DE ROGER ISELI AU 31.12.2008, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA MACIF**

Identification de la structure	Forme Juridique	Mandat / Fonction exercé	RP
ALTIMA	SA	Censeur	
CEMM	SAS	Membre du conseil d'administration	Au 1 <sup>er</sup> juillet 2008
Cie Foncière de la Macif	SAS	Membre du conseil d'administration	
D'ARVA	SA	Membre du conseil de surveillance	
Euresa Holding	SA	Administrateur	
Foncière de Lutèce	SA	Censeur	
GCE Assurances	SA	Membre du conseil d'administration	RP Macif Au 1 <sup>er</sup> octobre 2008
GPIM	SAS	Vice-président - Membre du conseil de surveillance	
IMA	SA	Membre du conseil de surveillance	RP Macif
IN SERVIO	SAS	Président du CS - Membre du CS	RP Macif Participations

Identification de la structure	Forme Juridique	Mandat / Fonction exercé	RP
Macif	SAM	Directeur général	
Maciflmo	SAS	Membre du conseil d'orientation	
Macif Participations	SAS	Administrateur	
Macif SGAM	SGAM	Directeur général	
Macif ZYCIE (Pologne)		Membre du conseil de surveillance	
Macifilia	SA	Censeur	
Macif-Mutualité	Mutuelle C.Mutualité	Directeur général	Jusqu'en avril 2008
Mutavie	SA	Censeur	
OFI Asset Management	SA	Administrateur	
OFI Convertibles	SICAV	Administrateur	RP Macif
OFI Euro Moyen Terme	SICAV	Administrateur	RP Macif
OFI Instit	SA	Administrateur	RP Macif
OFI Private Equity Capital	SCA	Censeur	
OFIVALMO Partenaires	SA	Membre du conseil de surveillance	RP Macif
SERENA	SA	Membre du conseil de surveillance	
SIEM	SAS	Membre du comité de direction	
SIIL (Société Immobilière d'Investissement Locatif)	SAS	Membre du comité de direction	
SIPEMI	SAS	Membre du comité d'orientation	
Socram Banque	SA	Censeur	
Syneteristiki (Grèce)		Vice-président du conseil d'administration	

**Abréviations :**

CS = Conseil de surveillance

CA = Conseil d'administration

RP = Représentant permanent

S civ : société civile

SA = Société anonyme

SAM = Société d'assurance mutuelle

MUT = Mutuelle (code de la Mutualité)

SARL = Société à responsabilité limitée

SAS = Société par actions simplifiée

SICAV = Société d'Investissement à Capital Variable

SCI = Société civile Immobilière

SGAM = Société de groupe d'assurance mutuelle

**b) Rapport du président du conseil d'administration à l'assemblée générale en application de l'article R. 322-55-1 du code des assurances (exercice 2008)**

**DISPOSITIF D'INDEMNISATION**

Conformément aux dispositions du code des assurances, et notamment l'article R322-55-1 qui rappelle que les fonctions d'administrateur et de mandataire mutualiste sont gratuites, le conseil d'administration est autorisé à allouer des indemnités dans les limites fixées par l'assemblée générale. Cette possibilité est expressément inscrite dans les statuts de la Macif (article 25).

Le régime d'indemnisation des élus distingue l'allocation :

- pour les administrateurs, d'indemnités compensatrices du temps passé pour l'exercice de leurs fonctions et du remboursement de leurs frais de déplacement et de séjour,
- pour les mandataires mutualistes, d'indemnités au titre de contraintes afférentes aux missions qui leur sont confiées dans l'exercice de leur mandat et du remboursement des frais de déplacement et de séjour.

Il est précisé que, bien qu'elles n'aient pas le caractère de salaire, ces indemnités sont soumises à cotisations sociales visées par l'article L242.1 du code de la sécurité sociale.

L'assemblée générale de la Macif de juin 2007 a fixé le montant maximal des indemnités pouvant être versée en 2008 aux mandataires mutualistes à 0,10% du montant total des cotisations d'assurances émises par la Macif auprès de ses sociétaires. Les montants applicables sur l'exercice 2008 relèvent de décisions du conseil d'administration du 6 novembre 2007.

En application de l'article L. 225-37 du code de commerce modifié par Loi n°2008-649 du 3 juillet 2008 (pour les sociétés émettant des titres sur un marché réglementé) et de la recommandation de l'Autorité des Marchés Financiers du 22 décembre 2008 relative à l'information à donner sur les rémunérations des mandataires sociaux dans les documents de référence, le président du conseil d'administration de la Macif rend compte de façon nominative dans le présent rapport des rémunérations et avantages de toute nature versés aux dirigeants mandataires sociaux par la Macif et par les sociétés qu'elle contrôle, au sens de l'article L. 233-16 du code de commerce.

**MONTANT DES RÉMUNÉRATIONS ET INDEMNITÉS EFFECTIVEMENT ALLOUÉES, DES FRAIS REMBOURSÉS ET DES AVANTAGES DE TOUTE NATURE VERSÉS AUX DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX**

**Définition des personnes et du périmètre concernés**

**Personnes concernées**

Les dirigeants mandataires sociaux de la Macif sont l'ensemble des administrateurs ainsi que le directeur général ayant exercé tout ou partie de leur mandat social en 2008.

En 2008, ce sont donc 32 mandataires identifiés.

**Périmètre**

Les rémunérations visent celles versées par la Macif et par les structures qu'elle contrôle et/ou qu'elle consolide.

**Tableau des montants globaux versés en 2008**

	<b>Montants totaux versés</b>
Indemnités ou rémunérations versées	1 452 632,01 €
Remboursements à l'employeur <sup>(1)</sup>	181 656,12 €
Avantages en nature	<i>cf. détails dans le tableau nominatif ci-après</i>
<b>Sous-total</b>	<b>1 634 288,13 €</b>
Remboursement de frais <sup>(2)</sup>	236 629,64 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 870 917,77 €</b>

(1) y compris, le cas échéant, les remboursements effectués par l'organisme employeur lorsque des attributions permanentes sont confiées

(2) sur la base des fiches de frais remboursées

**Montants nominatifs**

Base brute avant déduction des charges fiscales et sociales. Les montants sont indiqués en euros.

Nom / Prénom	Dirigeant / Mandataire social	Indemnités / Rémunérations versées en €	Autres avantages
<b>ANDRECK Gérard</b>	Président	291 261,82	Logement de fonction Véhicule de fonction
<b>BATUT Christian</b> Depuis le 16/06/2008	Administrateur élu par les salariés	1 674,00 *	Néant
<b>BEUROIS Marc</b>	Administrateur	51 888,67	Véhicule de fonction
<b>BLAISE-CAMUS Marilène</b>	Administrateur	5 911,05 + remboursement à l'employeur sur 12 mois (41 249,88)	Véhicule de fonction
<b>CARRAT Jean-Claude</b>	Administrateur	50 365,42	Véhicule de fonction
<b>CARROBOURG Maurice</b>	Administrateur	21 731,89	Néant
<b>CERQUEIRA José</b>	Administrateur	29 851,88 + remboursement temps partiel à l'employeur (16 656,60)	Néant
<b>COLIN Jacques</b>	Administrateur	31 661,51 + remboursement à l'employeur sur 12 mois (41 249,88)	Néant
<b>COURBE-MICHOLLET Gérard</b>	Administrateur	25 199,68	Néant
<b>COUSIN Daniel</b>	Administrateur	45 770,49	Véhicule de fonction
<b>CREPEL Dominique</b>	Administrateur	96 128	Véhicule de fonction
<b>DIALLO Jean-Claude</b>	Administrateur	49 713,76	Néant
<b>DORIVAL Pascal</b>	Administrateur	30 073,41	Néant
<b>FARDI Isabelle</b>	Administrateur élu par les salariés	3 316,00 *	Néant
<b>GAUTIER Jacques</b>	Administrateur	23 683,53	Néant
<b>LAFUT Patrice</b> Jusqu'au 21/10/08	Administrateur	6 731,99 + remboursement à l'employeur sur 12 mois (41 249,88)	Véhicule de fonction

Nom / Prénom	Dirigeant / Mandataire social	Indemnités / Rémunérations versées en €	Autres avantages
<b>LIARD Pierre</b> Jusqu'au 16/06/08	Administrateur élu par les salariés	1 674,00 *	Néant
<b>MAERTEN Josiane</b>	Administrateur	24 505,33	Néant
<b>MASSERET Jean</b>	Administrateur	28 471,41	Néant
<b>MESTRE Bruno</b>	Administrateur élu par les salariés	3 348,00 *	Néant
<b>MONTARANT Alain</b>	Administrateur	43 281,82	Néant
<b>PRIEUR Thierry</b>	Administrateur	83 855,74	Véhicule de fonction
<b>QUILLON Annie</b>	Administrateur	24 319,55	Néant
<b>RABATEL Robert</b> Jusqu'au 16/06/08	Administrateur	14 516,83 + remboursement à l'employeur sur 5 mois (17 187,45)	Véhicule de fonction
<b>SALVAYRE Michel</b>	Administrateur	27 062,75	Néant
<b>SCHWEINBERG Vincent</b>	Administrateur	22 770,17	Néant
<b>TUR José</b> À compter du 21/10/08	Administrateur	15 568,79	Véhicule de fonction
<b>VALENTIN Thierry</b>	Administrateur élu par les salariés	3 348,00 *	Néant
<b>VILLEMUS André</b> À compter du 16/06/08	Administrateur	7 133,21 + remboursement à l'employeur sur 7 mois (24 062,43)	Véhicule de fonction
<b>WEBER André</b>	Administrateur	83 855,74	Néant
<b>WEINSTOCK Hélène</b>	Administrateur	61 543,10	Néant
<b>ISELI Roger</b>	Directeur Général	242 414,47	Logement de fonction Véhicule de fonction

\* le montant indiqué correspond aux indemnités perçues au titre du mandat social exercé, hors salaire perçu au titre du statut de salarié de la Macif.



**MONTANT DES INDEMNITÉS EFFECTIVEMENT ALLOUÉES, DES FRAIS REMBOURSÉS ET DES AVANTAGES DE TOUTE NATURE VERSÉS AUX MANDATAIRES MUTUALISTES (HORS ADMINISTRATEURS MACIF)**

**Définition des personnes concernées**

Les mandataires mutualistes de la Macif sont l'ensemble des délégués nationaux, autres que les administrateurs élus par l'assemblée générale, ayant exercé tout ou partie de leur mandat en 2008.

En 2008, ce sont donc 132 mandataires identifiés.

**Tableau des montants globaux versés en 2008**

	<b>Montants totaux versés</b>
Indemnités versées	761 400,59 €
Remboursements à l'employeur <sup>(1)</sup>	57 600,00 €
Avantages en nature	<i>cf. détail dans le tableau nominatif ci-après</i>
<b>Sous-total</b>	<b>819 000,59 €</b>
Remboursement de frais	365 256,89 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 184 257,48 €</b>

*(1) y compris, le cas échéant, les remboursements effectués par l'organisme employeur lorsque des attributions permanentes sont confiées*

**Montants nominatifs**

<b>Nom / Prénom</b>	<b>Indemnités versées en €</b>	<b>Avantages en nature</b>
ALVEROLA Paul	4 836,13	néant
AMOUROUX Richard	6 655,49	néant
ANDREO-ELBAZ Joëlle	3 130,85	néant
ARNAUD Jean-Michel	6 140,69	néant
AUDREN Paul (fin de mandat : 06/2008)	2 466,61	néant
BENOIST Jacques	3 723,41	néant
BERNA Pierre	5 188,83	néant
BERNABEU Francis	7 271,63	néant
BERTHIER Daniel	6 140,69	néant
BERTHON Daniel	3 635,75	néant
BEUGIN Marc	9 516,07	néant
BEVILACQUA Pierre	6 552,84	néant
BIDAL Jean	15 056,65	néant
BIDET Yves	2 029,62	néant
BIZZOCHI Jean-Luc	7 182,73	néant
BORDERIEUX Dominique	10 375,31	néant
BOULAT Jean-François	5 878,95	néant

Nom / Prénom	Indemnités versées en €	Avantages en nature
BRUNEAU DE LA SALLE Bertrand	5 106,17	néant
CAMES Alain	6 749,39	néant
CAMPS Myriam	2 627,15	néant
CATELIN Michel	5 391,37	néant
CAUDAL Christian	7 800,98	néant
CHARLES Jean-Claude	4 773,81	néant
CHAVANCE Jean-François	3 981,43	néant
CHEMARIN Jacques	5 111,13 + remboursement à l'employeur (57 600)	Logement de fonction Véhicule de fonction
CHESNAY Luce	4 689,74	néant
CHRETIEN Thérèse	8 565,45	néant
CIRODE Jean-Luc	6 314,81	néant
COCHETEUX Bernard	6 274,21	néant
COLAS DES FRANCS François	4 674,03	néant
COSTA Antoine	5 104,89	néant
COULON Michel (fin de mandat : 02/2008)	481,48	néant
COURNEDE Georges	4 781,15	néant
D'AGOSTINO Vincent	7 693,77	néant
DAVENET-GIRARD Corinne	7 264,17	néant
DENY Hubert	10 547,44	néant
DESNOS Francine	4 069,09	néant
DJEBBARI Fathy	4 154,27	néant
DOS SANTOS José-Antonio	5 103,65	néant
DOUBLET François	7 154,32	néant
DUDO André	5 449,33	néant
DUFEU Anne-Marie	7 009,89	néant
DUVAL Gérard	6 049,28	néant
EMBIZE Daniel	3 861,05	néant
ESCAFIT Jean-Louis	10 464,21	néant
FABRE Daniel	10 887,59	néant
FANTINO Emmanuelle	2 627,15	néant
FOUCAUD Jean-Louis	9 159,34	néant
FOUCAULT Jean-Yves	4 448,07	néant
FOUCAULT Annie	3 145,67	néant
FRESSE Michel	5 883,91	néant
GABRIELLI Marie-Claude	6 483,89	néant
GAILLARD Dominique	4 846,87	néant

Nom / Prénom	Indemnités versées en €	Avantages en nature
GALLEY Alain	4 353,16	néant
GARAPON Michel	5 278,97	néant
GASSER Jean-Pierre	4 670,31	néant
GERARD Clarisse	4 067,85	néant
GERMOND Pierre-Yves	9 463,04	néant
GHEYSEN Jeanine	5 068,65	néant
GIRARD Fabien (fin de mandat : 06/2008)	2 847,54	néant
GONZALEZ Fernand	5 880,19	néant
GROS Pierre	5 103,65	néant
GROSJEAN Joël	8 819,75	néant
GUENIER Jean-Louis	3 722,17	néant
GUILLET Xavier	7 436,99	néant
GUITTON Michel	6 288,58	néant
GUTH Nathalie	4 414,77	néant
GUY Christophe	5 967,85	néant
HERGUEUX Claude	7 171,55	néant
HEUREUX Bernard	5 222,34	néant
HUGERON Edgar	5 454,33	néant
HUGON Jean-Paul	4 844,39	néant
JACQUET Maria	5 450,57	néant
JAVELLE Lucien	4 715,26	néant
JOUBERT France	4 550,51	néant
LABEGA Patrick	5 619,69	néant
LADEVEZE Monique	5 101,17	néant
LAFARGUETTE Georges (fin de mandat : 05/2008)	2 439,24	néant
LANDRE Alain	5 364,15	néant
LATOUR Marie-Claude	5 965,37	néant
LE BRIZAUT Franck	5 019,71	néant
LE GAC Catherine	4 414,77	néant
LEBEGUE Jean	5 437,27	néant
LEBRUN Alain	2 548,14	néant
LECLERC Didier	7 960,51	néant
LEMOINE Christian (fin de mandat : 06/2008)	3 094,16	néant
LESIEU Georges	5 770,06	néant
LEVRON Jean-Claude	6 774,22	néant
LUKASZEWSKI Chantal	4 671,55	néant

Nom / Prénom	Indemnités versées en €	Avantages en nature
MAERTEN Patrick	13 446,88	néant
MARK Richard	7 130,78	néant
MATHIEU Martine	5 793,77	néant
MAYOS Francis	8 299,95	néant
MESERE Claude	5 627,17	néant
MILLET Francis (fin de mandat : 05/2008)	2 819,70	néant
MILLY Claude	5 395,18	néant
MONERON Jean-Claude	5 434,36	néant
MORLET Gérard	7 012,37	néant
MOURGERE Patric	5 454,33	néant
MURATET Didier	6 486,37	néant
NANTERME Marie-Christine	5 618,45	néant
NAULIN Daniel	5 624,65	néant
NAVALON Louis (fin de mandat : 05/2008)	2 390,08	néant
NICOUD Jean-Pierre	7 636,03	néant
PALLUSSEAU Nicole	3 980,19	néant
PAROT Jacques (fin de mandat : 05/2008)	1 269,10	néant
PATARIN Marie-Madeleine	7 051,10	néant
PETIOT Claude	9 296,11	néant
PEYTOUR Alain	3 893,77	néant
PILLOT Michel	5 361,67	néant
PINSON Bernard	11 149,37	néant
PONTHIEU Gérard	2 180,24	néant
POULNOT Jean-Philippe	3 822,21	néant
RAMBERT André	8 134,93	néant
RAPIN Didier	7 612,35	néant
RECOMMIS Gabriel	10 892,59	néant
ROBERT Jean-Claude	5 026,61	néant
ROMANI Gérard	5 352,28	néant
ROSSO François	5 362,91	néant
ROUFET Harry	5 303,76	néant
SAMOYAU Paul	6 556,79	néant
SCHEMBRI SOLARO Corinne	4 671,55	néant
SEBILE Alain	8 391,37	néant
SICARD Norbert	5 015,99	néant
SIMON Luis	5 537,50	néant

Nom / Prénom	Indemnités versées en €	Avantages en nature
STEPHAN Martine	2 007,40	néant
THEBAULT Michel	5 957,85	néant
VALIN Robert	6 461,11	néant
VANDEVIVERE Daniel	7 001,82	néant
VERNE Claude	5 965,37	néant
WANIN Jean-Marie	4 595,98	néant
WOLFF André	3 893,77	néant

**BARÈME D'INDEMNISATION EN VIGUEUR EN 2008 POUR LES ADMINISTRATEURS ET LES MANDATAIRES MUTUALISTES**

	RÉGIME D'INDEMNISATION		
<b>Président national</b>	Remboursement SNCF 1 <sup>re</sup> classe ou avion classe éco selon résidence Voiture = 0,43 € / km Sur justificatifs à joindre à la note de frais (billet de train, d'avion, ticket de péage, de parking...)	Base mensuelle brute 5 252,39 €	- hôtel : frais réels - repas : frais réels plafonnés, hors mission / réception 30 € province, 40 € Paris
<b>Président de région</b>	Remboursement SNCF 1 <sup>re</sup> classe ou avion classe éco selon résidence Voiture = 0,43 € / km Sur justificatifs à joindre à la note de frais (billet de train, d'avion, ticket de péage, de parking...)	Base mensuelle brute 3 437,49 €	- hôtel : frais réels - repas : frais réels plafonnés, hors mission / réception 30 € province, 40 € Paris
<b>Administrateur Macif membre du Bureau</b>	Remboursement SNCF 1 <sup>re</sup> classe ou avion classe éco selon résidence Voiture = 0,43 € / km Sur justificatifs à joindre à la note de frais (billet de train, d'avion, ticket de péage, de parking...)	Base mensuelle brute 290,12 € + Forfait 7 jours d' indemnités	- hôtel : frais réels - repas : frais réels plafonnés, hors mission / réception 30 € province, 40 € Paris
<b>Administrateur Macif et/ou membre de commissions, Président de région</b>	Remboursement SNCF 1 <sup>re</sup> classe ou avion classe éco selon résidence Voiture = 0,43 € / km Sur justificatifs à joindre à la note de frais (billet de train, d'avion, ticket de péage, de parking...)	Base mensuelle brute 290,12 € + 172,84 € brut/journée réunion + 86,42 € brut/demi-journée réunion	- hôtel : frais réels - repas : frais réels plafonnés, hors mission / réception 30 € province, 40 € Paris
<b>Administrateur Macif et/ou membre de commissions, non Président de région</b>	Remboursement SNCF 1 <sup>re</sup> classe ou avion classe éco selon résidence Voiture = 0,43 € / km Sur justificatifs à joindre à la note de frais (billet de train, d'avion, ticket de péage, de parking...)	Base mensuelle brute 939,49 € + 172,84 € brut/journée réunion + 86,42 € brut/demi-journée réunion	- hôtel : frais réels - repas : frais réels plafonnés, hors mission / réception 30 € province, 40 € Paris
<b>Administrateur Macif élus par les salariés</b>	Règles habituelles de remboursement des salariés	Base mensuelle brute 290,12 €	Règles habituelles de remboursement des salariés

RÉGIME D'INDEMNISATION			
<b>Délégué national ou surnuméraire, membre du Comité régional et de commissions</b>	Remboursement SNCF 1 <sup>re</sup> classe ou avion classe éco selon résidence Voiture = 0,43 € / km Sur justificatifs à joindre à la note de frais (billet de train, d'avion, ticket de péage, de parking...)	Base mensuelle brute 251,85 € + 172,84 € brut/journée réunion + 86,42 € brut/demi-journée réunion	Frais réels plafonnés : - hôtel : 74 € province, 110 € Paris - repas : 30 € prov, 40 € Paris
<b>Délégué national, membre du Bureau, du Comité régional et de commissions</b>	Remboursement SNCF 1 <sup>re</sup> classe ou avion classe éco selon résidence Voiture = 0,43 € / km Sur justificatifs à joindre à la note de frais (billet de train, d'avion, ticket de péage, de parking...)	Base mensuelle brute 309,88 € + 172,84 € brut/journée réunion + 86,42 € brut/demi-journée réunion	Frais réels plafonnés : - hôtel : 74 € province, 110 € Paris - repas : 30 € prov, 40 € Paris
<b>Pour information : Président Macif-Mutualité</b>	Remboursement SNCF 1 <sup>re</sup> classe ou avion classe éco selon résidence Voiture = 0,43 € / km Sur justificatifs à joindre à la note de frais (billet de train, d'avion, ticket de péage, de parking...)	Forfait mensuel brut 4 800 €	- hôtel : frais réels plafonnés 110 € - repas : frais réels plafonnés, hors mission / réception 30 € province, 40 € Paris
<b>Pour information : Administrateur de Macif-Mutualité</b>	Remboursement SNCF 1 <sup>re</sup> classe ou avion classe éco selon résidence Voiture = 0,43 € / km Sur justificatifs à joindre à la note de frais (billet de train, d'avion, ticket de péage, de parking...)	Base mensuelle brute 309,88 €	- hôtel : frais réels plafonnés 110 € - repas : frais réels plafonnés, hors mission / réception 30 € province, 40 € Paris
<b>Administrateur ou membre du conseil de surveillance d'une filiale SA</b>	Remboursement SNCF 1 <sup>re</sup> classe ou avion classe éco selon résidence Voiture = 0,43 € / km Sur justificatifs à joindre à la note de frais (billet de train, d'avion, ticket de péage, de parking...)	NON	Forfait de 83,50 € par demi-journée et 167 € par jour

# K. Informations complémentaires

## **1) TABLEAU DES DÉLÉGATIONS ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET UTILISATION DE CES DÉLÉGATIONS**

Aucune des délégations consenties par l'assemblée générale du 15 juin 2008 n'a été utilisée au cours de l'exercice. Il est proposé à l'assemblée générale de 2009 d'accorder de nouvelles autorisations.

## **2) POINT SUR LES PUBLICATIONS LÉGALES**

La Macif a publié le 30 avril 2008 son rapport financier annuel sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007 et le 29 août 2008, son rapport financier semestriel sur les comptes sociaux et consolidés au 30 juin 2008.





# III. Comptes SOCIAUX

Les présents comptes ont été établis conformément :

- aux dispositions des articles L 123-12 à L 123-28 du code de commerce,
- au Décret n° 2007-431 du 25 mars 2007 (abrogeant le précédent décret du 29 novembre 2003),
- aux dispositions spécifiques aux entreprises d'assurances, issues des décrets n° 94-481 et 94-482 du 8 juin 1994 et de l'arrêté du 20 juin 1994 qui prévoit notamment l'annexe A 344.3 du code des assurances.

Les comptes sont présentés en milliers d'euros. Ils comprennent :

Le bilan	96
• Actif	96
• Passif	97
• Tableau des engagements reçus et donnés	98
Le compte de résultat	99
• Compte technique de l'assurance non-vie	99
• Compte non technique	100
L'annexe	101

# Bilan au 31 décembre 2008

## POSTES D'ACTIF

(en milliers d'euros)

	Exercice N	Exercice N-1
<b>1 CAPITAL SOUSCRIT APPELÉ NON VERSÉ</b>		
<b>2 ACTIFS INCORPORELS</b>	<b>66 408</b>	<b>62 100</b>
<b>3 PLACEMENTS</b>	<b>5 261 595</b>	<b>5 048 275</b>
3a Terrains et constructions	401 941	484 887
3b Placements dans des entreprises liées et dans lesquelles il existe un lien de participation	654 620	488 744
3c Autres placements	4 185 424	4 059 066
3d Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	19 609	15 578
<b>4 PLACEMENTS REPRÉSENTANT LES PROVISIONS TECHNIQUES AFFÉRENTES AUX CONTRATS EN U.C.</b>		
<b>5 PART DES CESSIONNAIRES ET DES RÉTROCESSIONNAIRES DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES</b>	<b>411 903</b>	<b>401 863</b>
5a Provisions pour primes non acquises		
5b Provisions d'assurance - vie		
5c Provisions pour sinistres - non vie	411 903	401 863
5e Provisions pour part. aux bénéficiaires et ristournes - vie		
5g Provisions pour égalisation		
5h Autres provisions techniques - vie		
5j Provisions techniques des contrats en U.C.		
<b>6 CRÉANCES</b>	<b>439 038</b>	<b>329 196</b>
6a Créances nées d'opérations d'assurance directe	174 599	168 282
6aa Primes restant à émettre	10 392	2 969
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	164 207	165 314
6b Créances nées d'opérations de réassurance	31 730	13 835
6c Autres créances	232 709	147 079
6ca Personnel	6 669	6 880
6cb État, organismes de sécurité sociale	36 194	14 742
6cc Débiteurs divers	189 846	125 457
6d Capital appelé versé		
<b>7 AUTRES ACTIFS</b>	<b>107 208</b>	<b>83 408</b>
7a Actifs corporels d'exploitation	75 215	67 235
7b Comptes courants et caisse	31 993	16 174
7c Autres actions propres		
<b>8 COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF</b>	<b>178 261</b>	<b>177 169</b>
8a Intérêts acquis non échus	75 476	78 166
8b Frais d'acquisition reportés	77 496	72 099
8c Autres comptes de régularisation	25 289	26 904
<b>9 DIFFÉRENCE DE CONVERSION</b>	<b>287</b>	<b>4</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>6 464 700</b>	<b>6 102 015</b>

**POSTES DE PASSIF**

(en milliers d'euros)

	Exercice N	Exercice N-1
<b>1 CAPITAUX PROPRES</b>	<b>990 844</b>	<b>951 877</b>
1a Fonds d'établissement	206 723	202 105
1b Primes liées au fonds d'établissement		
1c Réserves de réévaluation		
1d Autres réserves	744 693	645 149
1da Total des autres réserves	744 693	645 149
1db Écart dépréciation durable		
1e Report à nouveau	4 623	818
1f Résultat de l'exercice	34 805	103 805
1g Subventions d'investissements		
<b>2 PASSIFS SUBORDONNÉS</b>	<b>153 117</b>	<b>153 117</b>
<b>3 PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES</b>	<b>4 933 418</b>	<b>4 710 641</b>
3a Provisions pour primes non acquises	659 347	644 757
3d Provisions pour sinistre (Non-vie)	3 352 203	3 205 485
3f Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes (Non-vie)	572	
3g Provisions pour égalisation	35 387	37 490
3i Autres provisions	885 909	822 909
<b>4 PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS EN U.C.</b>		
<b>5 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>41 204</b>	<b>21 120</b>
<b>6 DETTES POUR DÉPÔTS EN ESPÈCES RECUS DES CESSIONNAIRES</b>	<b>5 603</b>	<b>4 649</b>
<b>7 AUTRES DETTES</b>	<b>280 516</b>	<b>197 699</b>
7a Dettes nées d'opérations d'assurance directe	19 216	18 946
7b Dettes nées d'opérations de réassurance	4 834	5 580
7c Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)		
7d Dettes envers des établissements de crédit	94 295	38 119
7e Autres dettes		
7ea Titres de créance négociables émis par l'entreprise		
7eb Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus		
7ec Personnel	31 940	43 463
7ed État, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	79 397	47 174
7ee Créanciers divers	50 834	44 417
<b>8 COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF</b>	<b>59 934</b>	<b>62 260</b>
<b>9 DIFFÉRENCE DE CONVERSION</b>	<b>63</b>	<b>653</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>6 464 700</b>	<b>6 102 015</b>

**TABLEAU DES ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS**

(en milliers d'euros)

	Exercice N	Exercice N-1
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>	<b>233 511</b>	<b>163 862</b>
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>	<b>279 994</b>	<b>251 945</b>
<i>Avals, cautions et garanties de crédit donnés</i>	109 208	112 240
<i>Titres et autres actifs avec engagement de revente</i>		
<i>Autres engagements sur titres et actifs</i>	93 522	62 808
<i>Autres engagements donnés</i>	77 264	76 897
<b>VALEURS REÇUES EN NANTISSEMENT DES RÉASSUREURS</b>	<b>281 731</b>	<b>251 482</b>
<b>VALEURS REMISES PAR DES ORGANISMES RÉASSURÉS AVEC CAUTION</b>		
<b>SOLIDAIRE OU SUBSTITUTION</b>		
<b>VALEURS APPARTENANT À DES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE</b>		
<b>AUTRES VALEURS DÉTENUES POUR COMPTE DE TIERS</b>		
<b>ENGAGEMENTS SUR IFT, STRATÉGIES D'INVESTISSEMENT OU DE DÉSINVESTISSEMENT</b>		
<b>ENGAGEMENTS SUR IFT, STRATÉGIES DE RENDEMENT</b>	<b>150 000</b>	<b>150 000</b>
<b>ENGAGEMENTS SUR IFT, AUTRES OPÉRATIONS</b>		
<b>TITRES DONNÉS EN GARANTIE SUR IFT, SANS TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ</b>		
<b>TITRES REÇUS EN GARANTIE SUR IFT, SANS TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ</b>		

# Compte de résultat au 31 décembre 2008

## A. COMPTE TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE

(en milliers d'euros)

	Opérations brutes N	Cessions et rétro. N	Opérations nettes N	Opérations nettes N-1
<b>1 PRIMES ACQUISES</b>	<b>2 655 944</b>	<b>- 112 558</b>	<b>2 543 386</b>	<b>2 475 167</b>
1a Primes émises	2 671 533	- 112 558	2 558 975	2 479 776
1b Variation des primes non acquises	- 15 589		- 15 589	- 4 609
<b>2 PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUÉS</b>	<b>135 545</b>		<b>135 545</b>	<b>195 857</b>
<b>3 AUTRES PRODUITS TECHNIQUES</b>	<b>42 991</b>		<b>42 991</b>	<b>48 839</b>
<b>4 CHARGES DE SINISTRES</b>	<b>- 2 222 308</b>	<b>58 279</b>	<b>- 2 164 029</b>	<b>- 2 121 994</b>
4a Prestations et frais payés	- 2 075 590	47 525	- 2 028 065	- 2 012 068
4aa Prestations	- 1 817 432	47 525	- 1 769 906	- 1 757 519
4ab Frais de règlement sinistres	- 258 158		- 258 158	- 254 549
4b Charges des provisions pour sinistres	- 146 718	10 754	- 135 964	- 109 927
<b>5 CHARGES DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES</b>	<b>- 63 000</b>		<b>- 63 000</b>	<b>- 17 685</b>
<b>6 PARTICIPATION AUX RÉSULTATS</b>	<b>426</b>		<b>426</b>	
<b>7 FRAIS D'ACQUISITION ET D'ADMINISTRATION</b>	<b>- 381 508</b>	<b>1 427</b>	<b>- 380 081</b>	<b>- 365 761</b>
7a Frais d'acquisition	- 335 043		- 335 043	- 325 397
7b Frais d'administration	- 46 466		- 46 466	- 40 940
7c Commissions reçues des réassureurs		1 427	1 427	576
<b>8 AUTRES CHARGES TECHNIQUES</b>	<b>- 104 790</b>		<b>- 104 790</b>	<b>- 98 985</b>
<b>9 VARIATION DE LA PROVISION POUR ÉGALISATION</b>	<b>2 104</b>		<b>2 104</b>	<b>15 452</b>
<b>RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE</b>	<b>65 403</b>	<b>- 52 851</b>	<b>12 552</b>	<b>130 890</b>

**B - COMPTE NON TECHNIQUE**

(en milliers d'euros)

	Opérations nettes N	Opérations nettes N-1
<b>1 RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE</b>	12 552	130 890
<b>2 RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE-VIE</b>		
<b>3 PRODUITS DES PLACEMENTS</b>	<b>334 023</b>	<b>307 983</b>
3a Revenus des placements	287 999	211 906
3b Autres produits des placements	10 323	10 404
3c Produits provenant de la réalisation des placements	35 701	85 673
<b>4 PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUÉS</b>		
<b>5 CHARGES DES PLACEMENTS</b>	<b>- 173 181</b>	<b>- 76 445</b>
5a Frais de gestion interne et externe de placements et frais financiers	- 31 760	- 26 909
5b Autres charges des placements	- 98 502	- 47 499
5c Pertes provenant de la réalisation des placements	- 42 919	- 2 037
<b>6 PRODUITS DES PLACEMENTS TRANSFÉRÉS</b>	<b>- 135 545</b>	<b>- 195 857</b>
<b>7 AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES</b>		
<b>8 AUTRES CHARGES NON TECHNIQUES</b>		
<b>9 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>- 35 039</b>	<b>- 49 968</b>
9a - Produits exceptionnels	17 056	5 514
9b Charges exceptionnelles	- 52 096	- 55 483
<b>10 PARTICIPATION DES SALARIÉS</b>	<b>- 22</b>	<b>- 9 896</b>
<b>11 IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS</b>	<b>32 017</b>	<b>- 2 902</b>
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>34 805</b>	<b>103 805</b>

# Annexe aux comptes SOCIAUX

L'annexe regroupe toutes les informations d'importance significative permettant de compléter l'information fournie par le bilan et le compte de résultat.

Elle se compose de 4 parties :

<b>I - EXPOSÉ DES PRINCIPES COMPTABLES ET MODES D'ÉVALUATION RETENUS</b>	<b>102</b>
<b>II - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES POSTES DU BILAN</b>	<b>108</b>
<b>III - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT</b>	<b>121</b>
<b>IV - AUTRES INFORMATIONS SIGNIFICATIVES</b>	<b>127</b>

# I. Exposé des principes comptables et modes d'évaluation retenus

## 1. Principes comptables et modes d'évaluation retenus

Les principes et modes d'évaluation retenus sont ceux définis par le code des assurances introduits par les décrets n° 94-481 et 94-482 du 8 juin 1994 et lorsque ledit code ne le prévoit pas, ceux appliqués par le plan comptable général.

Il n'a pas été fait de dérogation aux principes généraux du plan comptable pour l'exercice 2008.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, sous réserve des informations mentionnées au § 2,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles spécifiques au cadre des assurances et générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La date de clôture des comptes de la Macif est le 31 décembre. Les exercices N et N-1 sont d'une durée identique de 12 mois.

### 1.1. POSTES DU BILAN

#### 1.1.1. Actifs incorporels

Ce poste comprend notamment :

- des licences, logiciels qui font l'objet d'un amortissement linéaire sur une durée de 3 à 5 ans,
- des droits au bail et autres qui sont éventuellement provisionnés en fonction de l'évaluation du droit, faite à la date de clôture,
- des fonds commerciaux et autres malis de fusion issus d'opérations d'acquisition ou de regroupement susceptibles d'être dépréciés par provision en fonction de business plan établis à chaque arrêté de comptes.

#### 1.1.2. Placements financiers

##### 1.1.2.1 - VALEURS MOBILIÈRES RELEVANT DE L'ARTICLE R332.19 DU CODE DES ASSURANCES

Les valeurs mobilières amortissables relevant de l'article R332.19 du code des assurances sont inscrites au bilan à leur coût d'achat hors intérêts courus.

Lorsque le prix d'achat est différent au prix de remboursement, la différence pour chaque ligne de titres est rapportée au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres par la comptabilisation, soit d'une charge (surcote) soit d'un produit (décote).

Afin de parvenir à une convergence avec les normes IFRS, la méthode actuarielle est appliquée pour l'amortissement des surcotes et décotes des titres à revenus fixes.

La valeur de réalisation correspond au dernier cours de bourse connu au jour de l'inventaire.

Lorsqu'il y a lieu de considérer que le débiteur n'est pas en mesure de respecter ses engagements, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal, une provision pour dépréciation est constituée.

Il n'y a pas de dépréciation systématique en cas de baisse des cours.

##### 1.1.2.2 - PLACEMENTS RELEVANTS DE L'ARTICLE R332-20 DU CODE DES ASSURANCES

###### Placements immobiliers :

Les placements immobiliers regroupent principalement :

- les terrains non construits,
- les immeubles bâtis d'exploitation et hors exploitation,
- les parts et actions de sociétés immobilières non cotées et sociétés à objet foncier non cotées,
- les parts et actions d'organismes de placement collectif immobilier.

Les placements immobiliers sont inscrits au bilan pour leur coût d'acquisition (ou de construction) net de frais d'achat et d'impôt, augmenté des travaux d'amélioration (à l'exclusion des travaux d'entretien proprement dits).



Le plan d'amortissement retenu pour les immeubles figurant dans cette catégorie d'actif depuis la comptabilisation des actifs par composants est le suivant :

- gros œuvre (immeuble Paris XVII) 100 ans linéaire
- façades étanchéité 30 ans linéaire
- équipements techniques 20 ans linéaire
- agencements 10 ans linéaire

Le prix de revient minoré des provisions pour dépréciation (lorsque la dépréciation présente un caractère durable) et des amortissements (pour les biens amortissables) constituent la valeur nette comptable inscrite au bilan.

Conformément à l'article R 332-20-1 du code des assurances, les placements immobiliers font l'objet d'une évaluation de leur valeur de réalisation. Cette valeur de réalisation est déterminée à partir d'expertises quinquennales actualisées annuellement.

#### **Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec un lien de participation**

Les frais liés à l'acquisition de ces titres sont intégrés au prix d'achat et sont déduits par voie d'amortissement dérogatoire sur une période de cinq ans. Leur valeur de réalisation est déterminée comme suit :

- Titres cotés : au dernier cours de bourse connu au jour de l'inventaire,
- Titres non cotés : prix d'utilité pour l'entreprise

#### **1.1.2.3 - AUTRES PLACEMENTS**

Ces valeurs sont inscrites au bilan à leur prix d'achat (hors intérêts courus et frais d'acquisition).

Leur valeur de réalisation est déterminée comme suit ;

- Titres cotés : au dernier cours de bourse connu au jour de l'inventaire,
- Titres non cotés : prix d'utilité pour l'entreprise,
- SICAV et parts de FCP : dernier prix de rachat connu au jour de l'inventaire.

#### **1.1.2.4 - PROVISION POUR DÉPRÉCIATION À CARACTÈRE DURABLE**

Les modalités de dépréciation des actifs financiers sont fixées par le code des assurances et précisées par l'avis n° 2002-F du comité d'urgence du CNC du 18 décembre 2002.

Les provisions sont constatées ligne à ligne lorsque la dépréciation a un caractère durable.

Pour les titres cotés et conformément à l'avis du CNC, une moins value latente de 20 % du prix d'origine pendant six mois consécutifs lorsque les marchés sont peu volatils portée à 30 % lorsque les marchés sont volatils permet d'apprécier le caractère durable de la dépréciation.

Pour l'arrêté des comptes du 31 décembre 2008, le seuil de 30 % a été retenu suivant les recommandations du CNC et de l'ACAM du 15 décembre 2008. D'autres critères peuvent venir s'ajouter à cette règle.

Pour les titres non cotés en moins values, un examen dossier par dossier est mené à chaque arrêté des comptes en fonction des événements survenus sur les titres.

Les impacts chiffrés de ces provisions pour dépréciation durable au 31 décembre 2008 sont précisés au § 3.1.

#### **1.1.2.5 - PROVISION POUR RISQUE D'EXIGIBILITÉ**

Selon l'article R331.5.1 du code des assurances, la provision pour risque d'exigibilité doit être constituée lorsque les placements mentionnés à l'article R332.20 se trouvent en situation de moins value latente nette globale.

Une moins value latente nette globale des placements mentionnés à l'article R332.20 est constatée lorsque la valeur nette comptable de ces placements est supérieure à la valeur globale de ces mêmes placements évalués selon les règles prévues à l'article R332.20.1.

Cette provision est considérée par le code des assurances comme faisant partie des provisions techniques. Elle est inscrite au passif du bilan.

Le calcul de la provision pour risque d'exigibilité a été fait conformément à l'article 4 du décret n° 2028-1437 du 22 décembre 2008 :

- Pour les valeurs mobilières cotées et les titres cotés, la valeur retenue est le cours moyen calculé sur les trente derniers jours précédant le jour de l'inventaire ou, à défaut, le dernier cours coté avant cette date,
- Pour les actions de SICAV et les parts de FCP, la valeur retenue est la moyenne des prix de rachat publiés au cours des trente derniers jours précédant le jour de l'inventaire ou, à défaut, le dernier prix de rachat publié avant cette date,
- Pour les autres placements, la valeur retenue est la valeur de réalisation établie selon l'article R332-20-1.

Lorsque l'entreprise, avant dotation à la provision pour risque d'exigibilité, satisfait à la représentation de ses engagements réglementés et à la couverture de l'exigence minimale de marge de solvabilité, la dotation annuelle est égale au tiers du montant de la moins-value nette globale. Néanmoins, l'article R335-5-4 prévoit un étalement jusqu'à huit exercices consécutifs.

Montant de la provision au 31 décembre 2008 : NÉANT

### 1.1.3. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée pour les créances lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances nées d'opérations d'assurance regroupent principalement :

- les soldes débiteurs des comptes sociétaires,
- les cotisations à annuler.

### 1.1.4. Autres actifs

Les actifs corporels d'exploitation sont inscrits à l'actif du bilan pour leur coût d'acquisition. Ils font l'objet d'amortissements annuels sur le mode linéaire selon les durées suivantes :

- |                          |                    |
|--------------------------|--------------------|
| • équipements techniques | 20 ans linéaire    |
| • agencements            | 10 ans linéaire    |
| • matériel transport     | 4 à 5 ans linéaire |
| • matériel informatique  | 1 à 5 ans linéaire |
| • matériel de bureau     | 5 ans linéaire     |
| • mobilier               | 10 ans linéaire    |

Conformément aux dispositions comptables prévues dans le règlement CRC n° 2002-10, complété par les avis CNC : 2002-07 du 27 juin 2002, n° 2002-12 du 22 octobre 2002, n° 2003 E du 9 juillet 2003, n° 2003 F du 5 décembre 2003 et l'instruction 4A 13-05 n° 213 du 30 décembre 2005, la Société a mis en place, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005, les nouvelles règles d'amortissements et de dépréciation des actifs en appliquant la méthode rétrospective.

### 1.1.5. Comptes de régularisation actif

#### FRAIS D'ACQUISITION REPORTÉS

Conformément aux dispositions comptables prévues au code des assurances, la société a inscrit à l'actif la fraction non imputable à l'exercice des frais d'acquisition des contrats constatés en charge de l'exercice, diminuée des commissions nettes reçues des filiales.

### 1.1.6. Capitaux propres

#### 1.1.6.1 - RÉSERVE DE CAPITALISATION

Dans le poste « Autres réserves » figure, conformément au code des assurances, la réserve de capitalisation. Celle-ci est destinée, en cas de vente de valeurs évaluées selon l'article R 332-19, à parer à l'éventuelle dépréciation des valeurs comprises dans l'actif et à la diminution de leur revenu.

#### 1.1.6.2 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Les subventions d'investissement sont reprises au compte de résultat selon le même rythme que la constatation de l'amortissement de l'immobilisation subventionnée.

### 1.1.7. Provisions techniques

Ces provisions sont déterminées en brut de réassurance, la part à la charge des réassureurs figurant à l'actif du Bilan.

#### 1.1.7.1 - PROVISION POUR COTISATIONS NON ACQUISES

La provision pour cotisations non acquises est destinée à constater la part des cotisations se rapportant à la période comprise entre la date de l'inventaire et la date de la prochaine échéance de cotisations (soit le 1<sup>er</sup> avril).

Cette provision est calculée, d'une part en fonction du nombre de jours entre la date de clôture et la date d'échéance des contrats et, d'autre part, en incluant les frais d'échéance et de fractionnement dans la valeur portefeuille.

#### 1.1.7.2 - PROVISIONS POUR SINISTRES

Les provisions pour sinistres représentent la valeur estimée des dépenses en principal et en frais, tant internes qu'externes, relatives au règlement des sinistres survenus et non payés, déclarés ou non, y compris les capitaux constitutifs de rentes non encore mis à la charge de l'entreprise.

Les provisions pour sinistres à payer sont calculées dossier par dossier, ou selon des méthodes statistiques, et récapitulées par exercice de survenance et par catégorie. Les dépenses sont estimées à leur coût futur non actualisé et augmenté d'une provision pour frais de gestion des sinistres. La provision de frais de gestion estimée sur l'exercice est déterminée en fonction des frais de règlement des sinistres réellement observés sur l'exercice selon des méthodes statistiques.

### 1.1.7.3 - PRÉVISION DE RECOURS

La prévision de recours représente l'estimation des recours attendus sur les sinistres non clos.

Cette provision est évaluée distinctement de la provision pour sinistres à payer (article R 331-15) en comparant les montants de trois méthodes :

- **méthode 1** : moyenne des recours encaissés sur les cinq derniers exercices
- **méthode 2** : estimation à partir des triangles de recours encaissés cumulés observés sur le passé
- **méthode 3** : pour les accidents corporels de la circulation, évaluation par les gestionnaires

Depuis 2007, la prévision de recours retenue correspond désormais à la moyenne des montants issus des trois méthodes.

### 1.1.7.4 - PROVISION POUR ÉGALISATION

La provision pour égalisation est destinée à faire face aux charges exceptionnelles relatives aux opérations garantissant : les risques de catastrophes naturelles, les risques tempêtes, les risques d'attentats, le risque décès, ainsi que le risque lié à l'application des conventions APPN et AIR FRANCE pour les pertes de licence des navigants de l'aviation civile.

### 1.1.7.5 - AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES

#### a) Provision mathématique des rentes

La provision mathématique des rentes représente la valeur actuelle des engagements de l'entreprise afférents aux rentes dommages et rentes contractuelles. Elle est déterminée conformément aux articles A 331-1-2, A331-10, A 331-22 du code des assurances.

En assurance dommages, les rentes responsabilité civile invalidité décès sont calculées à partir de la table TD 88-90 avec un taux d'actualisation de 60 % du TME, plafonné à 3,5 %. Pour l'exercice 2008, le taux retenu s'établit à 2,56 %.

En assurance contractuelle (RPFA et RPIA), les rentes Invalidité et Décès sont pour 2008 évaluées à partir des tables sécurité TGH 05 et TGF 05 avec un taux d'actualisation :

- de 60 % du TME pour les rentes décès, plafonné à 3,5 %. Pour l'exercice 2008, le taux retenu s'établit à 2,56 %.
- de 75 % du TME pour les rentes invalidité, plafonné à 4,5 %. Pour l'exercice 2008, le taux retenu s'établit à 3,20 %.

#### Tables de mortalité utilisées depuis le 31.12.2006

##### PME (rentes constituées)

Rentes RC décès viagères et temporaires > 25 ans	TGF/TGH05
Rentes contractuelles décès viagères et temporaires > 25 ans	TGF/TGH05
Rentes contractuelles invalidées viagère et temporaires > 25 ans	BCAC+TGF/TGH05

#### b) Provision pour risques en cours

La provision pour risques en cours est déterminée sur la base des sinistres et des frais d'administration susceptibles de se produire après la fin de l'exercice et couverts par des contrats conclus avant cette date, dans la mesure où leur montant excède la provision pour cotisations non acquises et les cotisations exigibles aux dits contrats. Le calcul est effectué en fonction d'un taux moyen de sinistralité, observé sur chaque branche au cours des exercices N et N-1.

#### c) Provision pour risque d'exigibilité

La provision pour risque d'exigibilité est destinée à faire face à une insuffisante liquidité des placements, notamment en cas de modification du rythme de règlement des sinistres. Conformément à l'article R 331-5-1, cette provision est dotée lorsque, pour l'ensemble des placements soumis aux règles de l'article R 332-20, la compensation entre les plus-values latentes et les moins-values latentes résultant de la comparaison entre la valeur nette comptable des placements et leur valeur de réalisation, fait apparaître une moins-value latente nette (cf. infra Placements).

## 1.1.8. Instruments financiers de change et de taux

Conformément à l'article R332-47 du code des assurances relatif aux instruments liés à une dette financière, la Macif avait contracté en 2005 dans le cadre de l'opération Émission d'emprunt TSDI, un swap de taux dont les modalités sont précisées en chapitre II 7.2. Par ailleurs, de façon indirecte, certains OPCVM utilisent des produits dérivés pour leur gestion. Ces produits ne sont jamais utilisés pour investir avec un effet de levier. Un suivi quotidien est réalisé par les sociétés de gestion.

## 1.2. COMPTE DE RÉSULTAT

### 1.2.1. Produits des placements transférés et alloués

Pour les sociétés d'assurance non-vie, le résultat de la gestion des placements est ventilé en deux parties :

- les produits nets provenant du placement des provisions techniques qui figurent dans le compte de résultat technique,
- les produits nets provenant du placement des capitaux propres qui figurent dans le compte de résultat non technique.

À l'inventaire, une écriture est comptabilisée pour transférer du compte de résultat non technique au compte de résultat technique, la part des produits nets de placement alloués au prorata des provisions techniques nettes dans le total constitué par les capitaux propres, les provisions pour risques et charges et les provisions techniques nettes.

### 1.2.2. Charges par destination

Les frais généraux sont présentés par destination, conformément aux exigences du plan comptable des assurances. Ces destinations regroupent les postes suivants :

- Frais de règlement sinistres (frais des services règlement),
- Frais d'acquisition (commissions d'acquisition, frais commerciaux),
- Frais d'administration (frais des services chargés du « terme », commissions de gestion),
- Frais de gestion des placements (frais des services de gestion des placements, courtages),
- Autres charges techniques (charges de Direction Générale).

Les charges non techniques sont celles qui résultent d'activités sans lien technique avec l'activité d'assurance.

Les méthodes utilisées pour réaliser l'affectation des frais généraux par nature aux destinations sont les suivantes :

#### 1.2.2.1 - IMPUTATION DIRECTE SANS APPLICATION DES CLÉS FORFAITAIRES POUR LES CHARGES DIRECTEMENT AFFECTABLES PAR DESTINATION

Un compte de charge par nature correspond à une seule destination.

#### 1.2.2.2. - AFFECTATION SELON LE CODE D'ACTIVITÉ DES SALARIÉS

Cette méthode d'imputation résulte de l'attribution à l'ensemble des salariés de la Macif d'un code destination. Sont principalement concernés par cette affectation, tous les frais de personnel et autres charges rattachées.

Le traitement est effectué mensuellement à partir du programme de paie.

#### 1.2.2.3 - IMPUTATION INDIRECTE DES AUTRES FRAIS GÉNÉRAUX

Cette dernière méthode regroupe tous les autres comptes de frais généraux qui n'ont pas été affectés directement aux destinations par l'une des deux autres méthodes présentées ci-dessus.

En ce qui concerne l'imputation indirecte de ces charges, celle-ci s'effectue à partir de clés de répartition qui reposent sur la notion de poste de travail.

La moyenne de cette répartition aux destinations pour la Macif France entière, s'établit ainsi pour l'exercice 2008 :

• Frais de règlement des sinistres	37,65 %
• Frais d'acquisition	50,00 %
• Frais d'administration	3,79 %
• Charges de placement	0,50 %
• Autres charges techniques	8,06 %

En ce qui concerne les autres charges comptabilisées par la Macif et issues d'autres entités juridiques, leur affectation a été la suivante :

- les charges provenant du GIE Macif Mutavie Finances constituent dans leur intégralité des charges de placement,
- les charges provenant du GIE Macif Mutavie Assurances Vie sont ventilées selon l'affectation précise des salariés du GIE.

### 1.3. HORS BILAN

L'entreprise a recensé les engagements reçus et donnés, selon les dispositions en vigueur. Leur nature et leur montant sont précisés dans les notes qui suivent sur les éléments hors Bilan.

## 2. Changements de méthodes et incidences sur les comptes 2008

En 2008, la méthode d'évaluation de la provision pour frais de gestion a été modifiée suite au rapport de contrôle de l'ACAM sur les comptes d'une filiale d'assurances dommages du Groupe utilisant la même méthodologie que la Macif.

Ainsi, pour la Macif, la nouvelle méthode conduit à constater un rechargement de la provision pour frais de gestion, soit un taux PFG/PSAP de 4.4 % au lieu de 3.9 % en 2007, d'où une incidence de - 14 410 K€ sur le résultat de l'exercice.

## 3. Faits significatifs

### 3.1. INCIDENCE DE LA CRISE FINANCIÈRE. PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION À CARACTÈRE DURABLE SUR PLACEMENTS FINANCIERS

L'exercice 2008 a été marqué par la survenance d'une crise financière et économique très brutale qui a touché l'ensemble du portefeuille des placements. Dans ce contexte, selon les principes de dépréciation durable des placements financiers précisés précédemment au paragraphe 1.1.2.4 de l'annexe, conformément aux recommandations du CNC et de l'ACAM du 15 décembre 2008, les dotations des provisions pour dépréciation durable constatées par la Macif sur l'exercice 2008 représentant un montant total de 84 195 K€.

### **3.2. CESSIION DES ACTIFS IMMOBILIERS DE LA FILIALE MARSEILLE GRAND LITTORAL ET LESSEPS PROMOTION – ACOMPTE SUR DIVIDENDE**

En début d'année 2008, l'actif immobilier des sociétés Marseille Grand Littoral et Lesseps Promotion a été cédé. Une plus value nette globale a été réalisée pour un montant de 227 237 K€. En fin d'exercice, l'assemblée générale de Marseille Grand Littoral a décidé de distribuer un acompte sur dividende de 70 093 K€, qui a été comptabilisé en « revenus des placements ».

### **3.3. ENTRÉE AU CAPITAL DU GROUPE CAISSE D'ÉPARGNE ASSURANCES**

La Macif a acquis le 17 avril 2008, 73 824 actions de la société Groupe Caisse d'Épargne Assurances (GCE Assurances) soit 25 % du capital pour un montant de 99 338 K€. Cette société anonyme est spécialisée dans l'assurance dommage, les assurances parabancaires et l'assurance santé des particuliers et professionnels.

### **3.4. DÉPRECIATION TOTALE DU MALI DE FUSION MACIFILIA PARTICIPATION/ PARTAPEFF 11**

En 2006, suite à la dissolution sans liquidation de sa filiale Macifilia Participation, la Macif avait enregistré en Actif incorporel le mali de fusion provenant de la fusion préalable en 2004 de Macifilia Participations /Partapeff 11, pour un montant de 57 662 K€.

En 2007, du fait de la restructuration de Macifilia fusionnée et des premiers résultats déficitaires constatés, une provision pour dépréciation d'un montant de 38 447 K€ de cet actif incorporel (soit les 2/3) avait été constatée.

En 2008, il a été décidé, compte tenu des résultats et effets attendus suite à la réorganisation de la filiale, de provisionner pour dépréciation le solde du mali de fusion, soit un montant de 19 221 K€.

### **3.5. CONTRÔLE FISCAL**

En 2008, la Macif a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2005 et 2006. Ce redressement, non encore mis en recouvrement, ne paraissant pas juridiquement fondé compte tenu des avis des experts recueillis. Ainsi il a été constitué une provision pour risque à la clôture de l'exercice limitée à de 2 001 K€.

### **3.6. CRÉANCE CARRY BACK**

Au 31 décembre 2008, du fait de la situation fiscale déficitaire du groupe d'intégration fiscale Macif, il a été décidé d'opter pour le Carry Back afin de constater pour la fraction du déficit du groupe reporté en arrière une créance globale de 20 011 K€.

# II. Informations complémentaires sur les postes du bilan

## 1. Analyse des variations de certains postes d'actif immobilisé

### 1.1. POSTES D'ACTIF IMMOBILISÉ BRUT

	Brut début d'exercice	Acquisition Augmentation	Cession Diminution	Brut fin d'exercice
Actifs incorporels	133 189	49 147	20 755	161 581
Terrains et constructions	528 214	87 026	168 182	447 058
Placements dans les entreprises liées et dans lesquelles existe un lien de participation	526 997	392 047	192 239	726 805
<b>TOTAL</b>	<b>1 188 400</b>	<b>528 220</b>	<b>381 176</b>	<b>1 335 444</b>

### 1.2. AMORTISSEMENTS, PROVISIONS DE CES ACTIFS

	Amort. Prov. début d'exercice	Dotation Amort.Prov.	Reprise Amort.Prov.	Amort.Prov. fin d'exercice	Valeur nette bilan à la clôture
Actifs incorporels	71 089	28 074	3 990	95 173	66 408
Terrains et constructions	43 327	2 200	410	45 117	401 941
Placements dans les entreprises liées et dans lesquelles existe un lien de participation	38 253	34 515	582	72 186	654 619
<b>TOTAL</b>	<b>152 669</b>	<b>64 789</b>	<b>4 982</b>	<b>212 476</b>	<b>1 122 968</b>

## 2. Autres placements – variation des amortissements et provisions

### 2.1. POSTES D'ACTIF IMMOBILISÉ

	Valeur brute fin d'exercice	Variation Amortissements et Provisions			31/12/N	Valeur nette au bilan
		01/01/N	Dotation	Reprise		
Autres Placements	4 234 375	6 228	47 189	4 467	48 950	4 185 425
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	19 609					19 609
<b>TOTAL</b>	<b>4 253 984</b>	<b>6 228</b>	<b>47 189</b>	<b>4 467</b>	<b>48 950</b>	<b>4 205 034</b>

# 3. États des placements

## 3.1. ÉTAT RÉCAPITULATIF DE L'ENSEMBLE DES PLACEMENTS

	Valeur Brute	Valeur Nette	Valeur Réalisation
<b>I - Placements et instruments financiers à terme (détail des postes 3 et 4 de l'actif et des instruments financiers à terme)</b>			
<b>1) Placements immobiliers et placements immobiliers en cours</b>	447 058	401 941	742 817
* IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement			
* IFT stratégies de rendement			
<b>2) Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM</b>	795 568	713 366	1 079 928
* IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement			
* IFT stratégies de rendement			
<b>3) Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 4)</b>	421 591	403 893	381 155
* IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement			
* IFT stratégies de rendement			
<b>4) Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe</b>	469 632	468 828	451 500
* IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement			
* IFT stratégies de rendement			
<b>5) Obligations et autres titres à revenu fixe</b>	3 227 421	3 169 786	3 132 648
* IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement			
* IFT stratégies de rendement			
<b>6) Prêts hypothécaires</b>	5 008	2 853	2 853
* IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement			
* IFT stratégies de rendement			
<b>7) Autres prêts et effets assimilés</b>	13 434	12 705	12 705
* IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement			
* IFT stratégies de rendement			
<b>8) Dépôts auprès des entreprises cédantes</b>	19 934	19 934	19 943
* IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement			
* IFT stratégies de rendement			
<b>9) Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces, et autres placements</b>	25 000	25 000	25 000
* IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement			
* IFT stratégies de rendement			
<b>10) Actifs représentatifs de contrats en unités de compte</b>			
* Placements immobiliers			
* Titres à revenu variable autres que des parts d'OPCVM			
* OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe			
* Autres OPCVM			
* Obligations et autres titres à revenu fixe			
<b>11) Autres instruments financiers à terme</b>			
* IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement			
* IFT stratégies de rendement	- 1 727		2 361
* IFT autres opérations			
<b>12) Total des placements et des IFT, lignes 1 à 11, dont :</b>	<b>5 422 919</b>	<b>5 218 305</b>	<b>5 850 911</b>
* Total des placements	5 424 646	5 218 305	5 848 550
* Total des IFT	- 1 727		2 361
<b>Récapitulatif des placements par mode d'estimation</b>			
<b>a) dont :</b>			
- placements évalués selon l'article R.332-19 et instruments financiers à terme rattachés;	3 159 420	3 115 208	3 090 053
- placements évalués selon l'article R.332-20 et instruments financiers à terme rattachés;	2 265 226	2 103 097	2 758 496
- placements évalués selon l'article R.332-5 et instruments financiers à terme rattachés;			
- placements évalués conformément à l'article 28 du décret n°2004-342 du 21 avril 2004;			
- autres instruments financiers à terme.	- 1 727		2 361
<b>b) dont, pour les entreprises visées à l'article L.310-1 :</b>			
- valeurs affectables à la représentation des provisions techniques autres que celles visées ci-dessous;	5 313 543	5 113 967	5 615 236
- valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance ou couvrant les fonds de placement gérés;			
- valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire);	324	324	334
- valeurs affectées aux provisions techniques des opérations réalisées dans le cadre d'un patrimoine d'affectation en France;			
- autres affectations ou sans affectation (y compris les IFT).	109 051	104 014	235 341
Les valeurs affectées aux provisions techniques des opérations réalisées dans le cadre d'un patrimoine d'affectation en France sont détaillées par nature (A, R, RA, RE, RX). Elles font par ailleurs l'objet d'un tableau récapitulatif séparé, ventilant les placements par nature.			
Dont, pour les entreprises visées à l'article L.310-1-1 :			
- valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire) ;			
- autres valeurs.			
<b>c) dont :</b>			
- placements et instruments financiers à terme dans l'OCDE	5 422 910	5 218 296	5 850 902
- placements et instruments financiers à terme hors OCDE	9	9	9
<b>II - Actifs affectables à la représentation des provisions techniques</b>	<b>767 825</b>	<b>767 825</b>	<b>767 825</b>
(autres que les placements, les instruments financiers à terme et la part des réassureurs dans les provisions techniques)			
<b>III - Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance (à raison d'une ligne par institution de prévoyance)</b>			
<b>IV- Valeurs reçues en nantissement des réassureurs</b>	<b>281 731</b>	<b>281 731</b>	<b>281 731</b>



**3.2. ÉTAT DES PLACEMENTS : AUTRES INFORMATIONS**

	Total		
a) Montant des acomptes inclus dans la valeur des actifs inscrits au poste « terrains et constructions »	Néant		
b) Détail des terrains et constructions (valeurs nettes)	Total	Droits réels	Part des soc. Immobilières ou foncières non cotées
Immobilisations d'exploitation	2 442	2 442	
Autres immobilisations	399 499		399 499
<b>TOTAL</b>	<b>401 941</b>	<b>2 442</b>	<b>399 499</b>
	Total		
c) Solde non encore amorti ou non encore repris correspondant à la différence du prix de remboursement des titres évalués conformément à l'article R332-19	-28 391		

## 4. État des échéances des créances et des dettes

### 4.1. CRÉANCES

	Montant net	Moins d'un an	Plus d'un an Moins de 5 ans	Plus de 5 ans
Cotisations acquises non émises	10 392	10 392		
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	164 207	164 207		
Créances nées d'opérations de réassurance	31 730	31 730		
Personnel	6 669	6 669		
État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	36 194	36 194		
Débiteurs divers	189 846	189 846		
Capital appelé non versé				
<b>TOTAL</b>	<b>439 038</b>	<b>439 038</b>		

### 4.2. DETTES

	Montant net	Moins d'un an	Plus d'un an	Plus de 5 ans
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	5 603	5 603		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	19 216	19 216		
Dettes nées d'opérations de réassurance	4 834	4 834		
Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)				
Dettes envers les établissements de crédit	94 295	94 295		
Titres de créances négociables par l'Entreprise				
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus				
Personnel	31 940	31 940		
État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	79 397	79 397		
Créanciers divers	50 834	50 834		
<b>TOTAL</b>	<b>286 119</b>	<b>286 119</b>		

## 5. Tableau des filiales et participations

(1) Nom de la société	(2) Capital	(3) Capitaux propres autres que le capital	(4) Quote- part du capital détenue (%)	(5) Valeur comptable des titres détenus		(6) Prêts et avances consentis par la société et non encore remb.	(7) Montants des cautions et avals donnés par la société	(8) Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	(9) Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	(10) Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
<b>A - FILIALES ET PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR BRUTE EXCÈDE 1 % DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ ASTREINTE À PUBLICATION</b>										
Cie Foncière Macif	27 000	5 638	100,00 %	68 615	52 200	18 417		5 705	1 967	2 200
Macifin'	23 037	(3 078)	100,00 %	14 038	14 038				(3 075)	
Macif Participations	11 400	1 165	100,00 %	26 678	12 545				567	
Siem	33 612	50 805	100,00 %	76 260	76 260	65 511	49 968	27 582	1 020	
Macifilia	103 682	(17 372)	99,99 %	101 442	101 442			114 195	(18 841)	
Foncière Lutèce	65 000	47 120	95,32 %	83 837	83 837			18 551	6 305	4 782
Mutavie	46 200	389 994	95,02 %	94 584	94 584			1 746 072	25 707	
Macif Zycie	6 645	3 570	51,00 %	3 326	1 489			509	(797)	
<b>A1 - FILIALES À PLUS DE 50 %</b>				<b>468 780</b>	<b>436 395</b>	<b>83 928</b>	<b>49 968</b>	<b>1 912 614</b>	<b>12 853</b>	<b>6 982</b>
OFI INSTIT	7 147	23 545	50,00 %	26 589	26 589		15 000		2 814	
SOCRAM	70 000	95 111	45,31 %	45 063	45 063			44 982	10 907	1 364
OFI PEC	59 176	36 424	42,97 %	41 108	35 400				(7 517)	1 373
DOMICOURS HOLDING *	6 370	(75)	37,89 %	2 414	2 356	2 008		3 180	(60)	
ALTIMA ASSURANCE	26 965	1 668	33,20 %	15 717				28 222	1 622	
ATLANTIS	41 678	(5 586)	27,19 %	14 288	8 321			39 554	(2 637)	
IMA	22 860	19 682	26,64 %	6 672	6 672				1 060	
CEMM	8 000	274	25,00 %	2 508	1 921				(504)	
GCE ASSURANCES	61 996	92 591	25,00 %	99 337	99 337			404 483	14 748	
SÉRÉNA	31 764	(28 349)	25,00 %	9 081	845	1 250		23 342	(10 739)	
ATLANTIS VIE	9 616	1 933	24,50 %	2 356	2 356			17 773	611	
ESFIN	38 277	5 845	23,29 %	10 138	10 138			17 500	998	
DV HOLDING *	70 029	6 527	17,00 %	53 346	53 346			2 490	6 504	
SYNETERISTIKI GÉNÉRAL	7 908	6 278	16,89 %	2 177	2 177			30 012	(531)	44
PALLAS EUROPEAN PROPERTY	14 842	(10 421)	13,78 %	2 249	530				81	
OTEROM HOLDING *	60 151	(3 514)	12,78 %	15 008	1 670				(3 514)	
VIVIVUM *	128 826	226 396	7,07 %	75 800	75 800			812 500	27 400	
<b>A2 - PARTICIPATIONS (10 à 50 %)</b>				<b>423 851</b>	<b>372 521</b>	<b>3 258</b>	<b>15 000</b>	<b>1 424 038</b>	<b>41 243</b>	<b>2 781</b>
<b>B - AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR BRUTE N'EXCÈDE PAS 1 % DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ ASTREINTE À PUBLICATION</b>										
<b>B1 - FILIALES FRANÇAISES (ENSEMBLE)</b>				<b>2 162</b>	<b>2 056</b>	<b>74 963</b>	<b>25 000</b>			<b>75 531</b>
<b>B2 - FILIALES ÉTRANGÈRES (ENSEMBLE)</b>				<b>9</b>	<b>9</b>					
<b>B3 - PARTICIPATIONS FRANÇAISES (ENSEMBLE)</b>				<b>6 278</b>	<b>3 990</b>	<b>4 467</b>				
<b>B4 PARTICIPATIONS ÉTRANGÈRES (ENSEMBLE)</b>				<b>3 550</b>	<b>1 946</b>					
<b>C RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR TOUTES LES FILIALES ET PARTICIPATIONS</b>										
<b>C1 FILIALES FRANÇAISES (ENSEMBLE)</b>				<b>467 616</b>	<b>436 962</b>	<b>158 891</b>	<b>74 968</b>			<b>82 513</b>
<b>C2 FILIALES ÉTRANGÈRES (ENSEMBLE)</b>				<b>3 335</b>	<b>1 498</b>					
<b>C3 PARTICIPATIONS FRANÇAISES (ENSEMBLE)</b>				<b>333 259</b>	<b>363 127</b>	<b>7 725</b>	<b>15 000</b>			<b>2 737</b>
<b>C4 PARTICIPATIONS ÉTRANGÈRES (ENSEMBLE)</b>				<b>100 420</b>	<b>91 130</b>					<b>44</b>

## 6. Placements et opérations se rapportant à des entreprises liées et à des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation

SOCIÉTÉS	Montant brut des parts détenues	Montant net des créances	Montant des dettes
ALTIMA ASSURANCES	15 717	433 (3)	1 668 (4)
ATLANTIS SÉRIE C	14 288		530 (4)
ATLANTIS VIE	2 356		
CAPA CONSEIL	78		
CEMM	2 508	1 (3)	
DAMAN TUNISIE	9		
D'ARVA	723		
DOMICOURS Holding	2 414	2 008 (3)	
DV Holding	53 346		
ESFIN	10 136		
EURESA Holding	1 661		
G.C.E. ASSURANCES SA	99 338	3 107 (3)	
GIRONDE ET GASCOGNE	152	297 (3)	
GPIM	292	145 (3)	
IDMACIF	1 037	16 572 (3)	
IMA GIE	6 672	3 085 (3)	
IMA GECOM GIE	13	3 350 (3)	
INTER MUTUELLES HABITAT GIE	13	3 904 (3)	
IRIS SA	1 372		
IRIS ARMEMENT	915		
MACIF GESTION	531	32 (3)	
MACIFIN'	14 038	486 (3)	
MACIFILIA	101 442	1 899 (3)	10 (3)
			2 696 (4)
MACIFIMO SAS	150	24 (3)	
MACIF MUTUALITE		10 000 (1)	
MACIF MUTAVIE ASSURANCES VIE GIE	1	172 (3)	47 (3)
MACIF MUTAVIE FINANCES GIE	1	67 (3)	
MACIF PARTICIPATIONS	26 678		
MACIF ZYCIE	3 326	10 (3)	
MAUREL ET PROM	15 258		
MUTAVIE	94 584	1 738 (1)	10 (3)
			11 (4)
OFI INSTIT	26 589		
OFI PE COMMANDITE	30		
OFI PRIVATE EQUITY CAPITAL	41 108	5 000 (1)	
OFIVALMO PARTENAIRES	1 185		
OTEROM HOLDING	15 008		
PARTENARIAT CEMM GIE	1		
QUALIDOM UES	12		
SECTA	1 555		
SERENA	9 081	1 250 (3)	
SIPEMI	457		
SOCRAM	45 063	1 (3)	
SOLASSUR		4 (4)	
SYNETERISTIKI GENERAL	2 177	45 (4)	
		1 500 (1)	
T.U.W	1 889	84 (4)	
VIVIUM	75 800		
<b>TOTAL</b>	<b>689 002</b>	<b>55 214</b>	<b>4 973</b>

## 7. Passifs subordonnés

### 7.1. PASSIFS SUBORDONNÉS

En avril 2005, la Macif a contracté un emprunt TSDI de 150 000 K€, dont les modalités sont les suivantes :

- Le TSDI est un titre subordonné perpétuel, les intérêts (4,625 % fixe pendant 10 ans, puis intérêt variable Euribor 3 mois + 2 % au delà de 2015) sont cumulatifs avec une option de remboursement anticipé.

Par ailleurs, la prime d'émission assortie est amortie sur 10 ans.

	Montant net	Moins d'un an	Plus d'un an Moins de 5 ans	Plus de 5 ans
Passifs subordonnés	153 117	3 117		150 000
<b>TOTAL</b>	<b>153 117</b>	<b>3 117</b>		<b>150 000</b>

### 7.2. SWAPS DE TAUX

Pour couvrir l'émission du TSDI Macif d'avril 2005, 3 swaps de taux identiques d'un montant respectif de 50 000 K€ ont été contractés avec 3 établissements financiers différents selon les conditions suivantes :

Échange d'un taux fixe payé de 4,625 % sur les 10 premières années en taux variable EURIBOR + 1,0025 %.

Conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-09 du 12 décembre 2002 et à l'avis du CNC n° 2002-10 du 22 octobre 2002, relatifs aux règles de comptabilisation des instruments financiers à terme par les entreprises d'assurance, la Macif a effectué cette opération dans le cadre d'une stratégie de rendement. La charge nette constatée sur l'exercice 2008 est de 1 929 K€.

La mutuelle a retenu la méthode « simplifiée » (utilisation du coupon couru) pour apprécier l'ensemble des flux à la clôture.

Enfin, il est précisé que la valeur globale des 3 swaps au 31 décembre 2008 est de 2 361 K€ nette des coupons courus.

## 8. Composition de l'actionnariat

Non applicable.

## 9. Variation des capitaux propres

	Solde à l'ouverture	Affectation Résultat Exercice N-1	Augmentation	Diminution	Résultat de l'exercice	Solde à la clôture
Fonds d'établissement *	202 105		4 618			206 723
Réserve de sécurité	480 000	100 000				580 000
Réserve spéciale de PVCT						
Réserve remboursement emprunt fonds établissement						
Réserve de capitalisation	159 051			456		158 595
Autres réserves	6 098					6 098
Écart dépréciation durable						
Report à nouveau	818	3 805				4 623
Résultat	103 805	-103 805			34 805	34 805
Subventions d'investissement						
<b>TOTAL</b>	<b>951 877</b>		<b>4 618</b>	<b>456</b>	<b>34 805</b>	<b>990 844</b>

\* Droits d'adhésion perçus sur les nouveaux sociétaires.

## 10. Détail des actifs incorporels

	Montant brut	Amortissement provision	Montant net
Frais d'établissement			
Frais de recherche et de développement			
Fonds de commerce	57 662	57 662	
Autres actifs incorporels	103 918	37 510	66 408
<b>TOTAL</b>	<b>161 580</b>	<b>95 172</b>	<b>66 408</b>

## 11. Provision pour risques en cours

	Montant à l'ouverture	Dotations ou Reprises	Montant à la clôture
Montant de la provision pour risques en cours	49 000	5 600	54 600
<b>TOTAL</b>	<b>49 000</b>	<b>5 600</b>	<b>54 600</b>

## 12. Provision pour sinistres – recours à encaisser

	Total
a) Montant des recours à encaisser déduits des provisions pour sinistres à payer	348 663

	Total
b) Différence entre le montant des provisions inscrites au bilan d'ouverture relatives aux sinistres survenus au cours d'exercices antérieurs et restant à régler et le montant total des prestations payées au cours de l'exercice au titre des sinistres survenus au cours d'exercices antérieurs ajouté aux provisions pour sinistres inscrites au bilan de clôture au titre de ces mêmes sinistres	116 952

### c) Évolution au cours des trois derniers exercices des règlements de sinistres effectués depuis l'exercice de survenance et de la provision pour sinistres à payer

Année d'inventaire 2006	Exercice de survenance		
	2004	2005	2006
Règlements	1 683 162	1 664 946	1 249 306
Provisions	298 085	401 565	920 640
<b>TOTAL SINISTRES</b>	<b>1 981 247</b>	<b>2 066 511</b>	<b>2 169 946</b>
Primes acquises	2 459 747	2 575 724	2 599 408
Pourcentage sinistres/primes acquises	80,55 %	80,23 %	83,48 %

Année d'inventaire 2007	Exercice de survenance			
	2004	2005	2006	2007
Règlements	1 725 536	1 760 940	1 685 348	1 284 394
Provisions	240 466	363 347	489 914	946 241
<b>TOTAL SINISTRES</b>	<b>1 966 002</b>	<b>2 124 287</b>	<b>2 175 262</b>	<b>2 230 635</b>
Primes acquises	2 459 819	2 575 724	2 571 699	2 621 327
Pourcentage sinistres/primes acquises	79,92 %	82,47 %	84,58 %	85,10 %

Année d'inventaire 2008	Exercice de survenance				
	2004	2005	2006	2007	2008
Règlements	1 751 810	1 821 118	1 786 424	1 722 205	1 283 777
Provisions	192 528	292 418	382 206	485 710	990 253
<b>TOTAL SINISTRES</b>	<b>1 944 338</b>	<b>2 113 536</b>	<b>2 168 630</b>	<b>2 207 915</b>	<b>2 274 030</b>
Primes acquises	2 459 747	2 575 755	2 570 894	2 591 329	2 685 273
Pourcentage sinistres/primes acquises	79,05 %	82,06 %	84,35 %	85,20 %	84,69 %

# 13. Autres informations sur les postes du bilan

## 13.1. ACTIFS AVEC CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Néant.

## 13.2. SOLDE NON AMORTI CORRESPONDANT À LA DIFFÉRENCE ENTRE LE MONTANT INITIALEMENT PRÉVU ET LE PRIX DE REMBOURSEMENT DES DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE ÉMIS PAR L'ENTREPRISE

Néant.

## 13.3. DÉTAIL DES COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF ET PASSIF

### ACTIF

	Détail	Montant net à la clôture
<b>Intérêts et loyers acquis non échus</b>		<b>75 476</b>
Intérêts courus non échus (nets)	75 476	
<b>Frais d'acquisition reportés</b>		<b>77 496</b>
Frais d'acquisition reportés	77 496	
<b>Autres comptes de régularisation actif</b>		<b>25 289</b>
Frais d'acquisition Immeubles à répartir		
Différence sur prix de remboursement à recevoir	16 330	
Charges payées d'avance	8 896	
Réévaluation écarts de conversion actif	63	
Charges à étaler sur plusieurs exercices		
<b>TOTAL</b>		<b>178 261</b>

### PASSIF

	Détail	Montant net à la clôture
<b>Comptes de régularisation passif</b>		<b>59 934</b>
Amortissement de différence prix remboursé	59 619	
Produits perçus ou constatés d'avance	28	
Réévaluation écarts de conversion passif	287	
<b>TOTAL</b>		<b>59 934</b>



### 13.4. DÉTAIL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	Solde à l'ouverture	Dotation	Reprise	Solde à la clôture
Provisions pour litiges	916	3 275	194	3 997
Provisions perte de change				
Autres provisions pour risques	6 548	13 603	5 957	14 194
Provision indemnités fin de carrière				
Amortissements dérogatoires	13 656	9 144	10	22 790
<b>TOTAL</b>	<b>21 120</b>	<b>26 022</b>	<b>6 161</b>	<b>40 981</b>

Conformément au plan comptable assurance, le compte « Amortissements dérogatoires » figure dans le poste provision pour risques et charges.

Le compte « Amortissements dérogatoires » a été mouvementé afin de traiter selon les dispositions fiscales en vigueur, la faculté d'amortir sur une durée de 12 mois, les dépenses d'investissements informatiques, notamment en matière de production immobilisée.

### 13.5. ACTIFS ET PASSIFS EN DEVISES - DIFFÉRENCE DE CONVERSION

	Écart de conversion	
	Passif	Actif
Différence de conversion Passif	63	
Différence de conversion Actif		287
<b>TOTAL</b>	<b>63</b>	<b>287</b>

# 14. Détail des engagements reçus et donnés

	Exercice N	dont engagements à l'égard des :		
		Dirigeants	Entr. Liées	Participations
<b>Engagements reçus</b>	<b>233 511</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Engagements donnés</b>	<b>279 994</b>			
Avals, cautions et garanties de crédit donnés	109 208	0	0	0
Titres et autres actifs avec engagement de revente				
Autres engagements sur titres et actifs	93 522	0	0	0
Autres engagements donnés	77 264	0	0	0
<b>Valeurs reçues en nantissement des réassureurs</b>	<b>281 731</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Engagements sur IFT, stratégies de rendement</b>	<b>150 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

	Détail	Exercice N
<b>Engagements reçus</b>		<b>233 511</b>
Engagements sur instruments financiers : swap de taux à recevoir suite à l'emprunt TSDI	150 000	
Garantie de remboursement capital et intérêts de l'obligation CAMIF2 sous forme de nantissements de titres	13 862	
Garantie accordée par Matmut sur CA ADI et GEA	2 500	
Cautions solidaires du Crédit Coopératif pour la Fondation Macif	12 535	
Ventes sur OPCVM déouées en janvier 2009	44 266	
OST conditionnelle de remboursement anticipé obligataire dénouée en janvier 2009	10 347	
<b>Avals, cautions et garanties de crédit donnés</b>		<b>109 208</b>
Cautions SIEM Immeuble Pernet à PARIS	49 968	
Cautions CAPA Conseil sur emprunt BP et CA	381	
Cautions à Marseille Grand Littoral et Lesseps Promotion jusqu'en 2012	25 000	
Garantie à première demande en faveur de CALYON pour OFI INSTIT jusqu'en 2014	15 000	
Cautions solidaires s/Macifilia pour couverture des risques d'assurance	18 859	
<b>Autres engagements sur titres et actifs</b>		<b>93 522</b>
Engagement sur achat de 10 titres participatifs Macif-Mutualité	10 000	
Engagement sur achat de 986 690 actions Partisagres	3 507	
Engagement sur reprise de créances Partisagres	1 270	
Engagement restant à donner sur FCPR	66 210	
Engagement de versement à la fondation Macif jusqu'en 2013	12 535	
<i>Acquisitions de titres avec clause de révision de prix</i>		
<i>- GCE Assurance, le prix d'achat pourra être augmenté ou diminué par un ajustement de prix par rapport à la valeur de la Société dans 4 ans. A contrario, Macif bénéficie d'une garantie de valeur donnée par le vendeur sous forme de réduction de prix</i>		
<i>- SOCRAM, la CNCE qui est entrée au capital à hauteur de 10% s'est engagée à porter sa participation à 33.42 %. La Macif qui détient 45.31 % de SOCRAM s'est engagée à ramener sa participation à 33.60 %.</i>		
<i>Le prix relatif à la cession des titres réalisée et à venir pourra être augmenté ou diminué par un ajustement de prix par rapport à la valeur de la société dans 4 ans pouvant faire l'objet d'une remise de prix au profit de l'acquéreur.</i>		
<i>En outre, les vendeurs ont donné une garantie de valeur à l'acquéreur sous forme d'une réduction de prix»</i>		
<b>Autres engagements donnés</b>		<b>77 264</b>
Indemnités de fin de carrière sur effectif au 31/12/2008	65 075	
Régime retraite complémentaire	3 406	
Dettes et engagements sur GIE MMAV	6 295	
Dettes et engagements sur GIE MMF	2 413	
Dettes et engagements sur GIE CAMPUS Macif	72	
Dettes et engagements sur GIE MMG	3	
<b>Valeurs reçues en nantissement des réassureurs</b>		<b>281 731</b>
Portefeuilles titres des réassureurs au 31/12/2008	281 731	
<b>Engagements sur IFT, stratégies de rendement</b>		<b>150 000</b>
Engagements sur instruments financiers : swap de taux à donner suite à l'emprunt TSDI	150 000	

# III. Informations complémentaires sur le compte de résultat

## 1. Produits et charges de placements

### 1.1. PRODUITS ET CHARGES DE PLACEMENTS

	Revenus et frais financiers concernant les placements dans les entreprises liées	Autres revenus et frais financiers	Total
Revenus des participations		17 867	17 867
Revenus des placements immobiliers		87 665	87 665
Revenus des autres placements	583	179 472	180 055
Autres revenus financiers		2 411	2 411
<b>TOTAL REVENUS DES PLACEMENTS</b>	<b>583</b>	<b>287 416</b>	<b>287 999</b>
<b>TOTAL FRAIS FINANCIERS</b>		<b>31 760</b>	<b>31 760</b>

## 2. Ventilation des produits et charges des opérations techniques non-vie par catégorie

OPÉRATIONS TECHNIQUES NON-VIE (catégories 20 à 39) (Montants en K€)	Domages corporels cont. Indiv.(Cat. 20)	Automobile R.C. (Cat 22)	Automobile dommages (Cat. 23)
<b>Primes acquises</b>	<b>208 204</b>	<b>721 994</b>	<b>991 863</b>
Primes	211 033	720 271	995 905
Variation des primes non acquises	2 829	- 1 723	4 042
<b>Charges des prestations</b>	<b>101 079</b>	<b>743 259</b>	<b>730 374</b>
Prestations et frais payés	75 886	603 809	725 910
Charges des provisions pour prestations et diverses	25 193	139 450	4 464
<b>A - SOLDE DE SOUSCRIPTION</b>	<b>107 124</b>	<b>- 21 265</b>	<b>261 489</b>
Frais d'acquisition	16 400	131 896	130 561
Autres charges de gestion nettes	7 259	30 346	41 800
<b>B - CHARGES D'ACQUISITION</b>	<b>23 659</b>	<b>162 242</b>	<b>172 361</b>
Produits des placements	17 478	83 712	10 865
Participation aux résultats	426		
<b>C - SOLDE FINANCIER</b>	<b>17 904</b>	<b>80 712</b>	<b>10 865</b>
Part des réassureurs dans les primes acquises	5 983	13 134	12 982
Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises			
Part des réassureurs dans les prestations payées			
Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées			
Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	502	29 110	- 93
Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer			
Part des réassureurs dans les participations aux résultats			
Commissions reçues des réassureurs	925		356
<b>D - SOLDE DE RÉASSURANCE</b>	<b>- 2 699</b>	<b>25 128</b>	<b>- 12 506</b>
<b>RÉSULTAT TECHNIQUE</b>	<b>98 670</b>	<b>- 77 667</b>	<b>87 488</b>
<b>HORS-COMPTE :</b>			
Provisions pour PNA (clôture)	52 307	175 562	246 336
Provisions pour PNA (ouverture)	49 478	177 284	242 294
Provisions pour sinistres à payer (clôture)	173 425	2 264 507	99 545
Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	174 337	2 160 117	95 081
Autres provisions techniques (clôture)	353 371	507 332	9 539
Autres provisions techniques (ouverture)	327 266	472 272	9 539

Dom. aux biens particuliers (Cat.24)	Dom. aux biens profession. (Cat.25)	Catastrophes naturelles (Cat. 27)	R.C. générales (Cat. 28)	Assistance (Cat. 30)	Transports (Cat. 34)	Acceptations (non vie) (Cat. 39)	LPS	Total
530 014	36 231	75 509	7	77 194	9 108	5 153	668	2 655 944
538 383	36 319	76 514	7	78 307	9 084	5 041	668	2 671 533
8 370	88	1 006		1 113	- 24	- 112		15 589
514 233	25 168	44 457	- 768	107 271	7 312	10 612	207	2 283 204
464 389	24 200	61 486	530	105 532	6 511	6 592	744	2 075 590
49 844	968	- 17 029	- 1 299	1 739	801	4 020	- 537	207 615
15 780	11 063	31 051	775	- 30 077	1 797	- 5 459	460	372 739
49 190	5 842				1 153			335 043
23 619	1 513	3 048	8		388	252	32	108 265
72 809	7 355	3 048	8		1 541	252	32	443 307
20 201	1 626	2 660	152		277	558	16	135 545
								426
20 201	1 626	2 660	152		277	558	16	135 971
31 115	2 108	47 197	0		38			112 558
1 179	- 222	- 19 722						10 754
131		15						1 427
- 29 409	- 2 324	- 31 004			- 38			- 52 851
- 65 236	3 010	- 341	920	- 30 077	495	- 5 153	444	12 552
133 846	8 778	20 072		18 940	2 218	1 288		659 347
125 477	8 690	19 067		17 827	2 242	1 400		643 758
557 419	44 687	173 597	4 274	8 960	6 836	18 698	254	3 352 203
507 431	42 718	190 804	5 573	7 622	6 335	14 678	790	3 205 485
25 335	14	17 105		8 300	300			921 296
25 479	1 015	16 927		7 900				860 399

## 3. Détail de certains postes du compte de résultat

### 3.1. CHARGES DE PERSONNEL

	Total
Salaires	299 476
Pensions de retraite	2 899
Charges sociales	125 125
Autres frais de personnel	5 980
<b>TOTAL</b>	<b>433 479</b>

### 3.2. COMMISSIONS

	Total
Commissions afférentes aux opérations assurance directe	néant
<b>TOTAL</b>	

### 3.3. VENTILATION DES PRIMES BRUTES ÉMISES

	Total
France	2 670 865
U.E.	668
Hors U.E.	
<b>TOTAL</b>	<b>2 671 543</b>

### 3.4. ENTRÉES ET SORTIES DU PORTEFEUILLE

	Total
Entrées et sorties du portefeuille	néant
<b>TOTAL</b>	

## 4. Dérogation aux principes généraux d'évaluation en application de la réglementation fiscale

Néant.

## 5. Informations sur la situation fiscale différée et latente

	Déductions - Réintégrations fiscales			
	Début d'exercice	Variation	Fin d'exercice	Impôts (*)
Charges non déductibles temporairement	7 429	-3 271	4 158	1 431
Charges déduites (ou produits imposés) fiscalement et non encore comptabilisées	84 782	-128 261	-43 479	-14 970
<b>TOTAL</b>	<b>92 211</b>	<b>-131 532</b>	<b>-39 321</b>	<b>-13 539</b>

(\*) Selon taux d'impôts en vigueur au 31.12.2008.

## 6. Ventilation de l'impôt sur les bénéficiaires

	Avant I.S.	I.S.	Après I.S.
Opérations ordinaires	37 828		37 828
Opérations exceptionnelles	- 35 040	32 017	- 3 023
<b>TOTAL</b>	<b>2 788</b>	<b>32 017</b>	<b>34 805</b>

Le Groupe Macif est régi selon les principes de neutralité définis par l'administration fiscale.

Dans ce cadre, les filiales intégrées versent à la Macif, société intégrante, le montant d'impôts dont elles auraient été redevables en l'absence d'intégration fiscale. La société intégrante conserve donc les économies d'I.S. générées du fait de l'existence du groupe fiscal.

Au 31 décembre 2008, le Groupe Macif a opté pour le Carry Back.

## 7. Ventilation des produits et charges exceptionnels et non techniques

### 7.1. PRODUITS ET CHARGES NON TECHNIQUES

Néant.

### 7.2. PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

	Produits	Charges
Produits		
Reprise des amortissements dérogatoires	10	
Autres produits exceptionnels divers	11 090	
Produits sur cessions d'immobilisations	133	
Utilisation ou reprise de provision pour dépréciations except.	5 823	
Charges		
Valeurs comptables des immobilisations corporelles autres que les immeubles cédés		120
Subventions exceptionnelles accordées		5 147
Amendes, pénalités		184
Autres charges exceptionnelles diverses		4 828
Dotation aux provisions pour charges exceptionnelles		32 673
Dotation aux amortissements dérogatoires		9 144
<b>TOTAL</b>	<b>17 056</b>	<b>52 096</b>



# IV. Autres informations significatives

## 1. Consolidation

La Société Macif 2 & 4, rue Pied de Fond à Niort, présente les comptes consolidés du Groupe dans lesquels sont inclus les comptes sociaux ainsi établis.

## 2. Informations sur le personnel

### 2.1. EFFECTIF MOYEN EN PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

	Nombre
Non cadres	5 242
Cadres	2 498
<b>Nombre</b>	<b>7 740</b>

Ces chiffres concernent uniquement le personnel directement salarié par la Macif. La Macif est également membre de deux Gie qui lui réalisent une partie de ses travaux (Finance, Assurances de Personnes).

### 2.2. RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET ORGANES DE DIRECTION

	Total
Indemnisation des membres des organes d'administration	258
Indemnisation des membres des organes de direction	

*(Conformément à l'article 24,18 du décret du 29 novembre 1983, dans un souci de discrétion, cette information n'est pas fournie).*

### 2.3. AVANCES ET CRÉDITS ACCORDÉS AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET ORGANES DE DIRECTION

Néant.



IV. Rapport  
des commissaires  
aux comptes  
sur les comptes  
**SOCIAUX**

**MACIF**

Société d'Assurance Mutuelle à cotisations variables  
2-4, rue de Pied de Fond  
79037 NIORT CEDEX 9

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

*Exercice clos le 31 décembre 2008*

**SAS PARTENAIRES CONSEILS**

*Société d'Expertise Comptable  
et de Commissariat aux Comptes*  
18, rue du 24 Février – B.P. 162  
79006 NIORT CEDEX

**Michel AIMÉ**

*Commissaire aux Comptes*  
Technopole Venise Verte – B.P. 8421  
Avenue Salvador Allende – Voie Euclide  
79024 NIORT CEDEX 9

**MACIF**

Exercice clos le 31 décembre 2008

## **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

Aux délégués,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la **MACIF**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des données et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la mutuelle à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement dans les modalités d'estimation de la provision pour frais de gestion des sinistres tel que présenté à la note I-2 de l'annexe.

## II - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

La crise financière puis la crise économique ont conduit la MACIF à porter une attention particulière à la préparation de ses comptes notamment au regard des estimations comptables qui sont requises en application des principes comptables. Ces conditions sont décrites dans les notes I-1.1.2.4 et I-3.1 de l'annexe des comptes. C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L.823.9 du Code de commerce.

- Les provisions pour dépréciation sur le portefeuille titres sont évaluées selon les modalités décrites à la note I-1.1.2 de l'annexe. Nous avons vérifié que l'évaluation de ces provisions était cohérente d'une part, avec l'intention de détention de ces titres par la mutuelle, d'autre part, avec sa capacité à les conserver.
- Nous avons examiné, en tant que de besoin, les données et les hypothèses retenues et la documentation préparée dans ce cadre par la mutuelle. Sur ces bases, nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.
- Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par la mutuelle, nous avons été conduits à examiner la régularité du changement décrit à la note I-2 de l'annexe, et la présentation qui en a été faite. Nous avons obtenu les éléments probants sur le bien-fondé de ce changement et sur son estimation.
- Certains postes techniques propres à l'assurance et à la réassurance, à l'actif et au passif des comptes de votre mutuelle, sont estimés sur des bases statistiques et actuarielles. Il en va ainsi des provisions techniques et mathématiques destinées à couvrir les engagements réglementés à l'égard des sociétaires, et dont les modalités d'évaluation sont décrites à la note I-1.1.7 de l'annexe. Nous avons en particulier apprécié le caractère adéquat des méthodes employées et des hypothèses retenues, au regard notamment de l'environnement réglementaire de la mutuelle et de son expérience. Sur ces bases, nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.
- Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par la mutuelle, nous avons également été amenés à nous prononcer sur l'évaluation qui a été faite de certains actifs incorporels mentionnés dans la note I-3.4 de l'annexe. Nous avons obtenu les éléments probants sur la valorisation qui en a découlée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III - VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux délégués sur la situation financière et les comptes annuels.

Niort, le 29 avril 2009

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

**SAS PARTENAIRES CONSEILS**  
**Laurent DU SORBIER**

**Michel AIMÉ**

Rapport

spécial

des commissaires  
aux comptes  
sur les conventions  
réglementées

Macif  
Société d'Assurance Mutuelle à cotisations variables  
2 et 4, rue de Pied de Fond  
79037 NIORT CEDEX 9

## **RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES**

*Exercice clos le 31 décembre 2008*

**SAS Partenaires Conseils**  
*Société d'expertise comptable  
et de commissariat aux comptes*  
18, rue du 24 Février – BP 162  
79006 Niort Cedex

**Michel Aimé**  
Commissaire aux comptes  
Technopôle Venise Verte – BP 8421  
Avenue Salvador Allende – Voie Euclide  
79024 Niort Cedex 9

## **RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES**

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre mutuelle, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé.

Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.



## I - CONVENTIONS AUTORISÉES AU COURS DE L'EXERCICE

### 1 - Régularisation d'une mise à disposition gratuite de locaux

#### DATE D'AUTORISATION

Conseil d'administration du 23 avril 2008.

#### ADMINISTRATEUR(S) CONCERNÉ(S)

Madame Maerten et Messieurs Andreck et Weber.

#### NATURE ET OBJET

La Macif, locataire au 22/28, rue Joubert, 75009 Paris, a mis à titre gratuit des locaux à la disposition de Macif Gestion, à savoir un plateau de bureau de 134 m<sup>2</sup> accompagné de 3 places de parking. Cette mise à disposition a porté sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2003 au 31 décembre 2005.

#### MODALITÉS

Le montant de cette opération s'élève à 0 €.

### 2 - Réorganisation du sous groupe OFI INSTIT-OFI ASSET MANAGEMENT

#### DATE D'AUTORISATION

Conseil d'administration du 5 novembre 2008.

#### ADMINISTRATEUR(S) CONCERNÉ(S)

Monsieur Andreck.

#### NATURE ET OBJET

Dans le cadre de l'autorisation du rapprochement entre OFI Asset Management, filiale d'OFI Instit, avec la société ADI, votre mutuelle a souscrit à une augmentation de capital de sa filiale directe.

#### MODALITÉS

Le montant de cette opération s'élève à 19 993 000 €.

### 3 - Concession de marque et de portefeuille client dans le cadre l'offre bancaire

#### DATE D'AUTORISATION

Conseil d'administration du 2 décembre 2008.

#### ADMINISTRATEUR(S) CONCERNÉ(S)

Messieurs Andreck, Carrat, Colin, Crepel, Diallo, Prieur et Weber.

#### NATURE ET OBJET

Concession de marque et de portefeuille client au profit de votre filiale destinée à structurer l'activité bancaire. Cette convention est conclue pour une durée de 3 ans renouvelable.

#### MODALITÉS

La rémunération de ces opérations sera comprise entre 1 et 2 % du PNB de l'activité bancaire.

#### **4 – Souscription à l’augmentation de capital de Macifilia**

##### **DATE D’AUTORISATION**

Conseil d’administration du 2 décembre 2008.

##### **ADMINISTRATEUR(S) CONCERNÉ(S)**

Mesdames Maerten et Quillon, Messieurs Andreck, Carrat, Crepel, Diallo, Dorival, Gautier, Masseret, Montarant, Prieur, Salvayre, Villemus et Weber.

##### **NATURE ET OBJET**

Autorisation de souscription, avant le 31 décembre 2008, à une augmentation de capital de Macifilia pour un montant maximum de 55 M€ correspondant à l’émission d’un nombre maximum de onze millions d’actions à libérer d’au moins 54% au moment de la souscription et le solde dans un délai de 5 ans.

##### **MODALITÉS**

Le versement effectué sur l’exercice s’élève à 30 M€.

#### **5 – Souscription à l’augmentation de capital de Macifin’ (ex. HDP Macif 1)**

##### **DATE D’AUTORISATION**

Conseil d’administration du 2 décembre 2008.

##### **ADMINISTRATEUR(S) CONCERNÉ(S)**

Messieurs Carrat, Carrobourg, Cousin, Diallo, Villemus et Weber.

##### **NATURE ET OBJET**

Autorisation de souscription à l’augmentation de capital de Macifin’ à hauteur de 23 M€, avec libération immédiate à la souscription de 14 M€, le solde, soit 9 M€, en 2009.

##### **MODALITÉS**

Le versement effectué sur l’exercice s’élève à 14 M€.

#### **6 - Convention de cession de titres de la société Vivium**

##### **DATE D’AUTORISATION**

Conseil d’administration du 22 avril 2009, pour régularisation et mise en harmonie avec Mutavie.

##### **ADMINISTRATEUR(S) CONCERNÉ(S)**

Messieurs Andreck, Carrat, Colin, Crepel, Diallo, Prieur et Weber.

##### **NATURE ET OBJET**

Cession de titres de la société Vivium détenus par la Macif au profit de Mutavie.

##### **MODALITÉS**

Transaction portant sur 88 398 actions Vivium moyennant le prix de **25 000 K€**.

## **7 - Convention de cession d'obligations de la société DV Holding**

### **DATE D'AUTORISATION**

Conseil d'administration du 22 avril 2009, pour régularisation et mise en harmonie avec Mutavie, et par le conseil d'administration du 29 janvier 2009.

### **ADMINISTRATEUR(S) CONCERNÉ(S)**

Messieurs Andreck, Carrat, Colin, Crepel, Diallo, Prieur et Weber.

### **NATURE ET OBJET**

Cession d'obligations de la société DV Holding détenues par la Macif au profit de Mutavie.

Mutavie a sollicité en contrepartie de cette acquisition, une garantie de la Macif de remboursement desdites obligations en capital et intérêts courus.

### **MODALITÉS**

Transaction portant sur 15 000 000 obligations au prix de **15 000 K€** + intérêts et revalorisation éventuelle. Soit à ce jour, 16 527 600 €.

Cette garantie est consentie pour un montant maximum de 15 millions d'euros plus les intérêts courus moyennant le paiement par Mutavie du prix de cette garantie fixée à 100pb.

## **8 - Convention de cession de titres de la société Socram**

### **DATE D'AUTORISATION**

Conseil d'administration du 22 avril 2009, pour régularisation et mise en harmonie avec Mutavie.

### **ADMINISTRATEUR(S) CONCERNÉ(S)**

Messieurs Andreck, Carrat, Colin, Crepel, Diallo, Prieur et Weber.

### **NATURE ET OBJET**

Cession de titres de la société Socram détenus par Mutavie au profit de la Macif.

### **MODALITÉS**

Transaction portant sur 265 804 titres moyennant un prix de vente de **11 012 K€**.

## **9 - Convention d'abandon temporaire des commissions de distribution avec Mutavie**

### **DATE D'AUTORISATION**

Conseil d'administration du 2 décembre 2008.

### **ADMINISTRATEUR(S) CONCERNÉ(S)**

Messieurs Andreck, Carrat, Colin, Crepel, Diallo, Prieur et Weber.

### **NATURE ET OBJET**

Afin de faire bénéficier les souscripteurs des contrats d'assurances vie d'un taux de rendement attractif de nature à les fidéliser et à susciter de nouvelles adhésions, la Macif renonce pour les exercices 2008 à 2010 à tout ou partie des commissions versées par Mutavie pour la distribution de ses produits d'assurances. Les modalités feront l'objet d'un avenant à la convention.

### **MODALITÉS**

La renonciation porte sur 50 % des commissions pour les exercices 2008 et 2010 ; elle est de 100 % pour 2009.

## **II - CONVENTIONS APPROUVÉES AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE**

Par ailleurs, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

### **1 - Souscription de titres participatifs émis par Macif-Mutualité**

#### **NATURE ET OBJET**

Votre conseil d'administration a autorisé la souscription d'un emprunt participatif de 20 millions d'euros émis par Macif-Mutualité et réservé à votre mutuelle. Il s'agit pour Macif-Mutualité d'augmenter ses fonds propres afin de respecter les contraintes réglementaires en matière de marge de solvabilité suite à la croissance rapide de l'activité.

Dans sa délibération du 16 décembre 2003, votre conseil d'administration a autorisé la souscription de 10 titres participatifs d'une valeur nominale d'un million d'euros, soit 10 M€, qui ont fait l'objet d'un versement le 29 décembre 2003 par votre mutuelle.

Dans sa délibération du 21 juin 2004, votre conseil d'administration a autorisé la souscription de la deuxième tranche qui n'a pas fait l'objet d'un versement à ce jour.

#### **MODALITÉS**

Ces titres participatifs sont souscrits par la Macif pour une durée indéterminée. Sur décision de Macif-Mutualité, le remboursement ne pourra intervenir qu'à l'expiration d'un délai qui ne pourra être inférieur à 7 ans.

Ces titres donnent lieu à une rémunération déterminée de la façon suivante :

1 - Sur 60 % de la valeur des titres, il est calculé une rémunération fixe au taux TEC 10 (taux d'intérêt des emprunts d'État pour une échéance de 10 ans) + 1,5 % ;

2 - Sur 40 % de la valeur des titres, il est pratiqué une rémunération variable calculée en fonction du pourcentage des fonds propres par rapport au besoin de marge de solvabilité.

Les fonds propres étant supérieurs à 100 % du besoin de marge, il a également été fait application pour 2008 du taux TEC 10 + 1,5 %.

Sur la base de ces critères, le total du produit financier pour votre mutuelle, au titre de l'exercice 2008, s'établit à 578 561 €.

### **2 - Accord cadre avec Ofilvamo**

Votre mutuelle a conclu, en 2003, un accord cadre avec la société Ofilvamo. Cet accord « a pour objet de constituer le cadre général dans lequel les bénéficiaires pourront conclure des contrats d'application concernant la conception et la mise à disposition de services de distribution de produits financiers ».

L'accord est conclu pour une durée de cinq ans, renouvelable par tacite reconduction.

### 3 - Avances financières et prêts

Votre mutuelle, afin de permettre à ses filiales ou à ses partenaires de disposer de sommes suffisantes en trésorerie pour subvenir à leurs besoins de financement et de développement, leur a consenti, soit des avances en compte courant, soit des prêts qui ont fait l'objet d'actes sous seing privé mis à notre disposition.

AVANCES (nettes de provisions)		Solde au 31/12/2008	Conditions financières	Produits/(charges) Comptabilisés
Consentis par	Au bénéfice de			
Macif	Cie Foncière Macif	18 417 092	T4M + 0,50	946 028
Macif	Marseille Grand Littoral	64 592 700	T4M + 0,50	1 609 305
Macif	SIIL	3 264 191	T4M + 0,50	121 920
Macif	SIEM	65 511 132	T4M + 0,50	2 947 697
Macif	Château Belcier*	320 416	T4M + 0,50	152 201
Macif	Château Ramage*	664 881	T4M + 0,50	286 349
Macif	SCI GSACM	167 445	6,21 %	11 650
Macif	SCI Porte de Meythet	4 277	T4M + 0,50	2 276
Macif	Capa Conseil**	-	T4M	33 859
Macif	OFI PEC	-	Euribor 6 mois + 1	555 847
Macif	Domicours Holding	2 008 081	2 %	11 825
Macif	Gironde et Gascogne	297 034	T4M + 0,50	13 154
Macif	ID Macif	10 036 128	T4M + 0,50	73 831
Macif	IMA GECOM	3 349 722	T4M + 0,50	57 548
Macif	PartiSagres	53 851	Euribor 12 mois + 0,65	2 907
Macif	SÉRÉNA	1 250 000	3,80 %	48 292
			Soit un produit brut de	6 874 689

\*La valeur brute de l'avance est provisionnée à hauteur de 90 %

\*\*La valeur brute de l'avance est provisionnée à hauteur de 100 %, ainsi que les intérêts de l'exercice

### 4 - Caution

Dans sa délibération du 4 novembre 2003, votre conseil d'administration a autorisé d'accorder la caution solidaire en faveur d'une filiale du Crédit Commercial de France, propriétaire de l'immeuble de bureaux 17/21 Place Étienne Pernet – Paris (75015), destinée à garantir l'engagement de la SIEM d'acheter cet immeuble en crédit-bail pour un montant de 49 968 395 €.

Cette caution porte un intérêt de 0,10 %, soit un produit pour votre mutuelle de 49 832 € pour l'exercice 2008.

## **5 - Garantie accordée en faveur d'OFI Instit**

### **ADMINISTRATEUR(S) CONCERNÉ(S)**

Monsieur Andreck.

### **NATURE ET OBJET**

Dans sa délibération du 28 août 2007, votre conseil a autorisé votre mutuelle à donner une garantie à première demande d'un montant de 15 millions d'euros, dans le cadre du prêt souscrit par OFI Instit pour l'acquisition des titres OFI Asset Management.

## **6 - Opérations d'aides**

Au cours de l'exercice, votre mutuelle a poursuivi sa politique de solidarité, par le versement :

- Aux Fonsomacif de \_\_\_\_\_ 2 069 056 €
- À la Fondation d'Entreprise Macif de \_\_\_\_\_ 2 278 000 €

Par délibération du 17 décembre 2002, votre conseil d'administration a décidé de proroger la Fondation Macif pour la période 2004 - 2008.

Les modalités de fonctionnement des relations en matière d'organisation du service technique et des frais sont réglées par la convention du 26 novembre 2003.

Fait à Niort, le 29 avril 2009  
Les commissaires aux comptes

**SAS Partenaires Conseils**  
**Laurent du Sorbier**

**Michel Aimé**

# V. Comptes consolidés établis en normes IFRS

Le Bilan	142
Le Compte de Résultat	144
Le Tableau de Variation des Capitaux Propres	145
Le Tableau des Flux de Trésorerie	146
L'annexe	148

**ACTIF**

(en milliers d'euros)

Notes	31 déc. 08	31 déc. 07
Écarts d'acquisition	18 015	37 235
Portefeuilles de contrats des sociétés d'assurance		
Autres immobilisations incorporelles	81 104	47 372
<b>7.1 ACTIFS INCORPORELS</b>	<b>99 119</b>	<b>84 607</b>
7.2 Immobilier de placement	310 019	288 213
Immobilier de placement en UC		
7.3 Placements financiers	16 491 441	16 976 645
7.4 Placements financiers en UC	110 003	188 637
7.20 Instruments dérivés et dérivés incorporés séparés	4 189	3 117
<b>PLACEMENTS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE</b>	<b>16 915 652</b>	<b>17 456 612</b>
<b>7.5 EMPLOIS DES ACTIVITÉS DU SECTEUR BANCAIRE ET PLACEMENTS DES AUTRES ACTIVITÉS</b>	<b>168 258</b>	<b>171 446</b>
<b>7.6 INVESTISSEMENTS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES</b>	<b>288 740</b>	<b>163 508</b>
<b>7.7 PART DES CESSIONNAIRES ET RÉTROCESSIONNAIRES DANS LES PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET FINANCIERS</b>	<b>451 516</b>	<b>450 291</b>
7.9 Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	318 231	306 348
7.10 Frais d'acquisition reportés	160 682	146 016
7.11 Participation aux bénéfices différée active	400 860	
7.12 Actifs d'impôts différés	316 791	238 589
7.8 Créances nées des opérations d'assurance	230 541	221 605
7.8 Créances nées des opérations de réassurance	38 844	25 342
7.8 Créances d'impôt exigible	30 258	9 596
7.8 Autres créances	260 744	250 884
<b>AUTRES ACTIFS</b>	<b>1 756 951</b>	<b>1 198 380</b>
<b>7.13 ACTIFS DESTINÉS À LA VENTE ET ABANDONS D'ACTIVITÉS</b>		<b>118 372</b>
<b>7.14 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>1 740 107</b>	<b>681 796</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>21 420 343</b>	<b>20 325 012</b>



**PASSIF**

(en milliers d'euros)

Notes	31 déc. 08	31 déc. 07
Capital social ou fonds équivalents	213 952	209 334
Primes d'émission, de fusion et d'apport		
Réserve de réévaluation	65 941	123 276
Autres réserves	1 176 468	1 088 290
Résultats cumulés	2 858	-386
Résultat net	99 579	102 335
<b>7.15 CAPITAUX PROPRES GROUPE</b>	<b>1 558 798</b>	<b>1 522 849</b>
7.15 Intérêts minoritaires	21 811	22 019
<b>7.15 CAPITAUX PROPRES TOTAUX</b>	<b>1 580 609</b>	<b>1 544 868</b>
<b>7.16 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>110 752</b>	<b>88 821</b>
Dettes subordonnées	260 578	252 477
Dettes de financement représentées par des titres		
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	91 130	103 026
Autres dettes de financement	6 993	7 181
<b>7.17 DETTES DE FINANCEMENT</b>	<b>358 701</b>	<b>362 684</b>
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance	17 923 722	16 892 219
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance en UC	110 003	188 637
<b>7.18 Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance</b>	<b>18 033 725</b>	<b>17 080 856</b>
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers avec participation discrétionnaire	159 765	158 554
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers sans participation discrétionnaire		
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers en UC		
<b>7.19 Passifs techniques relatifs à des contrats financiers</b>	<b>159 765</b>	<b>158 554</b>
7.20 Instruments dérivés séparés sur contrats		
7.18 Participation aux bénéfices différée passive	3 883	41 686
<b>PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS</b>	<b>18 197 373</b>	<b>17 281 096</b>
<b>RESSOURCES DES ACTIVITÉS DU SECTEUR BANCAIRE</b>		
<b>7.12 PASSIFS D'IMPOTS DIFFÉRÉS</b>	<b>559 380</b>	<b>556 166</b>
<b>7.21 DETTES ENVERS LES PORTEURS DE PARTS D'OPCVM CONSOLIDÉS</b>	<b>94 694</b>	<b>95 878</b>
Dettes d'exploitation représentées par des titres		
7.21 Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	130 023	69 255
7.20 Instruments dérivés passifs	1 828	11 673
7.21 Dettes nées des opérations d'assurance	41 400	41 048
7.21 Dettes nées des opérations de réassurance	25 403	25 763
7.21 Dettes d'impôt exigible	32 950	
7.21 Autres dettes	287 230	240 673
<b>AUTRES PASSIFS</b>	<b>518 834</b>	<b>388 412</b>
<b>7.13 PASSIFS DES ACTIVITÉS DESTINÉES À ÊTRE CÉDÉES OU ABANDONNÉES</b>		<b>7 087</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>21 420 343</b>	<b>20 325 012</b>

**COMPTE DE RÉSULTAT**

(en milliers d'euros)

Notes	31 déc. 08	31 déc. 07
<i>Primes émises</i>	4 977 536	5 048 288
<i>Variation des primes non acquises</i>	- 13 970	- 29 468
<b>7.22 Primes acquises</b>	<b>4 963 566</b>	<b>5 018 820</b>
Produit net bancaire, net du coût du risque		
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités	59 752	48 506
Autres produits d'exploitation (nets des charges)	- 121 863	- 118 205
<i>Produits des placements</i>	733 513	704 210
<i>Charges des placements</i>	- 100 092	- 19 744
<i>Plus et moins-values de cession des placements nets de reprises de dépréciation et d'amortissement</i>	57 266	200 033
<i>Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat</i>	- 389 667	- 18 575
<i>Variation des dépréciations sur placements</i>	- 370 961	- 96 560
<b>7.23 Produits des placements nets de charges</b>	<b>- 69 941</b>	<b>769 364</b>
7.24 Charges des prestations des contrats	- 4 373 558	- 4 975 156
<i>Produits des cessions en réassurance</i>	- 160 151	- 176 025
<i>Charges des cessions en réassurance</i>	100 034	126 206
<b>7.25 Charges ou produits nets des cessions en réassurance</b>	<b>- 60 117</b>	<b>- 49 819</b>
Charges d'exploitation bancaire		
Charges des autres activités	- 51 936	- 39 964
Frais d'acquisition des contrats	- 372 805	- 351 572
Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés		
Frais d'administration	- 99 345	- 79 810
Autres produits et charges opérationnels courants	- 1 171	- 14 563
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT</b>	<b>- 127 418</b>	<b>207 601</b>
Autres produits et charges opérationnels	229 328	- 55 449
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>	<b>101 910</b>	<b>152 152</b>
Charge de financement	- 30 274	- 16 466
7.6 Quote-part dans les résultats des entreprises associées	2 629	- 1 097
7.26 Impôts sur les résultats	26 509	- 30 182
Résultat sur abandon d'activité après impôt		
<b>RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ</b>	<b>100 774</b>	<b>104 406</b>
7.15 Intérêts minoritaires	1 195	2 071
<b>RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE</b>	<b>99 579</b>	<b>102 335</b>

**TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES**

(en milliers d'euros)

Notes	Part du groupe					Total	Part des mino-ritaires	Total des capitaux propres
	Capital	Primes	Réserve de réévaluation	Autres réserves	Résultats cumulés			
<b>Situation à la clôture 31 décembre 2007</b>	<b>209 334</b>		<b>123 276</b>	<b>1 087 904</b>	<b>102 335</b>	<b>1 522 849</b>	<b>22 019</b>	<b>1 544 868</b>
Incidence des réévaluations								
Actifs disponibles à la vente (AFS)			-104 431			-104 431	-1 545	-105 976
Gain / (perte) d'évaluation pris en capitaux propres			-17 068			-17 068	1 772	-15 296
Transferts en résultat des plus ou moins-values réalisées			-87 363			-87 363	-3 317	-90 680
Dérivés de couverture de trésorerie								
Gain / (perte) pris en capitaux propres								
Transferts en résultat des plus ou moins-values réalisées								
7.18 Participation différée brute d'impôt différé			17 616			17 616	924	18 540
Incidence des écarts de conversion								
Impôts exigibles ou différés			29 480			29 480	214	29 694
<b>Revenu net reconnu en capitaux propres</b>			<b>-57 335</b>			<b>-57 335</b>	<b>-407</b>	<b>-57 742</b>
Résultat net					99 579	99 579	1 195	100 774
<b>Total des produits et des pertes reconnus de la période</b>			<b>-57 335</b>		<b>99 579</b>	<b>42 244</b>	<b>788</b>	<b>43 032</b>
7.15 Droits d'adhésion	4 618					4 618		4 618
7.15 Affectation du résultat				102 335	-102 335			
7.15 Variations de périmètre				-13 942		-13 942	-752	-14 694
7.15 Autres variations				3 029		3 029	-244	2 785
<b>Situation à la clôture 31 décembre 2008</b>	<b>213 952</b>		<b>65 941</b>	<b>1 179 326</b>	<b>99 579</b>	<b>1 558 798</b>	<b>21 811</b>	<b>1 580 609</b>

**TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE**

(en milliers d'euros)

Notes	31 déc. 08	31 déc. 07
<b>Résultat opérationnel avant impôt</b>	<b>101 910</b>	<b>152 152</b>
<i>Plus et moins-values de cession des placements</i>	-256 873	-165 728
<i>Dotations nettes aux amortissements</i>	66 801	127 517
7.10 <i>Variation des frais d'acquisition reportés</i>	-5 458	-13 404
<i>Variation des dépréciations</i>	318 132	16 565
<i>Dotations nettes aux passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance et contrats financiers</i>	461 571	1 410 385
<i>Dotations nettes aux autres provisions</i>	87 346	-40 863
<i>Variation de la juste valeur des placements et autres instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat (hors trésorerie et équivalent de trésorerie)</i>	391 687	23 558
<i>Autres éléments sans décaissement de trésorerie compris dans résultat opérationnel</i>	112 427	40 993
Correction des éléments inclus dans le résultat opérationnel qui ne correspondent pas à des flux monétaires et reclassement des flux de financement et d'investissement	1 175 633	1 399 023
Variation des créances et dettes d'exploitation	-200 063	6 245
Variation des valeurs données ou reçues en pension		
Flux de trésorerie provenant des autres actifs et passifs	-26 510	14 978
Impôts nets décaissés	20 640	-15 970
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles</b>	<b>1 071 610</b>	<b>1 556 429</b>
Acquisitions de filiales et co-entreprises, nettes de la trésorerie acquise	-72 899	-688
Cessions de filiales et co-entreprises, nettes de la trésorerie cédée	68 006	5 607
Prises de participation dans des entreprises associées	-127 705	-50 223
Cessions de participations dans des entreprises associées	26 352	43 880
<b>Flux de trésorerie liés aux variations de périmètre</b>	<b>-106 246</b>	<b>-1 424</b>
Cessions de placements financiers (y compris UC) et instruments dérivés	13 170 666	20 276 985
Cessions d'immobilier de placement	202 176	90 865
Cessions des placements & instruments dérivés des autres activités	90 575	9
<b>Flux de trésorerie liés aux cessions et remboursements d'actifs financiers</b>	<b>13 463 417</b>	<b>20 367 859</b>
Acquisition de placements financiers (y compris UC) et instruments dérivés	-13 580 009	-21 468 904
Acquisition d'immobilier de placement	-142 906	-178 699
Acquisition et/ou émission de placements et instruments dérivés des autres activités	-6 173	-3 184
<b>Flux de trésorerie liés aux acquisitions et émissions d'actifs financiers</b>	<b>-13 729 089</b>	<b>-21 650 786</b>
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	373 695	1 604
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-90 778	-90 207
<b>Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'immob. corporelles et incorporelles</b>	<b>282 917</b>	<b>-88 603</b>
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement</b>	<b>-89 001</b>	<b>-1 372 954</b>
7.15 Droits d'adhésion	4 618	5 108
Émissions d'instruments de capital	46 954	
Remboursements d'instruments de capital		
Opérations sur actions propres		
Dividendes payés	-234	-7 450
<b>Flux de trésorerie liés aux transactions avec les actionnaires et sociétaires</b>	<b>51 338</b>	<b>-2 342</b>
7.17 Trésorerie générée par les émissions de dettes de financement	462	1 427
7.17 Trésorerie affectée aux remboursements de dettes de financement	-16 421	-17 088
Intérêts payés sur dettes de financement	-20 446	-6 643
<b>Flux de trésorerie liés au financement du Groupe</b>	<b>-36 405</b>	<b>-22 304</b>
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement</b>	<b>14 933</b>	<b>-24 646</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1<sup>er</sup> janvier 2008</b>	<b>612 541</b>	<b>453 712</b>
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	1 071 610	1 556 429
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	-89 001	-1 372 954
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	14 933	-24 646
Effet des variations de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre 2008</b>	<b>1 610 084</b>	<b>612 541</b>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie présentés ci-dessus sont nets des dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire.

Le tableau ci-dessous rapproche la trésorerie et les équivalents de trésorerie issus du tableau des flux de trésorerie avec la trésorerie et les équivalents de trésorerie issus de l'actif du bilan.

(en milliers d'euros)

Notes	31 déc. 08	31 déc. 07
Tableau des Flux de Trésorerie - Trésorerie et équivalents trésorerie	1 610 084	612 541
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	130 023	69 255
<b>7.14 Actif du bilan - Trésorerie et équivalents trésorerie</b>	<b>1 740 107</b>	<b>681 796</b>

Précisions concernant les tableaux présentés ci-dessus :

**Trésorerie et équivalents de trésorerie :** Cette rubrique comprend le fonds en caisse, les dépôts à vue et les placements à court terme, les OPCVM de trésorerie très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. La recherche d'un profit à court terme permet de justifier leur classification en tant qu'équivalents de trésorerie.

**Flux de trésorerie :** Cela correspond aux mouvements d'entrées et sorties de trésorerie et d'équivalents de trésorerie.

**Activités opérationnelles :** Il s'agit des principales activités génératrices de produits du Groupe et toutes les autres activités qui ne sont pas des activités d'investissement ou de financement.

**Activités d'investissement :** Elles concernent les opérations d'acquisition, les sorties d'actifs à long terme et les autres placements qui ne sont pas inclus dans les équivalents de trésorerie.

**Activités de financement :** Il s'agit des activités impactant l'ampleur et la composition des capitaux propres ainsi que les capitaux empruntés par le Groupe. Pour le groupe Macif, il s'agit principalement des augmentations/diminutions de capital, de l'émission/remboursement de dettes de financement et de versement de dividendes envers les sociétés non consolidées du Groupe.

**Impôts nets décaissés :** Les flux de trésorerie provenant des impôts sur le résultat sont présentés séparément et classés comme flux opérationnels de trésorerie, à moins qu'ils puissent être spécifiquement rattachés aux activités de financement et d'investissement.

Cette ligne correspond :

- au montant de la charge d'impôt sur les sociétés de l'exercice,
- +/- la variation des créances et dettes d'impôt exigible.

# Annexe aux comptes consolidés

<b>I. INFORMATIONS GÉNÉRALES</b>	<b>151</b>
1.1. Présentation du groupe Macif	151
1.2. Déclaration de conformité	151
1.3. Référentiel comptable	151
1.4. Préparation des états financiers	152
1.5. Estimations et jugements	152
<b>2. FAITS MARQUANTS ET ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE</b>	<b>153</b>
2.1. Faits marquants	153
2.2. Événements postérieurs à la clôture	154
<b>3. PÉRIMÈTRE</b>	
3.1. Définition du périmètre	155
3.2. Méthodes de consolidation	155
3.3. Liste des entités consolidées	156
3.4. Évolution du périmètre	159
3.5. Effets des variations de périmètre	159

---

## **4. PRINCIPES ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION** **160**

---

4.1. Date de clôture	160
4.2. Conversion monétaire	160
4.3. Opérations internes entre sociétés consolidées	160
4.4. Regroupements d'entreprises	160
4.5. Segmentation sectorielle	161

---

## **5. PRINCIPES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION** **162**

---

5.1. Actifs incorporels	162
5.2. Immeubles de placement et immeubles d'exploitation	162
5.3. Actifs corporels	164
5.4. Placements financiers	164
5.5. Instruments dérivés	165
5.6. Investissements dans les entreprises associées	166
5.7. Frais d'acquisition reportés	166
5.8. Impôts	166
5.9. Créances et dettes d'exploitation, autres actifs et autres passifs	167
5.10. Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées	167
5.11. Trésorerie et équivalents de trésorerie	168
5.12. Capitaux propres	168
5.13. Provisions pour risques et charges	169
5.14. Passifs relatifs aux contrats d'assurance et contrats financiers	169
5.15. Réassurance : acceptations et cessions en réassurance	172
5.16. Dettes de financement	172
5.17. Primes	172
5.18. Sinistres	172
5.19. Frais de gestion	173
5.20. Résultat opérationnel courant	173
5.21. Charge de financement	173

---

## **6. COMPARABILITÉ DES COMPTES** **174**

---

6.1. Changements de méthodes comptables et modalités d'estimation	174
6.2. Changements de présentation comptable	174
6.3. Changements liés aux effets de variations de périmètre	174

---

## **7. NOTES COMPLÉMENTAIRES SUR LES COMPTES** **175**

---

7.1. Actifs incorporels	175
7.2. Immeubles de placement	177
7.3. Placements financiers hors UC	177
7.4. Placements financiers en UC	181

7.5. Emplois des activités du secteur bancaire et placements des autres activités	181
7.6. Investissements dans les entreprises associées	185
7.7. Parts des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les passifs d'assurance et les contrats financiers	186
7.8. Créances	188
7.9. Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	189
7.10. Frais d'acquisition reportés	190
7.11. Participation aux bénéfices différée active	191
7.12. Impôts différés (actif et passif)	192
7.13. Actifs et passifs destinés à la vente	192
7.14. Trésorerie et équivalents de trésorerie	193
7.15. Capitaux propres	194
7.16. Provisions pour risques et charges	196
7.17. Dettes de financement	197
7.18. Passifs relatifs aux contrats d'assurance	202
7.19. Passifs relatifs aux contrats financiers	206
7.20. Instruments dérivés	207
7.21. Autres dettes	210
7.22. Primes acquises	212
7.23. Produits des placements nets de charges de gestion	213
7.24. Charges des prestations des contrats	214
7.25. Charges ou produits nets des cessions en réassurance	215
7.26. Impôts sur les résultats	216

---

## **8. GESTION DES RISQUES** **217**

---

8.1. L'organisation du dispositif de gestion des risques	217
8.2. Les risques d'assurance	218
8.3. Les risques de marché	221
8.4. Les risques de crédit	223
8.5. Les risques opérationnels	225

---

## **9. COMPTES SECTORIELS** **226**

---

9.1. Au 31 décembre 2008	226
9.2. Au 31 décembre 2007	230

---

## **10. AUTRES INFORMATIONS** **233**

---

10.1. Personnel	233
10.2. Informations relatives aux parties liées	235
10.3. Engagements reçus et donnés	238
10.4. Instruments financiers inscrits au bilan par méthode de gestion	239



# 1. Informations générales

## 1.1. PRÉSENTATION DU GROUPE MACIF

Macif, mutuelle d'assurance à cotisations variables, est la structure de tête d'un groupe d'assurance centré sur l'assurance de la famille. Régie par le Code des Assurances, son siège social est situé 2 et 4 rue de pied de fond - 79000 NIORT. Macif est inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de NIORT sous le numéro 781 452 511 RCS Niort.

Les principaux métiers exercés au sein du Groupe sont :

- l'assurance Dommages,
- l'assurance Épargne,
- la Santé et la Prévoyance,
- les autres activités telles que la gestion d'actifs.

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de Macif et ceux des entités faisant partie du périmètre de consolidation (Cf. note 3.3).

Ils ont été arrêtés par le conseil d'administration du 21 avril 2009 et seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire des 20 et 21 juin 2009.

## 1.2. DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du groupe Macif sont établis en conformité avec les normes comptables internationales de présentation de l'information financière IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'approuvées par l'Union Européenne à la clôture de l'exercice.

## 1.3. RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Les principes et méthodes comptables appliqués par le groupe Macif sont compatibles avec :

- les normes et interprétations IAS/IFRS applicables de manière obligatoire au 31 décembre 2008 et adoptées par l'Union Européenne (notamment la norme IFRS 7 relative aux instruments financiers et l'amendement à l'IAS concernant les informations à fournir sur le capital et le respect des contraintes réglementaires externes),

- les interprétations émises par l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) et par l'ancien Standing Interpretations Committee (SIC),
- les orientations présentées dans la recommandation n°2006-R01 du Conseil National de la Comptabilité (CNC) relatives au format des états financiers des organismes d'assurance sous référentiel comptable international,
- les orientations présentées dans la synthèse des travaux des groupes de travail du CNC (Conseil National de la Comptabilité) sur les spécificités de mise en œuvre des normes IFRS par les organismes d'assurance.

Le groupe Macif n'a pas utilisé les possibilités offertes par l'amendement IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » de reclasser les actifs financiers devenus illiquides du portefeuille de transaction vers une autre catégorie.

Le groupe Macif n'a appliqué par anticipation aucune norme, interprétation, amendement et en particulier aucun des textes suivants parus au journal officiel de l'Union Européenne au 31 décembre 2008 :

- la norme IFRS 3 révisée, regroupements d'entreprises et les amendements de IAS 27 ;
- la norme IFRS 8, segments opérationnels ;
- l'amendement IAS 23, coûts d'emprunt ;
- la norme IAS 1 révisée, présentation des états financiers ;
- l'amendement d'IFRS 2, paiement fondé sur des actions ;
- L'amendement IAS 32, instruments financiers : présentation ;
- Les amendements d'IAS 39, instruments financiers : comptabilisation et évaluation.

Le groupe Macif n'anticipe aucun effet significatif sur les comptes consolidés du fait de l'adoption de ces nouvelles normes, interprétations ou amendements, à l'exception de la norme IFRS 3 révisée « regroupements d'entreprises » dont les impacts potentiels sur les comptes consolidés du Groupe sont actuellement en cours d'analyse.

## 1.4. PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

Le groupe Macif présente ses états financiers conformément à IAS 1 en utilisant les principes apportés par la recommandation du CNC 2006-R-01.

Les états financiers sont exprimés en milliers d'euros arrondis au millier d'euros le plus proche.

### LE BILAN

Le bilan est présenté en distinguant pour les actifs et les passifs, les éléments courants et les éléments non courants.

Les éléments courants sont ceux qui entrent dans le cycle d'exploitation du groupe ou qui doivent être réalisés dans un délai de 12 mois après la date de clôture.

Les actifs et passifs non courants et ceux destinés à être cédés sont présentés dans des rubriques spécifiques du bilan conformément à IFRS 5.

### LE COMPTE DE RÉSULTAT

Le résultat opérationnel se décompose entre résultat opérationnel courant et résultat opérationnel non courant. L'analyse des charges est présentée par fonction.

Le résultat financier se décompose entre le coût de l'endettement brut, les produits de la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les autres charges et les produits financiers.

Le résultat net d'impôt des activités cédées inclut le résultat de ces activités jusqu'à la date de cession, et le résultat net de la cession elle-même.

### LE TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le groupe Macif a adopté la méthode indirecte en partant du résultat consolidé.

## 1.5. ESTIMATIONS ET JUGEMENTS

Pour établir ses comptes consolidés, le groupe Macif doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs, de produits et de charges ainsi que des informations données dans certaines notes de l'annexe.

Le groupe Macif revoit ses estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des nouvelles conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses, ou de conditions économiques différentes, les montants figurant dans les états financiers futurs pourraient différer des estimations actuelles.

L'exercice 2008 a été marqué par une crise financière et économique qui a fortement impacté le secteur de l'assurance. L'ampleur et la durée de la crise au-delà du 31 décembre 2008 sont difficiles à anticiper. Le groupe Macif ne prévoit pas de remontée rapide des marchés en 2009.

Les principaux postes des états financiers dépendant d'estimations et de jugements au 31 décembre 2008 sont les suivants :

- les dépréciations durables au travers des seuils de déclenchement et des montants de dépréciations constitués .
- les écarts d'acquisition au travers des flux de trésorerie futurs, des taux d'actualisation et de croissance utilisés pour réaliser les tests de dépréciation.
- les passifs sociaux, dont l'évaluation s'appuie sur des hypothèses de taux d'actualisation, table de mortalité, rotation des effectifs.
- les passifs relatifs aux contrats d'assurance, avec les projections de sinistralité, de marges futures, les tables de mortalité et les taux d'actualisation,
- une part des actifs en juste valeur, dont la valorisation, à défaut de cours de bourse ou de transactions récentes, repose sur l'analyse des flux de trésorerie.

Ces estimations et jugements sont détaillés dans les notes des postes d'actifs et de passifs concernés.

## 2. Faits marquants et événements postérieurs à la clôture

### 2.1. FAITS MARQUANTS

#### INCIDENCE DE LA CRISE FINANCIÈRE

L'exercice 2008 aura été marqué par la survenance d'une crise financière et économique très brutale. La forte volatilité des valeurs sur les marchés actions et l'écartement des spread de taux ont généré de fortes corrections de valeurs sur les places financières. Dans ce contexte, le groupe Macif a comptabilisé, au 31 décembre 2008, une baisse de la juste valeur de ses actifs financiers pour un montant total de -404 963 K€. Ce montant correspond à une moins-value latente, enregistrée principalement sur les portefeuilles actions et OPCVM.

D'autre part, une attention particulière a été apportée aux dépréciations durables. Les critères utilisés sont décrits dans les principes comptables (§5.4 de l'annexe aux comptes consolidés). Ils s'appuient notamment, pour les produits de taux, sur l'existence d'un risque de défaut avéré (défaut de paiement ou déclaration de faillite de l'émetteur) et, pour les produits actions, sur une approche multicritères (notamment l'existence d'une moins-value latente de plus de 30 % ou pendant plus de 6 mois consécutifs). Les dépréciations constatées à la clôture de l'exercice 2008 s'élèvent à 353 987 K€. Elles ont été comptabilisées au 1<sup>er</sup> euro. En complément de ces dépréciations, et compte tenu du caractère exceptionnel de l'environnement financier, certaines lignes d'actifs (actions et OPCVM actions) ont fait l'objet, à titre prudentiel, de dépréciations complémentaires pour un montant total de 73 420 K€. L'ensemble des dépréciations dotées au titre de l'exercice 2008 s'élève donc à 427 407 K€.

Au global, l'impact de la crise financière sur les fonds propres (Groupe & minoritaires) s'élève au 31 décembre 2008 à -369 377 K€.

	AFS	Trading & FVO	Total
Variations de juste valeur	- 15 296	-389 667	- 404 963
Dépréciations durables	- 427 407	0	- 427 407
<b>TOTAL</b>	<b>- 442 703</b>	<b>- 389 667</b>	<b>- 832 370</b>
PB différée			374 739
Impôts différés			88 254
<b>IMPACT s/ FONDS PROPRES</b>			<b>- 369 377</b>

PB = Participation aux bénéfices

#### CESSION DES ACTIFS IMMOBILIERS DE MARSEILLE GRAND LITTORAL ET LESSEPS PROMOTION

Suite à la signature de la promesse de vente en décembre 2007, l'actif immobilier des sociétés Marseille Grand Littoral SAS et Lesseps Promotion a fait l'objet d'une cession pour un montant de 385 840 K€. L'impact sur le résultat net du Groupe s'élève à + 227 237 K€. Les actifs concernés avaient été présentés au 31 décembre 2007 dans les rubriques actifs et passifs destinés à être cédés.

#### ENTRÉE AU CAPITAL DE GCE ASSURANCES

Le groupe Macif a acquis, le 14 mai 2008, 25 % du capital de la société GCE Assurances. Cette société anonyme est spécialisée dans l'assurance dommages, les assurances parabancaires et l'assurance santé des particuliers et professionnels. Son entrée dans le périmètre de consolidation génère un écart d'acquisition de 64 374 K€. Conformément à IAS 27, il est présenté à l'actif du bilan dans la rubrique « investissements dans les entreprises associées ».

### CRÉANCE DE CARRY BACK

Au 31 décembre 2008, du fait de la situation fiscale déficitaire du groupe d'intégration fiscale Macif, il a été décidé d'opter pour le carry back afin de constater pour la fraction du déficit du groupe reporté en arrière une créance globale de 20 011 K€.

### DÉPRÉCIATION DE L'ÉCART D'ACQUISITION DE MACIFILIA

A l'ouverture de l'exercice 2008, l'écart d'acquisition de Macifilia s'élevait à 19 220 K€ en valeur nette comptable. Compte tenu des résultats déficitaires de Macifilia, un test de dépréciation a été réalisé afin de déterminer la valeur recouvrable de l'écart d'acquisition constaté. Sur la base des prévisions de flux de trésorerie actualisés, la valeur de l'écart d'acquisition a été intégralement dépréciée.

### CONTRÔLE FISCAL

En 2008, Macif a fait l'objet d'un contrôle fiscal qui a porté sur les exercices 2005 et 2006. Ce redressement, non encore mis en recouvrement, ne paraissant pas juridiquement fondé compte tenu des avis d'experts recueillis, il a été constitué une provision pour risques minimale à la clôture de 2 011 K€.

## 2.2. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun événement postérieur à la clôture n'est à signaler.

# 3. Périmètre

## 3.1. DÉFINITION DU PÉRIMÈTRE

Les comptes consolidés regroupent les états financiers de Macif et des entités dont elle a le contrôle, ou dans lesquelles elle exerce une influence notable sur la gestion et la politique financière.

Dans l'appréciation du contrôle, il est tenu compte des droits de vote potentiels, actuellement exerçables ou convertibles (y compris les options en dehors de la monnaie), détenus tant par l'entreprise que par des tiers.

Certaines entreprises, dont la contribution est non significative, sont exclues du périmètre de consolidation même si le groupe Macif dispose d'un contrôle exclusif, conjoint ou d'une influence notable sur ces structures. Ces exclusions sont sans impact sur les comptes consolidés, la contribution des participations concernées restant inférieure à 1 % des capitaux propres consolidés du groupe Macif.

## 3.2. MÉTHODES DE CONSOLIDATION

### INTÉGRATION GLOBALE

Les entreprises contrôlées de façon exclusive sont consolidées par intégration globale. Le contrôle exclusif est présumé lorsque le groupe Macif détient plus de 50 % des droits de vote.

Lorsque le pourcentage des droits de vote détenus par le groupe est compris entre 40 et 50 %, le contrôle exclusif est également présumé lorsque le groupe Macif a désigné la majorité des membres des organes de direction de l'entreprise pendant un exercice.

Conformément à IAS 27, cette méthode de consolidation est également retenue, en l'absence de lien capitalistique, pour consolider les mutuelles d'assurance dès lors que le groupe Macif dispose du pouvoir :

- de diriger des politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un texte réglementaire ou d'un contrat ou,
- de nommer, de révoquer ou de réunir la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent, si le contrôle de l'entité est exercé par ce conseil ou cet organe.

La méthode de l'intégration globale s'applique également aux OPCVM et aux SCI contrôlés de manière exclusive. Pour les OPCVM, la part non détenue par le Groupe est enregistrée en « Dettes envers les porteurs d'OPCVM consolidés ».

### INTÉGRATION PROPORTIONNELLE

Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle. Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés, de sorte que les politiques financières et opérationnelles résultent de leur accord.

Le partage du contrôle suppose qu'aucun actionnaire ne soit susceptible de pouvoir, à lui seul, exercer un contrôle exclusif.

### MISE EN ÉQUIVALENCE

Cette méthode de consolidation est retenue pour les sociétés dans lesquelles le groupe Macif exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles, sans pour autant en avoir le contrôle.

L'influence notable est présumée dès lors que le Groupe possède une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote.

La quote-part de résultat postérieure à l'acquisition est comptabilisée en résultat, tandis que la quote-part dans les variations de réserves postérieure à l'acquisition est comptabilisée en « autres réserves ».

### 3.3. LISTE DES ENTITÉS CONSOLIDÉES

Activité	Dénomination sociale	Siège social	Pays	Méthode	31 déc. 08		31 déc. 07	
					% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt
DOMMAGES	Macif	2 et 4 rue Pied de fond - Niort	France	IG	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
	Macifilia	2 et 4 rue Pied de fond - Niort	France	IG	99,99 %	99,99 %	99,98 %	99,98 %
	Themis	Zac de Pont Rivet - St Ismier	France	IG	99,95 %	99,94 %	99,95 %	99,93 %
	Siem	17 place Étienne Pernet - Paris	France	IG	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
	Altima	11 bd Louis Tardy - Niort	France	MEE	33,20 %	33,20 %	33,00 %	33,00 %
	Atlantis	C/Balmes 75 - Barcelone	Espagne	MEE	27,19 %	27,19 %	27,19 %	27,19 %
	GCE Assurances	88 avenue de France - Paris	France	MEE	25,00 %	25,00 %	0,00 %	0,00 %
	Groupe IMA	118 avenue de Paris - Niort	France	MEE	27,14 %	27,14 %	27,14 %	27,14 %
SANTÉ / PREV	Macif-Mutualité	22, 28 rue Joubert - Paris	France	IG	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
	Smip	20 rue Thiers - Niort	France	IG	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
	Icirs Prévoyance	84 rue Charles Michels - St Denis	France	IG	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
AUTRES	Macif Participations	17 place Étienne Pernet - Paris	France	IG	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
	Foncière de Lutèce	17 place Étienne Pernet - Paris	France	IG	95,32 %	95,32 %	95,32 %	95,32 %
	Compagnie Foncière Macif	17 place Étienne Pernet - Paris	France	IG	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
	Lesseps Promotion	16 rue Saint Paul - Neuilly	France	IG	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
	Marseille Grand Littoral	17 place Étienne Pernet - Paris	France	IG	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
	Safica	17 place Étienne Pernet - Paris	France	IG	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
	OFI Private Equity Capital (Ofi Pec)	1 rue Vernier - Paris	France	MEE	51,77 %	51,33 %	51,77 %	51,33 %
	Macif Gestion	17 place Étienne Pernet - Paris	France	IG	99,96 %	99,71 %	99,96 %	99,71 %
	Groupe Ofi Instit	1 rue Vernier - Paris	France	MEE	50,00 %	49,19 %	50,00 %	48,30 %
	Socram	2 rue du 24 février - Niort	France	MEE	45,31 %	45,31 %	42,98 %	42,13 %
	Cemm	33 avenue du Maine - Paris	France	MEE	25,00 %	25,00 %	25,00 %	25,00 %
	Séréna	100 avenue Salvador Allende - Niort	France	MEE	25,00 %	25,00 %	25,00 %	25,00 %
ÉPARGNE	Mutavie	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02 %	95,02 %	95,02 %	95,02 %
	Atlantis Vida	C/Balmes 75 - Barcelone	Espagne	MEE	24,50 %	24,50 %	24,50 %	24,50 %
	SCI Aix Robole	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02 %	95,02 %	95,02 %	95,02 %
	SCI Aix Tech'indus	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02 %	95,02 %	95,02 %	95,02 %
	SCI Amiens Gare	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02 %	95,02 %	95,02 %	95,02 %
	SCI Angers Gresille	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02 %	95,02 %	95,02 %	95,02 %
	SCI Arras 90	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02 %	95,02 %	95,02 %	95,02 %
	SCI Bordeaux Lac	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02 %	95,02 %	95,02 %	95,02 %
	SCI Bordeaux Pessac 93	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02 %	95,02 %	95,02 %	95,02 %
	SCI Bordolill	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02 %	95,02 %	95,02 %	95,02 %
	SCI Breuillet 89	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02 %	95,02 %	95,02 %	95,02 %
	SCI Bron 35ème RA	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02 %	95,02 %	95,02 %	95,02 %
	SCI Bron Chene	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02 %	95,02 %	95,02 %	95,02 %
	SCI Bron Edison	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02 %	95,02 %	95,02 %	95,02 %
	SCI Bruges Fieuzal	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02 %	95,02 %	95,02 %	95,02 %
	SCI Cergy Mercury	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02 %	95,02 %	95,02 %	95,02 %
	SCI Chilly 89	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02 %	95,02 %	95,02 %	95,02 %
	SCI Clermont Pardieu	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02 %	95,02 %	95,02 %	95,02 %
	SCI Dijon 89	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02 %	95,02 %	95,02 %	95,02 %
	SCI Dijon 95	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02 %	95,02 %	95,02 %	95,02 %

Activité	Dénomination sociale	Siège social	Pays	Méthode	31 déc. 08		31 déc. 07	
					% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt
ÉPARGNE	SCI Dijon Pouilly	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02 %	95,02 %	95,02 %	95,02 %
	SCI du Pont Achard	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02 %	95,02 %	95,02 %	95,02 %
	SCI Eybens Criterium	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02 %	95,02 %	95,02 %	95,02 %
	SCI Givors Gare	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02 %	95,02 %	95,02 %	95,02 %
	SCI Grenoble Eurennepolis	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02 %	95,02 %	95,02 %	95,02 %
	SCI Grenoble Gieres	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02 %	95,02 %	95,02 %	95,02 %
	SCI Herblay Gros Murger	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02 %	95,02 %	95,02 %	95,02 %
	SCI Ivry 90	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02 %	95,02 %	95,02 %	95,02 %
	SCI Joubert Haussmann	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02 %	95,02 %	95,02 %	95,02 %
	SCI Lesquin Enchemont	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02 %	95,02 %	95,02 %	95,02 %
	SCI Lille Rouges Barres	9 rue des Iris - Bessines	France	-	0,00 %	0,00 %	95,02 %	95,02 %
	SCI Limoges Ester	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02 %	95,02 %	95,02 %	95,02 %
	SCI Lyon Bonnel	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02 %	95,02 %	95,02 %	95,02 %
	SCI Lyon Neyron	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02 %	95,02 %	95,02 %	95,02 %
	SCI Marseille les Docks	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02 %	95,02 %	95,02 %	95,02 %
	SCI Marseille Viton	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02 %	95,02 %	95,02 %	95,02 %
	SCI Maubourg 2005	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02 %	95,02 %	95,02 %	95,02 %
	SCI Montpellier Centuries	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02 %	95,02 %	95,02 %	95,02 %
	SCI Montpellier Nogueres	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02 %	95,02 %	95,02 %	95,02 %
	SCI Mude	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02 %	95,02 %	95,02 %	95,02 %
	SCI Mulhouse 90	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02 %	95,02 %	95,02 %	95,02 %
	SCI Nancy 90	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02 %	95,02 %	95,02 %	95,02 %
	SCI Nancy Fleville	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02 %	95,02 %	95,02 %	95,02 %
	SCI Nantes la Pérouse	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02 %	95,02 %	95,02 %	95,02 %
	SCI Nantes Moulin Neuf	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02 %	95,02 %	95,02 %	95,02 %
	SCI Neyron Village	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02 %	95,02 %	95,02 %	95,02 %
	SCI Nice Louvre	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02 %	95,02 %	95,02 %	95,02 %
	SCI Niort Tardy	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02 %	95,02 %	95,02 %	95,02 %
	SCI Paris Joubert	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02 %	95,02 %	95,02 %	95,02 %
	SCI Pessac 89	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02 %	95,02 %	95,02 %	95,02 %
	SCI Pissaloup 89	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02 %	95,02 %	95,02 %	95,02 %
	SCI Pointe d'Abeau	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02 %	95,02 %	95,02 %	95,02 %
	SCI Poitiers Carnot	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02 %	95,02 %	95,02 %	95,02 %
	SCI Poitiers Chasseneuil	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02 %	95,02 %	95,02 %	95,02 %
	SCI Poitiers Gare	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02 %	95,02 %	95,02 %	95,02 %
	SCI Poitiers République	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02 %	95,02 %	95,02 %	95,02 %
	SCI Porte de Bordeaux	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02 %	95,02 %	95,02 %	95,02 %
	SCI Roubaix Gambetta	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02 %	95,02 %	95,02 %	95,02 %
	SCI Rouen Rouvray	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02 %	95,02 %	95,02 %	95,02 %
	SCI Saint Germain 89	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02 %	95,02 %	95,02 %	95,02 %
	SCI Salon Crau	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02 %	95,02 %	95,02 %	95,02 %
	SCI Sannois Gare	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02 %	95,02 %	95,02 %	95,02 %
	SCI Senart Combs	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02 %	95,02 %	95,02 %	95,02 %
SCI Strasbourg Illkirch	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02 %	95,02 %	95,02 %	95,02 %	
SCI Toulon Six Fours	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02 %	95,02 %	95,02 %	95,02 %	



Activité	Dénomination sociale	Siège social	Pays	Méthode	31 déc. 08		31 déc. 07	
					% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt
ÉPARGNE	SCI Toulouse 90	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02 %	95,02 %	95,02 %	95,02 %
	SCI Toulouse Bruguères	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02 %	95,02 %	95,02 %	95,02 %
	SCI Toulouse Pyrite	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02 %	95,02 %	95,02 %	95,02 %
	SCI Toulouse Ramonville	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02 %	95,02 %	95,02 %	95,02 %
	SCI Tours Saint Avertin	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02 %	95,02 %	95,02 %	95,02 %
	SCI Tremblay Axe 104	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02 %	95,02 %	95,02 %	95,02 %
	SCI Tremblay Farman	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02 %	95,02 %	95,02 %	95,02 %
	SCI Venissieux République	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02 %	95,02 %	95,02 %	95,02 %
	SCI Villeneuve d'Ascq Citypar	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02 %	95,02 %	95,02 %	95,02 %
	SCI Wasquehal les 3 Chênes	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02 %	95,02 %	95,02 %	95,02 %
	SCI Wissous 89	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02 %	95,02 %	95,02 %	95,02 %
	SCI Wissous Arago 95	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02 %	95,02 %	95,02 %	95,02 %
	SCS M1	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02 %	95,02 %	95,02 %	95,02 %
	SCS M2	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02 %	95,02 %	95,02 %	95,02 %
	OPCVM	Actimacif 1	17-21 place Étienne Pernet - Paris	France	IG	100,00 %	96,66 %	100,00 %
Actimacif 4		17-21 place Étienne Pernet - Paris	France	IG	100,00 %	96,86 %	100,00 %	97,59 %
Actimacif 5		17-21 place Étienne Pernet - Paris	France	IG	100,00 %	97,09 %	100,00 %	97,56 %
Actimacif 6		17-21 place Étienne Pernet - Paris	France	IG	100,00 %	97,00 %	100,00 %	97,36 %
CPR Atlantique 1		10 place 5 martyrs du lycée Buffon - Paris	France	IG	100,00 %	96,90 %	100,00 %	96,38 %
MMF Action 1		1 rue Vernier - Paris	France	IG	100,00 %	96,57 %	100,00 %	96,30 %
MMF Taux 1		1 rue Vernier - Paris	France	IG	100,00 %	96,68 %	100,00 %	96,68 %
SGAM AI Japan		2 place de la coupole - Paris	France	IG	100,00 %	95,02 %	0,00 %	0,00 %
OFI Europa II		1 rue Vernier - Paris	France	IG	100,00 %	96,54 %	0,00 %	0,00 %
Macif Court terme		17-21 place Étienne Pernet - Paris	France	IG	82,35 %	79,40 %	84,64 %	84,66 %
Macif Croissance Durable Europe et Solidaire D		17-21 place Étienne Pernet - Paris	France	IG	96,13 %	93,26 %	97,07 %	94,17 %
Macif Obligation Développement Durable C		17-21 place Étienne Pernet - Paris	France	IG	91,29 %	88,72 %	92,07 %	89,47 %
Macif Prudent		17-21 place Étienne Pernet - Paris	France	IG	98,38 %	95,31 %	96,83 %	93,81 %
Macif Croissance Durable Europe C		17-21 place Étienne Pernet - Paris	France	IG	85,24 %	85,24 %	85,54 %	85,54 %
Macif Croissance Durable Europe D		17-21 place Étienne Pernet - Paris	France	IG	55,39 %	53,16 %	57,69 %	55,36 %
Macif Croissance Durable D		17-21 place Étienne Pernet - Paris	France	IG	93,00 %	90,98 %	92,96 %	90,94 %
Macif Sélection Développement Durable		17-21 place Étienne Pernet - Paris	France	IG	99,91 %	96,32 %	98,42 %	94,89 %
Macif Gestion Court terme		17-21 place Étienne Pernet - Paris	France	—	0,00 %	0,00 %	85,36 %	81,11 %
Macif Équilibre		17-21 place Étienne Pernet - Paris	France	—	0,00 %	0,00 %	95,52 %	89,52 %
Macif Dynamique		17-21 place Étienne Pernet - Paris	France	—	0,00 %	0,00 %	98,40 %	95,13 %
FCPR Oficap		1 rue Vernier - Paris	France	—	0,00 %	0,00 %	27,12 %	26,32 %
Equihaut rendement		5 rue Royale - Paris	France	—	0,00 %	0,00 %	20,82 %	20,13 %

La répartition sectorielle des OPCVM est effectuée sur la base des activités des entités actionnaires.



### 3.4. ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE

Au 31 décembre 2008, le groupe Macif rassemble 118 structures, réparties par méthode de consolidation comme suit :

	31 déc. 08	31 déc. 07
Structures contrôlées	108	113
Structures sous influence notable	10	8
<b>Total</b>	<b>118</b>	<b>121</b>

#### ACQUISITIONS ET ENTRÉES DANS LE PÉRIMÈTRE

Le groupe Macif a acquis, le 14 mai 2008, 25 % du capital de la société GCE Assurances. Cette société anonyme est spécialisée dans l'assurance dommages, les assurances parabancaires et l'assurance santé des particuliers et professionnels. Son entrée dans le périmètre de consolidation génère un écart d'acquisition de 64 374 K€. Conformément à IAS 27, il est présenté à l'actif du bilan dans la rubrique « investissements dans les entreprises associées ».

Les OPCVM SGAM AI JAPAN et OFI EUROPA II entrent dans le périmètre de consolidation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008. Ces fonds sont principalement investis :

- SGAM AI JAPAN = en immeubles de bureaux situés au Japon
  - OFI EUROPA II = en actifs situés dans différents pays européens
- L'entrée de ces fonds dans le périmètre de consolidation ne génère pas d'écart d'acquisition.

#### CESSIONS ET SORTIES DU PÉRIMÈTRE

Cinq OPCVM sortent du périmètre de consolidation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008 :

- FCPR Oficap
- Équihaut rendement
- Macif gestion court terme
- Macif équilibre
- Macif dynamique

La SCI Lille Rouges Barres sort du périmètre de consolidation suite à une cession intervenue en novembre 2008.

#### AUTRES MOUVEMENTS

Concernant Socram, le pourcentage de détention est passé de 42,13 % à 45,31 %.

Le rapprochement de OFI Instit avec la société ADI (société de gestion de portefeuilles) a entraîné un renforcement de la structure financière de la société OFI Instit. Cela s'est concrétisé par une augmentation de capital de OFI Instit faisant progresser le pourcentage de détention du groupe Macif de 48,30 % à 49,19 %.

Aucun autre mouvement significatif n'est relevé sur l'exercice 2008.

### 3.5. EFFETS DES VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE

(en milliers d'euros)	Cotisations acquises brutes	Résultat opérationnel courant	Réserves Groupe	Résultat net Groupe	Capitaux propres Groupe
FCPR Oficap			-558		-558
Equihaut rendement			-39		-39
Sgam Ai Japan		-2		-2	-2
Ofi europa II					
Macif Gestion Court Terme			-19	-1	-20
Macif Équilibre				-107	-107
Macif Dynamique				-126	-126
GCE Assurances			2 642	3 806	6 448
Socram			-13 246		-13 246
Groupe OFI Instit			-86		-86
<b>Total</b>		<b>-2</b>	<b>-11 306</b>	<b>3 570</b>	<b>-7 736</b>

Aucun impact n'est à constater suite à la sortie du périmètre de la SCI Lille Rouges Barres

# 4. Principes et méthodes de consolidation

## 4.1. DATE DE CLÔTURE

Toutes les sociétés présentes dans le périmètre de consolidation du groupe Macif clôturent leurs comptes au 31 décembre.

Le compte de résultat consolidé intègre les comptes de résultat des sociétés nouvellement consolidées, à compter de la date de leur entrée dans le périmètre de consolidation. Il intègre également les comptes de résultat des sociétés cédées en cours d'exercice, jusqu'à leur date de cession.

## 4.2. CONVERSION MONÉTAIRE

### CONVERSION DES COMPTES

La devise d'établissement des comptes consolidés du groupe Macif est l'euro. Les montants présentés dans les états financiers sont arrondis au millier d'euros le plus proche.

Les états financiers consolidés n'intègrent pas d'états financiers d'entités dont la devise fonctionnelle (c'est-à-dire la devise du système économique dans lequel l'entité se situe) est différente de la devise de présentation du Groupe.

### TRANSACTIONS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les transactions en devises étrangères sont converties en euros en utilisant les taux de change en vigueur à la date de la transaction. À chaque clôture, les éléments en devises inscrits au bilan sont convertis en utilisant les procédures suivantes :

- les éléments monétaires (notamment les placements obligataires, les dettes et créances, les provisions techniques d'assurance) sont convertis au cours de clôture ; les gains et pertes en résultant sont comptabilisés en résultat de l'exercice ;
- les éléments non monétaires évalués selon la méthode du coût amorti (notamment les placements immobiliers, les actifs corporels et incorporels) sont convertis au cours de change à la date de la transaction ; les écarts de change sont comptabilisés directement dans les capitaux propres lorsque les gains ou pertes liés aux sous-jacents sont comptabilisés directement dans les capitaux propres ;
- les éléments non monétaires évalués à la juste valeur (notamment les placements en actions) sont convertis au cours de change à la date d'évaluation de la juste valeur. Les écarts de change sont comptabilisés directement dans le résultat lorsque les gains ou pertes liés aux sous-jacents sont comptabilisés dans le résultat.

## 4.3. OPÉRATIONS INTERNES ENTRE SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Toutes les transactions sont éliminées y compris les actifs et passifs réciproques significatifs et les résultats internes au Groupe.

Les plus-values résultant de cessions intragroupe sont éliminées à hauteur de la quote-part du Groupe dans l'entreprise considérée. Par exception, les moins values sont maintenues en totalité si elles répondent aux critères de dépréciation durable.

## 4.4. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Les opérations de regroupements postérieures au 1<sup>er</sup> janvier 2006 sont comptabilisées selon la méthode du coût d'acquisition, conformément aux dispositions de la norme IFRS 3.

### RÉÉVALUATION DES ACTIFS, PASSIFS ET PASSIFS ÉVENTUELS DES SOCIÉTÉS ACQUISES

Les actifs, passifs et les passifs éventuels des sociétés acquises qui répondent à la définition d'actifs et passifs identifiables sont comptabilisés en juste valeur à la date d'acquisition, à l'exception :

- des passifs d'assurance qui conformément à IFRS 4 sont maintenus à leur valeur comptable antérieure à la date d'acquisition si cette valeur comptable est conforme aux principes comptables du groupe Macif,
- des secteurs d'activité et des actifs non courants de l'entité acquise destinés à être cédés suivant la définition de IFRS 5, qui sont valorisés au plus faible de la juste valeur nette des coûts de sortie ou de la valeur comptable des actifs concernés.

La date d'acquisition à partir de laquelle Macif consolide les comptes de l'entreprise acquise correspond à la date de sa prise de contrôle effective.

Les coûts de restructuration de l'entreprise acquise sont inclus dans les passifs acquis s'ils répondent, à la date d'acquisition, aux critères constitutifs de provisions fixés par la norme IAS 37.

### ÉCART D'ACQUISITION

L'écart d'acquisition représente la différence entre le prix de revient de l'activité ou des titres de la société acquise et la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels correspondants à la date d'acquisition.

Il est constaté en résultat de l'année de l'acquisition s'il est négatif, ou à l'actif du bilan s'il est positif :

- dans la rubrique « écart d'acquisition » pour les acquisitions d'entités consolidées par intégration globale
- dans la rubrique « investissements dans les entreprises associées » pour les entités consolidées par mise en équivalence.

L'écart d'acquisition est rattaché au secteur d'activité de l'entreprise nouvellement acquise.

Les intérêts minoritaires sont initialement évalués à la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels correspondants à la date d'acquisition, au prorata du pourcentage d'intérêts détenu des actionnaires minoritaires.

L'évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise peut être ajustée dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition. Au-delà de ce délai de douze mois, le montant de l'écart d'acquisition ne peut être modifié que dans des cas très spécifiques : ajustement de prix, corrections d'erreurs, ou reconnaissance ultérieure d'un impôt différé qui ne répondait pas aux critères d'activation à la date du regroupement.

### TEST DE DÉPRÉCIATION

Les écarts d'acquisition ne font pas l'objet d'amortissements récurrents, mais des pertes de valeur peuvent être constatées, si cela s'avère nécessaire, sur la base des résultats des tests de dépréciation.

Pour la réalisation des tests de dépréciation, les écarts d'acquisition sont affectés en fonction de l'organisation mise en place par le groupe. Les Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) correspondent à un groupe identifiable d'actifs de l'entité acquise, c'est-à-dire produisant des flux de trésorerie indépendamment des autres groupes d'actifs.

Les UGT auxquelles un écart d'acquisition est affecté font l'objet de tests de dépréciation de valeur au moins une fois par an, ou plus fréquemment s'il existe un indice de perte de valeur.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable de l'UGT est inférieure à sa valeur nette comptable. La valeur recouvrable correspond à la plus élevée des valeurs entre la juste valeur diminuée du coût de la vente et la valeur d'utilité. La méthode employée est la valeur actualisée des flux de trésorerie de l'actif ou de l'UGT concernée. Lorsque l'actif ou l'UGT d'origine ne peut plus être isolé, le test de dépréciation est mené sur la base de l'UGT ayant repris l'actif ou l'UGT d'origine.

La perte de valeur est affectée en priorité à l'écart d'acquisition, puis aux autres actifs non courants de l'UGT (immobilisations corporelles et incorporelles) au prorata de leur valeur comptable. La charge de dépréciation éventuelle est comprise dans les « autres produits et charges opérationnels ».

La perte de valeur comptabilisée sur un écart d'acquisition a un caractère irréversible. Elle ne peut être reprise que lors de la cession de l'entité concernée.

### DÉCOMPTABILISATION

Les écarts d'acquisition sont décomptabilisés lors de la cession des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) auxquels ils se rattachent. Le résultat de cession est déterminé en tenant compte de cette sortie d'actif.

## 4.5. SEGMENTATION SECTORIELLE

L'information sectorielle publiée reflète la structure d'organisation interne et de gestion du groupe Macif.

Elle retient comme axe d'analyse primaire les 4 secteurs d'activité suivants :

- Dommages
- Épargne
- Santé / Prévoyance
- Autres

Le secteur « Autres » rassemble notamment les activités de gestion d'actifs et de financement.

L'axe d'analyse secondaire est la zone géographique. Les activités du groupe Macif sont présentées sur une seule zone géographique, la France. Il n'y a pas d'autre zone géographique significative.

Le résultat sectoriel est égal aux produits sectoriels après déduction des charges sectorielles, hors charges d'impôt sur le résultat.

Chaque secteur d'activité est présenté avant élimination des opérations réciproques. Ces opérations sont regroupées par postes concernés du bilan et du compte de résultat en « opérations inter-sectorielles ».

# 5. Principes et méthodes d'évaluation

## 5.1. ACTIFS INCORPORELS

Un actif incorporel est un actif non monétaire, sans substance physique et identifiable (c'est-à-dire pouvant être séparé et vendu, transféré, concédé, loué ou échangé ou résultant de droits contractuels ou légaux).

Le groupe Macif n'a pas retenu les options visant à :

- évaluer les actifs incorporels en juste valeur,
- incorporer, dans la valorisation des actifs incorporels, les éventuels coûts des emprunts associés.

### FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les dépenses de recherche engagées par le groupe Macif sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses de développement sont comptabilisées en tant qu'actifs incorporels si le projet concerné répond aux 6 critères suivants :

- faisabilité technique
- intention d'achever l'actif et de l'utiliser ou le vendre
- capacité à utiliser ou vendre l'actif
- probabilité d'avantages économiques futurs (existence d'un marché ou utilisation en interne)
- disponibilité des ressources financières nécessaires à l'achèvement
- fiabilité de la mesure des dépenses attribuables à l'immobilisation.

Les coûts de développement, et ceux directement attribuables pour que l'immobilisation puisse être exploitée, sont cumulés puis amortis linéairement sur la durée probable d'utilisation de l'actif concerné, à partir de sa mise en service.

La durée moyenne d'amortissement est de 5 ans.

### LOGICIELS

Les licences acquises sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les coûts immobilisables se composent des coûts directement engagés pour la production des logiciels à usage interne. Les coûts qui ne sont pas immobilisables sont enregistrés en charges de la période.

La durée d'utilité estimée la plus fréquente est de 3 ans pour les logiciels bureautiques et de 5 ans pour les autres logiciels.

### AUTRES ACTIFS INCORPORELS

Les actifs incorporels sont comptabilisés s'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables à l'actif iront à l'entité, et que le coût de ces actifs peut être évalué de façon fiable, sur la base d'hypothèses raisonnables et documentées.

Les actifs incorporels sont évalués initialement au coût d'acquisition ou de production.

Ils sont ensuite amortis suivant le mode estimé le plus représentatif de leur utilisation, à partir de la date de leur mise en service, et sur la plus courte de leur durée d'utilisation probable. La durée d'amortissement la plus fréquente est de 5 ans ou, le cas échéant, la durée de leur protection juridique.

Les tests de perte de valeur, pratiqués au moins une fois par an, permettent de déterminer s'il est nécessaire de constater des dépréciations complémentaires.

## 5.2. IMMEUBLES DE PLACEMENT ET IMMEUBLES D'EXPLOITATION

### VENTILATION ENTRE IMMOBILIER D'EXPLOITATION ET IMMOBILIER DE PLACEMENT

Au bilan, les actifs immobiliers sont présentés dans deux rubriques différentes selon la destination de chacun, soit en immeuble de placement soit en immeuble d'exploitation. Les immeubles d'exploitation sont des immeubles non destinés à la vente et dont les surfaces sont occupées à plus de 50 % par des sociétés faisant partie du Groupe.

Les immeubles de placement comprennent l'ensemble des autres immeubles, loués par le groupe Macif à des tiers externes au Groupe.

L'immobilier de placement et l'immobilier d'exploitation sont comptabilisés au coût amorti.

La juste valeur des immeubles n'est pas comptabilisée mais fait l'objet, pour l'immobilier de placement, d'une information dans

une note en annexe du bilan. Elle est fondée sur des expertises quinquennales mises à jour annuellement et permet de déterminer les plus ou moins-values latentes sur les actifs immobiliers concernés.

La valeur brute des immeubles correspond au coût d'acquisition (prix d'achat et frais relatifs à l'acquisition) ou de production. Les coûts des travaux d'amélioration sont portés en augmentation de la valeur brute des immeubles. Les frais financiers liés à la construction des immeubles sont enregistrés en charges.

### MODALITÉS D'AMORTISSEMENT

Les immeubles sont ventilés en composants homogènes dont la nature et la durée d'amortissement dépendent du type d'immeuble et de la durée d'utilisation.

	Bureaux Standing	Bureaux Exploitation	Bureaux Placement
Terrains	Non amort.	Non amort.	Non amort.
Constructions	100 ans	60 ans	60 ans
Façades & Étanchéité	30 ans	30 ans	30 ans
Installations techniques	20 ans	20 ans	20 ans
Agencements	10 ans	10 ans	10 ans

	Entrepôts	Centres commerciaux	Autres bâtiments
Terrains	Non amort.	Non amort.	Non amort.
Constructions	30 ans	50 ans	50 ans
Façades & Étanchéité	25 ans	25 ans	20 ans
Installations techniques	15 ans	20 ans	15 ans
Agencements	10 ans	15 ans	10 ans

Les composants des immeubles sont amortis linéairement sur leur durée d'utilisation, en tenant compte de leur valeur résiduelle, si celle-ci peut être estimée de façon fiable à la fin de la durée d'utilisation.

### TEST DE DÉPRÉCIATION

Lors de chaque clôture, Macif apprécie s'il existe un indice de perte de valeur des actifs.

En cas de baisse de valeur significative, une dépréciation est comptabilisée pour ramener la valeur de l'immeuble à sa valeur d'utilité ou à sa valeur d'expertise si cette dernière est plus élevée. La valeur d'utilité des immeubles est calculée à chaque clôture en utilisant la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés.

Cette dépréciation est reprise par le compte de résultat en cas de reprise de valeur.

### CRÉDIT-BAIL

Les actifs immobiliers financés par des contrats de location financière sont comptabilisés à l'actif sur la base de la valeur actuelle des loyers des crédits-baux et de l'option d'achat.

Après leur entrée au bilan, ils sont amortis selon des modalités identiques à celles décrites ci-dessus. Au passif, une dette correspondante est constatée en « dettes de financement ». Elle est amortie selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les revenus locatifs sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée des contrats de location en cours.

### 5.3. ACTIFS CORPORELS

Les actifs corporels sont ceux détenus par le Groupe pour être utilisés dans la fourniture de services ou à des fins administratives, et dont on s'attend à ce qu'ils soient utilisés sur plus d'une période.

Ils sont évalués à leur coût d'acquisition ou de production incluant les dépenses de mise en service, et amortis selon le mode le plus représentatif de la dépréciation économique, suivant la méthode des composants.

La durée d'utilité se situe entre 3 et 20 ans selon la catégorie d'actifs corporels correspondante.

### 5.4. PLACEMENTS FINANCIERS

#### NOTION DE JUSTE VALEUR

La juste valeur d'un actif financier correspond au montant pour lequel un actif pourrait être échangé entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale. Ses modalités de calcul dépendent de la nature des titres concernés :

- pour un instrument coté sur un marché actif, la juste valeur correspond au dernier cours de bourse à chaque clôture,
- pour des instruments financiers non cotés, la juste valeur est déterminée sur la base de techniques de valorisation appropriées au type d'instrument concerné. Ces techniques comprennent l'utilisation de transactions récentes dans des conditions de concurrence normales s'il en existe, la référence à la juste valeur actuelle d'un autre instrument identique en substance, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et les modèles de valorisation des options.

#### CLASSIFICATION ET ÉVALUATION

Les instruments financiers sont classés en 4 catégories selon l'intention et la capacité de détention des actifs concernés :

- actifs détenus à des fins de transaction (Trading),
- placements détenus jusqu'à leur échéance (HTM),
- prêts et créances,
- actifs financiers disponibles à la vente (AFS).

Les actifs détenus à des fins de transaction (Trading) sont ceux acquis en vue d'être vendus à court terme ou faisant partie d'un portefeuille d'actifs financiers qui présente un historique de prises de bénéfices à court terme. Ils sont comptabilisés à la juste valeur des titres à la date de clôture. La variation de la juste valeur des titres détenus à des fins de transaction est constatée dans le compte de résultat de la période.

Les actifs détenus jusqu'à l'échéance (HTM) sont des actifs financiers non dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixée, autres que les prêts et créances, que le Groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance.

Ils sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les primes et décotes entrent dans le calcul du coût amorti et sont constatées en résultat de manière actuarielle sur la durée de vie de l'actif financier. Le groupe Macif n'a classé aucun actif financier dans cette catégorie.

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif, à l'exception des instruments classés comme à la juste valeur par résultat ou comme disponibles à la vente. Ils sont comptabilisés au coût amorti. Les primes et décotes entrent dans le calcul du coût amorti et sont constatées en résultat de manière actuarielle sur la durée de vie de l'actif financier.

Les actifs financiers disponibles à la vente (AFS) sont les actifs financiers non dérivés qui ne sont pas classés dans l'une des autres catégories d'actifs financiers. Ils sont comptabilisés à la date d'acquisition à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition. Les variations de valeur sont enregistrées dans un compte de capitaux propres « Réserve de réévaluation ».

#### OPTION JUSTE VALEUR

L'option juste valeur consiste à désigner lors de leur entrée dans le bilan les actifs et passifs financiers à la juste valeur avec variation de juste valeur en compte de résultat.

Cette modalité d'évaluation est autorisée lorsqu'elle :

- concerne un groupe d'actifs et/ou de passifs financiers gérés et dont la performance est évaluée sur la base de la juste valeur, en application d'une stratégie de gestion des risques ou d'investissement documentée et qu'il s'agit de la base sur laquelle repose l'information fournie en interne à la direction ou,
- s'applique à un instrument financier hybride comportant un ou plusieurs dérivés incorporés substantiels ou,
- élimine ou réduit l'incohérence d'évaluation ou de comptabilisation qui résulterait sinon de l'évaluation d'actifs ou de passifs ou de la comptabilisation de produits et de charges selon des bases d'évaluation différentes (situation de « mismatch »).

Le groupe Macif a désigné les actifs suivants comme relevant de l'option de juste valeur par résultat :

- les actifs détenus par des OPCVM consolidés,
- les instruments financiers contenant des dérivés incorporés difficiles à isoler du contrat hôte (obligations convertibles, échangeables, indexées...),
- les actifs financiers détenus dans le cadre de contrats en unités de compte dont les passifs sont évalués sur la base de la valeur de marché des unités de compte.

Les modalités de comptabilisation, d'évaluation et de dépréciation des actifs désignés comme à la juste valeur par résultat sont identiques à celles des actifs détenus à des fins de transaction (Cf. supra).

## DÉPRÉCIATION DES ACTIFS FINANCIERS

Lors de chaque clôture, les actifs financiers autres que ceux évalués à la juste valeur par résultat sont soumis à un test de dépréciation. Parmi les critères constituant une indication de dépréciation, on peut citer notamment :

- des difficultés financières importantes de l'émetteur,
- un défaut de paiement des intérêts ou du principal,
- une probabilité de faillite ou de restructuration financière de l'emprunteur croissante,
- la disparition d'un marché actif pour cet actif financier, suite à des difficultés financières,
- une baisse de plus de 30 % de la juste valeur du titre en dessous de son prix d'acquisition,
- une situation de moins-value latente pendant 6 mois ou plus précédant la date de clôture,
- l'existence d'une dépréciation lors des clôtures précédentes.

Pour les obligations, s'agissant uniquement d'instruments de dettes, seul le risque de contrepartie fait l'objet d'une dépréciation. Si ce risque est avéré, la perte de valeur égale à la différence entre la juste valeur et le coût amorti est comptabilisée en contrepartie du compte de résultat. Si au cours d'un exercice ultérieur la juste valeur d'un instrument de dettes déprécié augmente, la dépréciation est reprise par le résultat.

Pour les actions, la perte latente est calculée par différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur actuelle, diminuée de toute dépréciation précédemment enregistrée. Les dépréciations sont constatées par le résultat. Elles ne peuvent être reprises que lors de la cession ou de la déconsolidation de l'actif financier concerné. Une augmentation des cours de bourse postérieure à la constatation d'une dépréciation durable est comptabilisée comme une variation de juste valeur en capitaux propres dans la rubrique « Réserve de réévaluation ».

Pour les prêts et créances, s'il existe une indication objective de dépréciation, la perte de valeur est mesurée par différence entre la valeur nette comptable de l'actif et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés et actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine de l'instrument financier. La perte de valeur est comptabilisée en contrepartie du compte de résultat. Si au cours d'un exercice ultérieur, la juste valeur des prêts ou créances dépréciés augmente, la dépréciation est reprise par résultat.

## 5.5. INSTRUMENTS DÉRIVÉS

### DÉFINITION

Un instrument dérivé, quelle que soit la forme juridique du contrat, est un instrument financier qui répond aux trois critères suivants :

- sa valeur se modifie en fonction de l'évolution d'un sous-jacent financier (taux, actions, devises...),
- il ne requiert aucun coût net initial ou un coût initial faible par rapport au nominal du dérivé,
- il fera l'objet de règlements dans le futur.

Le groupe Macif utilise, directement ou indirectement, des instruments dérivés pour couvrir ses risques de change et de taux d'intérêt.

Les risques couverts concernent principalement un passif subordonné et certains actifs financiers. Les instruments dérivés utilisés consistent principalement en des contrats de change à terme et des swaps de taux.

Lors de l'acquisition du dérivé, le groupe Macif documente la nature du sous-jacent concerné, les objectifs en terme de gestion des risques et, le cas échéant, l'efficacité de la couverture réelle et attendue sur la durée de la couverture.

Conformément à la norme IAS 39, les instruments dérivés sont enregistrés à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis réévalués à chaque arrêté comptable, ceci jusqu'à leur dénouement. Leur mode de comptabilisation varie selon leur classification.

### DÉRIVÉS NON QUALIFIÉS DE COUVERTURE

Les instruments dérivés non qualifiés de couverture sont ceux pour lesquels l'efficacité de la couverture ne peut être démontrée de façon fiable et de façon continue sur la durée de détention.

Ils sont comptabilisés à la juste valeur à la date d'acquisition, puis réévalués, à chaque arrêté, à leur juste valeur. Les gains et pertes latents sont enregistrés dans le compte de résultat.

### DÉRIVÉS QUALIFIÉS DE COUVERTURE

Les instruments dérivés qualifiés de couverture sont ceux pour lesquels l'efficacité de la couverture peut être démontrée de façon fiable et continue sur la durée de détention.

Ils sont comptabilisés à la juste valeur à la date d'acquisition, puis réévalués à leur juste valeur. Les gains et pertes latents sont enregistrés différemment selon la nature de l'opération :

- couverture de juste valeur : les variations de juste valeur des dérivés et sous-jacents sont enregistrées de façon symétrique dans le compte de résultat.
- couverture de flux de trésorerie : la part efficace de variation de juste valeur des dérivés est enregistrée en capitaux propres, et la part inefficace immédiatement dans le compte de résultat.



Les montants accumulés en fonds propres sont reclassés dans le compte de résultat lorsque l'élément couvert affecte le résultat. Constituent la part efficace, les variations de juste valeur de l'instrument de couverture compensant les variations de juste valeur de l'élément couvert. A contrario, la part inefficace se compose des variations de juste valeur de l'instrument de couverture ne compensant pas les variations de juste valeur de l'élément couvert.

Lorsqu'un dérivé arrive à échéance, est vendu ou lorsque la couverture ne peut plus être démontrée, le gain ou la perte cumulée est maintenu dans les capitaux propres tant que l'élément couvert est en cours. Il est enregistré en résultat lorsque le sous-jacent impacte le compte de résultat.

### SÉPARATION DES DÉRIVÉS INCORPORÉS

Les dérivés incorporés dans un instrument financier hôte sont séparés et évalués séparément à la juste valeur lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- les caractéristiques économiques et les risques du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés aux caractéristiques économiques et aux risques du contrat hôte,
- un instrument autonome comportant les mêmes conditions que le dérivé incorporé répondrait à la définition d'un dérivé et,
- l'instrument hybride (composé) n'est pas évalué à la juste valeur avec comptabilisation des variations de juste valeur par le biais du compte de résultat.

S'il est matériellement impossible d'évaluer séparément un dérivé incorporé qui devrait être séparé, l'intégralité de l'instrument financier est comptabilisée dans la catégorie des actifs désignés à la juste valeur par résultat.

Pour le groupe Macif, les actifs financiers contenant des dérivés ont été comptabilisés dans la catégorie des actifs désignés à la juste valeur par le résultat.

## 5.6. INVESTISSEMENTS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Les investissements dans les entreprises associées sont représentatifs des participations consolidées selon la méthode de la mise en équivalence (Cf. note 3.2.).

Lors de l'acquisition, l'investissement est comptabilisé au coût d'acquisition, retraité le cas échéant de l'écart d'acquisition.

Par la suite, sa valeur nette comptable est augmentée ou diminuée pour prendre en compte les bénéfices ou les pertes au prorata de la participation du Groupe.

## 5.7. FRAIS D'ACQUISITION REPORTÉS

Pour les contrats d'assurance non-vie, la part des frais d'acquisition relative à la période comprise entre la date de clôture de l'exercice et la date d'échéance de la prime est constatée à l'actif du bilan dans le poste frais d'acquisition reportés inclus dans le poste autres actifs. La variation des frais d'acquisition reportés est comprise dans les frais d'acquisition au compte de résultat. Ces frais sont calculés sur une base cohérente avec celle utilisée pour le report des primes non acquises. Ils sont amortis sur la durée résiduelle des contrats considérés.

Pour les contrats d'assurance-vie et les contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaires, les frais d'acquisition sont reportés dans la limite des marges nettes futures des contrats. Ils sont amortis sur une durée de 10 ans en fonction du rythme d'émergence des marges réévaluées à la clôture de chaque exercice. Si les marges futures se révèlent insuffisantes, un amortissement exceptionnel des frais d'acquisition reportés est pratiqué. Les chargements d'acquisition sont inscrits en produits à répartir sur plusieurs exercices et constatés en résultat sur la base du même rythme.

## 5.8. IMPÔTS

### INTÉGRATION FISCALE

Le groupe Macif a opté pour le régime de l'intégration fiscale. Le principe appliqué est celui de la neutralité fiscale telle que préconisée par l'administration fiscale. En conséquence, chaque entité du groupe fiscal constate, dans ses comptes individuels, l'impôt comme si elle était imposée séparément.



Au 31 décembre 2008, le périmètre d'intégration fiscale est comparable à celui de l'exercice précédent. Il rassemble 17 sociétés :

Dénomination sociale	Date d'entrée
MACIF (société intégrante)	1997
MACIF PARTICIPATIONS	1999
MACIF GESTION	1999
MACIFILIA	2000
COMPAGNIE FONCIÈRE MACIF	2001
GPIM	2001
MARSEILLE GRAND LITTORAL	2002
LESSEPS PROMOTION	2002
SIEM	2004
MACIFIMO	2004
MUTAVIE	2005
NIORT INVESTISSEMENTS	2005
MUTAVIE ASSURANCE CONSEILS	2005
IDMACIF	2005
THEMIS	2006
MACIFIN	2008
HDP MACIF 2	2008

### IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les différences liées à des décalages temporaires existants entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et des passifs figurant au bilan consolidé ainsi que les reports déficitaires d'impôts donnent lieu à la détermination d'impôts différés.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé.

Les impôts différés sont comptabilisés en contrepartie du compte de résultat. Par exception, ils sont comptabilisés en contrepartie des capitaux propres s'ils concernent des éléments comptabilisés en contrepartie des capitaux propres. Ainsi, les impôts différés relatifs à la mise en valeur de marché des actifs disponibles à la vente sont comptabilisés en contrepartie de la réserve de réévaluation.

Tous les passifs d'impôts différés sont comptabilisés. Un impôt différé passif est notamment comptabilisé sur le retraitement de la réserve de capitalisation, même si la faible probabilité de cession en moins-values des titres passibles de cette réserve rend peu probable la taxation du stock existant.

Tous les actifs d'impôts différés sont comptabilisés. Ceux dont la récupération ou l'imputation n'est pas probable font l'objet d'une provision pour dépréciation.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés. Ils peuvent être compensés lorsque l'entreprise a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles et que ces actifs et passifs d'impôts concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale sur la même entité imposable.

## 5.9. CRÉANCES ET DETTES D'EXPLOITATION, AUTRES ACTIFS ET AUTRES PASSIFS

Les créances d'exploitation et les autres actifs sont comptabilisés à leur valeur nominale, en incluant les éventuels coûts de transaction.

Les dettes d'exploitation et autres passifs sont enregistrés au coût initial de la transaction. Ce dernier correspond généralement à la juste valeur de la contrepartie reçue en échange à l'origine du contrat, nette des frais de transaction.

Ultérieurement, à chaque arrêté, ces mêmes passifs sont comptabilisés au coût amorti.

## 5.10. ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Conformément à la norme IFRS 5, les actifs non courants sont considérés comme détenus en vue de la vente lorsqu'ils sont disponibles pour une cession immédiate dans leur état actuel et que leur vente est hautement probable dans un délai maximum de 12 mois suivant la clôture de l'exercice.

Cette classification concerne notamment les actifs pour lesquels la direction a engagé un plan de cession et un programme actif de recherche d'acquéreurs.

Les actifs non courants détenus en vue de la vente sont comptabilisés au plus faible de leur valeur nette comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente, à l'exception des actifs d'impôts différés, des actifs financiers et des actifs résultant d'un contrat d'assurance, qui restent évalués selon les normes applicables à ces types d'actifs.

Ils sont présentés dans une rubrique spécifique du bilan et cessent d'être amortis à partir de leur classement dans cette catégorie.

Le résultat net des activités cédées ou en cours de cession est présenté dans une rubrique spécifique du compte de résultat qui inclut le résultat net d'impôt de ces activités jusqu'à leur date de cession, ainsi que le résultat net d'impôt de leur cession proprement dite.

Les flux de trésorerie des activités cédées sont également présentés dans une rubrique spécifique du tableau des flux de trésorerie. Elle inclut les flux générés par ces activités jusqu'à la date de leur cession, ainsi que la trésorerie hors impôt générée par leur cession proprement dite.

## 5.11. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie comprend les disponibilités bancaires et les comptes courants avec les sociétés non consolidées.

Les équivalents de trésorerie regroupent les placements sans risque dont l'échéance est inférieure ou égale à 3 mois à la date d'acquisition, ou qui peuvent être convertis en liquidités de façon quasi immédiate. Cela concerne notamment les titres de créances négociables et les titres d'OPCVM monétaires.

Les modalités de comptabilisation, d'évaluation et de dépréciation sont identiques à celles des titres détenus à des fins de transaction (TRADING).

## 5.12. CAPITAUX PROPRES

### 5.12.1 Capitaux propres groupe

Les capitaux propres groupe se composent des éléments suivants :

#### FONDS D'ÉTABLISSEMENT ET PRIMES D'ÉMISSION, DE FUSION, D'APPORT

Les fonds d'établissement, primes d'émission, de fusion et d'apport correspondent aux soldes comptables sociaux de la Macif et des mutuelles d'assurance présentes dans le périmètre de consolidation.

#### RÉSERVE DE RÉÉVALUATION

La réserve de réévaluation comprend les écarts issus de la réévaluation à la juste valeur d'éléments du bilan et principalement les effets :

- de la réévaluation des instruments dérivés affectés à la couverture de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises conformément aux dispositions de la norme IAS 39. Il s'agit des profits et pertes non réalisés ;
- de la réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente (AFS) conformément aux dispositions de la norme IAS 39. Il s'agit de profits et pertes non réalisés ;
- des impôts différés et de la participation aux bénéfices différée générés par les opérations mentionnées ci-dessus.

## AUTRES RÉSERVES ET RÉSULTATS CUMULÉS

Les autres réserves sont composées des éléments suivants :

- les réserves sociales et reports à nouveau des entités consolidées,
- l'incidence dans les réserves des retraitements consolidés, et notamment la part groupe de la réserve de capitalisation. Cette réserve est un poste spécifique compris dans les capitaux propres individuels des sociétés françaises d'assurance. Elle est neutralisée dans les comptes consolidés par un retraitement consistant à éliminer les variations de l'exercice en les réimputant sur le résultat et à constater les impôts et participations différées correspondants.
- l'incidence de changement de méthodes comptables (notamment la réserve de première application des normes IFRS).

### 5.12.2 Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires représentent la quote-part détenue par des tiers au groupe dans l'actif net et les résultats nets des entités consolidées par intégration globale (hors OPCVM).

La part des minoritaires dans les OPCVM du Groupe est présentée séparément au bilan dans un poste de dettes.

### 5.12.3 Gestion des capitaux propres

Le groupe Macif est soumis à la réglementation européenne en matière de couverture de la marge de solvabilité. Cette réglementation vise à protéger les intérêts des assurés en imposant, tant au niveau social pour chacune des entreprises européennes ayant une activité assurance, qu'au niveau consolidé, un ratio de solvabilité minimum.

Au 31 décembre 2008, le groupe Macif, tout comme chacune de ses filiales assurance, respecte ses obligations en matière de couverture de la marge de solvabilité.

Le calcul de la marge de solvabilité ajustée est réalisé conformément aux règles applicables selon Solvency 1. Il est communiqué chaque année à l'Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles (ACAM).

Le suivi de la marge de solvabilité s'appuie sur des outils de simulation visant à déterminer l'évolution des principaux indicateurs du groupe dans le cadre d'un scénario central mais également de différents scénarios de stress. Ces simulations sont présentées dans les rapports de solvabilité établis chaque année et transmis à l'Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles (ACAM).

## 5.13. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Conformément à IAS 37, une provision est constituée lorsque le groupe Macif a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie probable de ressources.

Cette sortie de ressources doit pouvoir être estimée avec une fiabilité suffisante pour pouvoir constituer une provision. À défaut, il s'agit d'un passif éventuel qui n'est pas comptabilisé, mais fait l'objet d'une information en annexe. Lorsque l'effet de la valeur temps est significatif, les provisions sont déterminées en actualisant les flux de trésorerie futurs. L'impact de l'actualisation est enregistré en résultat financier.

Outre les provisions pour litiges, les provisions pour risques et charges comprennent les sommes provisionnées au titre des avantages au personnel.

### AVANTAGES AU PERSONNEL

Le groupe Macif comptabilise la totalité de ses engagements en matière de retraite, préretraite, indemnités de départ, couverture sociale, prévoyance, médailles du travail et autres engagements assimilés, tant pour le personnel actif que pour le personnel retraité, nets des actifs de couverture et des montants non reconnus.

En matière d'engagements de retraite, les sociétés du groupe Macif disposent de régimes à cotisations définies et de régimes à prestations définies.

Pour les régimes à cotisations définies, aucune provision n'est comptabilisée car le paiement des cotisations dégage l'employeur de toute obligation dans le financement ultérieur du risque. Les paiements du groupe sont enregistrés en charges de la période à laquelle ils sont liés. Les cotisations payées d'avance sont comptabilisées à l'actif dans la mesure où ce paiement d'avance permettra une diminution des paiements futurs ou un remboursement en trésorerie.

Pour les régimes à prestations définies, le coût des prestations est estimé en utilisant la méthode des unités de crédits projetés. Cette méthode conduit à provisionner, au passif du bilan, la valeur actuelle de l'engagement à la date de clôture, diminuée de la valeur de marché des actifs mis en couverture, net des écarts actuariels et du coût des services passés non reconnus. Cette provision est déterminée en actualisant les prestations futures attendues sur la base d'un taux, au plus égal au taux de rendement des actifs mis en représentation.

En matière d'avantages à long terme, les modalités de provisionnement sont quasiment identiques à celles utilisées pour les engagements de retraite en régime à prestations définies ; la seule différence résidant dans l'absence d'étalement du coût des services non reconnus. Cela concerne les médailles du travail, comptes épargne temps et congés anniversaire.

En matière d'avantages postérieurs à l'emploi, le groupe Macif comptabilise son engagement en matière de surcomplémentaire santé sur les remboursements proposés par le BCAC aux retraités du groupe Macif. Cet engagement concerne l'évaluation du portefeuille de ces contrats en hypothèse fermée.

## 5.14. PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET CONTRATS FINANCIERS

Les contrats proposés par le groupe Macif sont classés en 3 catégories :

- les contrats d'assurance,
- les contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire,
- les contrats financiers sans participation aux bénéfices discrétionnaire.

Les contrats d'assurance et les contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire relèvent de la norme IFRS 4.

Les contrats financiers sans participation aux bénéfices discrétionnaire relèvent de la norme IAS 39.

### 5.14.1 Contrats d'assurance

#### 5.14.1.1 DÉFINITION

Un contrat d'assurance est un contrat selon lequel la compagnie accepte un risque d'assurance significatif d'un tiers (l'assuré) en consentant d'indemniser l'assuré ou un autre bénéficiaire si un événement futur incertain spécifique (l'événement assuré) affecte défavorablement l'assuré. Un risque :

- d'assurance est un risque autre que financier, transféré du souscripteur du contrat vers l'assureur ;
- financier est un risque de variation potentielle future de taux d'intérêt, de prix d'une valeur mobilière, d'un cours de change ou d'une autre variable similaire.

Un risque d'assurance est significatif dès lors qu'un événement assuré peut obliger un assureur à payer des prestations complémentaires significatives quel que soit le scénario, à l'exception des scénarios qui manquent de substance commerciale, c'est-à-dire s'inscrivant en dehors de l'objet initial de l'assurance.

### 5.14.1.2. PRINCIPAUX CONTRATS

Pour le groupe Macif, les principaux contrats d'assurance visés par la norme IFRS 4 sont :

- les contrats d'assurance non-vie,
- les contrats d'assurance-vie comportant un risque d'assurance décès significatif (contrats en euros),
- les contrats avec sortie en rente optionnelle ou obligatoire, si l'assureur est engagé dès l'origine et n'a pas de liberté de tarification à la date de sortie en rente. Dans le cas contraire, ces contrats sont des contrats financiers pendant la phase de constitution (c'est-à-dire jusqu'à la fixation de la tarification du risque d'assurance) puis des contrats d'assurance pendant la phase de service de la rente,
- les contrats en unités de compte avec une garantie plancher significative.

### 5.14.1.3. COMPTABILISATION

Les pratiques comptables existantes en France et relatives aux contrats d'assurance (règlement CRC 2000-05) sont maintenues, à l'exception des provisions d'égalisation et sous réserve que les provisions ainsi déterminées soient conformes au test d'adéquation des passifs prescrit par les normes internationales.

#### Contrats d'assurance non-vie

La provision pour cotisations non acquises constate la part des cotisations se rapportant à la période comprise entre la date de l'inventaire et la date de la prochaine échéance du contrat, ou à défaut son terme.

Elle est calculée prorata temporis en incluant les frais d'échéance et de fractionnement dans la valeur portefeuille.

Les provisions pour sinistres à payer représentent la valeur estimée des dépenses en principal et en frais, tant internes qu'externes, relatives au règlement des sinistres survenus et non payés, déclarés ou non, y compris les capitaux constitutifs de rentes non encore mis à la charge de l'entreprise. Les provisions pour sinistres à payer sont calculées dossier par dossier ou par méthodes statistiques, et récapitulées par exercice de survenance et par catégorie. Les dépenses sont estimées à leur coût futur non actualisé et augmentées d'une provision pour frais de gestion, déterminée en fonction des taux de frais réellement observés.

Les provisions d'égalisation constatées en application des réglementations locales pour faire face à des risques caractérisés par une faible fréquence et un coût unitaire élevé ou à un risque macroéconomique sont éliminées dans les comptes consolidés. Toutefois, certaines provisions d'égalisation sont constituées au titre de contrats dont les dispositions prévoient qu'elles reviennent au souscripteur en cas de résiliation ou de transfert. Ces provisions constituent à ce titre un engagement et sont en conséquence reclassées en « Provision pour participation aux bénéfices et excédents ».

Les autres provisions techniques se composent des provisions suivantes :

- provisions mathématiques de rentes : ces provisions représentent la valeur actuelle des engagements de l'entreprise afférents aux rentes dommages et rentes contractuelles. Elles sont calculées en utilisant les tables considérées comme adéquates localement et les taux techniques au plus égaux au taux de rendement prévisionnel prudemment estimés des actifs affectés à leur représentation ;
- provisions pour risques en cours : ces provisions sont destinées à couvrir les sinistres et frais de gestion afférents qui excèdent la fraction de primes reportées nettes des frais d'acquisition correspondants. Le calcul est effectué en fonction d'un taux moyen de sinistralité observé sur chaque branche au cours des exercices N et N-1 ;
- provisions pour risques croissants : ces provisions sont constituées en assurance maladie et invalidité lorsque les risques croissent avec l'âge de l'assuré et sont couverts par des primes constantes.

#### Contrats d'assurance-vie

Les provisions mathématiques représentent la différence entre les valeurs actuelles des engagements pris respectivement par l'assureur et par l'assuré en tenant compte des probabilités de réalisation de ces engagements.

Pour les contrats en euros, elles sont égales à la valeur acquise de l'épargne, compte tenu des versements et des retraits effectués par le souscripteur.

Pour les contrats en unités de compte, les provisions mathématiques sont évaluées sur la base de la valeur vénale des actifs servant à ces contrats à chaque clôture. Les gains ou les pertes résultant de la réévaluation de ces derniers sont portés au compte de résultat, afin de neutraliser l'impact de la variation des provisions techniques.

La provision globale de gestion est dotée afin de couvrir les charges futures de gestion des contrats, non couvertes par ailleurs. Elle est calculée, conformément à l'article 31 quinquies GC du Code Général des Impôts, par différence entre les charges futures de gestion et les ressources futures probables, liées à chaque ensemble homogène de contrat existant à cette date.

Les provisions pour participation aux bénéfices concernent les contrats d'assurance et les contrats d'investissement avec participation aux bénéfices discrétionnaire. Elle regroupe une provision pour participation aux bénéfices exigible et une provision pour participation aux bénéfices différée.

La provision pour participation aux bénéfices exigible représente le montant des fonds définitivement attribué aux bénéficiaires de contrats lorsque ces fonds, non encore crédités individuellement, ne sont pas payables immédiatement après la liquidation de l'exercice qui les a produits. Elle est comptabilisée dans les comptes individuels et maintenue dans les comptes consolidés.

La provision pour participation aux bénéfices différée traduit l'impact, pour l'évaluation des passifs, des retraitements de consolidation, et notamment la mise en juste valeur des placements. Elle est comptabilisée dans les comptes consolidés, en maintenant les principes existants en normes françaises (règlement CRC 2000-05). Les taux de participation utilisés correspondent aux taux contractuels attachés à chacun des portefeuilles concernés (en pratique 95 % ou 100 %).

La provision pour participation aux bénéfices différée est comptabilisée en contrepartie du résultat ou de la réserve de réévaluation selon les modalités de comptabilisation du sous-jacent.

Au bilan, elle figure :

- au passif, si elle est assise sur une différence de base positive nette (valeur d'actif des comptes consolidés supérieure à celle retenue dans les comptes individuels)
- à l'actif, dans le cas opposé. Les participations différées actives donnent lieu à un test de recouvrabilité et seules les participations considérées comme recouvrables sont maintenues à l'actif du bilan.

Les participations différées actives et passives ne peuvent se compenser que lorsqu'elles résultent de différences positives et négatives de nature et d'échéance similaires, et dans les limites de la mutualisation des résultats financiers imposées par les contrats, notamment l'existence d'actifs cantonnés.

#### Test d'adéquation des passifs

Un test d'adéquation des passifs est effectué à chaque arrêté comptable par chacune des entités consolidées.

Ce test permet de vérifier que les passifs d'assurance-vie et non-vie sont suffisants au regard des estimations actuelles de flux de trésorerie futurs générés par les contrats d'assurance. Les flux de trésorerie futurs prennent en compte les garanties et options attachées à chacun des contrats. Le cas échéant, et pour les besoins de ce test, les passifs d'assurance sont diminués des coûts d'acquisition reportés et des valeurs de portefeuille constatées lors de regroupement d'entreprises ou de transferts de contrats s'y rapportant.

En cas d'insuffisance, les pertes potentielles sont comptabilisées en intégralité en contrepartie du résultat.

#### 5.14.1.4. SÉPARATION DES DÉRIVÉS INCORPORÉS

Les dérivés incorporés dans un contrat hôte entrant dans la catégorie des contrats d'assurance sont séparés et évalués séparément à la juste valeur lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- sa valeur se modifie en fonction de l'évolution d'un sous-jacent financier (taux, actions, devises...),
- l'investissement initial est nul ou faible en comparaison de sa volatilité potentielle,
- et fera l'objet de règlements dans le futur.

Cependant, certains dérivés incorporés répondant à la définition de contrat d'assurance ou correspondant à des options de rachat pour un montant défini ne sont pas évalués séparément du contrat hôte conformément à la norme IFRS 4.

Les dérivés incorporés séparés sur contrats sont classés dans la catégorie des instruments financiers détenus à des fins de transaction. Ils sont évalués à la juste valeur avec comptabilisation des variations de juste valeur en résultat.

Au sein du groupe Macif, aucun dérivé incorporé dans les contrats d'assurance n'a fait l'objet d'une comptabilisation séparée.

### 5.14.2 Contrats financiers avec participation discrétionnaire

#### 5.14.2.1. DÉFINITION

Selon la norme IFRS 4, la participation aux bénéfices discrétionnaire correspond au droit contractuel qu'a le titulaire d'un contrat de recevoir, en tant que supplément aux prestations garanties, des prestations complémentaires :

- qui devraient probablement représenter une part significative des bénéfices contractuels,
- dont le montant ou l'échéance est contractuellement à la discrétion de l'émetteur,
- qui sont contractuellement fondés sur la performance d'un ensemble défini de contrats ou d'un type de contrats déterminé, les rendements des placements réalisés et/ou latents d'un portefeuille d'actifs déterminés détenus par l'émetteur ou le résultat de la société, d'un fonds ou d'une autre entité qui émet le contrat.

L'élément de participation discrétionnaire repose sur les clauses contractuelles de participation aux bénéfices, mais aussi sur les dispositions réglementaires applicables localement.

#### 5.14.2.2. PRINCIPAUX CONTRATS

Pour le groupe Macif, sont classés comme contrats financiers avec participation discrétionnaire :

- les contrats à prime unique,
- les contrats d'épargne retraite collective en euros.

#### 5.14.2.3. COMPTABILISATION

Les contrats financiers avec participation discrétionnaire relevant de la norme IFRS 4 sont valorisés et comptabilisés selon les mêmes règles que les contrats d'assurance, y compris pour les dérivés incorporés (Cf. supra).

En revanche, les passifs de ces contrats sont présentés dans une ligne spécifique au bilan.

### **5.14.3 Contrats financiers sans participation discrétionnaire**

#### **5.14.3.1 DÉFINITION**

Les contrats sans risque d'assurance significatif et sans participation aux bénéfices discrétionnaire sont considérés comme des contrats financiers relevant de la norme IAS 39.

#### **5.14.3.2 PRINCIPAUX CONTRATS**

Au sein du groupe Macif, il n'a pas été recensé, à ce jour, de contrats financiers relevant de la norme IAS 39.

### **5.14.4 Comptabilité reflet ou « shadow accounting »**

Le groupe Macif n'a pas retenu l'option shadow accounting définie selon la norme IFRS 4.

## **5.15. RÉASSURANCE : ACCEPTATIONS ET CESSIIONS EN RÉASSURANCE**

### **CLASSIFICATION**

Les traités de réassurance qui prévoient un transfert de risque significatif sont considérés comme des contrats d'assurance relevant de la norme IFRS 4. À défaut, ils sont considérés comme des traités de réassurance financière relevant de la norme IAS 39.

Au sein du groupe Macif, tous les contrats de réassurance (acceptations ou cessions) comportent un transfert de risque d'assurance significatif. Ils relèvent tous de la norme IFRS 4.

### **COMPTABILISATION**

Les acceptations en réassurance sont comptabilisées affaire par affaire sur la base des résultats de l'année, réels ou estimés. Les provisions techniques correspondent aux montants communiqués par les cédantes, majorés le cas échéant de compléments.

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités.

La part des cessionnaires dans les provisions techniques est évaluée de la même façon que les provisions techniques apparaissant au passif.

Les dépôts espèces reçus des réassureurs sont comptabilisés en dettes au passif.

Les titres remis en nantissement par les réassureurs sont inscrits en « Engagements reçus » et évalués au cours de bourse. Ils sont pris en compte dans le test de dépréciation des actifs de réassurance, après déduction des coûts de mise en oeuvre de la garantie.

## **5.16. DETTES DE FINANCEMENT**

Les dettes de financement comprennent :

- les passifs subordonnés,
- les dettes de financement représentées par des titres,
- les dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire,
- les autres dettes de financement.

À l'émission, les dettes de financement sont enregistrées selon la méthode du coût amorti. Cette méthode consiste à amortir par le résultat toutes les différences entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement par l'usage du taux effectif (appelé méthode du taux effectif). Les coûts directement attribuables à l'émission (commission, honoraires, ..) sont inclus dans l'évaluation initiale de la dette.

Les dettes de financement sont décomptabilisées lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou arrive à expiration.

Pour le groupe Macif, tous les passifs subordonnés sont classés en dettes de financement.

Les dettes relatives aux engagements de crédit bail immobilier correspondent au capital restant dû au titre des contrats ainsi qu'au coût de l'éventuelle levée de l'option d'achat. Au sein du groupe Macif, cela concerne un seul contrat portant sur le financement d'un immeuble à Paris.

## **5.17. PRIMES**

Les primes sont comptabilisées à la date de prise d'effet de la garantie, cette date constituant le fait générateur de leur comptabilisation.

Elles correspondent aux primes émises hors taxes, brutes de réassurance, nettes d'annulations, de réductions et de ristournes. Elles comprennent une estimation des primes à émettre pour la part acquise à l'exercice et une estimation des primes à annuler postérieurement à la date de clôture.

## **5.18. SINISTRES**

Les sinistres comprennent les sinistres réglés durant l'exercice, relatifs à l'exercice en cours ou à des exercices antérieurs nets des recours encaissés et les frais de règlement des sinistres.

## 5.19. FRAIS DE GESTION

Les frais de gestion liés à l'activité d'assurance sont initialement comptabilisés par nature puis répartis, selon une périodicité mensuelle, aux comptes de frais par destination du compte de résultat :

- Frais de règlement des sinistres – compris dans la charge de sinistres sur la ligne « Charges des prestations des contrats »
- Frais d'acquisition – ligne « Frais d'acquisition des contrats »
- Frais d'administration – ligne « Frais d'administration »
- Autres charges techniques – ligne « Autres produits d'exploitation nets des charges »
- Autres charges non techniques – ligne « Autres produits et charges opérationnels courants »
- Charges de placements - inclus dans le résultat financier sur la ligne « Charges des placements »

L'affectation des frais de gestion aux destinations s'effectue soit directement, soit sur la base de clefs de répartition fondées sur des critères quantitatifs objectifs, appropriés et contrôlables directement liés à la nature des charges.

## 5.20. RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT

L'agrégat « résultat opérationnel courant » du compte de résultat n'inclut pas les charges ou produits de l'exercice qui, par leur nature ou leur montant, présentent un caractère inhabituel et particulièrement significatif.

Ces derniers sont classés en « Autres produits et charges opérationnels ».

## 5.21. CHARGE DE FINANCEMENT

La charge de financement comprend :

- les intérêts sur découverts bancaires et emprunts à court terme et à long terme ;
- l'amortissement des primes d'émission ou de remboursement relatives aux emprunts ;
- l'amortissement des coûts accessoires encourus pour la mise en place des emprunts ;
- les différences de change résultant des emprunts en monnaie étrangère, dans la mesure où elles sont assimilées à un ajustement des coûts d'intérêt.



# 6. Comparabilité des comptes

## **6.1. CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES ET DE MODALITÉS D'ESTIMATION**

Au 31 décembre 2008, les modalités d'estimation de la provision pour frais de gestion ont été modifiées suite au rapport de contrôle de l'ACAM sur les comptes d'une filiale d'assurances dommages du Groupe. Ainsi, la nouvelle méthode conduit à constater un rechargement de la provision pour frais de gestion soit un taux PFG/PSAP de 4,4 % contre 3,9 % en 2007.

## **6.2. CHANGEMENTS DE PRÉSENTATION COMPTABLE**

Aucun changement de présentation comptable n'est intervenu au cours de l'exercice.

## **6.3. CHANGEMENTS LIÉS AUX EFFETS DE VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE**

Les impacts liés aux variations de périmètre sont détaillés dans la note 3.5. de l'annexe aux comptes consolidés.



# 7. Notes complémentaires sur les comptes

## 7.1. ACTIFS INCORPORELS

### DÉTAIL DES ACTIFS INCORPORELS

(en milliers d'euros)	31 déc. 08			31 déc. 07		
	Brut	Dépréc.	Net	Brut	Dépréc.	Net
Écarts d'acquisition	78 386	- 60 371	18 015	78 386	- 41 151	37 235
Portefeuilles de contrats des sociétés d'assurance						
Autres immobilisations incorporelles	127 373	- 46 269	81 104	87 920	- 40 548	47 372
<b>TOTAL</b>	<b>205 759</b>	<b>- 106 640</b>	<b>99 119</b>	<b>166 306</b>	<b>- 81 699</b>	<b>84 607</b>

### ÉCARTS D'ACQUISITION – VARIATION

(en milliers d'euros)	31 déc. 08			31 déc. 07		
	Brut	Dépréc.	Net	Brut	Dépréc.	Net
Ouverture	78 386	- 41 151	37 235	78 386		78 386
Augmentation		- 19 220	- 19 220		- 41 151	- 41 151
Diminution						
<b>CLÔTURE</b>	<b>78 386</b>	<b>- 60 371</b>	<b>18 015</b>	<b>78 386</b>	<b>- 41 151</b>	<b>37 235</b>

### ÉCARTS D'ACQUISITION - DÉTAIL PAR SOCIÉTÉ

(en milliers d'euros)	Ouverture			Variations		Clôture
	Brut	Dépréc.	Net	Brut	Dépréc.	Net
Macifilia	60 371	- 41 151	19 220		- 19 220	
Mutavie	18 015		18 015			18 015
<b>TOTAL</b>	<b>78 386</b>	<b>- 41 151</b>	<b>37 235</b>		<b>- 19 220</b>	<b>18 015</b>

Les écarts d'acquisition se rapportent aux opérations suivantes :

- **Macifilia** : la société Cornhill France est entrée dans le périmètre de consolidation du Groupe le 1<sup>er</sup> juillet 2004. À cette date, un écart d'acquisition avait été constaté dans les comptes consolidés à hauteur de 66 775 K€. Au 1<sup>er</sup> janvier 2006, lors de la transition aux normes IFRS, cet écart d'acquisition a été repris à la valeur nette comptable soit 56 759 K€. En 2006, la participation dans le capital de la société Macifilia Participations a été portée de 80 % à 100 % par rachat de titres. Cette opération a généré un écart d'acquisition complémentaire de 3 612 K€ porté à l'actif. Ces écarts d'acquisition sont désormais rattachés à la société Macifilia, les entités Cornhill France et Macifilia Participations ayant été absorbées. Ils représentent un montant brut total de 60 371 K€,
- **Mutavie** : à la fin du mois de décembre 2004, le groupe Macif a acquis une fraction complémentaire du capital de Mutavie. Cette opération a généré un écart d'acquisition de 20 017 K€. À l'ouverture de l'exercice 2006, date de transition aux normes IFRS, cet écart d'acquisition s'élevait à 18 015 K€ en valeur nette comptable.

En application des principes comptables présentés au paragraphe 4.4. Regroupements d'entreprises, le groupe Macif a soumis ses écarts d'acquisition à des tests de dépréciation. Ces tests consistent à comparer la valeur comptable nette des actifs des UGT à leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable est déterminée à partir de la méthode des flux de trésorerie prévisionnels actualisés (méthode ayant prévalu lors des opérations d'acquisition), après ajustement aux nouvelles conditions de marché :

- des business plans des entités concernées,
- des hypothèses de calcul.

Au 31 décembre 2008, sur la base des valorisations obtenues, l'écart d'acquisition Macifilia a été totalement déprécié.

### PORTFEUILLES DE CONTRATS DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE

Aucune valeur de portefeuille ne figure à l'actif du bilan consolidé.

### AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les autres immobilisations incorporelles regroupent principalement les licences des logiciels et les développements informatiques immobilisés.

(en milliers d'euros)	31 déc. 08			31 déc. 07		
	Brut	Dépréc.	Net	Brut	Dépréc.	Net
Ouverture	87 920	- 40 548	47 372	67 491	- 32 834	34 657
Augmentation	62 112	- 10 938	51 174	21 001	- 8 605	12 396
Diminution	- 22 659	5 217	- 17 442	- 572	891	319
Autres mouvements						
<b>CLÔTURE</b>	<b>127 373</b>	<b>- 46 269</b>	<b>81 104</b>	<b>87 920</b>	<b>- 40 548</b>	<b>47 372</b>

Les autres immobilisations incorporelles sont présentées ci-dessous par nature :

(en milliers d'euros)	Ouverture			Variations		Clôture
	Brut	Dépréc.	Net	Brut	Dépréc.	Net
Droit au bail	3 887	- 839	3 048	2 702	- 254	5 496
Logiciels	63 406	- 39 673	23 733	22 033	- 5 503	40 263
<i>Logiciels développés en interne</i>	26 636	- 14 783	11 853	10 819	- 1 675	20 997
<i>Autres logiciels</i>	36 770	- 24 890	11 880	11 214	- 3 828	19 266
Autres	20 627	- 36	20 591	14 717	37	35 345
<b>TOTAL</b>	<b>87 920</b>	<b>- 40 548</b>	<b>47 372</b>	<b>39 452</b>	<b>- 5 720</b>	<b>81 104</b>

La rubrique « Autres » rassemble principalement les avances et acomptes sur immobilisations incorporelles.

## 7.2. IMMEUBLES DE PLACEMENT

Tous les immeubles de placement du groupe Macif sont évalués au coût amorti. Ils regroupent les immeubles détenus en direct et ceux détenus par l'intermédiaire de SCI.

### SYNTHÈSE

	31 déc. 08	31 déc. 07
Valeur brute	415 513	389 608
Amortissement et dépréciation	- 105 494	- 101 395
<b>Valeur nette comptable</b>	<b>310 019</b>	<b>288 213</b>
Valeur de marché	468 932	461 652
<b>Écart</b>	<b>158 913</b>	<b>173 439</b>

### MOUVEMENTS SUR L'EXERCICE

	31 déc. 08			31 déc. 07		
	Brut	Dépréc.	Net	Brut	Dépréc.	Net
Ouverture	389 608	- 101 395	288 213	379 641	- 75 268	304 373
Augmentation	127 107	- 5 684	121 423	40 605	- 28 568	12 037
Diminution	- 102 349	1 004	- 101 345	- 30 533	5 607	- 24 926
Autres mouvements	1 147	581	1 728	- 105	- 3 166	- 3 271
<b>CLÔTURE</b>	<b>415 513</b>	<b>- 105 494</b>	<b>310 019</b>	<b>389 608</b>	<b>- 101 395</b>	<b>288 213</b>

### ANALYSE DES AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS

	31 déc. 08	31 déc. 07
Ouverture	101 395	75 268
Dotations aux amortissements et dépréciations de l'exercice	16 397	23 411
Reprises suite à cessions		
Reprises suite à revalorisation	- 444	- 5 506
Autres mouvements	- 11 854	8 222
<b>CLÔTURE</b>	<b>105 494</b>	<b>101 395</b>

## 7.3. PLACEMENTS FINANCIERS HORS UC

### SYNTHÈSE

	31 déc. 08	31 déc. 07
Actifs évalués à la juste valeur	16 378 763	16 914 989
Actifs évalués au coût amorti	112 678	61 656
<b>CLÔTURE</b>	<b>16 491 441</b>	<b>16 976 645</b>

## PLACEMENTS FINANCIERS PAR CATÉGORIE – AU 31 DÉCEMBRE 2008

	31 déc. 08				
	Coût amorti brut	Dépréciat°	Coût amorti net	Réévaluat°	Juste valeur
<b>Actifs disponibles à la vente (AFS)</b>					
Actions	299 128	-52 105	247 023	80 645	327 668
Obligations	14 215 788	-9 977	14 205 811	-130 519	14 075 292
Opcvm	1 216 298	-294 856	921 442	59 634	981 076
Autres	1 815		1 815	71	1 886
<b>Sous-total</b>	<b>15 733 029</b>	<b>-356 938</b>	<b>15 376 091</b>	<b>9 831</b>	<b>15 385 922</b>
<b>Actifs détenus à des fins de transaction (TRADING)</b>					
Actions					
Obligations	118		118		118
Opcvm	235 034		235 034	5 841	240 875
Autres					
<b>Sous-total</b>	<b>235 152</b>		<b>235 152</b>	<b>5 841</b>	<b>240 993</b>
<b>Actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat (FVO)</b>					
Actions	120 229		120 229		120 229
Obligations	253 324		253 324	-125 487	127 837
Opcvm	842 704		842 704	-338 922	503 782
Autres					
<b>Sous-total</b>	<b>1 216 257</b>		<b>1 216 257</b>	<b>-464 409</b>	<b>751 848</b>
<b>Prêts</b>	<b>116 706</b>	<b>-6 666</b>	<b>110 040</b>	<b>2 638</b>	<b>112 678</b>
<b>TOTAL (hors UC et immeubles)</b>	<b>17 301 144</b>	<b>-363 604</b>	<b>16 937 540</b>	<b>-446 099</b>	<b>16 491 441</b>
Actions	419 357	-52 105	367 252	80 645	447 897
Obligations	14 469 230	-9 977	14 459 253	-256 006	14 203 247
Opcvm	2 294 036	-294 856	1 999 180	-273 447	1 725 733
Autres	1 815		1 815	71	1 886
Prêts	116 706	-6 666	110 040	2 638	112 678
<b>TOTAL (hors UC et immeubles)</b>	<b>17 301 144</b>	<b>-363 604</b>	<b>16 937 540</b>	<b>-446 099</b>	<b>16 491 441</b>

## PLACEMENTS FINANCIERS PAR CATÉGORIE – AU 31 DÉCEMBRE 2007

	31 déc. 07				
	Coût amorti brut	Dépréciat°	Coût amorti net	Réévaluat°	Juste valeur
<b>Actifs disponibles à la vente (AFS)</b>					
Actions	337 306	-5 583	331 723	129 825	461 548
Obligations	14 027 365	-11 340	14 016 025	-332 018	13 684 007
Opcvm	1 352 936	-8 715	1 344 221	307 396	1 651 617
Autres	1 502		1 502	42	1 544
<b>Sous-total</b>	<b>15 719 109</b>	<b>-25 638</b>	<b>15 693 471</b>	<b>105 245</b>	<b>15 798 716</b>
<b>Actifs détenus à des fins de transaction (TRADING)</b>					
Actions					
Obligations					
Opcvm	354 322		354 322	1 192	355 514
Autres					
<b>Sous-total</b>	<b>354 322</b>		<b>354 322</b>	<b>1 192</b>	<b>355 514</b>
<b>Actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat (FVO)</b>					
Actions					
Obligations	390 702		390 702	-13 707	376 995
Opcvm	353 318		353 318	30 446	383 764
Autres					
<b>Sous-total</b>	<b>744 020</b>		<b>744 020</b>	<b>16 739</b>	<b>760 759</b>
<b>Prêts</b>	<b>65 663</b>	<b>-6 617</b>	<b>59 046</b>	<b>2 610</b>	<b>61 656</b>
<b>TOTAL (hors UC et immeubles)</b>	<b>16 883 114</b>	<b>-32 255</b>	<b>16 850 859</b>	<b>125 786</b>	<b>16 976 645</b>
Actions	337 306	-5 583	331 723	129 825	461 548
Obligations	14 418 067	-11 340	14 406 727	-345 725	14 061 002
Opcvm	2 060 576	-8 715	2 051 861	339 034	2 390 895
Autres	1 502		1 502	42	1 544
Prêts	65 663	-6 617	59 046	2 610	61 656
<b>TOTAL (hors UC et immeubles)</b>	<b>16 883 114</b>	<b>-32 255</b>	<b>16 850 859</b>	<b>125 786</b>	<b>16 976 645</b>

## ANALYSE DES MOUVEMENTS DES PLACEMENTS FINANCIERS – AU 31 DÉCEMBRE 2008

	31 déc. 08					TOTAL
	AFS	Trading	FVO	Prêts et créances	Coût amorti	
Ouverture	15 798 716	355 514	760 759	61 656		16 976 645
Acquisitions	2 645 465	17 830 700	820 925	104 511		21 401 601
Cessions	-2 885 617	-16 620 895	-85 677	-55 409		-19 647 598
Variations de Juste Valeur	-100 337	5 696	-406 482			-501 123
Dépréciations	-404 469					-404 469
Reprises aux amort. et dépréciations	24 219			-613		23 606
Variations de périmètre			-236			-236
Autres mouvements	307 945	-1 330 022	-337 441	2 533		-1 356 985
<b>CLÔTURE</b>	<b>15 385 922</b>	<b>240 993</b>	<b>751 848</b>	<b>112 679</b>		<b>16 491 441</b>

Les autres mouvements représentent les reclassements opérés sur les placements c'est-à-dire :

- les intérêts courus non échus affectés aux placements,
- les placements considérés comme équivalents de trésorerie.

## ANALYSE DES MOUVEMENTS DES PLACEMENTS FINANCIERS – AU 31 DÉCEMBRE 2007

	31 déc. 07					TOTAL
	AFS	Trading	FVO	Prêts et créances	Coût amorti	
Ouverture	14 767 910	38 993	1 183 996	70 614		16 061 513
Acquisitions	3 405 472	21 703 003	305 139	44 653		25 458 267
Cessions	-2 059 632	-21 375 034	-721 384	-15 210		-24 171 259
Variations de Juste Valeur	-412 866	-176	-9 647			-422 689
Dépréciations	-51 077		-26	-9 744		-60 847
Reprises aux amort. et dépréciations	26 899		-611	412		26 701
Variations de périmètre	1 685		95 149			96 834
Autres mouvements	120 324	-11 273	-91 857	-29 068		-11 874
<b>CLÔTURE</b>	<b>15 798 716</b>	<b>355 514</b>	<b>760 759</b>	<b>61 656</b>		<b>16 976 645</b>

**DÉPRÉCIATION DES PLACEMENTS FINANCIERS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE**

	31 déc. 08	31 déc. 07
Ouverture	32 255	25 743
Dotations	404 469	5 442
Reprises suite à cessions ou remboursements	- 3 736	- 9 938
Reprises suite à revalorisation	- 19 869	1 051
Autres mouvements	- 49 515	9 957
<b>CLÔTURE</b>	<b>363 604</b>	<b>32 255</b>

**7.4. PLACEMENTS FINANCIERS EN UC**

	31 déc. 08	31 déc. 07
Actions		
Obligations		
Parts d'OPCVM	110 003	188 637
Autres		
<b>TOTAL</b>	<b>110 003</b>	<b>188 637</b>

Les placements financiers en Unités de Compte sont valorisés à la juste valeur.

**7.5. EMPLOIS DES ACTIVITÉS DU SECTEUR BANCAIRE ET PLACEMENTS DES AUTRES ACTIVITÉS****SYNTHÈSE**

	31 déc. 08	31 déc. 07
<b>Emplois des activités du secteur bancaire</b>		
Actifs évalués à la juste valeur		
Actifs évalués au coût amorti		
<b>Sous-total</b>		
<b>Placements des autres activités</b>		
Actifs évalués à la juste valeur	27 528	27 151
Actifs évalués au coût amorti	140 730	144 295
<b>Sous-total</b>	<b>168 258</b>	<b>171 446</b>
<b>TOTAL</b>	<b>168 258</b>	<b>171 446</b>

Le périmètre de consolidation du groupe Macif au 31 décembre 2008 ne comporte pas de société ayant une activité bancaire et dans laquelle le Groupe exerce un contrôle exclusif ou conjoint. De ce fait, le poste « Emplois des activités du secteur bancaire » n'est pas mouvementé.

## PLACEMENTS DES AUTRES ACTIVITÉS PAR CATÉGORIE – AU 31 DÉCEMBRE 2008

	31 déc. 08				
	Coût amorti brut	Dépréciat°	Coût amorti net	Réévaluat°	Juste valeur
<b>Actifs disponibles à la vente (AFS)</b>					
Actions	18 209	- 2 615	15 594	747	16 341
Obligations	12 650	- 1 433	11 217	-30	11 187
Opcvm					
Autres					
<b>Sous-total</b>	<b>30 859</b>	<b>- 4 048</b>	<b>26 811</b>	<b>717</b>	<b>27 528</b>
<b>Actifs détenus à des fins de transaction (TRADING)</b>					
Actions					
Obligations					
Opcvm					
Autres					
<b>Sous-total</b>					
<b>Actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat (FVO)</b>					
Actions					
Obligations					
Opcvm					
Autres					
<b>Sous-total</b>					
<b>Dérivés</b>					
<b>Prêts</b>	<b>8 722</b>	<b>- 2 862</b>	<b>5 860</b>		<b>5 860</b>
<b>Immeubles de placement</b>	<b>203 099</b>	<b>-68 229</b>	<b>134 870</b>		<b>134 870</b>
<b>TOTAL</b>	<b>242 680</b>	<b>-75 139</b>	<b>167 541</b>	<b>717</b>	<b>168 258</b>
Actions	18 209	- 2 615	15 594	747	16 341
Obligations	12 650	- 1 433	11 217	-30	11 187
Opcvm					
Autres					
Dérivés					
Prêts	8 722	- 2 862	5 860		5 860
Immeubles de placement	203 099	-68 229	134 870		134 870
<b>TOTAL</b>	<b>242 680</b>	<b>-75 139</b>	<b>167 541</b>	<b>717</b>	<b>168 258</b>



## PLACEMENTS DES AUTRES ACTIVITÉS PAR CATÉGORIE – AU 31 DÉCEMBRE 2007

	31 déc. 07				
	Coût amorti brut	Dépréciat°	Coût amorti net	Réévaluat°	Juste valeur
<b>Actifs disponibles à la vente (AFS)</b>					
Actions	16 667	- 2 975	13 692	4 918	18 610
Obligations	9 559	- 1 061	8 498	43	8 541
Opcvm					
Autres					
<b>Sous-total</b>	<b>26 226</b>	<b>- 4 036</b>	<b>22 190</b>	<b>4 961</b>	<b>27 151</b>
<b>Actifs détenus à des fins de transaction (TRADING)</b>					
Actions					
Obligations					
Opcvm					
Autres					
<b>Sous-total</b>					
<b>Actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat (FVO)</b>					
Actions					
Obligations					
Opcvm					
Autres					
<b>Sous-total</b>					
Dérivés					
Prêts	10 978	- 3 369	7 609		7 609
Immeubles de placement	202 532	- 65 846	136 686		136 686
<b>TOTAL</b>	<b>239 736</b>	<b>- 73 251</b>	<b>166 485</b>	<b>4 961</b>	<b>171 446</b>
Actions	16 667	- 2 975	13 692	4 918	18 610
Obligations	9 559	- 1 061	8 498	43	8 541
Opcvm					
Autres					
Dérivés					
Prêts	10 978	- 3 369	7 609		7 609
Immeubles de placement	202 532	- 65 846	136 686		136 686
<b>TOTAL</b>	<b>239 736</b>	<b>- 73 251</b>	<b>166 485</b>	<b>4 961</b>	<b>171 446</b>

## PLACEMENTS IMMOBILIERS DES AUTRES ACTIVITÉS – SYNTHÈSE

	31 déc. 08	31 déc. 07
Valeur brute	203 099	202 532
Amortissement et dépréciation	-68 229	-65 846
<b>Valeur nette comptable</b>	<b>134 870</b>	<b>136 686</b>
Valeur de marché	248 458	268 375
<b>Écart</b>	<b>113 588</b>	<b>131 689</b>

## PLACEMENTS IMMOBILIERS DES AUTRES ACTIVITÉS – MOUVEMENTS SUR L'EXERCICE

	31 déc. 08			31 déc. 07		
	Brut	Dépréc.	Net	Brut	Dépréc.	Net
Ouverture	202 532	-65 846	136 686	339 861	-91 961	247 900
Augmentation	21 850	-16 174	5 676	71 328	-29 076	42 252
Diminution	-21 283	13 791	-7 492	-66 863	20 017	-46 846
Autres mouvements				-141 794	35 174	-106 620
<b>CLÔTURE</b>	<b>203 099</b>	<b>-68 229</b>	<b>134 870</b>	<b>202 532</b>	<b>-65 846</b>	<b>136 686</b>

Au 31 décembre 2007, la ligne « Autres mouvements » correspondait principalement au reclassement des placements immobiliers des sociétés Marseille Grand Littoral et Lesseps Promotion dans la rubrique « Actifs destinés à la vente ».

## DÉPRÉCIATION DES PLACEMENTS FINANCIERS DES AUTRES ACTIVITÉS

	31 déc. 08			31 déc. 07		
	Placements immobiliers	Placements financiers	Total	Placements immobiliers	Placements financiers	Total
Ouverture	65 846	7 405	73 251	91 961	14 617	106 578
Dotations aux amortissements	14 066		14 066	12 004		12 004
Dotations aux dépréciations	2 108	1 062	3 170	4 374	868	5 242
Reprises suite à cessions ou remboursements	-13 791	-492	-14 283	-6 842	-60	-6 902
Reprises suite à revalorisation		-1 065	-1 065	-477	-7 577	-8 054
Autres mouvements				-35 174	-443	-35 617
<b>CLÔTURE</b>	<b>68 229</b>	<b>6 910</b>	<b>75 139</b>	<b>65 846</b>	<b>7 405</b>	<b>73 251</b>

## 7.6. INVESTISSEMENTS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

### MOUVEMENTS – AU 31 DÉCEMBRE 2008

	01 jan. 08	Dividendes	Variation de périmètre	Variation de la réserve de réévaluation	Autres mouvements	Quote part de résultat 2008	31 déc. 08
Groupe IMA	14 295			- 18	- 340	1 586	15 523
ALTIMA	5 600		3 345	36	14	537	9 532
ATLANTIS	9 995				446	- 560	9 881
GCE Assurances			99 918	2 064		3 806	105 788
ATLANTIS VIDA	2 464			324	33	30	2 851
SOCRAM	71 750	- 2 257	3 757			4 855	78 105
SERENA	3 563					- 2 710	853
CEMM	2 196					- 126	2 070
Groupe OFI Instit	- 4 579		19 305	- 114		- 692	13 920
OFI PEC	58 224	- 1 654		- 2 245	- 11	- 4 097	50 217
<b>TOTAL</b>	<b>163 508</b>	<b>- 3 911</b>	<b>126 325</b>	<b>47</b>	<b>142</b>	<b>2 629</b>	<b>288 740</b>

Au 31 décembre 2008, l'entrée de GCE Assurances dans le périmètre de consolidation du groupe Macif impacte les placements des entreprises associées de 99 918 K€ dont 64 374 K€ relatifs à l'écart d'acquisition.

La réorganisation capitalistique du Groupe OFI Instit (39 422 K€ d'augmentation de capital) fait croître les placements des entreprises associées de 19 305 K€.

### MOUVEMENTS – AU 31 DÉCEMBRE 2007

	01 jan. 07	Dividendes	Variation de périmètre	Variation de la réserve de réévaluation	Autres mouvements	Quote part de résultat 2007	31 déc. 07
Groupe IMA	13 522			28	- 3	748	14 295
ALTIMA	6 614			11		- 1 025	5 600
ATLANTIS	10 302					- 307	9 995
ATLANTIS VIDA	2 493			- 125		96	2 464
OFIVALMO Partenaires	9 295	- 12 150	- 3 221			6 076	
SOCRAM	68 260	- 2 106			30	5 566	71 750
SERENA	- 777		6 988		- 1	- 2 647	3 563
CEMM	5 589		- 2 985			- 408	2 196
Groupe OFI Instit			8 087	33		- 12 699	- 4 579
OFI PEC		- 2 949	4 267	8 261	45 143	3 502	58 224
<b>TOTAL</b>	<b>115 298</b>	<b>- 17 205</b>	<b>13 136</b>	<b>8 208</b>	<b>45 169</b>	<b>- 1 098</b>	<b>163 508</b>

## PRINCIPALES DONNÉES CHIFFRÉES – AU 31 DÉCEMBRE 2008

	Pays	% intérêt	Total bilan	Capitaux propres	Chiffre d'affaires	Résultat net
Groupe IMA	France	27,14 %	195 186	56 195	46 522	4 044
ALTIMA	France	33,20 %	76 885	28 633	28 222	1 622
ATLANTIS	Espagne	27,19 %	81 797	36 092	39 554	- 2 637
GCE Assurances	France	25,00 %	932 980	154 587	404 483	14 748
ATLANTIS VIDA	Espagne	24,50 %	68 691	11 549	17 773	611
SOCRAM	France	45,31 %	2 118 231	165 111	139 760	10 907
SERENA	France	25,00 %	20 233	3 415	23 342	- 10 739
CEMM	France	25,00 %	8 657	8 274	-	- 504
Groupe OFI Instit	France	49,19 %	30 692	30 692	52 059	940
OFI PEC	France	51,33 %	159 632	95 600	-	- 7 517

## 7.7. PART DES CESSIONNAIRES ET RÉTROCESSIONNAIRES DANS LES PASSIFS D'ASSURANCE ET LES CONTRATS FINANCIERS

## DÉTAIL PAR CONTRAT ET PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ – AU 31 DÉCEMBRE 2008

	31 déc. 08				
	Domages	Épargne	Santé / Prévoyance	Autres	Total
Provisions d'assurance-vie			2 290		2 290
Provisions pour cotisations non acquises					
Provisions pour sinistres à payer	419 318	703	10 431		430 452
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes					
Autres			18 774		18 774
<b>Contrats d'assurance</b>	<b>419 318</b>	<b>703</b>	<b>31 495</b>		<b>451 516</b>
Provisions techniques vie					
Provisions pour sinistres à payer					
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes					
Autres					
<b>Contrats financiers avec participation discrétionnaire</b>					
Provisions techniques vie					
Provisions pour sinistres à payer					
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes					
Autres					
<b>Contrats financiers sans participation discrétionnaire</b>					
<b>Contrats en unité de compte</b>					
<b>TOTAL</b>	<b>419 318</b>	<b>703</b>	<b>31 495</b>		<b>451 516</b>

## DÉTAIL PAR CONTRAT ET PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ – AU 31 DÉCEMBRE 2007

	31 déc. 07				Total
	Dommages	Épargne	Santé / Prévoyance	Autres	
Provisions d'assurance-vie			2 297		2 297
Provisions pour cotisations non acquises					
Provisions pour sinistres à payer	417 927	903	9 743		428 573
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes					
Autres			19 421		19 421
<b>Contrats d'assurance</b>	<b>417 927</b>	<b>903</b>	<b>31 461</b>		<b>450 291</b>
Provisions techniques vie					
Provisions pour sinistres à payer					
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes					
Autres					
<b>Contrats financiers avec participation discrétionnaire</b>					
Provisions techniques vie					
Provisions pour sinistres à payer					
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes					
Autres					
<b>Contrats financiers sans participation discrétionnaire</b>					
<b>Contrats en unité de compte</b>					
<b>TOTAL</b>	<b>417 927</b>	<b>903</b>	<b>31 461</b>		<b>450 291</b>

## MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

	Contrats d'assurance	Contrats financiers		Contrats en UC	Total
		Avec Part. Discret.	Sans Part. Discret.		
Ouverture	450 291				450 291
Augmentation	453 072				453 072
Diminution	-451 345				-451 345
Autres mouvements	-502				-502
<b>CLÔTURE</b>	<b>451 516</b>				<b>451 516</b>

## 7.8. CRÉANCES

### RÉPARTITION PAR NATURE

	31 déc. 08			31 déc. 07		
	Brut	Dépréciat°	Net	Brut	Dépréciat°	Net
Cotisations acquises non émises	61 026	- 24 248	36 778	48 121	- 19 625	28 496
Autres créances nées d'opérat° d'ass. directe	212 576	- 18 813	193 763	209 392	- 16 283	193 109
<b>Créances nées des opérations d'assurance</b>	<b>273 602</b>	<b>- 43 061</b>	<b>230 541</b>	<b>257 513</b>	<b>- 35 908</b>	<b>221 605</b>
<b>Créances nées des opérations de réassurance</b>	<b>41 126</b>	<b>- 2 282</b>	<b>38 844</b>	<b>26 708</b>	<b>- 1 366</b>	<b>25 342</b>
<b>Créances d'impôt exigible</b>	<b>30 258</b>		<b>30 258</b>	<b>9 596</b>		<b>9 596</b>
Personnel	6 813		6 813	6 901		6 901
Organismes sociaux	21 277		21 277	12 219		12 219
Autres	245 765	- 13 111	232 654	247 105	- 15 341	231 764
<b>Autres créances d'exploitation</b>	<b>273 855</b>	<b>- 13 111</b>	<b>260 744</b>	<b>266 225</b>	<b>- 15 341</b>	<b>250 884</b>
<b>TOTAL</b>	<b>618 841</b>	<b>- 58 454</b>	<b>560 387</b>	<b>560 042</b>	<b>- 52 615</b>	<b>507 427</b>

Au 31 décembre 2008, le groupe Macif a opté pour le Carry Back compte tenu de la situation fiscale déficitaire du groupe d'intégration fiscale. La créance constatée à cette occasion s'élève à 20 011 K€ et justifie la forte progression des créances d'impôts exigible.

### RÉPARTITION PAR ÉCHÉANCE – AU 31 DÉCEMBRE 2008

	31 déc. 08			
	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	Total
Cotisations acquises non émises	61 026			61 026
Autres créances nées d'opérat° d'ass. directe	212 576			212 576
<b>Créances nées des opérations d'assurance</b>	<b>273 602</b>			<b>273 602</b>
<b>Créances nées des opérations de réassurance</b>	<b>41 126</b>			<b>41 126</b>
<b>Créances d'impôt exigible</b>	<b>30 258</b>			<b>30 258</b>
Personnel	6 813			6 813
Organismes sociaux	21 277			21 277
Autres	245 765			245 765
<b>Autres créances d'exploitation</b>	<b>273 855</b>			<b>273 855</b>
<b>TOTAL</b>	<b>618 841</b>			<b>618 841</b>

## RÉPARTITION PAR ÉCHÉANCE – AU 31 DÉCEMBRE 2007

	31 déc. 07			Total
	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	
Cotisations acquises non émises	48 121			48 121
Autres créances nées d'opérat° d'ass. directe	209 392			209 392
<b>Créances nées des opérations d'assurance</b>	<b>257 513</b>			<b>257 513</b>
<b>Créances nées des opérations de réassurance</b>	<b>26 708</b>			<b>26 708</b>
<b>Créances d'impôt exigible</b>	<b>9 596</b>			<b>9 596</b>
Personnel	6 901			6 901
Organismes sociaux	12 219			12 219
Autres	247 105			247 105
<b>Autres créances d'exploitation</b>	<b>266 225</b>			<b>266 225</b>
<b>TOTAL</b>	<b>560 042</b>			<b>560 042</b>

## MOUVEMENTS DES DÉPRÉCIATIONS

	31 déc. 08	31 déc. 07
Ouverture	52 615	46 331
Dotations	44 812	9 714
Reprises	-39 445	-2 798
Autres mouvements	472	-632
<b>CLÔTURE</b>	<b>58 454</b>	<b>52 615</b>

## 7.9. IMMEUBLES D'EXPLOITATION ET AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

## RÉPARTITION PAR NATURE

	31 déc. 08			31 déc. 07		
	Brut	Dépréciat°	Net	Brut	Dépréciat°	Net
Biens pris en crédit-bail	42 000	-784	41 216	42 000	-196	41 804
Immeubles d'exploitation	266 156	-73 397	192 759	257 058	-67 233	189 825
Autres immobilisations corporelles	201 233	-116 977	84 256	186 122	-111 403	74 719
<b>TOTAL</b>	<b>509 389</b>	<b>-191 158</b>	<b>318 231</b>	<b>485 180</b>	<b>-178 832</b>	<b>306 348</b>

La rubrique « Biens pris en crédit-bail » concerne un immeuble situé à Paris dont la mise en exploitation est intervenue en septembre 2007.

## RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ – AU 31 DÉCEMBRE 2008

	31 déc. 08				
	Domages	Épargne	Santé / Prévoyance	Autres	Total
Biens pris en crédit-bail	41 216				41 216
Immeubles d'exploitation	182 618	8 718	715	708	192 759
Autres immobilisations corporelles	75 666	278	8 247	65	84 256
<b>TOTAL</b>	<b>299 500</b>	<b>8 996</b>	<b>8 962</b>	<b>773</b>	<b>318 231</b>

## RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ – AU 31 DÉCEMBRE 2007

	31 déc. 07				
	Domages	Épargne	Santé / Prévoyance	Autres	Total
Biens pris en crédit-bail	41 804				41 804
Immeubles d'exploitation	175 377	9 010	715	4 723	189 825
Autres immobilisations corporelles	67 611	239	6 795	74	74 719
<b>TOTAL</b>	<b>284 792</b>	<b>9 249</b>	<b>7 510</b>	<b>4 797</b>	<b>306 348</b>

## 7.10. FRAIS D'ACQUISITION REPORTÉS

## RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

	31 déc. 08			31 déc. 07		
	Brut	Dépréciat°	Net	Brut	Dépréciat°	Net
Domages	83 572		83 572	78 027		78 027
Épargne	76 572		76 572	67 989		67 989
Santé/Prévoyance	538		538			
Autres						
<b>TOTAL</b>	<b>160 682</b>		<b>160 682</b>	<b>146 016</b>		<b>146 016</b>

## MOUVEMENTS SUR L'EXERCICE

	31 déc. 08				31 déc. 07			
	Domages	Épargne	Santé / Prévoyance	Total	Domages	Épargne	Santé / Prévoyance	Total
Ouverture	78 027	67 989	0	146 016	74 248	58 364	0	132 612
Dotations de l'exercice	5 545	8 583	747	14 875	78 027	24 742		102 769
Amortissements de l'exercice			209	209	74 248	15 117		89 365
Pertes de valeurs constatées								
Reprises de perte de valeurs								
Variations de périmètre								
Autres mouvements								
<b>CLÔTURE</b>	<b>83 572</b>	<b>76 572</b>	<b>538</b>	<b>160 682</b>	<b>78 027</b>	<b>67 989</b>	<b>0</b>	<b>146 016</b>



## 7.11. PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES DIFFÉRÉE ACTIVE

### MOUVEMENTS SUR L'EXERCICE

	31 déc. 08	31 déc. 07
Ouverture		
Variation des plus ou moins-values latentes liées aux évolutions du marché	66 601	
Variation des dépréciations	176 159	
Réalisation des plus ou moins-values latentes présentes à l'ouverture	159 767	
Changement des hypothèses de calcul		
Autres variations	-1 667	
<b>CLÔTURE</b>	<b>400 860</b>	

La participation aux bénéfices différée active concerne exclusivement les contrats du secteur Épargne. Elle est déterminée en appliquant le taux de participation aux bénéfices défini contractuellement pour chacun des portefeuilles aux retraitements comptables imposés par les normes IFRS (notamment la mise en juste valeur des actifs financiers).

Elle a été dotée au cours de l'exercice 2008 suite à la baisse des marchés financiers et s'élève à 400 860 K€ à la clôture de l'exercice.

Le groupe Macif a procédé à un test de recouvrabilité de la participation aux bénéfices différée active, en tenant compte de sa capacité et de son intention d'imputer les moins-values latentes aux assurés. Les hypothèses retenues pour la réalisation de ce test sont issues des plans prévisionnels en termes de souscription, d'investissement, de frais généraux et de taux de distribution aux assurés. Les plans prévisionnels sont approuvés par le Directoire de Mutavie. Ils reposent sur la projection sur une période de 10 ans des contrats futurs et existants de l'activité Épargne du groupe Macif. Le test de recouvrabilité résulte de l'analyse des cash-flow futurs issus des plans prévisionnels à la fois déterministes et stochastiques. Il démontre que l'imputation de la participation différée active sur les participations aux bénéfices futures et latentes est fortement probable.

### RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

	31 déc. 08	31 déc. 07
Dommages		
Épargne	400 860	
Santé/Prévoyance		
Autres		
<b>TOTAL</b>	<b>400 860</b>	

### ÉVOLUTION DE LA PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES DIFFÉRÉE ACTIVE

	31 déc. 08	31 déc. 07
Ouverture		
Variations liées aux gains et pertes d'évaluation sur actifs en juste valeur par résultat	326 662	
Variations liées aux gains et pertes d'évaluation sur actifs en juste valeur par réserves	74 198	
Effet du changement de taux de participation aux bénéfices		
Autres mouvements		
<b>CLÔTURE</b>	<b>400 860</b>	

## 7.12. IMPÔTS DIFFÉRÉS (ACTIF ET PASSIF)

### DÉTAIL DES IMPÔTS DIFFÉRÉS

	31 déc. 08	31 déc. 07
Déficits ordinaires	49 164	12 741
Mise en juste valeur des placements	220 271	199 868
Autres	47 356	25 980
<b>Impôts différés ACTIF</b>	<b>316 791</b>	<b>238 589</b>
Provision d'égalisation	12 118	5 007
Réserve de capitalisation	201 866	202 014
Mise en juste valeur des placements	73 113	239 613
Frais d'acquisition reportés	48 736	44 101
Participation aux bénéfices différée	169 726	39 549
Autres	53 821	25 882
<b>Impôts différés PASSIF</b>	<b>559 380</b>	<b>556 166</b>

### MODALITÉS DE CONSTATATION DES IMPÔTS DIFFÉRÉS

	31 déc. 08			31 déc. 07		
	Impôts différés Actifs (IDA)	Impôts différés Passifs (IDP)	Impôts différés Nets	Impôts différés Actifs (IDA)	Impôts différés Passifs (IDP)	Impôts différés Nets
Imputation sur le compte de résultat	125 555	80 813	44 742	- 13 677	6 505	- 20 182
Imputation sur la réserve de réévaluation	85 434	117 684	- 32 250	132 669	194 835	- 62 166
Imputation sur les autres réserves	105 802	360 883	- 255 081	119 597	354 826	- 235 229
<b>TOTAL</b>	<b>316 791</b>	<b>559 380</b>	<b>- 242 589</b>	<b>238 589</b>	<b>556 166</b>	<b>- 317 577</b>

## 7.13. ACTIFS ET PASSIFS DESTINÉS A LA VENTE

### AU 31 DÉCEMBRE 2007

	Marseille Grand Littoral	Lesseps Promotion	Total
Immobilier de placement (net des dépréciations)	106 621		106 621
Autres créances (nettes des dépréciations)	4 549	7 202	11 751
<b>Actifs destinés à la vente</b>	<b>111 170</b>	<b>7 202</b>	<b>118 372</b>
Autres dettes de financement	3 710	165	3 875
Autres dettes	121	3 091	3 212
<b>Passifs des activités destinées à être cédées</b>	<b>3 831</b>	<b>3 256</b>	<b>7 087</b>

Au 31 décembre 2008, les lignes « Actifs destinés à la vente » et « Passifs des activités destinées à être cédées » ne sont pas mouvementées.

## 7.14. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

### DÉTAIL PAR NATURE

	31 déc. 08	31 déc. 07
Disponibilités et soldes bancaires	65 064	59 789
Titres de transaction à moins de 3 mois	1 675 043	622 007
<b>TOTAL</b>	<b>1 740 107</b>	<b>681 796</b>

### DÉTAIL PAR VALORISATION – AU 31 DÉCEMBRE 2008

	31 déc. 08					Total
	AFS	Trading	FVO	Prêts et créances	Coût amorti	
Disponibilités et soldes bancaires					65 064	65 064
Titres de transaction à moins de 3 mois		1 675 043				1 675 043
<b>TOTAL</b>		<b>1 675 043</b>			<b>65 064</b>	<b>1 740 107</b>

### DÉTAIL PAR VALORISATION – AU 31 DÉCEMBRE 2007

	31 déc. 07					Total
	AFS	Trading	FVO	Prêts et créances	Coût amorti	
Disponibilités et soldes bancaires					59 789	59 789
Titres de transaction à moins de 3 mois		622 007				622 007
<b>TOTAL</b>		<b>622 007</b>			<b>59 789</b>	<b>681 796</b>

## 7.15. CAPITAUX PROPRES

### MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

	Fonds d'établis.	Primes	Réserve de réévaluation	Autres Réserves	Résultats cumulés	Résultat de l'exercice	Total des capitaux propres Groupe
<b>Situation à la clôture 31 décembre 2005</b>	<b>204 096</b>		<b>323 293</b>	<b>741 140</b>	<b>2 593</b>	<b>160 444</b>	<b>1 431 566</b>
Droits d'adhésion	5 130						5 130
Variation de périmètre				4 593			4 593
Affectation du résultat N- 1				160 444		- 160 444	
Autres variations	- 5 000		- 80 714	7 437	- 2 501		- 80 778
Résultat de l'exercice						173 625	173 625
<b>Situation à la clôture 31 décembre 2006</b>	<b>204 226</b>		<b>242 579</b>	<b>913 614</b>	<b>92</b>	<b>173 625</b>	<b>1 534 136</b>
Droits d'adhésion	5 108						5 108
Variation de périmètre			- 1 662	589			- 1 073
Affectation du résultat N- 1				173 625		- 173 625	
Autres variations			- 117 641	462	- 478		- 117 657
Résultat de l'exercice						102 335	102 335
<b>Situation à la clôture 31 décembre 2007</b>	<b>209 334</b>		<b>123 276</b>	<b>1 088 290</b>	<b>- 386</b>	<b>102 335</b>	<b>1 522 849</b>
Droits d'adhésion	4 618						4 618
Variation de périmètre				- 13 942			- 13 942
Affectation du résultat N- 1				102 335		- 102 335	
Autres variations			- 57 335	- 215	3 244		- 54 306
Résultat de l'exercice						99 579	99 579
<b>Situation à la clôture 31 décembre 2008</b>	<b>213 952</b>		<b>65 941</b>	<b>1 176 468</b>	<b>2 858</b>	<b>99 579</b>	<b>1 558 798</b>

En application d'IFRS 4, les provisions d'égalisation destinées à couvrir les fluctuations de sinistralité sur le long terme sont éliminées. Elles s'élèvent à 41 212 K€ au 31 décembre 2008 contre 42 852 K€ au 31 décembre 2007. Après prise en compte de l'impôt différé, l'impact net de l'annulation des provisions d'égalisation ressort à 27 023 K€ au 31 décembre 2008 contre 28 098 K€ au 31 décembre 2007.

### DÉTAIL DU FONDS D'ÉTABLISSEMENT

	31 déc. 08	31 déc. 07
MACIF	206 723	202 105
MACIF-MUTUALITÉ	7 000	7 000
SMIP	229	229
<b>TOTAL</b>	<b>213 952</b>	<b>209 334</b>

## DÉTAIL DES AUTRES RÉSERVES GROUPE

	31 déc. 08	31 déc. 07
Réserve légale		
Réserve de réévaluation	65 941	123 276
Réserves ordinaires	778 896	646 804
Autres réserves consolidées	400 430	441 100
<b>TOTAL</b>	<b>1 245 267</b>	<b>1 211 180</b>

## DÉTAIL DE LA RÉSERVE DE RÉÉVALUATION GROUPE

	31 déc. 08	31 déc. 07
Ouverture	123 276	242 579
Incidence des transferts en résultat des plus ou moins-values réalisées	-17 971	-51 842
Réévaluation à la juste valeur par les réserves	-39 363	-73 973
Impact des variations de périmètre et autres variations		6 512
<b>CLÔTURE</b>	<b>65 941</b>	<b>123 276</b>

## VARIATION DES INTÉRÊTS MINORITAIRES

	31 déc. 08	31 déc. 07
Ouverture	22 019	21 321
Variations de périmètre	-752	-27 198
Variations de la réserve de réévaluation	-407	-544
Dividendes	-244	-217
Résultat de l'exercice	1 195	2 071
Variations des autres réserves		26 586
<b>CLÔTURE</b>	<b>21 811</b>	<b>22 019</b>

## DÉTAIL DES INTÉRÊTS MINORITAIRES PAR SOCIÉTÉ

	31 déc. 08			31 déc. 07		
	Réserves	Résultat	Total	Réserves	Résultat	Total
FONCIERE DE LUTECE	4 889	302	5 191	4 973	245	5 218
MUTAVIE	15 792	1 149	16 941	14 483	1 547	16 030
OFI PEC	42	-35	7	50	29	79
SOCRAM	-93	92	-1	602	110	712
Autres sociétés	-14	-313	-327	-160	140	-20
<b>TOTAL</b>	<b>20 616</b>	<b>1 195</b>	<b>21 811</b>	<b>19 948</b>	<b>2 071</b>	<b>22 019</b>

## 7.16. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

### MOUVEMENTS – AU 31 DÉCEMBRE 2008

	31 déc. 08					Clôture
	Ouverture	Dotation	Autres Variations	Reprise Provisions utilisées	Reprise Provisions non utilis.	
Provisions pour impôts	1 617	-225		-906		486
Provisions pour pensions et obligat° similaires	79 424	-4 041		-908		74 475
Provisions pour litiges	3 209	15 244		-1 277	-232	16 944
Autres	4 571	20 496		-6 083	-137	18 847
<b>TOTAL</b>	<b>88 821</b>	<b>31 474</b>		<b>-9 174</b>	<b>-369</b>	<b>110 752</b>

La provision pour pensions et obligations similaires regroupe l'ensemble des provisions liées aux avantages sociaux du groupe Macif tels que :

- les provisions de retraite (les indemnités de fin de carrière, la retraite complémentaire),
- les avantages à long terme (les comptes épargne temps, les médailles du travail, les congés anniversaire),
- les prestations postérieures à l'emploi (la couverture santé).

Le détail de cette provision est présenté dans la note 10.1 Personnel.

### MOUVEMENTS – AU 31 DÉCEMBRE 2007

	31 déc. 07					Clôture
	Ouverture	Dotation	Autres Variations	Reprise Provisions utilisées	Reprise Provisions non utilis.	
Provisions pour impôts	1 989	161		-533		1 617
Provisions pour pensions et obligat° similaires	83 735	307		-4 618		79 424
Provisions pour litiges	3 902	1 019		-1 480	-232	3 209
Autres	5 219	2 078		-2 704	-22	4 571
<b>TOTAL</b>	<b>94 845</b>	<b>3 565</b>		<b>-9 335</b>	<b>-254</b>	<b>88 821</b>

## 7.17. DETTES DE FINANCEMENT

### RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ – AU 31 DÉCEMBRE 2008

	31 déc. 08				Total
	Dommages	Épargne	Santé / Prévoyance	Autres	
Titres subordonnés à durée indéterminée	151 903				151 903
Titres subordonnés remboursables		108 675			108 675
Emprunts subordonnés					
<b>Dettes subordonnées</b>	<b>151 903</b>	<b>108 675</b>			<b>260 578</b>
Titres de créances négociables					
Emprunts obligataires					
Autres dettes représentées par des titres					
<b>Dettes de financement représentées par des titres</b>					
<b>Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire</b>	<b>85 292</b>			<b>5 838</b>	<b>91 130</b>
<b>Autres dettes de financement</b>	<b>113</b>	<b>3 738</b>	<b>322</b>	<b>2 820</b>	<b>6 993</b>
<b>TOTAL</b>	<b>237 308</b>	<b>112 413</b>	<b>322</b>	<b>8 658</b>	<b>358 701</b>

Les autres dettes de financement correspondent à des passifs tels que les dépôts et cautionnements reçus.

### RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ – AU 31 DÉCEMBRE 2007

	31 déc. 07				Total
	Dommages	Épargne	Santé / Prévoyance	Autres	
Titres subordonnés à durée indéterminée	151 769				151 769
Titres subordonnés remboursables		100 708			100 708
Emprunts subordonnés					
<b>Dettes subordonnées</b>	<b>151 769</b>	<b>100 708</b>			<b>252 477</b>
Titres de créances négociables					
Emprunts obligataires					
Autres dettes représentées par des titres					
<b>Dettes de financement représentées par des titres</b>					
<b>Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire</b>	<b>94 276</b>			<b>8 750</b>	<b>103 026</b>
<b>Autres dettes de financement</b>	<b>106</b>	<b>3 935</b>	<b>299</b>	<b>2 841</b>	<b>7 181</b>
<b>TOTAL</b>	<b>246 151</b>	<b>104 643</b>	<b>299</b>	<b>11 591</b>	<b>362 684</b>

## RÉPARTITION PAR ÉCHÉANCE – AU 31 DÉCEMBRE 2008

	31 déc. 08			
	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	Total
Titres subordonnés à durée indéterminée	1 903		150 000	151 903
Titres subordonnés remboursables	108 675			108 675
Emprunts subordonnés				
<b>Dettes subordonnées</b>	<b>110 578</b>		<b>150 000</b>	<b>260 578</b>
Titres de créances négociables				
Emprunts obligataires				
Autres dettes représentées par des titres				
<b>Dettes de financement représentées par des titres</b>				
<b>Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire</b>	<b>15 146</b>	<b>48 461</b>	<b>27 523</b>	<b>91 130</b>
<b>Autres dettes de financement</b>	<b>3 253</b>	<b>3 740</b>		<b>6 993</b>
<b>TOTAL</b>	<b>128 977</b>	<b>52 201</b>	<b>177 523</b>	<b>358 701</b>

## RÉPARTITION PAR ÉCHÉANCE – AU 31 DÉCEMBRE 2007

	31 déc. 07			
	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	Total
Titres subordonnés à durée indéterminée	1 769		150 000	151 769
Titres subordonnés remboursables		100 708		100 708
Emprunts subordonnés				
<b>Dettes subordonnées</b>	<b>1 769</b>	<b>100 708</b>	<b>150 000</b>	<b>252 477</b>
Titres de créances négociables				
Emprunts obligataires				
Autres dettes représentées par des titres				
<b>Dettes de financement représentées par des titres</b>				
<b>Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire</b>	<b>11 949</b>	<b>45 213</b>	<b>45 864</b>	<b>103 026</b>
<b>Autres dettes de financement</b>	<b>3 246</b>	<b>3 935</b>		<b>7 181</b>
<b>TOTAL</b>	<b>16 964</b>	<b>149 856</b>	<b>195 864</b>	<b>362 684</b>



## MOUVEMENTS SUR L'EXERCICE

	Ouverture	Emission	Variation de périmètre	Amort.	Autres Variations	Clôture
Titres subordonnés à durée indéterminée	151 769				134	151 903
Titres subordonnés remboursables	100 708				7 967	108 675
Emprunts subordonnés						
<b>Dettes subordonnées</b>	<b>252 477</b>				<b>8 101</b>	<b>260 578</b>
Titres de créances négociables						
Emprunts obligataires						
Autres dettes représentées par des titres						
<b>Dettes de financement représentées par des titres</b>						
<b>Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire</b>	<b>103 026</b>			<b>- 11 896</b>		<b>91 130</b>
<b>Autres dettes de financement</b>	<b>7 181</b>	<b>462</b>		<b>- 4 525</b>	<b>3 875</b>	<b>6 993</b>
<b>TOTAL</b>	<b>362 684</b>	<b>462</b>		<b>- 16 421</b>	<b>11 976</b>	<b>358 701</b>

## JUSTE VALEUR DE LA DETTE DE FINANCEMENT

	31 déc. 08			31 déc. 07		
	Valeur au bilan	Juste valeur	Écart	Valeur au bilan	Juste valeur	Écart
Dettes subordonnées	260 578	269 342	8 764	252 477	250 661	- 1 816
Dettes de financement représentées par des titres						
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	91 130	91 130		103 026	103 026	
Autres dettes de financement	6 993	6 993		7 181	7 181	
<b>TOTAL</b>	<b>358 701</b>	<b>367 465</b>	<b>8 764</b>	<b>362 684</b>	<b>360 868</b>	<b>- 1 816</b>

**JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS PASSIF ADOSSÉS À LA DETTE DE FINANCEMENT**

	31 déc. 08			31 déc. 07		
	Valeur au bilan	Juste valeur	Écart	Valeur au bilan	Juste valeur	Écart
<b>Instruments dérivés passif sur...</b>						
Dettes subordonnées	1 828	1 828		11 673	11 673	
Dettes de financement représentées par des titres						
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire						
Autres dettes de financement						
<b>TOTAL</b>	<b>1 828</b>	<b>1 828</b>		<b>11 673</b>	<b>11 673</b>	

**JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS ACTIF ADOSSÉS À LA DETTE DE FINANCEMENT**

	31 déc. 08			31 déc. 07		
	Valeur au bilan	Juste valeur	Écart	Valeur au bilan	Juste valeur	Écart
<b>Instruments dérivés actif sur...</b>						
Dettes subordonnées	4 189	4 189		3 117	3 117	
Dettes de financement représentées par des titres						
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire						
Autres dettes de financement						
<b>TOTAL</b>	<b>4 189</b>	<b>4 189</b>		<b>3 117</b>	<b>3 117</b>	

## INFORMATIONS RELATIVES AUX DETTES DE FINANCEMENT

	MACIF	MUTAVIE	FONCIERE DE LUTECE	SIEM	AUTRES	TOTAL
Nature	Titre subordonné perpétuel	Titre subordonné remboursable	Emprunt bancaire	Emprunt bancaire		
Date d'émission	20 avr. 05	11 jan. 96	24 déc. 02	14 déc. 04		
Durée	Durée perpétuelle mais option de remboursement anticipé à compter du 20 juillet 2015	14 ans	7 ans	12 ans		
Devise	Euro	Euro	Euro	Euro		
Montant	150 000	198 184	35 000	80 000		
Nombre de titres	150 000	1 300 000				
Nominal	1	0,15245				
Taux nominal	Taux fixe de 4,625 % jusqu'au 20 juillet 2015 puis EURIBOR 3 mois + 200 pb	Pas productif d'intérêt	Euribor 3 mois + 100 pb	4,05%		
Taux d'intérêt effectif		7,75 %		4,079 %		
Prix de remboursement	Nominal	Nominal				
Frais d'émission	1 709	Néant	140	110		
Amortissement		De Déc 1996 à Déc 2004 0,76 € par titre et par an  A partir de 2004 Remboursement du solde in fine soit en déc. 2009	Trimestrialités variables	Trimestrialités constantes de 528 K€		
Dérivés associés	3 swaps de taux de 50 000 K€ chacun		Swap de taux jusqu'à déc. 07			
Valeur au bilan						
<b>Au 31 décembre 2008</b>	<b>151 903</b>	<b>108 675</b>	<b>5 838</b>	<b>57 608</b>	<b>34 677</b>	<b>358 701</b>
Au 31 décembre 2007	151 769	100 708	8 750	63 590	37 867	362 684

La colonne « autres » rassemble les emprunts souscrits auprès des entreprises du secteur bancaire et non détaillés dans les quatre premières colonnes.

## 7.18 PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE

### RÉPARTITION PAR NATURE ET PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ – AU 31 DÉCEMBRE 2008

	31 déc. 08				Total
	Dommages	Épargne	Santé / Prévoyance	Autres	
Provisions d'assurance-vie		12 444 495	90 194		12 534 689
Provisions pour cotisations non acquises	718 261		3 331		721 592
Provisions pour sinistres à payer	3 432 310	34 726	91 762		3 558 798
Provisions pour participation aux bénéfices	2 149	65 513	1 363		69 025
Autres provisions techniques	897 677	941	141 000		1 039 618
<b>Passifs relatifs aux contrats d'assurance</b>	<b>5 050 397</b>	<b>12 545 675</b>	<b>327 650</b>		<b>17 923 722</b>
<b>Passifs relatifs aux contrats d'assurance en UC</b>		<b>110 003</b>			<b>110 003</b>
<b>TOTAL</b>	<b>5 050 397</b>	<b>12 655 678</b>	<b>327 650</b>		<b>18 033 725</b>

La part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et contrats financiers est présentée note 7.7.

### RÉPARTITION PAR NATURE ET PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ – AU 31 DÉCEMBRE 2007

	31 déc. 07				Total
	Dommages	Épargne	Santé / Prévoyance	Autres	
Provisions d'assurance-vie		11 586 849	81 960		11 668 809
Provisions pour cotisations non acquises	704 344		3 279		707 623
Provisions pour sinistres à payer	3 277 387	32 351	84 202		3 393 940
Provisions pour participation aux bénéfices	1 339	152 434			153 773
Autres provisions techniques	833 212	830	134 032		968 074
<b>Passifs relatifs aux contrats d'assurance</b>	<b>4 816 282</b>	<b>11 772 464</b>	<b>303 473</b>		<b>16 892 219</b>
<b>Passifs relatifs aux contrats d'assurance en UC</b>		<b>188 637</b>			<b>188 637</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 816 282</b>	<b>11 961 101</b>	<b>303 473</b>		<b>17 080 856</b>

## RÉPARTITION PAR CATÉGORIE

	31 déc. 08	31 déc. 07
VIE - Contrats collectifs	20 411	41 241
VIE - Contrats individuels	12 520 961	11 726 747
DÉCÈS - Contrats collectifs	83 896	73 439
DÉCÈS - Contrats individuels	30 973	28 573
Automobile	3 371 671	3 227 786
Responsabilité civile	14 692	10 141
Dommages aux biens	813 231	749 584
Dommages corporels	588 369	563 529
Autres	479 518	471 179
<b>Passifs relatifs aux contrats d'assurance</b>	<b>17 923 722</b>	<b>16 892 219</b>
<b>Passifs relatifs aux contrats d'assurance en UC</b>	<b>110 003</b>	<b>188 637</b>
<b>TOTAL</b>	<b>18 033 725</b>	<b>17 080 856</b>

## RÉPARTITION DES PASSIFS TECHNIQUES NETS DE RÉASSURANCE

	31 déc. 08			31 déc. 07		
	Brut	Réass	Net	Brut	Réass	Net
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	17 923 722	451 516	17 472 206	16 892 219	450 291	16 441 928
Passifs relatifs aux contrats d'assurance en UC	110 003		110 003	188 637		188 637
<b>TOTAL</b>	<b>18 033 725</b>	<b>451 516</b>	<b>17 582 209</b>	<b>17 080 856</b>	<b>450 291</b>	<b>16 630 565</b>

## MOUVEMENTS SUR L'EXERCICE

	Provisions assurance vie	Provisions cotisations non acquises	Provisions de sinistres	Prov pour part° aux bénéfiques	Autres	Total
Ouverture	11 668 809	707 623	3 393 940	153 773	968 074	16 892 219
Charges des provisions d'assurance	301 448	13 223	166 434	812	71 897	553 814
Entrées et sorties de portefeuille	30		338		507	875
Variations de périmètre						
Intérêts techniques et participation aux résultats	474 593		305	2 108		477 006
Utilisation de la provision pour participation aux bénéfices	87 845			-87 845		
Autres mouvements	1 964	746	-2 219	177	-860	-192
<b>CLÔTURE</b>	<b>12 534 689</b>	<b>721 592</b>	<b>3 558 798</b>	<b>69 025</b>	<b>1 039 618</b>	<b>17 923 722</b>

**DÉROULÉ DES SINISTRES DES CONTRATS DOMMAGES**

La provision pour sinistres à payer est présentée ci-dessous par exercice comptable et année de survenance :

Année comptable	Année de survenance								Cumul années antérieures	Année en cours	Total année de souscription
	2001 & antérieurs	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008			
2001	2 474 392								2 474 392		2 474 392
2002	1 477 775	914 577							1 477 775	914 577	2 392 352
2003	1 211 356	426 531	964 295						1 637 887	964 295	2 602 182
2004	1 129 967	345 361	501 574	892 060					1 976 902	892 060	2 868 962
2005	998 513	293 940	465 524	394 033	915 638				2 152 010	915 638	3 067 648
2006	906 187	229 244	375 211	321 346	448 138	968 056			2 280 126	968 056	3 248 182
2007	736 239	198 950	289 736	252 178	384 630	542 026	992 880		2 403 759	992 880	3 396 639
2008	674 682	140 874	226 952	203 107	301 310	402 735	523 290	1 036 517	2 472 950	1 036 517	3 509 467

Le déroulé de la charge de sinistres se présente comme suit :

Année comptable	Année de survenance								Cumul années antérieures	Année en cours	Total année de souscription
	2001 & antérieurs	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008			
2001	1 822 954								1 822 954		1 822 954
2002	782 246	1 120 462							782 246	1 120 462	1 902 708
2003	318 983	476 692	1 084 449						795 675	1 084 449	1 880 124
2004	277 531	125 053	467 845	1 064 228					870 429	1 064 228	1 934 657
2005	191 969	65 194	127 762	434 479	1 120 566				819 404	1 120 566	1 939 970
2006	151 000	64 907	78 631	100 766	454 483	1 130 384			849 787	1 130 384	1 980 171
2007	121 197	32 620	76 767	51 891	112 957	456 652	1 159 237		852 084	1 159 237	2 011 321
2008	104 220	26 791	59 254	33 003	67 330	122 824	457 055	1 166 295	870 477	1 166 295	2 036 772

L'excédent ou l'insuffisance de la provision pour sinistres à payer est présenté ci-dessous :

Année comptable	Année de survenance								Total
	2001 & antérieurs	2002	2003	2004	2005	2006	2007		
2002	214 371								214 371
2003	161 807	11 354							173 161
2004	-34 335	-32 529	-5 124						-71 988
2005	-94 850	-46 302	-96 836	63 548					-174 440
2006	-153 524	-46 513	-85 154	35 469	13 017				-236 705
2007	-104 773	-48 839	-76 446	52 746	-36 432	-30 622			-244 366
2008	-147 436	-17 554	-72 916	68 814	-20 442	-14 155	12 535		-191 154
En %	-21,85%	-12,46%	-32,13%	33,88%	-6,78%	-3,51%	2,40%		-5,45%

### RAPPROCHEMENT ENTRE LES PROVISIONS TECHNIQUES DÉROULÉES ET LES PROVISIONS POUR SINISTRES À PAYER TOTALES

	31 déc. 08
Provisions pour sinistres à payer brutes déroulées	3 509 467
Autres	-77 157
<b>TOTAL DES PROVISIONS POUR SINISTRES DOMMAGES BRUTES</b>	<b>3 432 310</b>

Les provisions pour sinistres à payer (PSAP) sont déroulées sur la base des provisions brutes issues des comptes sociaux de Macif. L'écart entre les provisions déroulées et les provisions inscrites au bilan s'élève à -77.157 K€. Il correspond à l'excédent de la provision pour prévision de recours sur les autres PSAP non déroulées.

### DÉTAIL DE LA PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES (PB)

	31 déc. 08	31 déc. 07
Participation aux bénéfices différée active	- 400 860	
Participation aux bénéfices différée passive	3 883	41 686
<b>TOTAL</b>	<b>- 396 977</b>	<b>41 686</b>

Le taux de participation différée sur les mises en juste valeur est égal à 95% pour tous les portefeuilles de placements dédiés à l'activité EPARGNE et 100% pour ceux dédiés à la gestion des indemnités de fin de carrière (IFC).

### ÉVOLUTION DE LA PARTICIPATION DIFFÉRÉE PASSIVE

	31 déc. 08	31 déc. 07
Ouverture	41 686	278 242
Variations liées aux gains et pertes d'évaluation sur actifs en juste valeur par résultat	- 92 614	- 12 172
Variations liées aux gains et pertes d'évaluation sur actifs en juste valeur par réserves	54 811	- 224 384
Effet du changement de taux de participation aux bénéfices		
Autres mouvements		
<b>CLÔTURE</b>	<b>3 883</b>	<b>41 686</b>

## 7.19. PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS FINANCIERS

### RÉPARTITION PAR CATÉGORIE – AU 31 DÉCEMBRE 2008

	31 déc. 08				Total
	Dommages	Épargne	Santé / Prévoyance	Autres	
Provisions d'assurance-vie		159 002			159 002
Provisions pour sinistres à payer		507			507
Provisions pour participation aux bénéfices		256			256
Autres provisions techniques					
<b>Passifs relatifs aux contrats financiers avec PB</b>		<b>159 765</b>			<b>159 765</b>
Provisions pour cotisations non acquises					
Provisions pour sinistres à payer					
Provisions pour participation aux bénéfices					
Autres provisions techniques					
<b>Passifs relatifs aux contrats financiers sans PB</b>					
<b>Passifs relatifs aux contrats financiers en UC</b>					
<b>TOTAL</b>		<b>159 765</b>			<b>159 765</b>

### RÉPARTITION PAR CATÉGORIE – AU 31 DÉCEMBRE 2007

	31 déc. 07				Total
	Dommages	Épargne	Santé / Prévoyance	Autres	
Provisions d'assurance-vie		157 843			157 843
Provisions pour sinistres à payer		525			525
Provisions pour participation aux bénéfices		186			186
Autres provisions techniques					
<b>Passifs relatifs aux contrats financiers avec PB</b>		<b>158 554</b>			<b>158 554</b>
Provisions pour cotisations non acquises					
Provisions pour sinistres à payer					
Provisions pour participation aux bénéfices					
Autres provisions techniques					
<b>Passifs relatifs aux contrats financiers sans PB</b>					
<b>Passifs relatifs aux contrats financiers en UC</b>					
<b>TOTAL</b>		<b>158 554</b>			<b>158 554</b>



## MOUVEMENTS SUR L'EXERCICE

	Passifs relatifs aux contrats financiers		
	avec PB	sans PB	Total
Ouverture	158 554		158 554
Charges des provisions d'assurance	- 8 724		- 8 724
Entrées et sorties de portefeuille			
Variations de périmètre			
Intérêts techniques	9 908		9 908
Utilisation de la provision pour participation aux bénéfices	- 124		- 124
Autres mouvements	151		151
<b>CLÔTURE</b>	<b>159 765</b>		<b>159 765</b>

## VENTILATION DES PASSIFS TECHNIQUES NETS DE RÉASSURANCE

	31 déc. 08			31 déc. 07		
	Brut	Réass	Net	Brut	Réass	Net
Passifs relatifs aux contrats financiers avec PB	159 765		159 765	158 554		158 554
Passifs relatifs aux contrats financiers sans PB						
Passifs relatifs aux contrats financiers en UC						
<b>TOTAL</b>	<b>159 765</b>		<b>159 765</b>	<b>158 554</b>		<b>158 554</b>

## 7.20. INSTRUMENTS DÉRIVÉS

## RÉPARTITION PAR CATÉGORIE

	31 déc. 08	31 déc. 07
Instruments dérivés actif	4 189	3 117
Instruments dérivés passif	1 828	11 673
<b>TOTAL</b>	<b>6 017</b>	<b>14 790</b>

**JUSTE VALEUR**

	31 déc. 08	31 déc. 07
Swap	4 189	3 117
Swaption		
Cap/Floor		
<b>Instruments dérivés ACTIF</b>	<b>4 189</b>	<b>3 117</b>
Swap	1 828	11 673
Swaption		
Cap/Floor		
<b>Instruments dérivés PASSIF</b>	<b>1 828</b>	<b>11 673</b>

Trois contrats de swap, portant sur 50.000 K€ chacun, sont adossés à l'émission des titres subordonnés de Macif. Ils permettent de transformer le taux fixe des titres perpétuels en taux variable (Euribor 3 mois +100,25 pb). Le test sur la couverture n'ayant pas révélé d'inefficacité, la réévaluation des swap est comptabilisée par résultat.

**MOUVEMENTS SUR L'EXERCICE**

	Ouverture	Variation Juste valeur	Part inefficace	Clôture
Swap	3 117	1 072		4 189
Swaption				
Cap/Floor				
<b>Instruments dérivés ACTIF</b>	<b>3 117</b>	<b>1 072</b>		<b>4 189</b>
Swap	11 673	-9 845		1 828
Swaption				
Cap/Floor				
<b>Instruments dérivés PASSIF</b>	<b>11 673</b>	<b>-9 845</b>		<b>1 828</b>

## RÉPARTITION PAR ÉCHÉANCE – AU 31 DÉCEMBRE 2008

	31 déc. 08			
	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	Total
Swap Swaption Cap/Floor	667	1 361	2 161	4 189
<b>Instruments dérivés ACTIF</b>	<b>667</b>	<b>1 361</b>	<b>2 161</b>	<b>4 189</b>
Swap Swaption Cap/Floor	1 828			1 828
<b>Instruments dérivés PASSIF</b>	<b>1 828</b>			<b>1 828</b>

## RÉPARTITION PAR ÉCHÉANCE – AU 31 DÉCEMBRE 2007

	31 déc. 07			
	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	Total
Swap Swaption Cap/Floor	3 117			3 117
<b>Instruments dérivés ACTIF</b>	<b>3 117</b>			<b>3 117</b>
Swap Swaption Cap/Floor	4 741	5 891	1 041	11 673
<b>Instruments dérivés PASSIF</b>	<b>4 741</b>	<b>5 891</b>	<b>1 041</b>	<b>11 673</b>

## 7.21. AUTRES DETTES

### RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ – AU 31 DÉCEMBRE 2008

	31 déc. 08				
	Domages	Épargne	Santé/Prév	Autres	Total
<b>Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM consolidés</b>				<b>94 694</b>	<b>94 694</b>
<b>Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire</b>	<b>98 444</b>	<b>29 411</b>	<b>2 168</b>		<b>130 023</b>
<b>Dettes nées des opérations d'assurance</b>	<b>21 753</b>	<b>10 003</b>	<b>9 644</b>		<b>41 400</b>
Dépôts reçus des réassureurs	5 709	1 606	14 681		21 996
Comptes courants cessionnaires et rétrocessionnaires	1 501	1	1 905		3 407
Autres					
<b>Dettes nées des opérations de réassurance</b>	<b>7 210</b>	<b>1 607</b>	<b>16 586</b>		<b>25 403</b>
<b>Dettes d'impôt exigible</b>	<b>32 950</b>				<b>32 950</b>
Personnel	32 913	379	2 555	515	36 362
Comptes courants créditeurs	55 076	14 661	21 363	78 175	169 275
Autres	49 343	23 083	7 860	1 307	81 593
<b>Autres dettes</b>	<b>137 332</b>	<b>38 123</b>	<b>31 778</b>	<b>79 997</b>	<b>287 230</b>
<b>TOTAL</b>	<b>297 689</b>	<b>79 144</b>	<b>60 176</b>	<b>174 691</b>	<b>611 700</b>

Les dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire correspondent aux découverts bancaires.

La ligne « Autres » des autres dettes regroupe notamment les dettes envers l'Etat et les organismes sociaux ainsi que les chargements de gestion répartis selon les mêmes modalités que les frais d'acquisition reportés.

### RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ – AU 31 DÉCEMBRE 2007

	31 déc. 07				
	Domages	Épargne	Santé/Prév	Autres	Total
<b>Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM consolidés</b>				<b>95 878</b>	<b>95 878</b>
<b>Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire</b>	<b>45 164</b>	<b>17 727</b>	<b>6 364</b>		<b>69 255</b>
<b>Dettes nées des opérations d'assurance</b>	<b>19 413</b>	<b>10 443</b>	<b>11 192</b>		<b>41 048</b>
Dépôts reçus des réassureurs	4 649	1 173	13 131		18 953
Comptes courants cessionnaires et rétrocessionnaires	5 580		1 230		6 810
Autres					
<b>Dettes nées des opérations de réassurance</b>	<b>10 229</b>	<b>1 173</b>	<b>14 361</b>		<b>25 763</b>
<b>Dettes d'impôt exigible</b>					
Personnel	44 805	425	3 067	380	48 677
Comptes courants créditeurs	48 977	14 099	18 047	28 287	109 410
Autres	49 740	21 939	6 988	3 919	82 586
<b>Autres dettes</b>	<b>143 522</b>	<b>36 463</b>	<b>28 102</b>	<b>32 586</b>	<b>240 673</b>
<b>TOTAL</b>	<b>218 328</b>	<b>65 806</b>	<b>60 019</b>	<b>128 464</b>	<b>472 617</b>

## RÉPARTITION PAR ÉCHÉANCE – AU 31 DÉCEMBRE 2008

	31 déc. 08			
	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	Total
<b>Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM consolidés</b>	<b>94 694</b>			<b>94 694</b>
<b>Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire</b>	<b>130 023</b>			<b>130 023</b>
<b>Dettes nées des opérations d'assurance</b>	<b>41 400</b>			<b>41 400</b>
Dépôts reçus des réassureurs	21 996			21 996
Comptes courants cessionnaires et rétrocessionnaires	3 407			3 407
Autres				
<b>Dettes nées des opérations de réassurance</b>	<b>25 403</b>			<b>25 403</b>
<b>Dettes d'impôt exigible</b>	<b>32 950</b>			<b>32 950</b>
Personnel	36 362			36 362
Comptes courants créditeurs	169 275			169 275
Autres	81 593			81 593
<b>Autres dettes</b>	<b>287 230</b>			<b>287 230</b>
<b>TOTAL</b>	<b>611 700</b>			<b>611 700</b>

## RÉPARTITION PAR ÉCHÉANCE – AU 31 DÉCEMBRE 2007

	31 déc. 07			
	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	Total
<b>Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM consolidés</b>	<b>95 878</b>			<b>95 878</b>
<b>Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire</b>	<b>69 255</b>			<b>69 255</b>
<b>Dettes nées des opérations d'assurance</b>	<b>41 048</b>			<b>41 048</b>
Dépôts reçus des réassureurs	18 953			18 953
Comptes courants cessionnaires et rétrocessionnaires	6 810			6 810
Autres				
<b>Dettes nées des opérations de réassurance</b>	<b>25 763</b>			<b>25 763</b>
<b>Dettes d'impôt exigible</b>				
Personnel	48 677			48 677
Comptes courants créditeurs	109 410			109 410
Autres	82 586			82 586
<b>Autres dettes</b>	<b>240 673</b>			<b>240 673</b>
<b>TOTAL</b>	<b>472 617</b>			<b>472 617</b>

## 7.22. PRIMES ACQUISES

### RÉPARTITION PAR ACTIVITÉ – AU 31 DÉCEMBRE 2008

	31 déc. 08				Total
	Dommages	Épargne	Santé / Prévoyance	Autres	
Primes émises	2 785 346	1 741 434	450 756		4 977 536
Provisions pour primes non acquises	- 13 917		- 53		- 13 970
<b>TOTAL</b>	<b>2 771 429</b>	<b>1 741 434</b>	<b>450 703</b>		<b>4 963 566</b>

### RÉPARTITION PAR ACTIVITÉ – AU 31 DÉCEMBRE 2007

	31 déc. 07				Total
	Dommages	Épargne	Santé / Prévoyance	Autres	
Primes émises	2 740 216	1 904 551	403 521		5 048 288
Provisions pour primes non acquises	- 29 979		511		- 29 468
<b>TOTAL</b>	<b>2 710 237</b>	<b>1 904 551</b>	<b>404 032</b>		<b>5 018 820</b>

### RÉPARTITION PAR MODALITÉS D'ACQUISITION

	31 déc. 08	31 déc. 07
Affaires directes	4 968 787	5 039 372
Affaires acceptées	8 749	8 916
<b>Primes émises</b>	<b>4 977 536</b>	<b>5 048 288</b>
Provisions pour primes non acquises	- 13 970	- 29 468
<b>TOTAL</b>	<b>4 963 566</b>	<b>5 018 820</b>

## RÉPARTITION DES PRIMES ACQUISES NETTES DE RÉASSURANCE

	31 déc. 08			31 déc. 07		
	Brut	Réass	Net	Brut	Réass	Net
Primes émises	2 785 346	-136 311	2 649 035	2 740 216	-155 502	2 584 714
Provisions pour primes non acquises	-13 917		-13 917	-29 979		-29 979
<b>Activité Dommages</b>	<b>2 771 429</b>	<b>-136 311</b>	<b>2 635 118</b>	<b>2 710 237</b>	<b>-155 502</b>	<b>2 554 735</b>
Primes émises	1 741 434	-816	1 740 618	1 904 551	-10 843	1 893 708
<b>Activité Épargne</b>	<b>1 741 434</b>	<b>-816</b>	<b>1 740 618</b>	<b>1 904 551</b>	<b>-10 843</b>	<b>1 893 708</b>
Primes émises	450 756	-23 024	427 732	403 521	-9 549	393 972
Provisions pour primes non acquises	-53		-53	511		511
<b>Activité Santé / Prévoyance</b>	<b>450 703</b>	<b>-23 024</b>	<b>427 679</b>	<b>404 032</b>	<b>-9 549</b>	<b>394 483</b>
Primes émises	4 977 536	-160 151	4 817 385	5 048 288	-175 894	4 872 394
Provisions pour primes non acquises	-13 970		-13 970	-29 468		-29 468
<b>TOTAL</b>	<b>4 963 566</b>	<b>-160 151</b>	<b>4 803 415</b>	<b>5 018 820</b>	<b>-175 894</b>	<b>4 842 926</b>

## 7.23. PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES DE GESTION

## RÉPARTITION DES PRODUITS NETS DE PLACEMENT – AU 31 DÉCEMBRE 2008

	31 déc. 08					
	Trading	FVO	AFS	Prêts et créances	Coût amorti	Total
Revenus des placements immobiliers				1 174	26 463	27 637
Revenus des actifs financiers	30 244	11 797	654 523	9 089	223	705 876
Charges des placements immobiliers				-23	-11	-34
Charges des actifs financiers	-154	-2 097	-19 874	-16		-22 141
Ajustements ACAV (plus values)						
Ajustements ACAV (moins values)			-77 917			-77 917
<b>Revenus des placements nets de charges</b>	<b>30 090</b>	<b>9 700</b>	<b>556 732</b>	<b>10 224</b>	<b>26 675</b>	<b>633 421</b>
Plus-values sur placements immobiliers					25	25
Plus-values sur autres actifs financiers	30 858	4 011	98 754	346	2 060	136 029
Moins-values sur placements immobiliers						
Moins-values sur autres actifs financiers		-5 933	-72 170	-680	-5	-78 788
<b>Plus et moins-values cessions nettes</b>	<b>30 858</b>	<b>-1 922</b>	<b>26 584</b>	<b>-334</b>	<b>2 080</b>	<b>57 266</b>
<b>Variation des dépréciations</b>			<b>-370 260</b>	<b>-701</b>		<b>-370 961</b>
<b>Variation de juste valeur par résultat</b>	<b>16 815</b>	<b>-406 482</b>				<b>-389 667</b>
<b>TOTAL</b>	<b>77 763</b>	<b>-398 704</b>	<b>213 056</b>	<b>9 189</b>	<b>28 755</b>	<b>-69 941</b>

## RÉPARTITION DES PRODUITS NETS DE PLACEMENT – AU 31 DÉCEMBRE 2007

	31 déc. 07					Total
	Trading	FVO	AFS	Prêts et créances	Coût amorti	
Revenus des placements immobiliers				96	44 926	45 022
Revenus des actifs financiers	7 399	20 915	617 245	8 480		654 039
Charges des placements immobiliers					-1 058	-1 058
Charges des actifs financiers	-89	-65	-16 301	-655		-17 110
Ajustements ACAV (plus values)			5 149			5 149
Ajustements ACAV (moins values)			-1 576			-1 576
<b>Revenus des placements nets de charges</b>	<b>7 310</b>	<b>20 850</b>	<b>604 517</b>	<b>7 921</b>	<b>43 868</b>	<b>684 466</b>
Plus- values sur placements immobiliers						
Plus- values sur autres actifs financiers	11 834	6 717	192 351			210 902
Moins- values sur placements immobiliers						
Moins- values sur autres actifs financiers			-10 426	-443		-10 869
<b>Plus et moins- values cessions nettes</b>	<b>11 834</b>	<b>6 717</b>	<b>181 925</b>	<b>-443</b>		<b>200 033</b>
<b>Variation des dépréciations</b>			<b>-87 348</b>	<b>-9 212</b>		<b>-96 560</b>
<b>Variation de juste valeur par résultat</b>	<b>-3 028</b>	<b>-15 547</b>				<b>-18 575</b>
<b>TOTAL</b>	<b>16 116</b>	<b>12 020</b>	<b>699 094</b>	<b>-1 734</b>	<b>43 868</b>	<b>769 364</b>

## 7.24. CHARGES DES PRESTATIONS DES CONTRATS

## AU 31 DÉCEMBRE 2008

	31 déc. 08			
	Domages	Épargne	Santé / Prévoyance	Total
<b>Charges de sinistres</b>	<b>2 150 722</b>	<b>1 360 953</b>	<b>335 701</b>	<b>3 847 376</b>
Variation des provisions sinistres à payer	154 923	2 111	6 646	163 680
Variation des provisions d'assurance-vie		296 367	5 769	302 136
Variation des provisions en UC		-78 633		-78 633
Variation des provisions pour participation aux bénéfices	810	-86 921	1 363	-84 748
Variation des autres provisions techniques	64 585	567 165	10 050	641 800
<b>Variation des provisions techniques</b>	<b>220 318</b>	<b>700 089</b>	<b>23 828</b>	<b>944 235</b>
<b>Variation de la prov. pour part.aux bénéfices différée</b>		<b>-418 053</b>		<b>-418 053</b>
<b>Charges brutes des prestations des contrats</b>	<b>2 371 040</b>	<b>1 642 989</b>	<b>359 529</b>	<b>4 373 558</b>
Paiements reçus des réassureurs	-136 311	-816	-23 024	-160 151
Variation des provisions techniques cédées	76 803	1 709	21 522	100 034
<b>Réassurance</b>	<b>-59 508</b>	<b>893</b>	<b>-1 502</b>	<b>-60 117</b>
<b>Charges nettes des prestations des contrats</b>	<b>2 311 532</b>	<b>1 643 882</b>	<b>358 027</b>	<b>4 313 441</b>



## AU 31 DÉCEMBRE 2007

	31 déc. 07			Total
	Dommages	Épargne	Santé / Prévoyance	
<b>Charges de sinistres</b>	<b>2 126 184</b>	<b>1 584 668</b>	<b>303 556</b>	<b>4 014 408</b>
Variation des provisions sinistres à payer	159 253	7 410	13 846	180 509
Variation des provisions d'assurance-vie		762 479	5 368	767 847
Variation des provisions en UC		5 981		5 981
Variation des provisions pour participation aux bénéficiaires	125	15 619		15 744
Variation des autres provisions techniques	21 284	-15 906	-2 539	2 839
<b>Variation des provisions techniques</b>	<b>180 662</b>	<b>775 583</b>	<b>16 675</b>	<b>972 920</b>
<b>Variation de la prov. pour part. aux bénéficiaires différée</b>		<b>-12 172</b>		<b>-12 172</b>
<b>Charges brutes des prestations des contrats</b>	<b>2 306 846</b>	<b>2 348 079</b>	<b>320 231</b>	<b>4 975 156</b>
Paiements reçus des réassureurs	-155 502	-841	-19 682	-176 025
Variation des provisions techniques cédées	105 254	991	19 961	126 206
<b>Réassurance</b>	<b>-50 248</b>	<b>150</b>	<b>279</b>	<b>-49 819</b>
<b>Charges nettes des prestations des contrats</b>	<b>2 256 598</b>	<b>2 348 229</b>	<b>320 510</b>	<b>4 925 337</b>

## 7.25. CHARGES OU PRODUITS NETS DES CESSIIONS EN RÉASSURANCE

## AU 31 DÉCEMBRE 2008

	31 déc. 08			Total
	Dommages	Épargne	Santé / Prévoyance	
Produits des cessions en réassurance	-136 311	-816	-23 024	-160 151
Charges des cessions en réassurance	76 803	1 709	21 522	100 034
<b>TOTAL</b>	<b>-59 508</b>	<b>893</b>	<b>-1 502</b>	<b>-60 117</b>

## AU 31 DÉCEMBRE 2007

	31 déc. 07			Total
	Dommages	Épargne	Santé / Prévoyance	
Produits des cessions en réassurance	-155 502	-841	-19 682	-176 025
Charges des cessions en réassurance	105 254	991	19 961	126 206
<b>TOTAL</b>	<b>-50 248</b>	<b>150</b>	<b>279</b>	<b>-49 819</b>

## 7.26. IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS

### DÉTAIL DE LA CHARGE D'IMPÔT

	31 déc. 08	31 déc. 07
Impôt exigible	- 18 432	- 9 952
Impôts différés	44 941	- 20 230
<b>TOTAL</b>	<b>26 509</b>	<b>- 30 182</b>

### PREUVE DE L'IMPÔT

	31 déc. 08	31 déc. 07
<b>Résultat de l'ensemble consolidé</b>	<b>100 774</b>	<b>104 406</b>
Quote part de résultat des entreprises associées	2 629	- 1 097
Charge nette d'impôt	26 509	- 30 182
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>71 636</b>	<b>135 685</b>
Taux d'impôt théorique	34,43%	34,43%
<b>Charge d'impôt théorique</b>	<b>- 24 664</b>	<b>- 46 716</b>
Eléments du résultat taxés à des taux différents		- 88
Impact des variations du taux d'impôt		
Autres		
<b>Impact des différentiels de taux</b>		<b>- 88</b>
Impact des déficits fiscaux n'ayant pas fait l'objet d'un impôt différé actif		
Imputation de déficits antérieurs non activés lors des clôtures précédentes		
<b>Impact des déficits fiscaux</b>		
<b>Impact des charges ou produits définitivement non-déductibles ou non-imposables</b>	<b>87 307</b>	<b>15 004</b>
Effet de l'intégration fiscale	- 43 353	5 325
Différences temporaires nettes sans Impôts différés	7 982	- 6 551
Réductions d'impôts et autres imputations	- 764	2 844
Corrections sur exercices antérieurs		
Autres éléments		
<b>Autres éléments</b>	<b>- 36 135</b>	<b>1 619</b>
<b>Charge d'impôt réelle</b>	<b>26 509</b>	<b>- 30 182</b>

Le taux d'impôt effectif (Charge d'impôt réelle / Résultat avant impôt) est de 37,01 % au 31 décembre 2008 contre 22,24 % l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2008, un produit d'impôt est comptabilisé pour 26.509 K€ contre une charge d'impôt de 30.182 K€ sur l'exercice précédent.

# 8. Gestion des risques

## 8.1. L'ORGANISATION DU DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES

La gestion des risques au sein du groupe Macif associe trois types de structures :

- les structures liées à la gouvernance,
- les entités métiers,
- les directions dédiées sur les problématiques de gestion des risques.

### LES STRUCTURES LIÉES À LA GOUVERNANCE

Macif, régionalisée depuis 1987 avec 11 régions, a placé la gouvernance en son cœur avec un mécanisme de représentation qui reflète la diversité de son sociétariat à tous les niveaux (Assemblées régionales / Comités régionaux / Assemblée Générale / conseil d'administration).

Le conseil d'administration rassemble 26 élus représentant différents groupements territoriaux (professionnels indépendants/employeurs / salariés / militants de l'économie sociale). Les administrateurs sont nommés pour 6 ans (3 ans pour les administrateurs élus par les salariés) et renouvelés par tiers tous les 2 ans.

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité et veille à l'équilibre général des comptes. Il arrête également les rapports décrivant la position de la Macif au regard de certains risques :

- rapport de solvabilité,
- rapport de réassurance,
- rapport de contrôle interne.

Ces rapports sont communiqués aux commissaires aux comptes et à l'autorité de contrôle des assurances et des mutuelles (ACAM).

Un règlement intérieur détermine les règles de convocation et de fixation des ordres du jour. En 2008, le conseil d'administration s'est réuni 9 fois. Le registre de présence fait apparaître une assiduité quasi absolue des administrateurs aux séances du conseil (plus de 95 % de taux de présence en moyenne).

Le conseil d'administration élit son bureau. Cette structure, composée de 6 administrateurs, a vocation à arrêter l'ordre du jour de chaque séance du conseil d'administration, et à rendre compte

au conseil d'administration de son suivi de dossiers stratégiques. Plusieurs comités spécialisés apportent assistance et conseil aux administrateurs en amont de leur prise de décision :

- le Comité d'audit,
- le Comité des élections et de sélection des dirigeants,
- le Comité des indemnités et des rémunérations,
- le Comité stratégique financier,
- le Comité du partenariat.

Tous ces comités interviennent au niveau du Groupe dans leur domaine de compétences. Ils sont composés de représentants du conseil d'administration et des dirigeants du groupe Macif. Ils se réunissent aussi souvent que nécessaire, et au minimum 2 à 3 fois par an.

Le fonctionnement des instances de gouvernance de Macif (conseil d'administration / bureau / comités spécialisés) fait l'objet d'une coordination assurée par le secrétariat général en lien étroit avec le secrétariat de la présidence et le cabinet du directeur général.

### LES ENTITÉS MÉTIERS

Ces entités ont en charge la définition des procédures et la gestion de l'activité du Groupe. Elles regroupent notamment :

- le Comité technique Groupe (CTG), qui rassemble le directeur général, les directeurs régionaux et directeurs métiers de Macif et les représentants des principales filiales. Il se réunit tous les mois sur convocation du directeur général. Il agit dans le cadre des orientations fixées par le conseil d'administration et constitue un organe de concertation et de coordination entre les différentes entités du groupe Macif. Il constitue également un organe consultatif pour le directeur général pour les décisions relevant de sa propre responsabilité,
- les directions métiers qui traduisent la stratégie de l'entreprise dans leur gestion opérationnelle et leurs procédures.

### LES DIRECTIONS DÉDIÉES SUR LES PROBLÉMATIQUES DE GESTION DES RISQUES

Ces entités apportent leur expertise dans l'évaluation des principaux risques et contrôlent la bonne application des procédures et normes au sein du Groupe.

Elles s'articulent autour de deux types d'intervenants :

- la direction de l'audit interne : cette entité a pour mission d'apprécier, sur demande de la direction générale, la qualité du système de contrôle interne. Les interventions se réalisent dans le cadre d'une charte d'intervention commune au sein du Groupe. Les synthèses sont communiquées à la direction générale, au Comité d'audit et aux responsables des entités auditées. Les axes d'améliorations identifiés font l'objet d'un suivi normalisé,
- la direction du management des risques et du contrôle interne : dans la logique de la Directive Solvabilité II, Macif a regroupé au sein de la direction du management des risques et du contrôle interne, les services Prospectives normes et modèles / Contrôle interne / Réassurance. Cette nouvelle direction a pour mission d'assurer le suivi des risques majeurs, de coordonner les modèles, d'optimiser les dispositifs de maîtrise des risques. Les méthodes retenues reposent sur des analyses menées avec les directions métiers des entités concernées. En 2008, les travaux réalisés visent à diffuser au sein du groupe la démarche de contrôle avec notamment la constitution de référentiels de risque et des contrôles associés, l'outil de management du contrôle interne et la cartographie des risques majeurs. L'entité Prospectives, normes et modèles a organisé la réflexion sur l'acquisition d'un modèle applicable à l'assurance IARD, coordonne le suivi de la réforme Solvabilité II et a procédé à la consolidation du questionnaire quantitatif d'impact n° 4 pour le groupe.

## 8.2. LES RISQUES D'ASSURANCE

### 8.2.1 Principes généraux

#### TYPOLOGIE DES CONTRATS

Le portefeuille de contrats du groupe Macif est principalement composé de contrats Dommages.

En Dommages, les contrats couvrent notamment les risques auto, dommages aux biens et responsabilité civile. Ils sont tous d'une durée d'un an, et renouvelables par tacite reconduction. Le risque porté par l'assureur consiste à indemniser les sociétaires en cas de survenance d'un sinistre couvert sur la période de garantie.

En Épargne, le portefeuille est majoritairement composé de contrats en euros sans garantie de taux au-delà d'une année (93 % des contrats Épargne). La rémunération de l'épargne des sociétaires se décompose entre les intérêts techniques et les participations aux bénéfices. Le risque porté par l'assureur consiste à payer un capital majoré d'un taux minimum garanti et d'une participation aux bénéfices. Ce capital peut être majoré en cas d'événements imprévisibles (décès...). Les contrats en unités de compte (U.C.) représentent 7 % des contrats Épargne. Le risque financier est dans ce cas porté par les sociétaires avec cependant une garantie plancher en cas de décès si le contrat est en moins-value.

En Santé & Prévoyance, les contrats recouvrent des risques liés au décès, à l'invalidité, à l'incapacité, à la dépendance, à la santé ou au chômage.

Au 31 décembre 2008, les cotisations acquises du groupe Macif représentent 4 963 566 K€, réparties comme suit par secteur d'activité :

	31 déc. 08	31 déc. 07
Dommages	2 771 429	2 710 237
Épargne	1 741 434	1 904 551
Santé & prévoyance	450 703	404 032
<b>TOTAL</b>	<b>4 963 566</b>	<b>5 018 820</b>

Les secteurs Dommages et Santé & Prévoyance sont en progression sur l'exercice 2008 principalement sous l'influence de la progression du portefeuille de contrats. Le secteur Épargne enregistre un repli d'activité moins important que celui constaté sur le marché français.

#### TYPOLOGIE DES PASSIFS TECHNIQUES

Au 31 décembre 2008, les passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance s'élèvent à 18 033 725 K€. Ils se répartissent comme suit par secteur d'activité :

	31 déc. 08	31 déc. 07
Dommages	5 050 397	4 816 282
Épargne	12 655 678	11 961 101
Santé & prévoyance	327 650	303 473
<b>TOTAL</b>	<b>18 033 725</b>	<b>17 080 856</b>

Les passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance sont majoritairement constitués par les provisions mathématiques (PM) liées à l'activité Épargne et les provisions pour sinistres à payer (PSAP) liées à l'activité Dommages. La provision pour primes non acquises (PPNA) est également significative compte tenu d'un appel d'échéance principal au 1<sup>er</sup> avril.

	31 déc. 08	31 déc. 07
PM Épargne	12 444 495	11 586 849
PSAP Dommages	3 432 310	3 277 387
PPNA Dommages	718 261	704 344
Autres	1 438 659	1 512 276
<b>TOTAL</b>	<b>18 033 725</b>	<b>17 080 856</b>

## PROCESSUS DE GESTION

Les principaux processus de gestion des risques d'assurance sont les suivants :

- la conception des contrats et avenants : elle relève de la compétence des entités opérationnelles du groupe Macif. Ces entités s'appuient sur des services dédiés en local, dans le respect des procédures définies et harmonisées au niveau du Groupe (Comité technique Groupe). Les études ainsi réalisées permettent, dès la conception, de définir les modalités de gestion actif / passif et de quantifier le capital économique nécessaire,
- la surveillance du portefeuille : elle est également décentralisée dans les services compétents de chacune des entités concernées. Des tableaux de bord métiers permettent de connaître, chaque mois, la composition et la rentabilité des portefeuilles de contrats. En cas de dérive, des mesures d'ajustement (révision des conditions d'acceptation, de résiliation, de tarification...) peuvent être proposées par la Direction technique de l'entité concernée et validées par le Comité technique Groupe,
- l'évaluation et le contrôle des passifs techniques : ces travaux sont réalisés par les directions techniques en charge de l'élaboration des produits d'assurance et de la surveillance du portefeuille.

En Dommages, les provisions pour sinistres à payer sont déterminées en 3 étapes :

- évaluation dossier par dossier par les gestionnaires dans le cadre d'un barème ou, à défaut, d'une approche fondée sur les éléments du dossier,
- évaluation de la charge ultime par le service Actuariat des entités concernées,
- contrôle de cohérence réalisé par le management de ces entités.

Les autres types de passifs techniques sont déterminés par le service Actuariat des entités concernées lors de chaque arrêté comptable.

En Épargne, l'évaluation des provisions mathématiques résulte du suivi de la capitalisation des souscriptions et intérêts techniques, compte tenu des taux de distribution de produits financiers fixés par le directoire, et de la détermination de la provision pour participation aux bénéficiaires. Les autres types de passifs techniques sont évalués par le service Actuariat des entités concernées lors de chaque arrêté comptable.

En Santé & Prévoyance, les passifs techniques sont calculés par le service Actuariat des entités concernées sur la base des informations remontées par les services de gestion.

- la réassurance : les opérations de réassurance réalisées au sein du groupe Macif sont centralisées au sein de l'entité Réassurance Groupe Macif rattachée à la direction du management des risques. Les processus reposent tout d'abord, pour chaque type de garantie, sur l'analyse des sinistres de référence. Cette analyse historique permet de construire des scénarios associant les risques de fréquence et d'intensité, et de définir des propositions de programme de réassurance (niveau adéquat de rétention et structure optimale). La sélection des programmes de réassurance et des réassureurs relève, in fine, soit de la décision de la commission exécutive du GEMA (traités conclus au sein de cette instance), soit de la direction générale Macif (traités des entités du groupe Macif).

## 8.2.2. Les risques suivis

### RISQUE DE PRIMES

Le risque de primes se définit comme étant le risque d'avoir des primes trop faibles pour faire face aux engagements pris. Il comprend :

- le risque de tarification (mauvaise évaluation de la prime),
- le risque de sélection (mauvaise appréciation des caractéristiques du risque assuré).

Le risque de tarification est apprécié a priori dans le cadre des études de rentabilité des nouveaux produits et garanties. Il est également suivi a posteriori, notamment par l'intermédiaire des comptes de résultat par branche et également des calculs concernant la provision pour risques en cours.

Le risque de sélection est appréhendé au travers des procédures de souscription définies au niveau du Groupe. Il est régulièrement mis à jour dans les systèmes informatiques. Des automatismes permettent de contrôler, a priori (alerte et blocage des opérations non conformes) et a posteriori (suivi statistique de la production par entité), le respect des règles de souscription.

### RISQUE DE PROVISIONNEMENT

Le risque de provisionnement traduit pour un assureur le risque que les provisions s'avèrent insuffisantes pour remplir les engagements. Il comprend le risque d'évaluation (mauvaise interprétation des données) et le risque de développement (modification ultérieure des facteurs de risque).

Concernant le risque d'évaluation, les procédures de calcul des passifs techniques sont documentées au sein de chaque entité. En Dommages et Santé / Prévoyance, la suffisance des provisions pour sinistres à payer est appréciée au travers des bonis et malis dégagés lors de chaque arrêté (Cf. note 7.18. Déroulé des sinistres des contrats Dommages). Les autres provisions techniques sont principalement calculatoires et évaluées conformément au Code des assurances. En épargne, le risque d'évaluation est extrêmement limité car aucun contrat ne prévoit d'engagement de taux au-delà d'un an.

	31 déc. 08	31 déc. 07
Prov math par tranche de taux minimum garanti au-delà d'un an		
Taux de 0 %	12 444 495	11 586 849
Plus de 0 % à 3 %		
Plus de 3 %		
<b>TOTAL</b>	<b>12 444 495</b>	<b>11 586 849</b>

D'autre part, la provision globale de gestion permet de couvrir si cela s'avère nécessaire, une éventuelle dérive des coûts de gestion (risque de dépense).

Concernant le risque de développement, les principaux facteurs de risques portent sur :

- l'inflation du coût des préjudices corporels (notamment ceux liés à la tierce personne),
- l'apparition de nouveaux postes de préjudice (notamment le déficit fonctionnel temporaire),
- les révisions ponctuelles des barèmes de capitalisation,
- l'augmentation des accidents impliquant des conducteurs sans assurance et/ou sans permis de conduire.

Le groupe Macif prend en compte ces facteurs de risques dans l'estimation de ses engagements futurs.

### RISQUE DE CATASTROPHE

Le risque de catastrophe représente le risque de dérive brutale de la sinistralité. Il comprend :

- le risque de sinistre majeur, c'est-à-dire celui causé par un sinistre d'intensité exceptionnelle,
- le risque de cumul, c'est-à-dire celui causé par l'accumulation de sinistres causés par un seul ou plusieurs événements sur un même exercice.

La couverture de ce risque s'appuie tout d'abord sur la réalisation de simulations visant à estimer le coût :

- des sinistres de référence des garanties incluses dans les contrats Macif, des catastrophes possibles, mais non encore vécues par Macif.

Sur la base des estimations obtenues, un programme de réassurance couvrant les différentes zones de risques détectées est établi. Il est mis en place avec 50 réassureurs choisis selon critères précis et distincts selon la nature des branches couvertes.

Le programme fait l'objet d'évaluations annuelles réalisées en interne aussi bien qu'en externe. Il apparaît au travers de ces études, établies notamment par un courtier de réassurance, que le programme de réassurance de la Macif dispose de rétentions plus basses que la moyenne du marché et de plafonds adaptés aux risques souscrits.

### RISQUE DE LONGÉVITÉ

Le risque de longévité se définit comme le risque de dérive de la sinistralité imputable à l'allongement progressif de l'espérance de vie de la population assurée.

Au sein du groupe Macif, ce risque impacte plus particulièrement l'activité de gestion des rentes viagères. Pour l'évaluation de ses provisions mathématiques de rentes, le groupe Macif utilise les tables de mortalité TGH05 et TGF05. Ces tables prospectives sont construites par l'INSEE. Elles différencient l'espérance de vie des hommes et des femmes et permettent de prendre en compte, dans l'évaluation des passifs assurance, le risque de longévité.

D'autre part, à chaque arrêté, les soldes de liquidation des rentes sont analysés en distinguant les impacts liés :

- à la variation du taux technique,
- à la hausse de l'unité de compte,
- aux éventuels changements de table de mortalité (ce fut notamment le cas pour l'arrêté des comptes 2006).

### RISQUE DE RACHAT

Le risque de rachat correspond, pour le secteur Épargne, au risque engendré par une brusque remontée des taux d'intérêt engendrant des sorties importantes.

Des simulations sont effectuées pour mesurer la sensibilité des résultats aux variations de taux et aux modifications de comportement des souscripteurs. Les hypothèses des scénarios économiques sont choisies de façon à coupler une brusque remontée des taux d'intérêt à des sorties massives.

L'objectif de simulations vise à déterminer le montant maximal de rachats possibles sans recourir aux fonds propres, c'est-à-dire en maintenant leur niveau.

Il ressort des résultats de ces simulations que le Groupe est faiblement exposé au risque de rachat.

Enfin, d'autres éléments contribuent à protéger le Groupe du risque de rachat parmi lesquels la qualité du portefeuille fidélicisé, l'intérêt patrimonial des contrats dans le cadre d'une transmission patrimoniale et l'existence d'une provision pour participation aux bénéficiaires permettant de lisser la distribution des produits financiers.

## 8.3. LES RISQUES DE MARCHÉ

### 8.3.1. Principes généraux

#### TYOLOGIE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Le portefeuille d'instruments financiers du groupe Macif est principalement :

- composé de produits de taux,
- valorisé en juste valeur.

	31 déc. 08		31 déc. 07	
	Valeur au bilan	%	Valeur au bilan	%
Actions	447 897	2,65 %	461 548	2,64 %
Obligations	14 203 247	83,97 %	14 061 002	80,55 %
Opcvm	1 835 736	10,85 %	2 579 532	14,78 %
Autres	428 772	2,53 %	354 530	2,03 %
<b>TOTAL</b>	<b>16 915 652</b>	<b>100,00 %</b>	<b>17 456 612</b>	<b>100,00 %</b>
AFS	15 385 922	90,96 %	15 798 716	90,50 %
Trading	355 185	2,10 %	547 314	3,14 %
FVO	751 848	4,44 %	760 713	4,36 %
Coût amorti	422 697	2,50 %	349 869	2,00 %
<b>TOTAL</b>	<b>16 915 652</b>	<b>100,00 %</b>	<b>17 456 612</b>	<b>100,00 %</b>

La structure des portefeuilles d'actifs peut présenter quelques particularités, selon la nature des passifs adossés et les contraintes réglementaires des entités du Groupe.

La politique du groupe Macif vise tout d'abord à conserver une majorité de placements en produits de taux, ceci afin d'atteindre le niveau minimum de produits financiers souhaité. Elle vise également à maintenir une liquidité suffisante grâce à un encours d'investissements en produits de trésorerie. Le solde des actifs sous gestion est réparti entre les différents supports possibles en fonction des perspectives des marchés.

#### PROCESSUS DE GESTION

La gestion des risques de marché s'appuie sur quatre étapes principales :

- le pilotage de la gestion actif/passif : cette étape est de la responsabilité du comité actif/passif. Ce dernier procède tout d'abord, en collaboration avec les équipes locales, à une analyse détaillée des passifs d'assurance et des actifs financiers. Cette analyse constitue le point de départ d'une étude prévisionnelle composée d'un scénario central et de scénarios de stress. Les méthodes de simulation reposent sur des scénarios déterministes à ce jour. Elles visent à proposer plusieurs possibilités d'allocation stratégique d'actifs, conciliant simultanément des objectifs de gestion à court terme (liquidité, couverture des engagements réglementaires...) et à long terme (rentabilité, niveau de risque...),
- la définition de la politique d'allocation d'actifs : cette étape est de la responsabilité du Comité financier Groupe. Ce dernier rassemble les représentants du conseil d'administration ou directoire des entités concernées. Il définit la politique d'allocation d'actifs applicable à chaque entité, voire chaque canton lorsque l'actif est découpé en canton selon les différents types de passif,
- la gestion tactique des actifs : cette étape est de la responsabilité de la direction financière, qui intervient, au quotidien, pour l'ensemble des entités assurance du Groupe. La gestion tactique s'effectue dans le cadre de mandats de gestion qui fixent notamment les délégations de pouvoirs applicables à chaque catégorie de gestionnaire. Ces délégations précisent les limites applicables par type d'opération (limites en nature) et indiquent les plafonds unitaires d'investissement (limites en montant),
- le reporting financier : cette étape est de la responsabilité de la direction financière. Des normes de reporting ont été définies pour apprécier l'adéquation du portefeuille d'actifs à la structure du passif et aux objectifs de gestion. Ce reporting est mensuel. Il détaille pour chacune des entités sous gestion, les indicateurs permettant le suivi des risques décrits ci-dessous.

### 8.3.2. Les types de risques suivis

Les données chiffrées présentées ci-dessous correspondent au périmètre suivant : Dommages (Macif) et Épargne (Mutavie). Ce périmètre couvre plus de 95 % des placements des activités d'assurance du groupe.



**RISQUE DE TAUX**

Le risque de taux d'intérêt traduit l'impact sur les instruments financiers des mouvements de hausse ou de baisse des taux d'intérêt du marché.

Les objectifs fixés au niveau du Groupe s'appuient principalement sur des analyses de sensibilité du portefeuille obligataire et des dettes de financement. Ces analyses permettent de quantifier l'impact des mouvements de taux long sur :

- la valeur de marché du portefeuille obligataire,
- la charge financière associée aux dettes de financement.

Concernant les placements financiers, la gestion du risque de taux repose sur :

- le suivi des échéanciers de remboursement du portefeuille obligataire : ce suivi permet de connaître la répartition des flux financiers futurs par tranche d'échéance. Les flux de remboursement se répartissent sur les échéances comprises entre 3 et 10 ans.

	31 déc. 08		31 déc. 07	
	Dommages	Épargne	Dommages	Épargne
< 1 an	402 241	1 230 455	455 624	1 219 923
de 1 à 3 ans	924 464	2 490 696	783 561	2 261 157
de 3 à 5 ans	942 281	3 027 946	935 218	2 624 605
de 5 à 7 ans	667 546	2 493 113	784 590	2 508 919
de 7 à 10 ans	659 508	2 416 661	828 331	2 970 693
≥ 10 ans	296 649	1 078 888	343 134	920 783
<b>TOTAL</b>	<b>3 892 689</b>	<b>12 737 759</b>	<b>4 130 458</b>	<b>12 506 080</b>

- l'adéquation des durations du portefeuille obligataire avec celles des passifs d'assurance : les principaux risques sont gérés de manière cantonnée afin de permettre un adossement actif/passif. Ce cantonnement permet de gérer simultanément le risque de liquidité et le risque de rendement. Pour les actifs, les principales durations observées sont les suivantes :

	31 déc. 08		31 déc. 07	
	Dommages	Épargne	Dommages	Épargne
Duration	3,48	3,86	3,60	3,92

Pour les passifs d'assurance, l'évaluation de la durée s'appuie :

- en Dommages, sur les projections de flux de trésorerie permettant de liquider les provisions pour sinistres à payer et provisions mathématiques de rentes.

- en Épargne, sur une analyse de l'ancienneté des provisions mathématiques constituées. Au 31 décembre 2008, 80 % des provisions mathématiques ont plus de 8 ans d'ancienneté (80 % également au 31 décembre 2007) :

- le suivi du taux de rendement actuariel des portefeuilles : chaque portefeuille cantonné fait l'objet d'un suivi mensuel de ses taux de rendement comptable et actuariel. Ces taux de rendement permettent de vérifier l'absence de sous évaluation des passifs d'assurance concernés et de déterminer pour les contrats VIE les rémunérations versées aux sociétaires.

- les tests de sensibilité aux mouvements des taux : des hypothèses de variation de taux d'intérêt sont appliquées aux différents portefeuilles. Elles visent à connaître l'impact des mouvements des taux longs sur les fonds propres du groupe.

Concernant les dettes de financement, le risque principal est généré par le passif subordonné perpétuel dont la rémunération repose sur un taux fixe. Ce risque est couvert par la souscription de trois swaps de taux parfaitement adossés et traités en tant que tel dans les comptes consolidés (instrument dérivé de couverture).

Le risque de liquidité est relativement marginal compte tenu du poids du passif subordonné à durée indéterminée (TSDI) dans le total des dettes de financement. Les échéanciers de remboursement se présentent comme suit :

	< à 1 an	De 1 à 5 ans	+ de 5 ans	TOTAL
<b>Au 31 décembre 2008</b>				
Titres sub. à durée indét.	1 903		150 000	151 903
Titres sub. remboursables	108 675			108 675
Dettes envers les banques	15 146	48 461	27 523	91 130
Autres dettes de financement	3 253	3 740		6 993
<b>TOTAL</b>	<b>128 977</b>	<b>52 201</b>	<b>177 523</b>	<b>358 701</b>

<b>Au 31 décembre 2007</b>				
Titres sub. à durée indét.	1 769		150 000	151 769
Titres sub. remboursables		100 708		100 708
Dettes envers les banques	11 949	45 213	45 864	103 026
Autres	3 246	3 935		7 181
<b>TOTAL</b>	<b>16 964</b>	<b>149 856</b>	<b>195 864</b>	<b>362 684</b>



Les autres éléments d'appréciation du risque lié aux dettes de financement sont présentés ci-dessous :

	Duration	Sensi- bilité	Charges de finan- cement	Valeur au bilan
<b>Au 31 décembre 2008</b>				
Macif TSDI	5,17	-4,20%	6 990	151 903
Mutavie TSR	1,01	-0,96%	7 962	108 675
Autres dettes financement	NA	NA	15 322	98 123
<b>TOTAL</b>			<b>30 274</b>	<b>358 701</b>
<b>Au 31 décembre 2007</b>				
Macif TSDI	6,32	-5,70%	7 067	151 769
Mutavie TSR	2,01	-1,90%	8 314	100 708
Autres dettes financement	NA	NA	1 085	110 207
<b>TOTAL</b>			<b>16 466</b>	<b>362 684</b>

### RISQUE DE CHUTE DES COURS ACTIONS

Le risque de chute des actions est appréhendé dans le cadre de simulation visant à connaître l'impact de scénarios de stress (baisse de 30 % du CAC 40) sur la valeur du portefeuille Actions.

Les résultats de ces scénarios confirment une faible exposition du groupe Macif au risque de chute des cours Actions compte tenu :

- du faible poids des actions cotées dans le total des actifs investis (2,65 % en 2008 contre 2,64 % en 2007),
- de la forte dispersion par émetteur et par secteur d'activité.

### RISQUE DE CHUTE DES COURS DE L'IMMOBILIER

Le risque de chute des cours de l'immobilier est appréhendé dans le cadre de simulations visant à mesurer l'impact de scénarios de stress (baisse des cours de l'immobilier) sur les fonds propres du Groupe.

Au sein du groupe Macif, ce risque est relativement limité car tous les placements immobiliers sont comptabilisés au coût amorti et ressortent globalement en plus-values latentes à hauteur de 272 501 K€ (soit près de 61 % de la valeur inscrite au bilan au 31 décembre 2008).

D'autre part, la rentabilité de ce type de placements est peu volatile compte tenu de :

- la préférence accordée aux baux longue durée,
- la diversification en nature et localisation des bâtiments.

### RISQUE DE CHANGE ET RISQUE PAYS

Le risque de change repose sur l'absence de congruence entre la devise d'un actif et la devise de son financement au passif.

Le groupe Macif est très faiblement exposé au risque de change car les placements des activités d'assurance sont principalement réalisés en zone euro (Cf. tableau ci-dessous) et les passifs d'assurance relèvent quasiment tous de la zone euro.

	31 déc. 08		31 déc. 07	
	Domages	Épargne	Domages	Épargne
Euro	99,47 %	99,20 %	99,00 %	98,70 %
Livre Sterling	0,20 %	0,40 %	0,41 %	0,70 %
Dollar	0,02 %		0,01 %	
Autres	0,31 %	0,40 %	0,58 %	0,60 %
<b>TOTAL</b>	<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>

Le risque pays est également très marginal si l'on considère que la zone EURO représente près de 99 % du total des placements des activités d'assurance, et pratiquement 100 % des dettes de financement.

## 8.4. LES RISQUES DE CRÉDIT

Le risque de crédit traduit les pertes potentielles engendrées par le défaut d'une contrepartie à un instrument financier.

Compte tenu de l'activité du groupe Macif, le risque de crédit peut résulter du défaut :

- d'un émetteur financier : risques sur les placements financiers,
- d'un réassureur : risques de crédit sur la réassurance.

### 8.4.1 Risques sur les placements financiers

La gestion du risque crédit des placements financiers repose sur des règles de suivi en matière de solvabilité et de concentration.

### RISQUE D'INSOLVABILITÉ

La gestion du risque d'insolvabilité s'appuie sur la fixation de seuils d'encours par catégorie de notation. Ces seuils sont déterminés par le Comité stratégique financier Groupe et contribuent à déterminer les choix d'investissement et de désinvestissement. Le suivi de ces seuils est assuré par la direction financière, grâce à une base de données permettant de classer les actifs cotés par émetteur, par notation, par nature d'actif et par zone géographique.

Au 31 décembre 2008, la répartition des encours financiers du groupe Macif par notation se présente comme suit :

	31 déc. 08		31 déc. 07	
	Dommages	Épargne	Dommages	Épargne
AAA	58,30 %	57,20 %	56,90 %	57,60 %
AA+	3,40 %	3,70 %	3,60 %	3,90 %
AA	3,60 %	3,90 %	7,20 %	7,40 %
AA-	8,20 %	7,90 %	12,10 %	12,10 %
A+	9,60 %	13,50 %	8,40 %	11,40 %
A	9,50 %	9,40 %	3,90 %	3,60 %
Autres	7,40 %	4,40 %	7,90 %	4,00 %
<b>TOTAL</b>	<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>

### RISQUE DE CONCENTRATION

Chacune des entités d'assurance du groupe Macif respecte sa réglementation locale en matière de dispersion des actifs.

Au-delà des règles prudentielles, le Comité stratégique financier Groupe détermine, pour chaque classe d'actifs, les seuils maximums par émetteur et par secteur d'activité. Dans le respect de ces seuils, la gestion financière vise à réduire progressivement le risque de concentration en privilégiant les expositions faiblement représentées.

	31 déc. 08		31 déc. 07	
	Dommages	Épargne	Dommages	Épargne
Premier émetteur	20,10 %	20,67 %	21,50 %	21,40 %
Deuxième émetteur	3,64 %	4,91 %	5,30 %	5,04 %
Troisième émetteur	3,14 %	1,92 %	2,20 %	1,93 %
Autres	73,12 %	72,50 %	71,00 %	71,63 %
<b>TOTAL</b>	<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>

Les trois premiers émetteurs indiqués ci-dessus sont notés comme suit :

	31 déc. 08		31 déc. 07	
	Dommages	Épargne	Dommages	Épargne
Premier émetteur	AAA	AAA	AAA	AAA
Deuxième émetteur	A+	A+	A+	A+
Troisième émetteur	AAA	AAA	AAA	AAA
Autres	NS	NS	NS	NS
<b>TOTAL</b>	<b>NS</b>	<b>NS</b>	<b>NS</b>	<b>NS</b>

### 8.4.2. Risques sur la réassurance

#### RISQUE D'INSOLVABILITÉ

L'analyse de la solvabilité de nos réassureurs est centralisée pour tous les portefeuilles d'assurance du Groupe par l'entité Réassurance Groupe. La solvabilité est notamment appréciée au regard de la notation des entreprises de réassurance retenues dans les programmes de réassurance. Des seuils ont ainsi été fixés afin de limiter le risque d'insolvabilité.

D'autres critères sont également pris en considération avant tout renouvellement du programme de réassurance comme :

- l'analyse des principaux indicateurs économiques,
- la qualité de service,
- le taux de récupération attendu en cas de défaut.

Les encours de réassurance du groupe Macif se répartissent comme suit :

	31 déc. 08		31 déc. 07	
	Dommages	Épargne	Dommages	Épargne
AAA	33,62 %	NS	40,74 %	NS
AA+		NS		NS
AA	3,75 %	NS	0,53 %	NS
AA-	27,33 %	NS	31,44 %	NS
A+	6,85 %	NS	0,91 %	NS
A	3,54 %	NS	1,53 %	NS
A-	22,31 %	NS	22,15 %	NS
Autres	2,60 %	NS	2,70 %	NS
<b>TOTAL</b>	<b>100,00 %</b>	<b>NS</b>	<b>100,00 %</b>	<b>NS</b>

Les notations indiquées ci-dessus correspondent au rating communiqué par les agences.

### RISQUE DE CONCENTRATION

Des règles de dispersion de nos partenaires réassureurs sont également définies pour réduire les risques cumulatifs. Ces règles prennent la forme de seuils par contrepartie, définis pour l'ensemble du groupe Macif par la direction générale, en concertation avec l'entité Réassurance Groupe.

	31 déc. 08		31 déc. 07	
	%	Notation	%	Notation
Premier cessionnaire	32,34 %	AAA	39,45 %	AAA
Deuxième cessionnaire	19,76 %	AA-	16,37 %	A-
Troisième cessionnaire	11,00 %	A-	10,34 %	AA-
Autres	36,90 %	NS	33,84 %	NS
<b>TOTAL</b>	<b>100,00 %</b>	<b>NS</b>	<b>100,00 %</b>	<b>NS</b>

### RISQUE LIÉ AUX DÉPRÉCIATIONS

Le faible taux de défaut observé sur les dernières années témoigne de la qualité de la signature des réassureurs du groupe Macif.

	31 déc. 08	31 déc. 07
Taux de provisionnement	0,51 %	0,33 %
Taux de passage en pertes	1,61 %	0,66 %

## 8.5. LES RISQUES OPÉRATIONNELS

### 8.5.1. Risques réglementaires, juridiques et fiscaux

La direction juridique Groupe assume les missions de gestion de la conformité juridique, de veille réglementaire et de conseil auprès des directions métiers et entités du groupe Macif. Elle est également l'interlocutrice, dans le cadre des opérations de structuration, d'acquisition et de partenariat, en collaboration avec les directions métiers, de l'Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles (ACAM) et du Comité des Entreprises d'Assurance (CEA). Les risques fiscaux sont suivis et gérés pour les opérations de structuration, d'acquisition et de partenariat par la direction juridique Groupe en concertation avec la direction comptable, et pour les autres risques fiscaux, principalement par la direction comptable.

La lutte contre la corruption et le blanchiment s'appuie, d'une part, sur les procédures applicables lors de la réalisation des opérations, et d'autre part, sur l'analyse de l'enregistrement informatique des transactions réalisées. Les transactions en espèces sont interdites au sein du réseau.

### 8.5.2. Risques d'organisation et de processus

La gestion des risques d'organisation et de processus relève tout d'abord de la responsabilité des directions de chacune des entités du Groupe, celles-ci étant les plus à même d'intervenir rapidement en cas de difficultés. Elle s'appuie sur une documentation technique régulièrement mise à jour et un organigramme détaillant les missions et périmètre de responsabilité.

### 8.5.3. Risques sociaux et environnementaux

La gestion de risques sociaux vise à prévenir les conflits sociaux et à attirer au sein du groupe Macif les compétences nécessaires à la bonne qualité de services pour les sociétaires.

Cela s'appuie sur :

- le dialogue social,
- la gestion des carrières,
- la mise en place d'un contrat social.

Ce contrat social a été mis en place le 1<sup>er</sup> janvier 2007 au sein de l'UES Macif. Mieux adapté à la nouvelle configuration du secteur de l'assurance, il concilie les intérêts des salariés avec les contraintes économiques d'un groupe évoluant sur un marché en mutation. Il pose également les bases d'une politique de ressources humaines plus moderne et attractive, qui privilégie l'évolution des compétences internes comme levier de la réussite du Groupe.

Les risques environnementaux sont relativement peu élevés au sein du groupe Macif en raison du caractère peu polluant des activités directes exercées. Pour autant, le groupe Macif souhaite prendre sa part dans la réduction de ses impacts environnementaux, directs et indirects.

C'est pour répondre à cette volonté que la mutuelle d'assurance s'est inscrite dans la démarche du Bilan Carbone® (méthode de comptabilisation des gaz à effet de serre diffusée par l'ADEME). Le Bilan Carbone permet de prendre conscience de la contribution du groupe Macif au changement climatique et de définir des leviers d'engagements et d'optimisation pertinents.

Le Groupe a lancé un projet d'envergure fin 2007, qui s'est conclu début 2009. Toutes les régions du Groupe et trois de ses filiales ont réalisé leur Bilan Carbone, avant consolidation de ces 15 études par le Groupe.

Sur une année pleine (2007), le groupe Macif a émis 62 000 Téqu. CO<sub>2</sub>, soit 7,96 Téqu.CO<sub>2</sub> (hors filiales) par équivalent temps plein.

Exceptés les postes Services et Amortissements (peu variables à court et moyen terme), on note le poids important des déplacements de personnes et de la consommation énergétique des bâtiments. Les conclusions en détail du Bilan Carbone® et les éléments de plan d'action visant à réduire l'empreinte carbone de l'entreprise sont disponibles dans le chapitre i.4.b) du présent Rapport.

# 9. Comptes sectoriels

## 9.1. AU 31 DÉCEMBRE 2008

### Actif

(en milliers d'euros)

	Domages	Épargne	Santé / Prévoyance	Autres	Total	Opérations inter- sectorielles	31 déc. 08
Écarts d'acquisition		18 015			18 015		18 015
Portefeuilles de contrats des sociétés d'assurance							
Autres immobilisations incorporelles	71 733	1	9 355	15	81 104		81 104
<b>Actifs incorporels</b>	<b>71 733</b>	<b>18 016</b>	<b>9 355</b>	<b>15</b>	<b>99 119</b>		<b>99 119</b>
Immobilier de placement	254 956	851 723	14 758		1 121 437	-811 418	310 019
Immobilier de placement en UC							
Placements financiers	4 230 061	11 754 817	462 153	94 694	16 541 725	-50 284	16 491 441
Placements financiers en UC		110 003			110 003		110 003
Instruments dérivés et dérivés incorporés séparés	4 189				4 189		4 189
<b>Placements des activités d'assurance</b>	<b>4 489 206</b>	<b>12 716 543</b>	<b>476 911</b>	<b>94 694</b>	<b>17 777 354</b>	<b>-861 702</b>	<b>16 915 652</b>
<b>Emplois des activités du secteur bancaire et placements des autres activités</b>	<b>26</b>			<b>170 402</b>	<b>170 428</b>	<b>-2 170</b>	<b>168 258</b>
<b>Investissements dans les entreprises associées</b>	<b>140 724</b>	<b>2 851</b>		<b>145 165</b>	<b>288 740</b>		<b>288 740</b>
<b>Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers</b>	<b>447 570</b>	<b>1 429</b>	<b>36 677</b>		<b>485 676</b>	<b>-34 160</b>	<b>451 516</b>
Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	299 500	8 996	9 031	773	318 300	-69	318 231
Frais d'acquisitions reportés	83 572	76 572	538		160 682		160 682
Participation aux bénéfices différée active		400 860			400 860		400 860
Actifs d'impôts différés	97 403	219 160		228	316 791		316 791
Créances nées des opérations d'assurance	201 729	2 027	30 044		233 800	-3 259	230 541
Créances nées des opérations de réassurance	42 682	940	614		44 236	-5 392	38 844
Créances d'impôt exigible	30 258				30 258		30 258
Autres créances	222 927	39 912	19 476	37 981	320 296	-59 552	260 744
<b>Autres actifs</b>	<b>978 071</b>	<b>748 467</b>	<b>59 703</b>	<b>38 982</b>	<b>1 825 223</b>	<b>-68 272</b>	<b>1 756 951</b>
<b>Actifs destinés à la vente et abandons d'activités</b>							
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>449 636</b>	<b>959 573</b>	<b>70 516</b>	<b>267 311</b>	<b>1 747 036</b>	<b>-6 929</b>	<b>1 740 107</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>6 576 966</b>	<b>14 446 879</b>	<b>653 162</b>	<b>716 569</b>	<b>22 393 576</b>	<b>-973 233</b>	<b>21 420 343</b>

**Passif**

(en milliers d'euros)

	Domages	Épargne	Santé / Prévoyance	Autres	Total	Opérations inter- sectorielles	31 déc. 08
Capital social ou fonds équivalents	206 723		7 229		213 952		213 952
Primes d'émission, de fusion et d'apport							
Réserve de réévaluation	61 193	2 205	1 054	1 489	65 941		65 941
Autres réserves	863 538	222 499	200 955	- 110 524	1 176 468		1 176 468
Résultats cumulés	4 623		- 1 765		2 858		2 858
Résultat net consolidé de l'exercice	- 151 683	15 961	7 742	227 559	99 579		99 579
<b>Capitaux propres groupe</b>	<b>984 394</b>	<b>240 665</b>	<b>215 215</b>	<b>118 524</b>	<b>1 558 798</b>		<b>1 558 798</b>
Intérêts minoritaires	9	16 598		5 204	21 811		21 811
<b>Capitaux propres totaux</b>	<b>984 403</b>	<b>257 263</b>	<b>215 215</b>	<b>123 728</b>	<b>1 580 609</b>		<b>1 580 609</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>24 793</b>	<b>75 145</b>	<b>2 927</b>	<b>7 887</b>	<b>110 752</b>		<b>110 752</b>
Dettes subordonnées	151 903	110 408	13 005		275 316	- 14 738	260 578
Dettes de financement représentées par des titres							
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	85 292	3 014		5 838	94 144	- 3 014	91 130
Autres dettes de financement	182	3 738	1 993	2 820	8 733	- 1 740	6 993
<b>Dettes de financement</b>	<b>237 377</b>	<b>117 160</b>	<b>14 998</b>	<b>8 658</b>	<b>378 193</b>	<b>- 19 492</b>	<b>358 701</b>
<i>Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance</i>	<i>5 078 649</i>	<i>12 545 755</i>	<i>333 558</i>		<i>17 957 962</i>	<i>- 34 240</i>	<i>17 923 722</i>
<i>Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance en UC</i>		<i>110 003</i>			<i>110 003</i>		<i>110 003</i>
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance	5 078 649	12 655 758	333 558		18 067 965	- 34 240	18 033 725
<i>Passifs techniques relatifs à des contrats financiers avec participation discrétionnaire</i>		<i>159 765</i>			<i>159 765</i>		<i>159 765</i>
<i>Passifs techniques relatifs à des contrats financiers sans participation discrétionnaire</i>							
<i>Passifs techniques relatifs à des contrats financiers en UC</i>							
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers		159 765			159 765		159 765
Instruments dérivés séparés sur contrats							
Participation aux bénéfices différée passive		3 883			3 883		3 883
<b>Passifs relatifs aux contrats</b>	<b>5 078 649</b>	<b>12 819 406</b>	<b>333 558</b>		<b>18 231 613</b>	<b>- 34 240</b>	<b>18 197 373</b>
<b>Ressources des activités du secteur bancaire</b>							
<b>Passifs d'impôts différés</b>	<b>174 778</b>	<b>380 074</b>		<b>4 528</b>	<b>559 380</b>		<b>559 380</b>
<b>Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM consolidés</b>				<b>94 694</b>	<b>94 694</b>		<b>94 694</b>
Dettes d'exploitation représentées par des titres							
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	98 444	29 411	2 168		130 023		130 023
Instruments dérivés passifs	1 828				1 828		1 828
Dettes nées des opérations d'assurance	21 769	20 312	11 916		53 997	- 12 597	41 400
Dettes nées des opérations de réassurance	41 815	1 783	22 190		65 788	- 40 385	25 403
Dettes d'impôts exigibles	32 950				32 950		32 950
Autres dettes	281 110	657 761	50 190	164 688	1 153 749	- 866 519	287 230
<b>Autres passifs</b>	<b>477 916</b>	<b>709 267</b>	<b>86 464</b>	<b>164 688</b>	<b>1 438 335</b>	<b>- 919 501</b>	<b>518 834</b>
<b>Passifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées</b>							
<b>Total du passif</b>	<b>6 977 916</b>	<b>14 358 315</b>	<b>653 162</b>	<b>404 183</b>	<b>22 393 576</b>	<b>- 973 233</b>	<b>21 420 343</b>

**Compte de résultat**

(en milliers d'euros)

	Dommmages	Épargne	Santé / Prévoyance	Autres	Total	Opérations inter- sectorielles	31 déc. 08
<i>Primes émises</i>	2 785 346	1 746 072	456 829		4 988 247	- 10 711	4 977 536
<i>Variation des primes non acquises</i>	- 13 917		-53		- 13 970		- 13 970
<b>Primes acquises</b>	<b>2 771 429</b>	<b>1 746 072</b>	<b>456 776</b>		<b>4 974 277</b>	<b>- 10 711</b>	<b>4 963 566</b>
Produit net bancaire, net du coût du risque							
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités	2 644			57 615	60 259	- 507	59 752
Autres produits d'exploitation (nets des charges)	-61 719	- 12 137	-29 186	6 564	-96 478	-25 385	-121 863
<i>Produits des placements</i>	205 315	513 098	18 554	3 087	740 054	- 6 541	733 513
<i>Charges des placements</i>	- 14 048	-83 985	- 1 949	-221	-100 203	111	-100 092
<i>Plus et moins-values de cession des placements nets de reprises de dépréciation et d'amortissement</i>	- 4 743	48 550	2 618	10 841	57 266		57 266
<i>Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat</i>	- 129 610	-260 282	225		-389 667		-389 667
<i>Variation des dépréciations sur placements</i>	- 109 753	-243 001	- 11 084	-5 838	-369 676	- 1 285	-370 961
<b>Produits des placements nets de charges</b>	<b>-52 839</b>	<b>-25 620</b>	<b>8 364</b>	<b>7 869</b>	<b>-62 226</b>	<b>- 7 715</b>	<b>-69 941</b>
Charges des prestations des contrats	-2 371 415	-1 642 989	-363 220		-4 377 624	4 066	-4 373 558
<i>Produits des cessions en réassurance</i>	- 140 935	- 1 168	-23 024		-165 127	4 976	-160 151
<i>Charges des cessions en réassurance</i>	79 585	1 859	21 522		102 966	- 2 932	100 034
<b>Charges ou produits nets des cessions en réassurance</b>	<b>-61 350</b>	<b>691</b>	<b>- 1 502</b>		<b>-62 161</b>	<b>2 044</b>	<b>-60 117</b>
Charges d'exploitation bancaire							
Charges des autres activités	- 14 652			-38 683	-53 335	1 399	-51 936
Frais d'acquisition des contrats	-340 010	- 20 392	-33 833		-394 235	21 430	-372 805
Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés							
Frais d'administration	-59 081	- 19 632	-26 222		-104 935	5 590	-99 345
Autres produits et charges opérationnels courants	-22	-482	-667		- 1 171		- 1 171
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>- 187 015</b>	<b>25 511</b>	<b>10 510</b>	<b>33 365</b>	<b>- 117 629</b>	<b>- 9 789</b>	<b>- 127 418</b>
Autres produits et charges opérationnels	- 25 247	3 171	- 364	245 806	223 366	5 962	229 328
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>- 212 262</b>	<b>28 682</b>	<b>10 146</b>	<b>279 171</b>	<b>105 737</b>	<b>- 3 827</b>	<b>101 910</b>
Charge de financement	-21 894	-7 962	- 718	- 3 527	-34 101	3 827	-30 274
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	5 369	30		-2 770	2 629		2 629
Impôts sur les résultats	77 102	-3 954	- 1 686	-44 953	26 509		26 509
Résultat sur abandon d'activité après impôt							
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>- 151 685</b>	<b>16 796</b>	<b>7 742</b>	<b>227 919</b>	<b>100 774</b>		<b>100 774</b>
Intérêts minoritaires	-2	835		362	1 195		1 195
<b>Résultat net - Part du Groupe</b>	<b>- 151 683</b>	<b>15 961</b>	<b>7 742</b>	<b>227 557</b>	<b>99 579</b>		<b>99 579</b>



**9.2. AU 31 DÉCEMBRE 2007****Actif**

(en milliers d'euros)

	Dommages	Épargne	Santé / Prévoyance	Autres	Total	Opérations inter- sectorielles	31 déc. 07
Écarts d'acquisition	19 221	18 014			37 235		37 235
Portefeuilles de contrats des sociétés d'assurance							
Autres immobilisations incorporelles	43 941	3	3 419	9	47 372		47 372
<b>Actifs incorporels</b>	<b>63 162</b>	<b>18 017</b>	<b>3 419</b>	<b>9</b>	<b>84 607</b>		<b>84 607</b>
Immobilier de placement	335 077	856 171	14 600		1 205 848	-917 635	288 213
Immobilier de placement en UC							
Placements financiers	4 538 588	11 979 999	443 933	95 878	17 058 398	-81 753	16 976 645
Placements financiers en UC		188 637			188 637		188 637
Instruments dérivés et dérivés incorporés séparés	3 117				3 117		3 117
<b>Placements des activités d'assurance</b>	<b>4 876 782</b>	<b>13 024 807</b>	<b>458 533</b>	<b>95 878</b>	<b>18 456 000</b>	<b>-999 388</b>	<b>17 456 612</b>
<b>Emplois des activités du secteur bancaire et placements des autres activités</b>	<b>26</b>			<b>351 719</b>	<b>351 745</b>	<b>-180 299</b>	<b>171 446</b>
<b>Investissements dans les entreprises associées</b>	<b>29 888</b>	<b>2 463</b>		<b>131 157</b>	<b>163 508</b>		<b>163 508</b>
<b>Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers</b>	<b>439 897</b>	<b>1 653</b>	<b>35 690</b>		<b>477 240</b>	<b>-26 949</b>	<b>450 291</b>
Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	284 792	9 249	7 510	4 797	306 348		306 348
Frais d'acquisitions reportés	77 904	67 365	747		146 016		146 016
Participation aux bénéficiaires différée active							
Actifs d'impôts différés	60 122	178 357		110	238 589		238 589
Créances nées des opérations d'assurance	193 648	538	27 881		222 067	-462	221 605
Créances nées des opérations de réassurance	21 755	889	2 698		25 342		25 342
Créances d'impôt exigible	9 596				9 596		9 596
Autres créances	159 078	26 993	13 173	107 352	306 596	-55 712	250 884
<b>Autres actifs</b>	<b>806 895</b>	<b>283 391</b>	<b>52 009</b>	<b>112 259</b>	<b>1 254 554</b>	<b>-56 174</b>	<b>1 198 380</b>
<b>Actifs destinés à la vente et abandons d'activités</b>				<b>118 372</b>	<b>118 372</b>		<b>118 372</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>216 617</b>	<b>391 528</b>	<b>59 193</b>	<b>26 122</b>	<b>693 460</b>	<b>-11 664</b>	<b>681 796</b>

<b>Total de l'actif</b>	<b>6 433 267</b>	<b>13 721 859</b>	<b>608 844</b>	<b>835 516</b>	<b>21 599 486</b>	<b>-1 274 474</b>	<b>20 325 012</b>
-------------------------	------------------	-------------------	----------------	----------------	-------------------	-------------------	-------------------



**Passif**

(en milliers d'euros)

	Dommages	Épargne	Santé / Prévoyance	Autres	Total	Opérations inter- sectorielles	31 déc. 07
Capital social ou fonds équivalents	202 105		7 229		209 334		209 334
Primes d'émission, de fusion et d'apport							
Réserve de réévaluation	106 986	7 514	2 163	6 613	123 276		123 276
Autres réserves	735 879	191 237	170 451	- 9 277	1 088 290		1 088 290
Résultats cumulés	818		- 1 204		- 386		- 386
Résultat net consolidé de l'exercice	47 359	30 140	27 034	- 2 198	102 335		102 335
<b>Capitaux propres Groupe</b>	<b>1 093 147</b>	<b>228 891</b>	<b>205 673</b>	<b>- 4 862</b>	<b>1 522 849</b>		<b>1 522 849</b>
Intérêts minoritaires	4	15 999		6 016	22 019		22 019
<b>Capitaux propres totaux</b>	<b>1 093 151</b>	<b>244 890</b>	<b>205 673</b>	<b>1 154</b>	<b>1 544 868</b>		<b>1 544 868</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>8 771</b>	<b>74 902</b>	<b>3 740</b>	<b>1 408</b>	<b>88 821</b>		<b>88 821</b>
Dettes subordonnées	151 769	102 446	10 000		264 215	- 11 738	252 477
Dettes de financement représentées par des titres							
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	94 276	2 888		50 823	147 987	- 44 961	103 026
Autres dettes de financement	106	3 935	2 115	2 841	8 997	- 1 816	7 181
<b>Dettes de financement</b>	<b>246 151</b>	<b>109 269</b>	<b>12 115</b>	<b>53 664</b>	<b>421 199</b>	<b>- 58 515</b>	<b>362 684</b>
<i>Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance</i>	<i>4 838 251</i>	<i>11 772 486</i>	<i>308 443</i>		<i>16 919 180</i>	<i>- 26 961</i>	<i>16 892 219</i>
<i>Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance en UC</i>		<i>188 637</i>			<i>188 637</i>		<i>188 637</i>
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance	4 838 251	11 961 123	308 443		17 107 817	- 26 961	17 080 856
<i>Passifs techniques relatifs à des contrats financiers avec participation discrétionnaire</i>		<i>158 554</i>			<i>158 554</i>		<i>158 554</i>
<i>Passifs techniques relatifs à des contrats financiers sans participation discrétionnaire</i>							
<i>Passifs techniques relatifs à des contrats financiers en UC</i>							
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers		158 554			158 554		158 554
Instruments dérivés séparés sur contrats							
Participation aux bénéfices différée passive		41 686			41 686		41 686
<b>Passifs relatifs aux contrats</b>	<b>4 838 251</b>	<b>12 161 363</b>	<b>308 443</b>		<b>17 308 057</b>	<b>- 26 961</b>	<b>17 281 096</b>
<b>Ressources des activités au secteur bancaire</b>							
<b>Passifs d'impôts différés</b>	<b>210 143</b>	<b>338 610</b>		<b>7 413</b>	<b>556 166</b>		<b>556 166</b>
<b>Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM consolidés</b>				<b>95 878</b>	<b>95 878</b>		<b>95 878</b>
Dettes d'exploitation représentées par des titres							
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	45 164	17 727	6 364		69 255		69 255
Instruments dérivés passifs	11 673				11 673		11 673
Dettes nées des opérations d'assurance	22 829	31 033	12 280		66 142	- 25 094	41 048
Dettes nées des opérations de réassurance	32 199	1 362	17 706		51 267	- 25 504	25 763
Dettes d'impôts exigibles							
Autres dettes	275 740	668 354	42 522	392 457	1 379 073	- 1 138 400	240 673
<b>Autres passifs</b>	<b>387 605</b>	<b>718 476</b>	<b>78 872</b>	<b>392 457</b>	<b>1 577 410</b>	<b>- 1 188 998</b>	<b>388 412</b>
<b>Passifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées</b>				<b>7 087</b>	<b>7 087</b>		<b>7 087</b>
<b>Total du passif</b>	<b>6 784 072</b>	<b>13 647 510</b>	<b>608 843</b>	<b>559 061</b>	<b>21 599 486</b>	<b>- 1 274 474</b>	<b>20 325 012</b>

**Compte de résultat**

(en milliers d'euros)

	Dommmages	Épargne	Santé / Prévoyance	Autres	Total avant opérations inter- sectorielles	Opérations inter- sectorielles	31 déc. 07
<i>Primes émises</i>	2 740 216	1 904 930	404 932		5 050 078	- 1 790	5 048 288
<i>Variation des primes non acquises</i>	- 29 979		511		- 29 468		- 29 468
<b>Primes acquises</b>	<b>2 710 237</b>	<b>1 904 930</b>	<b>405 443</b>		<b>5 020 610</b>	<b>- 1 790</b>	<b>5 018 820</b>
Produit net bancaire, net du coût du risque							
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités	2 174			48 018	50 192	- 1 686	48 506
Autres produits d'exploitation (nets des charges)	- 51 202	- 8 499	- 25 937	1 700	- 83 938	- 34 267	- 118 205
<i>Produits des placements</i>	<i>194 443</i>	<i>496 105</i>	<i>16 775</i>	<i>5 308</i>	<i>712 631</i>	<i>- 8 421</i>	<i>704 210</i>
<i>Charges des placements</i>	<i>- 10 933</i>	<i>- 6 872</i>	<i>- 1 354</i>	<i>- 675</i>	<i>- 19 834</i>	<i>90</i>	<i>- 19 744</i>
Plus et moins-values de cession des placements nets de reprises de dépréciation et d'amortissement	89 611	102 683	6 670	1 069	200 033		200 033
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	- 7 957	- 10 776	159	- 1	- 18 575		- 18 575
<i>Variation des dépréciations sur placements</i>	<i>- 36 875</i>	<i>- 50 812</i>	<i>46</i>	<i>- 4 142</i>	<i>- 91 783</i>	<i>- 4 777</i>	<i>- 96 560</i>
<b>Produits des placements nets de charges</b>	<b>228 289</b>	<b>530 328</b>	<b>22 296</b>	<b>1 559</b>	<b>782 472</b>	<b>- 13 108</b>	<b>769 364</b>
Charges des prestations des contrats	- 2 307 242	- 2 348 088	- 321 025		- 4 976 355	1 199	- 4 975 156
<i>Produits des cessions en réassurance</i>	<i>- 155 502</i>	<i>- 1 198</i>	<i>- 19 733</i>		<i>- 176 433</i>	<i>408</i>	<i>- 176 025</i>
<i>Charges des cessions en réassurance</i>	<i>105 254</i>	<i>1 337</i>	<i>20 012</i>		<i>126 603</i>	<i>- 397</i>	<i>126 206</i>
<b>Charges ou produits nets des cessions en réassurance</b>	<b>- 50 248</b>	<b>139</b>	<b>279</b>		<b>- 49 830</b>	<b>11</b>	<b>- 49 819</b>
Charges d'exploitation bancaire							
Charges des autres activités	- 11 932			- 29 827	- 41 759	1 795	- 39 964
Frais d'acquisition des contrats	- 334 750	- 19 027	- 28 107		- 381 884	30 312	- 351 572
Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés							
Frais d'administration	- 48 660	- 17 528	- 18 933		- 85 121	5 311	- 79 810
Autres produits et charges opérationnels courants	- 10 208	- 804	- 3 551		- 14 563		- 14 563
<b>Résultat opérationnel courant (agrégat optionnel)</b>	<b>126 458</b>	<b>41 451</b>	<b>30 465</b>	<b>21 450</b>	<b>219 824</b>	<b>- 12 223</b>	<b>207 601</b>
Autres produits et charges opérationnels	- 51 529	3 762	- 1 275	- 6 407	- 55 449		- 55 449
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>74 929</b>	<b>45 213</b>	<b>29 190</b>	<b>15 043</b>	<b>164 375</b>	<b>- 12 223</b>	<b>152 152</b>
Charge de financement	- 15 996	- 539	- 582	- 11 572	- 28 689	12 223	- 16 466
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	- 3 232	96		2 039	- 1 097		- 1 097
Impôts sur les résultats	- 10 992	- 13 056	- 1 573	- 4 561	- 30 182		- 30 182
Résultat sur abandon d'activité après impôt							
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>44 709</b>	<b>31 714</b>	<b>27 035</b>	<b>949</b>	<b>104 407</b>		<b>104 407</b>
Intérêts minoritaires	- 3	1 573		501	2 071		2 071
<b>Résultat net - Part du Groupe</b>	<b>44 712</b>	<b>30 141</b>	<b>27 035</b>	<b>448</b>	<b>102 336</b>		<b>102 336</b>

# 10. Autres informations

## 10.1. PERSONNEL

### 10.1.1. Effectif moyen

	31 déc. 08			31 déc. 07		
	Assurances	Autres	Total	Assurances	Autres	Total
Cadres	2 873	20	2 893	2 741	17	2 758
Employés, ouvriers, maîtrise	6 025		6 025	5 962	2	5 964
<b>TOTAL</b>	<b>8 898</b>	<b>20</b>	<b>8 918</b>	<b>8 703</b>	<b>19</b>	<b>8 722</b>

### 10.1.2. Avantages sociaux

#### SYNTHÈSE

Conformément à la législation française et aux pratiques de chaque société, le Groupe participe à des régimes d'avantages salariaux garantissant :

- des pensions de retraite (IFC et prestations article 39),
- des avantages à long terme (médailles du travail, comptes épargne temps, congés anniversaire),
- d'autres prestations postérieures à l'emploi (couverture santé pour les retraités).

Les montants comptabilisés au bilan sont les suivants :

	31 déc. 08	31 déc. 07
Retraite	70 758	71 824
Autres avantages à long terme	1 081	4 039
Prestations postérieures à l'emploi	2 636	3 561
<b>TOTAL</b>	<b>74 475</b>	<b>79 424</b>

#### RAPPROCHEMENT ENTRE LA DETTE ET LES ACTIFS DE COUVERTURE

Le tableau suivant présente le rapprochement entre la dette actuarielle et la juste valeur des actifs de couverture.

Lorsque cette différence est positive, une provision complémentaire est constatée.

Lorsque cette différence est négative, une charge constatée d'avance est enregistrée au bilan.

	31 déc. 08				31 déc. 07			
	Retraite	Autres avantages à long terme	Prestations postérieures à l'emploi	Total	Retraite	Autres avantages à long terme	Prestations postérieures à l'emploi	Total
Dette actuarielle Ouverture	-71 835	-4 038	-3 551	-79 424	-74 401	-5 435	-4 423	-84 259
Coût des droits acquis	-4 406	-190	876	-3 720	-3 936	-1 140	-451	-5 527
Coût financier	-3 302	-181	-104	-3 587	-4 157	-263	-229	-4 649
Modification de régime (Pertes)/Gains actuariels s/ dette	3 650	3 251	143	7 044	4 389	2 581	1 552	8 522
Dont écarts d'expérience								
Prestations versées	5 135	77		5 212	6 270	219		6 489
<b>Dette actuarielle Clôture</b>	<b>-70 758</b>	<b>-1 081</b>	<b>-2 636</b>	<b>-74 475</b>	<b>-71 835</b>	<b>-4 038</b>	<b>-3 551</b>	<b>-79 424</b>

	31 déc. 08				31 déc. 07			
	Retraite	Autres avantages à long terme	Prestations postérieures à l'emploi	Total	Retraite	Autres avantages à long terme	Prestations postérieures à l'emploi	Total
Valeur des placements début de période	71 835	4 038	3 551	79 424	74 401	5 435	4 423	84 259
Charge de retraite	4 291	-2 880	-926	485	3 653	-1 178	-872	1 603
Prestations de l'employeur		-19		-19	-6 270	-219		-6 489
Prestations payées					-113			-113
Rendement réel des placements	26			26	51			51
(Pertes)/Gains actuariels sur placements	1			1	-6			-6
Dont écarts d'expérience					6			6
Cotisations de l'employeur	-5 363	-58	11	-5 410	-30			-30
Prestations versées	-32			-32	143			143
<b>Valeur des placements fin de période</b>	<b>70 758</b>	<b>1 081</b>	<b>2 636</b>	<b>74 475</b>	<b>71 835</b>	<b>4 038</b>	<b>3 551</b>	<b>79 424</b>

### ÉVOLUTION DE LA PROVISION POUR AVANTAGES AU PERSONNEL

Au 31 décembre 2008, la provision pour avantages au personnel a évolué comme suit :

	31 déc. 08				31 déc. 07			
	Retraite	Autres avantages à long terme	Prestations postérieures à l'emploi	Total	Retraite	Autres avantages à long terme	Prestations postérieures à l'emploi	Total
Ouverture	-71 824	-4 039	-3 561	-79 424	-73 935	-5 436	-4 423	-83 794
Charge de retraite	-4 291	2 880	925	-486	-4 129	1 178	862	-2 089
Prestations de l'employeur	5 357	78		5 435	6 270	219		6 489
Prestations payées					-30			-30
<b>CLÔTURE</b>	<b>-70 758</b>	<b>-1 081</b>	<b>-2 636</b>	<b>-74 475</b>	<b>-71 824</b>	<b>-4 039</b>	<b>-3 561</b>	<b>-79 424</b>

La totalité des engagements provisionnés concerne les sociétés françaises. La charge annuelle totale au titre des régimes d'avantages salariaux représente 847 K€ pour l'exercice clos au 31 décembre 2008, 2.089 K€ pour l'exercice clos le 31 décembre 2007.

	31 déc. 08				31 déc. 07			
	Retraite	Autres avantages à long terme	Prestations postérieures à l'emploi	Total	Retraite	Autres avantages à long terme	Prestations postérieures à l'emploi	Total
Coût des droits acquis	-4 431	-190	876	-3 745	-4 389	-1 140	-461	-5 990
Coût financier	-3 318	-181	-104	-3 603	-4 157	-263	-229	-4 649
Rendement attendu des actifs	26			26	31			31
Amort. coût des serv. passés								
Amort. écarts actuariels	3 080	3 251	144	6 475	4 386	2 581	1 552	8 519
<b>Coût net de la période</b>	<b>-4 643</b>	<b>2 880</b>	<b>916</b>	<b>-847</b>	<b>-4 129</b>	<b>1 178</b>	<b>862</b>	<b>-2 089</b>



## AU 31 DÉCEMBRE 2007

	Financement		Réassurance		Prestations		Dividendes
	Soldes au bilan	Charges et produits	Soldes au bilan	Charges et produits	Soldes au bilan	Charges et produits	
MACIF	268 163	10 045	-10 985	5 324	30 543	14 698	7 212
MUTAVIE	204 610	3 072	540	-294	-20 397	-20 664	20
MACIFILIA	-10 985		10 985	-5 324	2 799	-1 135	
MACIF-MUTUALITÉ	-8 488	-394	-2 650	4 020	-11 991	-11 564	
SMIP	-1 975	-67	565	-902	-771	-1 091	
ICIRS-PRÉVOYANCE	-1 545		1 545	-2 824	70		
SIEM	-65 111	-2 013				20 729	
Cie FONCIÈRE MACIF	-14 810	-654					-2 400
SAFICA	-4 632	-186					
MARSEILLE GRAND LITTORAL	-116 431	-6 183					
FONCIÈRE DE LUTÈCE							-4 432
LESSEPS PROMOTION	-84 530	-3 620					
MACIF PARTICIPATIONS							
MACIF GESTION					-253	-973	
OFI PEC (ex FORINTER)							-400
SCI M1	-14 489						
SCI M2	-135 415						
SCI MUDE	-8 767						
SCS M1	-2 049						
SCS M2	-3 546						
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Les liens de financement mis en place entre les entités du groupe prennent la forme de prêts, de comptes courants, de passifs subordonnés et d'obligations.

La réassurance est présente au sein du groupe Macif pour certains contrats particuliers :

- Macif intervient en tant que réassureur de Macifilia (risque responsabilité civile),
- Macif-Mutualité est réassureur de SMIP et ICIRS Prévoyance (contrats santé collectifs) et Mutavie (contrats de prévoyance collective).

Les prestations entre entités du Groupe concernent principalement :

- des commissions,
- de la gestion des indemnités de fin de carrière,
- des loyers.

**10.2.2. Flux avec les sociétés sous influence notable****AU 31 DÉCEMBRE 2008**

	Financement		Réassurance		Prestations		Dividendes
	Soldes au bilan	Charges et produits	Soldes au bilan	Charges et produits	Soldes au bilan	Charges et produits	
MACIF							2 737
MUTAVIE							1 173
SOCRAM							-2 256
OFI PEC							-1 654
<b>TOTAL</b>							<b>0</b>

**AU 31 DÉCEMBRE 2007**

	Financement		Réassurance		Prestations		Dividendes
	Soldes au bilan	Charges et produits	Soldes au bilan	Charges et produits	Soldes au bilan	Charges et produits	
MACIF							11 611
MUTAVIE							5 594
SOCRAM							-2 106
OFI PEC							-2 949
OFIVALMO Partenaires							-12 150
<b>TOTAL</b>							<b>0</b>

**10.2.3. Rémunération des dirigeants**

Les éléments de rémunération des membres du conseil d'administration et du Comité technique Groupe sont présentés en cumul et par catégorie.

	31 déc. 08	31 déc. 07
Avantages à court terme	4 978	4 207
Avantages postérieurs à l'emploi	147	147
Autres avantages à long terme		1
Indemnités de fin de contrat de travail		
Païement en actions		
<b>TOTAL</b>	<b>5 125</b>	<b>4 355</b>

## 10.3. ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS

AU 31 DÉCEMBRE 2008

	31 déc. 08		
	Assurances	Autres	Total
<b>Engagements reçus</b>	<b>164 207</b>		<b>164 207</b>
Avals, cautions et garanties de crédit	65 183	25 000	90 183
Garanties d'achèvement			
Instruments financiers			
Autres engagements sur titres	254 848		254 848
Autres engagements donnés	62 768		62 768
<b>Engagements donnés</b>	<b>382 799</b>	<b>25 000</b>	<b>407 799</b>
<b>Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires</b>	<b>284 597</b>		<b>284 597</b>

Les engagements hors bilan reçus concernent principalement des cautions et des nantissements pour 52 616 K€ et des engagements sur titres pour 109 690 K€.

L'engagement de garantie donné par le secteur « Autres » correspond à une garantie spécifique liée à la vente du centre commercial Marseille Grand Littoral. Cette garantie consiste à un ajustement à la baisse du prix de vente dans la limite de 25 000 K€.

AU 31 DÉCEMBRE 2007

	31 déc. 07		
	Assurances	Autres	Total
<b>Engagements reçus</b>	<b>41 764</b>	<b>3 224</b>	<b>44 988</b>
Avals, cautions et garanties de crédit	62 823		62 823
Garanties d'achèvement			
Instruments financiers	165 443		165 443
Autres engagements sur titres	55 620		55 620
Autres engagements donnés	48 477		48 477
<b>Engagements donnés</b>	<b>332 363</b>		<b>332 363</b>
<b>Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires</b>	<b>253 779</b>		<b>253 779</b>

Les engagements donnés relatifs aux instruments financiers correspondent à des engagements de souscription dans des fonds communs de placements à risque.

Les valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires représentent l'engagement du groupe Macif envers les sociétés de réassurance.



## 10.4. INSTRUMENTS FINANCIERS INSCRITS AU BILAN PAR MÉTHODE DE GESTION

### INSTRUMENTS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2008

Notes	31 déc. 08		Ventilation par catégorie d'instrument				
	Valeur au bilan	Juste valeur	Trading	FVO	AFS	Prêts et créances	Coût amorti
7.2 Immobilier de placement	310 019	468 932					310 019
7.3 Placements financiers	16 491 441	16 491 441	240 993	751 848	15 385 922	112 678	
7.4 Placements financiers en UC	110 003	110 003	110 003				
7.20 Instruments dérivés et dérivés incorporés séparés	4 189	4 189	4 189				
<b>Placements des activités d'assurance</b>	<b>16 915 652</b>	<b>17 074 565</b>	<b>355 185</b>	<b>751 848</b>	<b>15 385 922</b>	<b>112 678</b>	<b>310 019</b>
7.5 Emplois des activités du secteur bancaire et placements des autres activités	168 258	168 258			27 528	5 860	134 870
7.6 Investissements dans les entreprises associées	288 740	288 740	-1 196		4 255		285 681
7.14 Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 740 107	1 740 107	1 675 043				65 064
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>	<b>19 112 757</b>	<b>19 271 670</b>	<b>2 029 032</b>	<b>751 848</b>	<b>15 417 705</b>	<b>118 538</b>	<b>795 634</b>
Dettes subordonnées	260 578	269 342					260 578
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	91 130	91 130					91 130
Autres dettes de financement	6 993	6 993					6 993
7.17 <b>Dettes de financement</b>	<b>358 701</b>	<b>367 465</b>					<b>358 701</b>
7.21 Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM consolidés	94 694	94 694		94 694			
7.21 Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	130 023	130 023					130 023
7.20 Instruments dérivés passifs	1 828	1 828	1 828				
<b>PASSIFS FINANCIERS</b>	<b>585 246</b>	<b>594 010</b>	<b>1 828</b>	<b>94 694</b>			<b>488 724</b>

La mise en juste valeur des placements détenus par les entreprises associées impacte le résultat de -1 196 K€ (Trading) et la réserve de réévaluation de 4 255 K€ (AFS).

Les dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM consolidés correspondent à la part des minoritaires relative aux OPCVM entrant dans le périmètre de consolidation. Elles sont comptabilisées à la juste valeur par résultat (placements FVO).

## INSTRUMENTS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2007

Notes	31 déc. 07		Ventilation par catégorie d'instrument					
	Valeur au bilan	Juste valeur	Trading	FVO	AFS	Prêts et créances	Coût amorti	
7.2	Immobilier de placement	288 213	461 652				288 213	
7.3	Placements financiers	16 976 645	16 976 645	355 514	760 759	15 798 716	61 656	
7.4	Placements financiers en UC	188 637	188 637				188 637	
7.20	Instruments dérivés et dérivés incorporés séparés	3 117	3 117	3 117				
	<b>Placements des activités d'assurance</b>	<b>17 456 612</b>	<b>17 630 051</b>	<b>358 631</b>	<b>760 759</b>	<b>15 798 716</b>	<b>61 656</b>	<b>476 850</b>
7.5	Emplois des activités du secteur bancaire et placements des autres activités	171 446	303 135			27 151	7 609	136 686
7.6	Investissements dans les entreprises associées	163 508	163 508	233		2 742		160 533
7.14	Trésorerie et équivalents de trésorerie	681 796	681 796	622 007				59 789
	<b>ACTIFS FINANCIERS</b>	<b>18 473 362</b>	<b>18 778 490</b>	<b>980 871</b>	<b>760 759</b>	<b>15 828 609</b>	<b>69 265</b>	<b>833 858</b>
	Dettes subordonnées	252 477	250 661					252 477
	Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	103 026	103 026					103 026
	Autres dettes de financement	7 181	7 181					7 181
7.17	<b>Dettes de financement</b>	<b>362 684</b>	<b>360 868</b>					<b>362 684</b>
7.21	Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM consolidés	95 878	95 878		95 878			
7.21	Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	69 255	69 255					69 255
7.20	Instruments dérivés passifs	11 673	11 673	11 673				
	<b>PASSIFS FINANCIERS</b>	<b>539 490</b>	<b>537 674</b>	<b>107 551</b>				<b>431 939</b>



# VI. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

**MACIF**

Société d'Assurance Mutuelle à cotisations variables  
2-4, rue de Pied de Fond  
79037 NIORT CEDEX 9

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS**

*Exercice clos le 31 décembre 2008*

**SAS PARTENAIRES CONSEILS**

*Société d'Expertise Comptable  
et de Commissariat aux Comptes*  
18, rue du 24 Février – B.P. 162  
79006 NIORT CEDEX

**Michel AIMÉ**

*Commissaire aux Comptes*  
Technopole Venise Verte – B.P. 8421  
Avenue Salvador Allende – Voie Euclide  
79024 NIORT CEDEX 9

**MACIF**

Exercice clos le 31 décembre 2008

## **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS**

Aux délégués,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la **MACIF**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **I - OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

## **II - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS**

La crise financière puis la crise économique ont conduit la MACIF à porter une attention particulière à la préparation de ses comptes notamment au regard des estimations comptables qui sont requises en application des principes comptables. Ces conditions sont décrites dans les notes 1.5 et 2.1 de l'annexe des comptes. C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L.823.9 du Code de commerce.

- Votre groupe détaille dans ses notes 2.1, 5.4, 8.3 et 8.4 de l'annexe aux comptes consolidés son niveau d'exposition aux risques actuels de marché et de crédit ainsi que les modalités de valorisation retenues pour les actifs financiers.

Nous avons examiné le caractère approprié du dispositif mis en place relatif au recensement de ces expositions, de la valorisation des actifs financiers, ainsi que de l'information fournie dans les notes mentionnées ci-dessus.

- Certains postes techniques propres à l'assurance et à la réassurance, à l'actif et au passif des comptes de votre groupe, sont estimés sur des bases statistiques et actuarielles. Il en va ainsi des provisions techniques et mathématiques destinées à couvrir les engagements réglementés à l'égard des sociétaires, des frais d'acquisition reportés et de leurs modalités d'amortissement et des participations aux bénéfices différées. Les principes d'évaluation de ces éléments sont respectivement décrits dans les notes 5.14, 5.7 et 7.11 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons en particulier apprécié le caractère adéquat des méthodes employées et des hypothèses retenues, au regard notamment de l'environnement réglementaire du groupe et de son expérience. Sur ces bases, nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

- Les écarts d'acquisition font l'objet de tests de recouvrabilité effectués à chaque inventaire selon les principes décrits dans la note 4.4 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous nous sommes assurés que les approches d'évaluation retenues étaient fondées sur des hypothèses cohérentes avec les données prévisionnelles établies par le groupe.

- Les créances d'impôts différés sont comptabilisées et évaluées selon les modalités décrites à la note 5.8 de l'annexe aux comptes consolidés.

Nous nous sommes assurés que les hypothèses retenues étaient prudentes et cohérentes avec les perspectives de résultat établies par le groupe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **III - VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE**

Nous avons également procédé la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Niort, le 29 avril 2009

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

**SAS PARTENAIRES CONSEILS**

**Laurent DU SORBIER**

**Michel AIMÉ**

VII. Ordre

# du jour

et texte des résolutions  
soumises à l'assemblée générale

# Ordre du jour de l'assemblée générale :

Le conseil d'administration de la Macif a décidé les 21 et 22 avril 2009, de convoquer l'assemblée générale ordinaire de la Macif, le dimanche 21 juin 2009 à 9h00, à Deauville – Hôtel de l'Amirauté.

L'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de 2009 est fixé comme suit :

1. Examen du rapport du conseil d'administration et du rapport RSE.
2. Présentation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2008 – Rapport général des commissaires aux comptes – Approbation des comptes sociaux.
3. Affectation du résultat.
4. Présentation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008 - Rapport général des commissaires aux comptes – Approbation des comptes consolidés.
5. Quitus annuel aux administrateurs.
6. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article R 322.57 du code des assurances – Approbation.
7. Compte rendu sur l'utilisation des délégations consenties au conseil d'administration par l'assemblée générale ordinaire du 15 juin 2008.
8. Autorisations d'émettre des emprunts ou des titres subordonnés, remboursables ou à durée indéterminée, dans les conditions prévues par l'article L. 322-2-1 du code des assurances. Fixation des caractéristiques essentielles des émissions. Délégations au conseil d'administration en vue d'en arrêter les modalités.
9. Rapport du comité des Sages.
10. Rapport du président sur les indemnités et les frais remboursés aux administrateurs et mandataires mutualistes sur l'exercice 2008.
11. Fixation d'une limite au montant global des indemnités versées en 2010 aux administrateurs et mandataires mutualistes telle que prévue à l'article 15 des statuts.
12. Ratification de la cooptation d'administrateurs
13. Élection d'administrateurs.
14. Fixation du lieu de l'assemblée générale de 2010.



# Résolutions soumises à l'assemblée générale :

## PREMIÈRE RÉOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration, la présentation des comptes sociaux et le rapport général des commissaires aux comptes, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2008, tels qu'ils lui sont présentés.

## DEUXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter l'excédent de l'exercice, soit : 34 804 936,08 euros et le report à nouveau à l'ouverture de l'exercice créditeur de : 4 622 726,90 euros, soit la somme totale de 39 427 662,98 euros, de la façon suivante :

Réserve de sécurité (la portant ainsi à 519 millions d'euros)	39 000 000,00 euros
Report à nouveau (crédeur)	427 662,98 euros
<b>TOTAL</b>	<b>39 427 662,98 euros</b>

## TROISIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la présentation des comptes consolidés, ainsi que le rapport général des commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008, tels qu'ils lui sont présentés.

## QUATRIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale donne quitus au conseil d'administration pour sa gestion en ce qui concerne l'exercice clos le 31 décembre 2008.

## CINQUIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des rapports spéciaux des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article R.322-57 du code des assurances :

- prend acte des conventions conclues et autorisées antérieurement et qui se sont poursuivies,

- approuve les rapports des commissaires aux comptes et les conventions nouvelles visées par l'article R.322-57 IV-1° du code des assurances et, le cas échéant, par l'article R.322-57 VI alinéa 3 du code des assurances.

## SIXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration sur l'utilisation des délégations qui lui ont été consenties par l'assemblée générale du 15 juin 2008 dans ses septième et huitième résolutions, et conformément aux dispositions de l'article L 322-2-1 II du code des assurances :

- prend acte de l'absence d'utilisation de la délégation consentie pour l'émission de titres subordonnés remboursables (TSR),
- prend acte de l'absence d'utilisation de la délégation consentie pour l'émission de titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI).

## SEPTIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, conformément aux dispositions des articles L.322-2-1 et R.322-79 du code des assurances, décide de l'émission d'un emprunt sous la forme de titres subordonnés remboursables (TSR) à concurrence d'un montant maximum global de deux cent cinquante millions (250 000 000) d'euros.

Les caractéristiques essentielles de cette émission seront les suivantes :

- les titres seront émis à échéance minimale de 5 ans et échéance maximale de 20 ans.
- il sera possible de procéder au remboursement par anticipation de tout ou partie de l'emprunt à l'initiative de l'émetteur, suivant les modalités fixées par le conseil d'administration à compter de la 6<sup>e</sup> année.
- les remboursements anticipés seront effectués dans la limite maximale de 110 % du nominal.

- en cas de liquidation notamment, les titres et leur rémunération seront subordonnés et viendront en dernier rang après les autres dettes non subordonnées de la société et, au choix de l'émetteur par priorité ou après le remboursement des titulaires de prêts ou de titres participatifs éventuellement émis par la société.
- le taux de rendement actuariel de l'émission ne devra pas dépasser, au choix de l'émetteur, celui des obligations assimilables du Trésor d'une durée équivalente à la durée de l'emprunt majoré de 650 bp ou celui du marché monétaire de référence majoré de 950 bp.
- en tout état de cause, la rémunération susceptible d'être acquittée par la société au titre des frais d'émission de cet emprunt ne pourra excéder 3 % du montant nominal de l'emprunt.
- les titres pourront faire l'objet, le cas échéant, d'une cotation sur un marché officiel d'un pays de l'OCDE.

Conformément aux dispositions de l'article L.322-2-1 II du code des assurances, l'assemblée générale délègue tous pouvoirs au conseil d'administration pour arrêter les modalités pratiques de ladite émission et notamment pour :

- décider de l'usage de la présente délégation en fonction des conditions de marché qui en détermineront l'opportunité,
- fixer la date d'émission de l'emprunt, étant précisé que l'émission doit être réalisée en une ou plusieurs fois dans un délai de 15 mois à compter de la présente assemblée,
- fixer les modalités pratiques de l'émission et notamment la valeur nominale des titres à émettre, le prix d'émission et, s'il y a lieu le taux d'intérêt fixe ou variable, la date de remboursement et ses modalités, la date de jouissance, les conditions d'amortissement des titres émis, le placement public ou privé, le rang de subordination notamment par rapport aux prêts ou titres participatifs éventuellement émis par la société.

Le conseil d'administration devra alors rendre compte à la prochaine assemblée générale de l'exercice de cette délégation.

## **HUITIÈME RÉSOLUTION**

L'assemblée générale, conformément aux dispositions des articles L.322-2-1 et R.322-79 du code des assurances, décide de l'émission d'un emprunt sous la forme de titres subordonnés à durée indéterminée, à concurrence d'un montant maximum égal à la différence entre : le montant de l'émission de TSR dans les conditions visées à la résolution précédente et le montant de deux cent cinquante millions (250 000 000) d'euros.

Les caractéristiques essentielles de cette émission seront les suivantes :

- les titres seront émis à échéance minimale de 5 ans et échéance maximale au plus tard à la date de dissolution de la société,
- il sera possible de procéder au remboursement par anticipation de tout ou partie de l'emprunt à l'initiative de l'émetteur suivant les modalités fixées par le conseil d'administration à compter de la 6<sup>e</sup> année,
- les remboursements anticipés seront effectués dans la limite maximale de 110 % du nominal,
- les titres et leur rémunération seront subordonnés et viendront, notamment en cas de liquidation, en dernier rang après les autres dettes non subordonnées de la société et, au choix de l'émetteur, par priorité ou après le remboursement des titulaires de prêts ou de titres participatifs éventuellement émis par la société,
- le taux de rendement actuariel de l'émission ne devra pas dépasser, au choix de l'émetteur, celui des obligations assimilables du Trésor d'une durée équivalente à la durée de l'emprunt majoré de 650 bp ou celui du marché monétaire de référence majoré de 950 bp,
- en tout état de cause, la rémunération susceptible d'être acquittée par la société au titre des frais d'émission de cet emprunt ne pourra excéder 3 % du montant nominal de l'emprunt,
- les titres pourront faire l'objet, le cas échéant, d'une cotation sur un marché officiel d'un pays de l'OCDE.

Conformément aux dispositions de l'article L.322-2-1 II du code des assurances, l'assemblée générale délègue tous pouvoirs au conseil d'administration pour arrêter les modalités pratiques de ladite émission et notamment pour :

- décider de l'usage de la présente délégation en fonction des conditions de marché qui en détermineront l'opportunité,
- fixer la date d'émission de l'emprunt, étant précisé que l'émission doit être réalisée en une ou plusieurs fois dans un délai de 15 mois à compter de la présente assemblée,
- fixer les modalités pratiques de l'émission et notamment la valeur nominale des titres à émettre, le prix d'émission et, s'il y a lieu le taux d'intérêt fixe ou variable, la date de remboursement et ses modalités, la date de jouissance, les conditions d'amortissement des titres émis, le placement public ou privé, le rang de subordination notamment par rapport aux prêts ou titres participatifs éventuellement émis par la société.

Le conseil d'administration devra alors rendre compte à la prochaine assemblée générale de l'exercice de cette délégation.

## NEUVIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale prend acte du montant des indemnités versées au président du conseil d'administration, aux administrateurs et aux mandataires mutualistes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008 pour un montant global de 1 591 110 euros, étant précisé que les charges sociales sur ces indemnités brutes s'élèvent à 587 022 euros et que les remboursements de frais de déplacement, hôtel et restauration s'élèvent à 601 887 euros.

## DIXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, conformément aux dispositions des articles R. 322-53-II et R 322-55-1 du code des assurances et de l'article 15 des statuts, décide que le montant des indemnités versées aux mandataires mutualistes (délégués nationaux, administrateurs, présidents), au titre de l'exercice 2010, sera fixé par le conseil d'administration dans la limite d'un montant maximum global de 0,11 % du montant annuel des cotisations d'assurances émises par la Macif auprès de ses sociétaires au titre de l'année 2010.

## ONZIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale prend acte, en application de l'article 20 des statuts, de la cessation des fonctions d'administrateur, par démission, de Monsieur Patrice LAFUT (Provence Méditerranée) et décide en conséquence de ratifier la cooptation intervenue par le conseil d'administration du 5 novembre 2008, afin de pourvoir à son remplacement, de :

- M. José TUR (Provence Méditerranée), né le 19 décembre 1948, demeurant 24 Lot. Les Jardins du Moulin, 84300 Les Taillades, pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer en 2012 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

## DOUZIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale prend acte, en application de l'article 20 des statuts, de la cessation des fonctions d'Administrateur, par démission, de Monsieur Thierry PRIEUR (Loir Bretagne) et décide en conséquence de ratifier la cooptation intervenue par le conseil d'administration du 11 mars 2009, afin de pourvoir à son remplacement, de :

- M. Michel THEBAULT (Loir Bretagne), né le 27 avril 1941, demeurant Lieu-dit la rue neuve, 35830 Betton, pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'à la présente assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

## TREIZIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale prend acte, en application de l'article 20 des statuts, de la cessation des fonctions d'Administrateur, par démission, de Monsieur André WEBER (Centre Europe) et décide en conséquence de nommer afin de pourvoir à son remplacement :

- M. Joël GROSJEAN (Centre Europe), né le 29 avril 1953, demeurant au 64 rue de Metz, 54800 Jarny, pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'à la présente assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

## QUATORZIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale prend acte, en application de l'article 20 des statuts, de la cessation des fonctions d'Administrateur, par démission, de Monsieur Jean MASSERET (Centre) et décide en conséquence de nommer afin de pourvoir à son remplacement :

- M. Jacques CHEMARIN (Centre), né le 9 avril 1953, demeurant à Le Carrouge, 71800 Amanze, pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'à la présente assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

## QUINZIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale prend acte, en application de l'article 20 des statuts, de la cessation des fonctions d'Administrateur, par démission, de Monsieur Jacques GAUTIER (Val de Seine-Picardie) et décide en conséquence de nommer afin de pourvoir à son remplacement :

- M. Alain PETITJEAN (Val de Seine-Picardie), né le 5 juillet 1950, demeurant au 12 rue du Général Archinard, 95400 Villiers-le-Bel, pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'à la présente assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

## SEIZIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale prend acte, en application de l'article 20 des statuts, de la cessation des fonctions d'Administrateur, par démission, de Monsieur Michel SALVAYRE (Sud-Ouest Pyrénées) et décide en conséquence de nommer afin de pourvoir à son remplacement :

- M. Christian CAUDAL (Sud-Ouest Pyrénées), né le 21 août 1946, demeurant au lieu-dit Camin dels Prats, 12160 Moyrazes, pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'à la présente assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

## **DIX-SEPTIÈME RÉSOLUTION**

L'assemblée générale prend acte, en application de l'article 20 des statuts, de l'arrivée du terme du mandat d'administrateur de Mme Josiane MAERTEN (Nord Pas de Calais) et décide en conséquence de nommer afin de pourvoir à son remplacement :

- M. Patrick MAERTEN (Nord Pas de Calais), né le 24 mai 1962, demeurant au 70 avenue Kennedy, 59000 Lille, pour une durée de six ans, soit jusqu'à la présente assemblée générale appelée à statuer en 2015 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

## **DIX-HUITIÈME RÉSOLUTION**

L'assemblée générale prend acte, en application de l'article 20 des statuts, de l'arrivée du terme des mandats des Administrateurs suivants :

- M. José CERQUEIRA (Gâtinais Champagne)
- M. Gérard ANDRECK (Ile-de-France)
- M. Michel THEBAULT (Loir Bretagne)
- M. André VILLEMUS (Rhône-Alpes)
- Mme Annie QUILLON (Rhône-Alpes)
- Mme Marilène BLAISE-CAMUS (Val de Seine Picardie)

et décide :

- de renouveler M. José CERQUEIRA (Gâtinais Champagne) dans ses fonctions pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer en 2015 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014,
- de renouveler M. Gérard ANDRECK (Ile-de-France) dans ses fonctions pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer en 2015 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014,
- de renouveler M. Michel THEBAULT (Loir Bretagne) dans ses fonctions pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer en 2015 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014,

- de renouveler M. Dominique CREPEL (Nord-Pas-de-Calais) dans ses fonctions pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer en 2015 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014,
- de renouveler M. André VILLEMUS (Rhône-Alpes) dans ses fonctions pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer en 2015 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014,
- de renouveler Mme Annie QUILLON (Rhône-Alpes) dans ses fonctions pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer en 2015 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014,
- de renouveler Mme Marilène BLAISE-CAMUS (Val de Seine-Picardie) dans ses fonctions pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer en 2015 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

## **DIX-NEUVIÈME RÉSOLUTION**

L'assemblée générale décide que la prochaine assemblée générale ordinaire se tiendra, en 2010, à Niort.